

C^{te} E. DE KÉRATRY

ARMÉE DE BRETAGNE

1870—1871

DÉPOSITIONS

Devant les Commissions d'Enquête de l'Assemblée Nationale

AVEC CARTE A L'APPUI

RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE



PARIS

LIBRAIRIE INTERNATIONALE

A. LACROIX et C^{ie}, Éditeurs, 13, Faubourg Montmartre

Même maison à Bruxelles et à Leipzig.

1873

TOUS DROITS DE TRADUCTION ET DE REPRODUCTION RÉSERVÉS

PRÉFACE



A Mes Compatriotes Bretons.

L'heure est venue de vous faire connaître la vérité sur mon rôle à l'armée de Bretagne.

En présence d'attaques injustes, d'insinuations malveillantes, poussées jusqu'à la calomnie, j'ai cru devoir me taire, durant deux ans, attendant qu'une voix bien plus autorisée que la mienne pût rétablir la réalité des actes et faire justice.

Cette voix a parlé au pays. La Commission d'enquête de l'Assemblée nationale m'a vengé des injustices passées.

J'espère que la Bretagne aura conscience, comme je l'ai moi-même, que j'ai fait mon devoir.

C^{te} E. DE KERATRY.

COMMISSION D'ENQUÊTE

SUR

LES ACTES DU GOUVERNEMENT DU 4 SEPTEMBRE

SÉANCE DU SAMEDI 15 JUILLET 1871

Présidence de M. SAINT-MARC GIRARDIN

Première deposition de M. De KÉRATRY.

M. LE PRÉSIDENT. — La déposition de M. de Kératry s'arrête-t-elle aux faits dont nous venons d'être entretenus ?

M. LE COMTE DARU. — Assurément non. M. de Kératry a joué un rôle en province.

M. LE COMTE DE KÉRATRY. — Pour Paris mon rôle s'arrête ici, Messieurs.

Le 14 octobre au matin, je suis parti pour Madrid par le ballon *Godefroy Cavaignac*, avec mon chef de cabinet, M. A. Jay et le commandant Quesneau, jaloux tous deux de prendre une part active à la défense nationale. Ma mission, dont les détails diplomatiques ne m'appartiennent point, avait pour but d'obtenir des secours militaires dont le maréchal Prim, alors au pouvoir, avait

fait entrevoir la possibilité par voie indirecte. Malheureusement, M. de Bismarck n'avait pas perdu de temps, et après un entretien de longue haleine avec le maréchal, j'acquis la certitude, dès le 18 octobre 1870, que les politiques prussienne, italienne et espagnole, basées sur l'avènement du roi Amédée, ne formaient plus qu'un faisceau. L'avenir jettera un jour curieux sur cette phase de nos négociations et sur mes instructions émanées du ministre des affaires étrangères, M. Jules Favre, qui attesteront une fois de plus combien il a aimé son pays.

A propos de cet avortement d'alliance espagnole, permettez-moi d'appeler votre attention sérieuse sur des faits graves, qui me reviennent en mémoire, et relatifs à la déclaration de guerre.

Dans la séance où la commission législative dont je faisais partie a conclu à l'ouverture des hostilités, le maréchal Leboeuf nous avait déclaré que nous étions absolument prêts et que nous avions vingt-et-un jours d'avance sur les Prussiens; « en ce cas, » lui avais-je dit, « nous passerons le Rhin cette nuit; » le maréchal nous répondit que le passage ne se ferait que sous trois jours, attendu que l'Empereur éprouvait des scrupules à faire irruption dans un pays, sans le prévenir de la déclaration de guerre. D'autre part, il importe de savoir si M. l'intendant-général de l'époque n'a pas signifié sa démission au ministre de la guerre, basée sur ce qu'aucun préparatif n'était fait. De plus, le duc de Grammont, ministre des affaires étrangères, m'a déclaré plus tard que le Danemark nous avait promis 40,000 hommes et l'Italie 60,000. M. de Grammont, en ce qui concerne le Danemark, a rejeté la faute de la défection danoise sur le ministre de la marine, l'amiral Rigault de Genouilly, dont les lenteurs dans l'expédition de

la flotte vers le Nord ont été accusées de considérations personnelles. Il y a là des points graves, qui demandent à être éclaircis devant le pays, et une enquête sur l'état de nos arsenaux maritimes à l'époque est en outre indispensable.

Je suis de ceux qui ont voté la guerre; je me suis séparé en cela de mes amis politiques; blâmé par certains de l'avoir votée, parce qu'un succès pouvait reconforter l'Empire, je répondis que je mettais le pays au-dessus de l'Empire, qu'une guerre avec la Prusse me paraissait inévitable et qu'il était préférable pour la France de devancer l'heure agréable à l'Allemagne. Mais si les affirmations du gouvernement avaient été véridiques, nul doute qu'aucun membre de la commission n'eût formulé les conclusions que nous avons signées.

J'accepte toutes les responsabilités qui m'incombent, mais que personne n'esquive les siennes! Il vous faut la vérité, pour que le passé serve d'enseignement à l'avenir.

A mon retour de Madrid, je rentrai à Tours, où, appelé par M. Gambetta, avant de gagner Madrid, j'avais eu un long entretien relatif aux mobilisés bretons dont le jeune ministre de la guerre m'avait offert le commandement au retour de ma mission.

Lorsque j'arrivai, je trouvai M. Gambetta moins fixé sur ses plans. Il m'offrit de partir comme gouverneur de l'Algérie; je refusai, ce n'était point mon affaire: il fallait à notre colonie un général éprouvé pour imposer à l'insurrection que l'on pouvait déjà prévoir, ou une notabilité civile plus autorisée que moi. Rien ne pourra, mieux que la lettre suivante, qui était un vrai programme, résumer à vos yeux dans quelle situation et dans quels sentiments de M. Gambetta et moi nous nous

trouvions réciproquement. Vous trouverez dans ce document le point de départ d'une des créations provisoires qui devaient rendre le plus de services à la France, si on ne l'avait fait avorter à dessein.

Tours, le 21 octobre 1870.

A M. GAMBETTA, MINISTRE DE LA GUERRE
ET DE L'INTERIEUR

M. LE MINISTRE,

Le 14 octobre, à deux heures du soir, après quatre heures de route en ballon, je débarquai à cinq kilomètres de Bar-le-Duc en pleines lignes ennemies, chargé d'une mission en Espagne, par le gouvernement central. Je me mis immédiatement en route malgré les deux blessures reçues dans ma chute. Sur une dépêche pressante de vous, je modifiai mon itinéraire direct vers les Pyrénées et je vins m'entretenir avec vous à Tours. Dans notre long entretien, la nécessité absolue de ravitailler Paris au plus tôt vous fut présentée par moi comme le véritable objectif des efforts à tenter par la province, et comme l'espérance formelle de la capitale, convaincue déjà depuis plusieurs jours, grâce à des déclarations officielles, que la province marche à son secours.

A l'issue de cet entretien, il fut entendu sur votre offre et sur ma demande, qu'aussitôt ma mission terminée en Espagne, je me mettrais à la disposition du Gouvernement pour tenter cette œuvre de ravitaillement, sans laquelle l'héroïque résistance de Paris est condamnée à la stérilité.....

(Pour rendre hommage à la vérité, je dois dire ici, Messieurs, que le général Trochu avait toujours pensé que le ravitaillement de Paris par la province était le seul moyen de salut; et, à mon avis, son plan de ravitaillement par l'Ouest, combiné avec la voie ferrée de Bretagne et la Seine, était le seul praticable. La marche à découvert par les plaines de la Beauce, sans un grand mouvement concentrique, ne pouvait mener qu'au désastre. Je reprends la lecture de ma lettre.)

En deux jours et demi, sans prendre une minute de repos, je suis allé à Madrid et j'en suis revenu. Ce matin, dès mon arrivée, je vous ai déclaré que j'étais prêt à prendre et organiser un com-

mandement que ne sollicite pas mon ambition, mais que recherchent mon amour du pays et l'espoir assuré du succès. J'ai trouvé vos idées modifiées et incertaines. Je ne puis vous cacher mes angoisses en présence de la perte d'un temps si précieux.

Je vous le dis en toute sincérité : vous avez courageusement assumé le double fardeau de l'intérieur et de la guerre. Votre esprit politique vous absorbe tout entier au milieu du développement militaire que vous cherchez et que vous réussissez déjà à propager en province; mais, à côté du souffle patriotique que vous inspirez, il y a l'organisation et la conduite des choses militaires qui vous échappent totalement. Pendant ce temps, des fautes et des désastres s'accomplissent. Je vois bien que le général Bourbaki va vers le Nord; Bazaine résiste toujours avec héroïsme; les généraux Cambriels et Garibaldi vont travailler l'Est et les communications de l'ennemi, trop longtemps respectées pour notre honneur national. La Lorraine pillée et brûlée que je viens de parcourir se lève enfin. L'armée de la Loire est chargée de protéger le centre et le siège du Gouvernement.

Je veux bien que tout ceci soit important; mais ne l'oubliez pas, périsse plutôt tout en province que Paris ne succombe : car Paris, c'est le seul espoir d'une paix honorable qui disparaît de suite si la famine le force à céder. Paris, c'est le dernier boulevard de notre indépendance. Il a encore plus de deux mois de vivres; il renferme une armée aguerrie tout à l'heure, mais dont les 400,000 combattants ne feront une sortie pour rompre le cercle d'investissement qu'avec la certitude absolue qu'ils peuvent donner la main à une armée de secours venue de la province. Ce jour seul sera celui de la libération; il ne peut être plus longtemps reculé, et j'ai l'honneur de vous renouveler ma demande, en vous formulant les exigences militaires.

Pour que mon commandement ne soit pas illusoire, et pour que j'aie en mains l'instrument nécessaire, je réclame tous pouvoirs, ne relevant que du Gouvernement lui-même, pour lever, équiper, enrégimenter, nourrir et diriger les contingents utiles qui restent disponibles à l'heure actuelle dans les départements de l'Ouest, Finistère, Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Morbihan, Loire Inférieure, Mayenne, qui ne sont soumis encore à aucun grand commandement, et dans celui de la Sarthe, dont le Mans, qu'il importe de préserver sans retard de l'ennemi, comme clef principale de la Bretagne, sera ma future base d'opérations et d'approvisionnements. Le Mans commande toutes les lignes ferrées et sert de trait-d'union entre le Nord et le Midi. C'est de là que dans l'esprit de Paris et des bons stratèges doit s'élanter l'armée de ravitaillement, en prenant la route de la rive droite de la Seine, appuyée d'une part sur les forces de la Seine-Inférieure et de l'autre sur l'aile gauche de l'armée de la Loire.

Pour arriver au but proposé, je composerai le corps d'armée des gardes mobiles restant encore dans lesdits départements, de

leurs gardes nationaux mobilisés; j'ai un besoin absolu, pour m'éclairer, de deux escadrons de cavalerie régulière à 180 chevaux par escadron, de 2,000 hommes d'infanterie régulière comme noyau de résistance. L'effectif devant s'élever, j'espère, à une quarantaine de mille hommes, j'ai besoin de 16 batteries de 12 rayé et de 4 batteries de 4 rayé, ce qui fait un total de 120 canons, soit 3 pièces par 1,000 hommes, proportion adoptée par les Prussiens.

En outre, je pourrai requérir dans les arrondissements maritimes les marins qui me seront nécessaires, soit pour le service des pièces de marine que j'établirai autour du Mans, soit pour le service de mes pièces de campagne à défaut d'artilleurs de terre.

J'aurai le choix libre des officiers de l'armée régulière qui demanderont à me suivre et qui sont aujourd'hui sans emploi.

Telles sont, Monsieur le Ministre, les observations et les proportions que j'ai considéré comme un devoir impérieux de vous formuler. Leur succès dépend de la rapidité d'exécution.

J'ai l'honneur de vous prier de prendre tout de suite une décision affirmative ou négative. Au cas où elle serait négative, dans la journée de demain je m'éloignerais de Tours avec le regret que mes services ne puissent être utilisés, mais avec la pensée consolante que je n'aurai rien marchandé de moi-même au salut de mon pays.

Agréer, etc.

Signé : C^{te} E. DE KÉRATRY.

Au moment où je pris le commandement de l'armée de Bretagne, ma situation était nettement déterminée par la lettre du 21 octobre que j'avais écrite à M. Gambetta, et par le décret du 22 octobre qui en avait été la suite; décret, soit dit en passant, où M. Gambetta me conféra de lui-même, par un sentiment dont j'ai apprécié les motifs, le titre de général de division, alors que je n'avais indiqué que celui de chef des forces de Bretagne.

Il résulte de ces deux documents que j'étais général en chef, avec pleins pouvoirs, relevant du ministre de la guerre seul, et que mon armée avait pour objet spécial le ravitaillement de Paris. C'est un point qui avait été librement débattu et qu'il importe de bien préciser.

Je n'ai pas à entrer ici dans les détails de l'organisation à laquelle je travaillai pendant un mois, ni des déboires de toute sorte auxquels je fus exposé de la part des administrations de la guerre et de la marine. Cette histoire de l'armée de Bretagne fera l'objet d'un travail spécial qui va être publié et trop volumineux pour être consigné ici. Il me suffit de dire que les ministères de la guerre et de la marine me refusèrent constamment des officiers, point capital, et que la Commission d'armement, tout en me leurrant des plus magnifiques promesses, me donna en tout 5,000 spencers, 2,000 remingtons espagnols et 1,500 révolvers. C'est là tout ce que j'en obtins personnellement, en matière d'armes à feu portatives.

Quoi qu'il en soit, au 22 novembre, j'avais déjà réuni à Conlie environ 30,000 hommes, dont 12,000 furent armés d'armes perfectionnées de différents calibres, dont une partie fournie directement par les départements.

A ce moment, M. Gambetta me télégraphia de « me » porter en avant avec toutes les forces dont je pourrai « disposer, pour couvrir la ligne d'Alençon que des « incapacités avaient compromise. »

Je le fis de suite sans m'arrêter aux impossibilités, certain du patriotisme de mes troupes, et le 24 au soir, renforcé de quelques dépôts de la ligne, ramassés par moi dans les garnisons de Bretagne dont j'avais moi-même indiqué l'existence au ministre, je me trouvai bivouaqué avec environ 18,000 hommes, 4 batteries et 5 mitrailleuses, à Yvré-l'Évêque en avant du Mans, vers onze heures du soir.

Le même soir, j'eus à la préfecture du Mans avec M. Gambetta, que j'y avais déjà vu l'avant-veille et qui

m'avait donné des ordres écrits, fort sensés, ayant pour but de couvrir le Mans, en attendant que le général Jaurès eût rallié les troupes dérouterées du général Fiéreck, j'eus, dis-je, une entrevue en présence du général Jaurès.

Le commandant de vaisseau, promu général presque de la veille, debout devant une grande carte et une lampe à la main, expliquait au ministre de la guerre ses projets et ses plans de marche. Quand il eut fini, M. Gambetta émerveillé se retourna vers moi qui l'avais écouté sans l'interrompre, et me demanda mon avis en m'invitant à concourir à l'exécution de ces opérations de longue haleine, tandis que ses instructions de l'avant-veille se limitaient à un coup de main devant permettre aux mobilisés bretons de continuer leur organisation après cette simple opération terminée. Je fis remarquer au ministre que je trouvais ces plans mauvais, que nous rentrions dans le système qui consistait à mettre en avant des divisions isolées et à les faire détruire par l'ennemi qui se présentait en masse, qu'on perdrait ainsi sans profit mes 18,000 hommes et ceux que je pourrais envoyer successivement, tandis qu'avec les 60 à 70,000 hommes sur lesquels je comptais (la Bretagne qui a fait plus qu'aucune autre province, a mis 82,000 mobilisés sur pied), on pouvait, en leur donnant le temps de se réunir et en les armant sérieusement, ce qui ne se faisait point, tenter un mouvement avec plus de chances de succès. M. le ministre ayant insisté en des termes tels qu'aucune objection n'était plus possible, je lui demandai des ordres écrits, et il me dit qu'il me les donnerait. La lettre suivante de mon chef d'état-major, brillant officier d'Afrique et du Mexique, entré dans le cabinet du ministre, après les premières obser-

vations échangées entre M. Gambetta et moi, fait foi de ce que j'avance.

ARMÉE DE BRETAGNE

Conlie, 4 décembre 1870.

CABINET
du Général en chef.

A M. le général de Kératry, ancien commandant en chef de l'armée de Bretagne.

MON GÉNÉRAL,

J'ai assisté comme chef d'état-major à l'entretien que vous avez eu au Mans avec M. le ministre de la guerre. M. le général Jaurès a expliqué ses plans et ses moyens d'action. Vous avez écouté silencieusement tout ce que disait le général, et lorsque M. Gambetta vous a demandé votre avis, vous avez répondu que tout étant décidé, vous n'aviez rien à dire; que vous obéiriez comme soldat, mais que vous exigiez des ordres, et des ordres écrits. M. le ministre vous répondit qu'il vous en donnerait. Tel est, mon Général, le fait sur lequel vous m'avez interrogé, et j'affirme sur l'honneur que tout s'est passé rigoureusement comme je viens de le dire.

Veillez agréer, etc.

Le colonel chef d'état-major,

Signé : DE VAUGUYON.

Ici d'ailleurs, Messieurs, eu égard au peu de temps que vous pouvez consacrer à m'entendre, je dois établir que déjà mon commandement était convoité et battu en brèche auprès de M. Gambetta qui commit la faute de ne pas savoir démêler les intrigues du vrai patriotisme.

Je rentrai dans la nuit à Yvré. Le 25, j'installai mon bivouac.

Pendant mon absence de Conlie, le ministre de la guerre avait été visiter les travaux de défense y exécutés

et l'aménagement du camp, et il en avait témoigné sa haute satisfaction à tous les officiers supérieurs comme à moi-même. Le 26, je poussai une reconnaissance offensive avec une quinzaine de mille hommes et mon artillerie, dont trois batteries traînées à bras (faute de harnachements) pendant 13 heures de marche jusqu'à Bouloire, à 18 kilomètres d'Yvré, où mon avant-garde entra à quatre heures du soir, au moment où la localité venait d'être évacuée par les Prussiens. Le 27 au matin, je partis pour Conlie, organiser et chercher une 2^e division. J'y reçus à quatre heures du soir la dépêche suivante :

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Tours, le 27 novembre 1870, 2 h. 35 m. du soir.

Délégué guerre, à général de Kératry, commandant armée Bretagne à Yvré-l'Evêque près le Mans.

Le ministre de l'intérieur et de la guerre a décidé hier que, pour établir l'unité dans le commandement des troupes destinées à opérer dans l'Ouest, le général Jaurès aurait le commandement supérieur de toutes ces forces y compris celles placées sous votre autorité directe.

Le ministre me charge de vous en informer. Je vous prie, en conséquence de vous conformer aux instructions que vous donnerez Jaurès sur toutes les opérations militaires. Veuillez tout d'abord inviter Le Bouédéc au camp de Conlie à n'arrêter pour son corps aucun convoi de troupes, bagages ou autres qui ne lui serait pas destiné. En agissant contrairement au présent avis, il encourrait une grave responsabilité personnelle.

Le Gouvernement avait espéré que vous feriez une marche plus rapide en avant au lieu de rester à Yvré-l'Evêque, faubourg du Mans. Je compte toujours sur votre vaillant concours.

C. DE FREYGINET.

Le paragraphe relatif à la rapidité de ma marche et à

mon arrêt à Yvré était d'autant moins excusable sous la plume du délégué de la guerre que, la veille au soir à onze heures, le ministre avait été télégraphiquement informé à Tours de ma marche en avant jusqu'à Bouloire, conforme à ses instructions, et du mouvement rétrograde des Prussiens. Cette dépêche, comme je l'ai su plus tard, et M. Freycinet pourrait-il me contredire? n'avait été rédigée qu'avec l'espérance et la conviction que, froissé par ce reproche injuste, j'abandonnerais mon commandement ambitionné par d'autres.

Je répondis immédiatement au ministre :

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Tours, de Conlie, le 27 novembre 1870, à 5 h. du soir.

Général en chef armée Bretagne à ministre guerre Gambetta Tours (urgence).

Malgré ma qualité de général en chef avec pleins pouvoirs, je suis mis aujourd'hui par votre dépêche sous le commandement du capitaine de vaisseau Jaurès. Vous avez oublié tout en écrivant cette dépêche, vos engagements et mes conditions, ce que j'ai fait jusqu'ici avec mes braves officiers, ma situation politique, que la vôtre aurait dû vous rappeler, et mes services rendus à la cause publique. L'ordre qui vient de m'être envoyé et que je ne puis croire émané de votre main est inacceptable; s'il est vrai, je vous informe qu'à partir de cette heure, 4 heures 20 minutes, j'ai cessé d'exercer mon commandement et que je rentre dans la vie privée. J'ai tenté une œuvre dont le succès m'importait et qui est perdue, vous vous en apercevrez, au détriment du pays, par votre résolution. Je remets le commandement de Conlie au général Le Bouédéc et d'Yvré au général Gougéard.

KÉRATRY.

Une heure après, M. de Freycinet me télégraphia de nouveau :

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Conlie, de Tours, le 27 novembre 1870, 10 h. 35 m. du soir.

Guerre à général de Kératry, Conlie ou Yvré-l'Evêque près le Mans.

M. Gambetta me charge de vous exprimer les regrets de la détermination que vous avez prise de résigner votre commandement. Le ministre vous fait remarquer que la mesure prise à votre sujet est usuelle en temps de guerre et même inévitable quand deux corps coopèrent à côté l'un de l'autre. M. Gambetta ne voit donc là rien qui fût de nature à vous blesser. Dans le cas où, contre son désir, vous persisteriez dans votre résolution, il vous prie de vouloir bien, ainsi que vous l'indiquez vous-même, confier le commandement de Conlie au général Le Bouëdec et celui d'Yvré-l'Evêque au général Gougeard, en invitant ces deux généraux à prendre les instructions du général Jaurès.

Permettez-moi d'exprimer mon regret personnel de nous voir privés de votre concours dans les circonstances que nous traversons.

DE FREYCINET.

Il est usuel, contrairement à l'assertion du délégué, que le plus jeune en grade obéisse au plus ancien. J'avais cinq semaines de plus d'ancienneté de grade et, en outre, j'étais général en chef d'un corps d'armée spécial levé et organisé par moi seul, pour un but spécial, que mes attaches politiques en Bretagne m'avaient seules permis de mettre en mouvement.

D'autre part, si j'étais incapable de manœuvrer une frégate ou une escadre, le général Jaurès, marin de profession, pouvait-il utilement et du premier coup réunir 100,000 hommes non manœuvriers sous ses ordres ?

Il devint dès lors évident pour moi que le ministre avait changé d'avis sur le but et l'emploi de l'armée de

Bretagne et qu'au lieu de la conduire comme une masse homogène, destinée à opérer, quand elle serait complète, pour concourir au ravitaillement de Paris, il entendait envoyer successivement chacune de mes divisions exécuter une série d'opérations semblables à celles qui avaient eu jusqu'à présent des conséquences si fatales. Il devint évident, en particulier, qu'il entendait employer les troupes sous mon commandement à l'exécution des plans du général Jaurès, plans que j'avais reconnus et déclarés dangereux. Cela étant, il ne me parut plus possible d'accepter la responsabilité qui allait m'incomber ; les conditions dans lesquelles j'avais offert mon concours étaient changées, je ne crus pas devoir le continuer en m'associant à des mesures que je considérais comme dangereuses pour le pays et pour ceux qui m'étaient confiés, et dangereuses sans résultat utile : je me retirai.

J'écrivis à M. Gambetta la lettre qui fut publiée à l'époque :

A M. LE MINISTRE DE LA GUERRE, A TOURS.

Angers, le 28 novembre 1870.

MONSIEUR LE MINISTRE.

Par décret du 22 octobre dernier vous m'aviez nommé commandant en chef des forces mobilisées des cinq départements de Bretagne. A cette date rien n'existait encore. Grâce au patriotisme de mes compatriotes et au dévouement de tous mes officiers, le 22 novembre le camp de Conlie était créé et rendu inexpugnable. Quarante-sept bataillons de Bretons mobilisés, sept compagnies de francs-tireurs hardis et disciplinés étaient accourus tout équipés à mon appel ; neuf batteries d'artillerie, toutes formées en matériel et en personnel, n'attendaient plus

que des harnais pour manœuvrer utilement. Ce spectacle était unique en France, et le 24 novembre, après avoir vu de vos propres yeux, vous exprimiez hautement à tous les coopérateurs de cette œuvre nationale votre plus vive satisfaction, dont vous m'avez renouvelé l'assurance le même soir à la préfecture du Mans.

A la même heure, le Mans était menacé; l'aile gauche de l'armée de la Loire pouvait être débordée; les troupes du général Fiérech avaient été dérouterées et fuyaient depuis Nogent-le-Rotrou jusqu'aux portes de mon camp. Vous fîtes un appel pressant à l'armée de Bretagne: 40,000 de ses enfants, malgré leur organisation incomplète, comptant plus sur leur courage que sur leur armement inachevé, me suivirent, le 24 novembre au matin, du camp de Conlie au bivouac d'Yvré, et le 26 nous faisons une marche de 31 kilomètres à l'ennemi. Mes braves volontaires marins traînèrent leurs pièces d'artillerie pendant douze heures de route; l'ennemi venait d'évacuer en toute hâte.

Les intérêts de la défense ne me permettent pas d'ajouter un seul mot d'aujourd'hui.

Malgré les prières de mes troupes, je vous ai informé, le 27 novembre, que la teneur de vos ordres, conçus le 26 novembre, à Tours, à l'heure même où nous allions à l'attaque, me forçait, à tous égards, à résigner mon commandement.

Vous avez accepté le même jour ma démission, qui aurait dû paraître aujourd'hui même au *Journal officiel*.

La douleur que j'avais d'abandonner l'armée que j'avais formée avec mon brave ami et ancien collègue Carré-Kérizouët, qui a cru devoir me suivre dans la retraite, a été profonde; mais elle ne me fait pas oublier mes devoirs impérieux.

Rentré dans la vie privée, j'ai retrouvé ma liberté politique, que j'avais aliénée complètement sous l'uniforme. En appelant mes concitoyens à la défense de la patrie, j'avais contracté charge d'âmes; aussi j'ai l'honneur de vous annoncer que, dès que les événements vont me le permettre, je demanderai qu'on traduise en conseil de guerre les hautes administrations de la guerre et de la marine; du même coup elles et moi nous comparaitrons à la barre du pays, et aucun des documents que j'ai sous la main ne sera écarté.

Agréez, monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

C^{te} E de KÉRATRY.

P.-S. J'ai entre les mains les décrets et les arrêtés que vous avez signés comme ministre; vous avez commis l'insigne fai-

blesse de les laisser tous protester, et cela par une administration dont M. de Loverdo et le véritable chef, et qui, pour tous les yeux clairvoyants, personnifie la trahison vis-à-vis de la France non impérialiste. Il n'y a que vous qui ne vous en soyez pas aperçu, malgré mes avertissements réitérés et télégraphiés.

Dans cette lettre, je lui exprimai ma façon de penser sur M. de Loverdo et sur M. Fourichon. Cette manière de voir n'a pas changé. J'ai appris depuis par M. Glais-Bizoin, que vous ne pouvez pas ne pas interroger sur ce grave incident de guerre, que pendant que Châteaudun agonisait, M. de Loverdo qui avait environ 5,000 hommes rangés et oisifs sur les boulevards de Tours, avait refusé, malgré ses supplications, de lui envoyer le moindre secours; j'ai été témoin à Rochefort de l'irritation des officiers de marine, alors que, grâce aux mesures prises par M. Fourichon, l'*Augusta* venait enlever des bricks français à l'embouchure de la Charente et de la Gironde. Mon opinion était dès cette époque que M. Fourichon et M. de Loverdo ne croyant pas à la possibilité de la défense, avaient fait leur possible pour l'entraver, pour arrêter la création de l'armée de Bretagne et paralyser les intentions de M. Gambetta. J'y persiste aujourd'hui et je demande une enquête formelle où j'apporterai à l'appui mes preuves de leur mauvais vouloir et de leur inaction coupable.

Quant à la cause qui a fait dissoudre l'armée de Bretagne, elle est, pour moi, dans les craintes politiques inspirées chaque jour à M. Gambetta par une partie de son entourage qui recevait le mot d'ordre de la Commune de Paris, et dans l'hostilité des bureaux de la guerre contre toute tentative d'armée citoyenne étrangère à sa sphère de création et d'action.

Ma conclusion sur l'ensemble de tous ces tristes événements accomplis en province, c'est que M. Gambetta jusqu'à la fin de novembre a tout obtenu de la France parce qu'il était l'incarnation du patriotisme français ranimé par son souffle vraiment national; parce que, fidèle à ses premières circulaires de ministre de l'intérieur aux préfets, il avait maintenu jusqu'à cette époque la défense nationale au-dessus des intérêts de parti (ce dont nos enfants lui tiendront certainement compte au milieu de tant de désastres); témoin sa résistance aux mesures arbitraires exercées contre la presse par certaines autorités du Midi. Mais à partir du succès de Coulmiers qui le grisa, il s'est fait dictateur dans toute la force du terme, devant succomber fatalement sous ce poids surhumain des ministères de l'intérieur et de la guerre, puisque le premier avait déjà cette énorme tâche de fournir à la guerre hommes, matériel et subsistances. Au lieu d'avoir eu la sagesse, dès le début, de s'entourer d'une consulte compétente, qui lui eût épargné de cruelles méprises et des revers inévitables, à partir de la grande déception d'Orléans, il brisa tout sur sa route, éperonné par son imagination en feu, surexcité par les voix venues de Paris, par des amis des fournitures à outrance qui exploitaient sa soif d'attacher son nom au salut du pays. Gambetta n'est plus alors qu'un patriote en délire: et quand il sent le pays se retirer de lui, l'invasion monter jusqu'à Tours malgré ses généreux efforts, la capitulation de Paris prête à annihiler le Gouvernement central, il songe que la capitale, que les provinces du Nord et de l'Est vont être séparées du reste de la France; alors, pour retenir les autres provinces prêtes à lui échapper soit par suite de l'invasion, soit par suite de la réaction contre ses tenta-

tives militaires mal conçues, ma présomption est qu'il songea au moyen suprême, à l'organisation de la Commune dans le Midi comme moyen de gouvernement, incapable en honnête homme qu'il était de vouloir un seul des crimes de la Commune parisienne; mais pensant aussi que la ligue du Midi qu'il avait tenue en laisse, comme aussi en réserve, pouvait ressusciter utilement, et que le drapeau rouge, qu'il avait eu le tort préconçu de laisser flotter à Lyon pouvait encore apporter la victoire dans ses plis jusqu'à Bordeaux. Puis, à l'heure suprême, où déjà entré en lutte avec M. J. Simon, sous l'inspiration de ses amis Rane et Spuller, on veut le proclamer à Bordeaux, chef de la Commune française, l'énergie lui fait défaut, il recule, il refuse de paraître au balcon de la Préfecture, et finit à l'exemple de Dioclétien fatigué du pouvoir et se rendant à Salone, par prendre le chemin calculé de Saint-Sébastien. Ce dénouement était certain, parce que jamais M. Gambetta n'a été et ne sera un homme d'action. Il n'a que de l'imagination parlementaire et de l'éloquence, ce qui suffit à peine à un homme d'État.

Je manquerais à la justice, et je ne doute pas que M. Gambetta, qui en a souvent entretenu des tiers dignes de foi, n'en témoigne lui-même, si je n'ajoutais pas que l'amiral Fourichon n'a pas été pour peu dans les difficultés de la défense et que son aide, quels que soient les chiffres que l'on fera miroiter, a été plus que médiocre vis-à-vis son collègue de la guerre. Si j'en parle ici, c'est qu'en ayant éprouvé le triste contre-coup, j'ai malheureusement acquis le droit d'en parler.

Qu'a donc fait le ministre de la marine, pendant six mois d'agonie et malgré mes demandes réitérées au

Gouvernement de Tours de lever tous les inscrits de 35 à 45 ans qui ne demandaient qu'à marcher et qui n'ont jamais été levés, de tous ces braves officiers de marine retenus dans les ports, dans l'inaction, quand l'*Augusta* piratait dans nos rivières? La vérité est que l'amiral Fourichon, pas plus que son ami le général Trochu qui l'a fait choisir, n'a cru à la défense : et tandis que le gouverneur de Paris subissait forcément la pression de l'atmosphère parisienne qui l'obligeait à certains efforts de défense, l'amiral, libre de son action en province, décourageait tout et annihilait sa marine sous l'absurde prétexte de la réserver pour un meilleur avenir.

Et quand donc la France a-t-elle jamais eu plus besoin de toutes ses ressources ! Avoir retenu le pouvoir dans de pareilles conditions restera aux yeux de l'histoire un véritable crime de lèse-nation. Je demanderai aussi ce qu'on a fait des retranchements de Conlie armés pour couvrir un désastre du Mans et désarmés huit jours avant le désastre du Mans. Les magnifiques pièces de Conlie, portant à 8,000 mètres, étaient allées se promener à Besançon. Le dévouement n'a pas manqué à la Bretagne : si elle a été envahie, c'est parce qu'elle a été désarmée par la marine et par la guerre au moment suprême. Les ennemis et les ignorants ont beaucoup crié sur Conlie ; voilà ce qu'en pensaient les officiers allemands et la presse de Magdebourg (du 8 février, *Staats-Anzeiger*).

J'extraits de leur long jugement sur cette création de Conlie, une phrase que vous me permettrez de vous citer :

« D'après le jugement des militaires compétents, les solides positions du camp de Conlie laissent loin der-

rières elles les célèbres ouvrages danois, dont on a tant parlé à l'époque.... La redoute du Sud s'était élevée menaçante et dans une position formidable.... L'on doit reconnaître partout dans ce qui était fait, la main d'un habile ingénieur. » Voilà l'éloge fait, par les Allemands, du colonel du génie, M. Rousseau, ingénieur civil de Brest, et votre collègue aujourd'hui, et du colonel d'artillerie de marine, M. Jullien, que j'avais choisis pour l'armée de Bretagne. Malgré tout cela, Conlie n'a pas tiré un coup de canon, et les Prussiens y sont entrés pour piller et brûler, sans que rien les arrêtât.

La chute de l'armée de Bretagne a ruiné l'œuvre de l'immense ravitaillement préparé si habilement par M. Cézanne (expédié de Paris par le général Trochu), qui siège aujourd'hui sur vos bancs, et qui s'était complètement entendu avec moi pour les opérations à poursuivre.

La Compagnie de l'Ouest, qui a fait preuve d'un rare patriotisme, nous avait préparé nos trains blindés destinés à tenir la voie de l'Ouest jusqu'à Versailles et Mantes, et toute cette œuvre militaire, issue du dévouement de la Bretagne entière, a été abandonnée par crainte, je n'ose pas dire par antipathie, des Bretons qui étaient l'effroi de la Commune à Paris, comme ils gênaient l'entourage de M. Gambetta à Tours.

Car, comment expliquer ce fait grave, commis contre les Bretons et dont j'ai le droit de demander compte sévère aujourd'hui à M. Gambetta? Comment le ministre de l'intérieur, télégraphiant à tous les préfets le contenu de la dépêche du général Chanzy livrant bataille au Mans, le 11 janvier et couchant le soir sur ses positions,

a-t-il pu supprimer de cette même dépêche du 11 janvier, 11 h. 30 m. du soir, le passage suivant :

« Les troupes de Bretagne ont puissamment contribué à conserver cette position importante. »

Tandis que le lendemain, il s'empresse de télégraphier à toute la France que « les Bretons ont lâché pied et entraîné la déroute du Mans. »

La vérité, la voici :

Ces troupes de Bretagne, qui s'étaient couvertes de gloire en se faisant décimer le 11 janvier, c'était la division de mobilisés donnée au général Jaurès, que j'avais formée à Conlie et conduite le premier à l'ennemi, et qui a tenu ferme jusqu'à la dernière minute. Que n'auraient pas fait les autres divisions que j'aurais pu former successivement, si le camp de Conlie avait été maintenu ?

Les Bretons qui avaient lâché pied dans la nuit du 11 au 12 janvier, c'étaient des mobilisés appelés et accourus en toute hâte la veille, du fond de la Bretagne, armés avec des fusils à piston ou sans baïonnette, et renvoyés stupidement de Conlie, après mon départ, dans des cantonnements où depuis cette époque presque livrés à eux-mêmes, ils étaient laissés sans instruction : car pendant tout mon commandement à Conlie, tous les matins, les troupes présentes marchaient et manœuvraient, tous les soirs elles faisaient l'exercice sous mes yeux. Voilà ma seule réponse aux détracteurs du camp de Conlie et de l'armée de Bretagne. J'ajoute seulement comme protestation que cette dépêche tronquée restera une mauvaise action au compte de son au-

teur responsable ; car, en voulant frapper l'ancien chef de l'armée de Bretagne, on frappait tous mes compatriotes qui ont donné à la patrie le plus de sang et le plus de millions.

M. LE PRÉSIDENT. A quelle date avez-vous reçu l'ordre de vous placer sous les ordres du général Jaurès ?

M. LE COMTE DE KÉRATRY. Le 27 novembre.

Tout ce que j'avance est facile à contrôler, Messieurs, car trois colonels de l'armée de Bretagne, choisis et nommés par moi, M. Rousseau de Brest, M. Léon de Bordeaux, M. de la Pervençière de Nantes, siègent sur vos bancs, ainsi que son commissaire général, M. Carré-Kérisouët, et M. de Kerjégu, appelé au contrôle administratif de Conlie par le conseil municipal de Brest.

Depuis cette époque, Messieurs, je suis resté complètement étranger aux affaires publiques. Je me borne à vous donner connaissance de cinq lettres et dépêches que j'ai expédiées depuis ce moment à M. Gambetta, et restées sans réponse ; car vous devez tout savoir.

Après ma retraite de Conlie, et aussitôt le désastre d'Orléans connu, je considérai comme un devoir de remettre mon sabre au service du pays.

Tours, le 7 décembre 1870

MONSIEUR LE MINISTRE,

Je me dois à mon pays et à la Bretagne qui vient de donner tant de preuves de patriotisme ici, comme à Orléans et à Paris. Lorsque vous comptiez déjà sur le succès, vous avez brisé mon commandement. Le désastre d'Orléans m'a fait sortir de la vie privée où j'étais rentré à Tarbes. Aujourd'hui où la situation est difficile, je mets de côté les questions personnelles : je vous rede-

mande mon commandement en chef, intact, comme au premier jour de votre signature, avec les troupes que vous m'aviez accordées et avec la liberté de rappeler tous les officiers qui m'avaient suivi dans la retraite.

Je ferai rentrer dans le camp de Conlie toutes mes troupes qui ont besoin d'une nouvelle cohésion, et ma mission sera de ne point laisser passer les Prussiens entre Nantes et le camp de Conlie, quitte à reprendre l'offensive quand les circonstances le permettront.

Vous m'avez loué comme tous mes officiers, parceque vous n'avez pas une seule faute à me reprocher. Je vous demande donc un acte de justice et une mesure utile à ma patrie, à l'heure si grave où nous sommes aujourd'hui.

Agrérez, etc.

Signé : C^{te} E. DE KÉRATRY.

M. Gambetta me fit vaguement parler par M. Carré-Kérisouët du commandement d'un nouveau corps en formation sur le papier. Ma raison d'être était près des Bretons : ailleurs, ma prétention de former un corps, en qualité de général en chef, eût été déplacée et stérile.

Quelques jours après mon départ du camp de Conlie, j'apprends que l'armée de Bretagne et le camp de Conlie sont frappés à mort par l'administration de la guerre, qui ordonne de désarmer le camp et de ranger en arrière les contingents bretons, pour les cantonner, c'est-à-dire les priver de toute mon énergie ; car je prévoyais tous les futurs désastres du Mans, et il était bien dur de penser que la Bretagne qui s'était sacrifiée allait être livrée sans défense à l'invasion.

EXTRÊME URGENCE.

GLAIS-BIZOIN, MEMBRE DU GOUVERNEMENT DE BORDEAUX.

Rennes, 10 h. soir, 12 décembre 1870.

Reçu votre dépêche ; mais il faut que Gambetta prenne une

mesure immédiate dans un sens ou dans l'autre. Car nouveau général a déjà donné ordre d'arrêter tous travaux du camp qu'on désarme. On va disséminer en arrière toutes les troupes qui ont coûté tant de sacrifices au pays. Je proteste de toute mon énergie contre cette mesure désastreuse pour la Bretagne et la défense nationale, et cette protestation sera ma dernière : vous devez le comprendre. Pas une minute à perdre pour arrêter cette dissolution de l'armée qui stupéfie.

KÉRATRY.

Ma protestation resta stérile !

La dépêche suivante fut remise scrupuleusement à M. Gambetta. On y verra que mes pressentiments sur le triomphe de la Commune, déjà anciens, affirmés de nouveau le 18 décembre, ne s'égarèrent malheureusement point. On reconnaîtra d'autre part que, si j'avais su quitter la Préfecture de police qui était un véritable ministère, l'ambition du triste portefeuille de la guerre dans de pareilles conjonctures étaient bien peu enviable ; mais le dévouement à la chose publique me ramenait à une combinaison dont M. Gambetta m'avait parlé le premier à Paris, avant notre départ en ballon. Quant aux moyens de salut à appliquer, il serait bien oiseux de les discuter aujourd'hui après une si grande catastrophe.

GÉNÉRAL KÉRATRY A STEENACKERS, DIRECTEUR DES
TÉLÉGRAPHES, BORDEAUX.

Nantes, 18 décembre 1870.

(Pour remettre immédiatement et confidentiellement
à Gambetta.)

La France touche au plus effroyable désastre qu'elle ait jamais subi ; encore huit ou quinze jours, si la province ne vient pas à

son secours, Paris est livré. *La Commune y triomphe* et le pays reste sans gouvernement devant l'ennemi qui lui imposera toutes les humiliations, tous les sacrifices, et peut-être la régence. A mon avis, mûrement réfléchi, le pays peut encore et sûrement être sauvé. Je vous demande pour un mois le ministère de la guerre et de la marine; vous conserverez seulement l'intérieur. Nous serons ensemble à la peine et à l'honneur nous signerons ensemble les résolutions graves qu'il faut prendre immédiatement et que je prétends devoir assurer le salut du pays d'ici un mois, le temps juste que Paris peut encore tenir, s'il se sent secouru.

KÉRATRY.

Je ne me trompais guère sur la durée probable de la résistance parisienne.

M. Gambetta garda le silence.

La fin de l'année arrivée, les désastres redoublent. On apprend en province que M. J. Favre se rend à Londres. J'éprouvai le désir de passer en Angleterre pour me mettre à la disposition de l'homme qui, à mon avis, parmi ceux du 4 septembre, avait tenté et souffert le plus pour son pays.

Nantes, 29 décembre 1870.

GÉNÉRAL KERATRY A MINISTRE GUERRE GAMBETTA.
BORDEAUX.

Nommé général de division pour la durée de la guerre, je suis depuis un mois en disponibilité. Puisque je suis inutile, je vous demande que vous m'enleviez un grade qui m'astreint militairement, tant que je n'aurai pas été relevé officiellement et que le *Journal officiel* dise : « M. de Kératry a cessé, à partir d'aujourd'hui, de faire partie de l'armée auxiliaire, sur sa demande. » Si vous ne consentez pas à cette demande légitime, je réclame quinze jours de congé pour me rendre en Angleterre, dès que

Jules Favre en aura pris la route. Je vous prie de me télégraphier votre décision; car votre silence impliquera qu'à partir de ce jour, je reprends toute ma liberté de citoyen. Je ne réclame exactement que mon droit.

KÉRATRY.

Enfin après l'outrage public lancé à la Bretagne par la fameuse dépêche de M. Gambetta, pour l'honneur des nôtres, je demandai à les reconduire au feu.

KÉRATRY A GAMBETTA MINISTRE GUERRE,
BORDEAUX.

Les mobilisés Bretons ont lâché pied dans le désastre d'hier. Je vous en redemande le commandement absolu avec pleins pouvoirs et ordre de lever immédiatement sur la côte de nos cinq départements tous les marins de trente-cinq à quarante-cinq ans. Je m'engage d'ici trois semaines à revenir au feu avec soixante-mille hommes qui sauront se faire tuer et alors je me concerterai avec général Chanzy dont je reconnais les puissantes qualités. J'attends votre réponse avant de quitter Nantes.

Signé : KÉRATRY.

UN DÉPUTÉ. Vous parliez tout à l'heure du plan relatif au ravitaillement de Paris. C'était celui de la Basse-Seine. Vous le connaissiez donc et vous aviez été mis dans la confidence ?

M. LE COMTE DE KÉRATRY. Je l'avais connu par M. Cézanne qui était tombé en ballon, et qui était venu prendre des renseignements, près de moi à Conlie, et y combiner nos mouvements.

UN DÉPUTÉ. M. Gambetta le connaissait-il?

M. LE COMTE DE KÉRATRY. Il devait le connaître. Malheureusement, quoique cela eût été convenu en octobre, quoique je lui eusse redemandé par écrit, et qu'il m'eût répondu que nous serions réunis pour nous concerter le 23 novembre, jamais il n'a été tenu entre tous les chefs de corps un seul conseil de guerre : pourtant, pour réussir un mouvement concentrique par grandes masses, ce qui était le seul plan possible, c'eût été élémentaire.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez parlé, monsieur de Kératry, de dépêches télégraphiques échangées avec M. Gambetta ; les avez-vous encore ?

M. LE COMTE DE KÉRATRY. Je les publie toutes dans l'ouvrage dont je vous ai parlé tout à l'heure.

M. LE PRÉSIDENT. Pourrez-vous nous les communiquer ?

M. LE COMTE DE KÉRATRY. Je vous enverrai les épreuves de l'ouvrage aussitôt qu'il sera prêt. Vous les y trouverez toutes.

M. LE PRÉSIDENT. Parfaitement. Vous vous êtes expliqué sur les causes de désorganisation qui ont perdu l'armée de Bretagne. Mais il y a une autre question qui m'a été adressée et sur laquelle nous vous prions de nous donner quelques explications. Je veux parler des Intendances.

M. LE COMTE DE KÉRATRY. Je vous remercie de vouloir bien me donner l'occasion de m'expliquer une minute sur ce point.

M. Gambetta a été complètement desservi par l'administration de la guerre dans la personne du chef du personnel, M. de Loverdo : pour moi, tel est mon avis, c'est à cette résistance sourde qu'il faut attribuer une grande partie des désastres que nous avons éprouvés. Mais M. Gambetta a eu le tort grave, alors qu'il savait que sous l'Empire nous allions attaquer dans la discussion du budget de 1870 les imperfections de l'Intendance, de créer d'un trait de plume 171 intendants et sous-intendants pris forcément au hasard ; de pareilles fonctions exigent des aptitudes et des connaissances spéciales. Ce service s'était complètement désorganisé, même dans nos armées du Rhin, non parce que l'Intendance avait manqué à ses devoirs, mais parce qu'elle n'avait jamais reçu d'ordres utiles, et qu'elle avait toujours ignoré les mouvements des troupes aussi bien en marche qu'en retraite.

Comment M. Gambetta n'a-t-il pas songé à faire ce que je faisais dans l'armée de Bretagne et ce que, dès le début, je lui avais exposé comme seul pratique ? Prendre des boulangers pour le pain, des marchands de vin pour les liquides, des bouchers pour les viandes, des employés de banque pour tenir la caisse, des percepteurs pour contrôleurs, le tout réuni dans la main d'un homme moral connaissant le pays, sachant manier les chiffres et au-dessus de tout besoin personnel, procédant par adjudications. Cet homme désintéressé et habile, je l'ai trouvé dans M. Charlon, directeur de la Compagnie *La Confiance* à Marseille ; toutes ses opérations étaient soumises à M. Carré-Kérisouët ; et au-dessus de tous ces rouages, j'en avais créé un autre, qui était un conseil de contrôle de tous les marchés et de toutes les fournitures de l'armée, composé de cinq membres, et élu sur ma

demande par et dans les cinq conseils municipaux de la Loire-inférieure, du Morbihan, du Finistère (c'est à ce titre que M. de Kerjégu y figurait) des Côtes-du-Nord et de l'Ille-et-Vilaine.

C'était l'argent des citoyens, Messieurs, qui était dépensé : les dépenses devaient être contrôlées par des représentants directs de ces citoyens.

Interrogez leur compte-rendu ; voici sur quelles bases avait été créée et a fonctionné cette commission qui était appelée à rendre d'éminents services et à ramener l'ordre et l'économie dans une branche d'administration vraiment désorganisée.

Aujourd'hui où l'on peut juger plus froidement les choses de guerre et les besoins de l'avenir, j'ai confiance que l'administration militaire trouvera quelque profit à tirer de cette circulaire.

**A MM. LES PRÉFETS DES CINQ DÉPARTEMENTS
DE LA BRETAGNE.**

QUARTIER GÉNÉRAL

DE

l'armée de Bretagne

—

Camp de Coulie.

—

N° 56.

16 novembre 1870.

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai l'honneur de vous confirmer, en vous en exposant la portée, ma dépêche d'hier relative à l'institution d'une Commission de contrôle choisie parmi les membres des conseils municipaux des chefs-lieux de la Bretagne.

Des sommes assez considérables ont été mises à ma disposition par le Gouvernement, en même temps qu'il me conférait de pleins pouvoirs pour l'organisation et la mise en marche de mon armée. D'un autre côté, la rapidité avec laquelle nous avons dû

opérer nous a obligés à nous affranchir de tous les procédés surannés et embarrassants qui président d'ordinaire à l'organisation, à l'équipement, à l'armement d'un corps d'armée ; et par ce motif que je me suis trouvé de par la loi et la force des choses, au-dessus des règles ordinaires, j'ai désiré, et ce désir a été partagé par le commissaire général, M. Carré-Kérisouët, que la lumière la plus large se fit autour de nous et que le contrôle le plus absolu pût être exercé sur nos actes. Nous avons pensé alors que notre armée étant une armée civique, c'était parmi les citoyens eux-mêmes qu'il fallait aller chercher le contrôle que nous réclamons et, indépendamment de la commission intérieure que je préside, nous avons songé à former, avec des éléments tout à fait étrangers à notre armée, une Commission supérieure chargée d'examiner, de contrôler notre gestion.

A cet effet, nous avons pensé qu'on pouvait choisir un conseil municipal dans le chef-lieu de chacun des départements de la Bretagne. On constituerait ainsi une Commission de cinq membres qui vérifieraient les marchés au point de vue des prix, les fournitures au point de vue de la qualité, la comptabilité au point de vue de son exactitude. Elle pourrait se réunir à des époques fixes, tous les quinze jours, par exemple, et, en dehors de ces réunions périodiques, à des époques indéterminées, aussi souvent qu'elle le jugerait convenable. Une indemnité de voyage et de séjour serait naturellement accordée à chacun des membres de la Commission, toutes les fois qu'il aurait à se déplacer.

Tous les renseignements qu'ils jugeront à propos de demander, leur seront fournis par la Commission ; tous les livres, tous les documents leur seront communiqués. Il importe pour le Gouvernement et pour nous qu'il soit absolument démontré que nous ne redoutons aucun contrôle, que nous l'appelons, au contraire, par tous les moyens, et qu'au régime qui avait pour système le silence et le mystère, pour ne pas dire le mensonge, le Gouvernement de la Défense nationale a fait succéder un régime qui repose sur la pleine lumière et une large publicité.

Il demeure entendu d'ailleurs que la Commission n'aura à s'occuper en rien des opérations militaires, mon pouvoir à cet égard devant demeurer absolu, ainsi que ma responsabilité ; et le Gouvernement seul ayant qualité pour diriger et contrôler mes décisions.

Agrérez, etc.

Le général en chef,

Signé : C^{te} E. DE KÉRATRY.

Il avait été ouvert en ma personne à l'armée de Bretagne un crédit de 8 millions ; en ce qui me concerne, je le dis ici bien haut, je n'ai jamais voulu manier un denier de l'État, un seul ! Pendant que j'ai commandé l'armée de Bretagne, les dépenses payées par mon ordre et imputables sur le crédit des 8 millions ne se sont élevées qu'à 538,000 fr. environ. Voilà la vérité sur les fameux 8 millions !

Je n'ai jamais ordonné que lorsque toutes les signatures, voulues et contrôlées par les chefs de corps et le contrôle de l'armée, étaient appliquées sur les feuilles de prêt ou de solde.

La question des fournitures a été traitée par mon ancien collègue, M. Carré-Kérisoüet, qui s'est tiré avec une grande habileté d'une situation fort délicate et fort difficile. C'est lui seul qui a eu à s'occuper de ces affaires ; il avait reçu le titre de général de brigade qui lui avait été conféré dans ce but ; c'était sa mission spéciale.

Ce que je puis dire, c'est qu'un intendant de l'armée régulièrement envoyé immédiatement après mon départ pour examiner toutes les opérations du camp de Conlie m'écrivit quinze jours après ma retraite, la lettre que je vais vous lire ; elle sera plus éloquente que moi :

ARMÉE DE BRETAGNE

Commissariat aux vivres.

QUARTIER GÉNÉRAL.

Camp de Conlie, le 10 décembre 1870.

A M. LE GÉNÉRAL DE KÉRATRY.

MON GÉNÉRAL,

Vous m'avez fait l'honneur de me demander mon opinion sur les marchés passés pour l'alimentation de l'armée de Bretagne ; après avoir pris connaissance des derniers traités passés par l'intendance de cette armée, j'ai cru devoir les continuer tous conformément à l'autorisation que j'en avais reçue, dans le cas où il m'auraient paru avantageux. C'est vous dire que les prix m'en ont paru aussi modérés qu'on pouvait le désirer.

Je n'ai qu'un désir, c'est de pouvoir passer mes nombreux marchés dans d'aussi bonnes conditions.

Agréez, mon Général, l'expression de mon respectueux dévouement.

L'Intendant militaire,

Signé : DESCRIBE.

Voici du reste les prix payés par mon Intendance que vous pourrez contrôler dans le tableau ci-joint.

ARMÉE DE BRETAGNE

TABLEAU DES RATIONS

NATURE des OBJETS DE CONSOMMATION	RATIONS régulières		RATIONS accidentelles		OBSERVATIONS	
	Quantités	Prix	Quantités	Prix		
HOMMES						
Pain.....	750 gr.	22 c. 50	»	»	Les prix portés ci-contre sont ceux qui ont été payés en moyenne depuis la création du camp.	
Biscuit.....			500 gr.	36 c.		
Viande.....	350 gr.	35 c.	300 gr.	35 c.		
Vin.....	0 l. 25	7 50	Légumes	»		
Eau-de-vie.....			0 l. 06	3 c.		
Café.....	16 gr.	5 c.	»	»		
Sucre.....	21 gr.	2 c. 50	»	»		
Sel.....	16 gr.	0 c. 25	»	»		
Poivre.....	1 gr.	0 c. 25	»	»		
Riz.....			60 gr.	3 c.		
Pommes de terre.....			250 gr.	2 c. 5	APPROUVÉ mais en réduisant la dépense à 75 cent, Le général en chef, Signé : Cte E. DE KERATRY.	
Légumes frais et secs.....			Une ration suivant nature.	5 c.		
Bois.....	1 k. 40	3 c.				
Paille de couchage.....	0 k. 625	6 c. 25				
	par jour...	82 c. 25	y compris bois et paille pour 0 c. 1/6. — Reste pour la nourriture 73 c. par homme et par jour.			
CHEVAUX						
Foin.....	5 k.	1 fr. 05				
Paille.....	5 k.	0 fr. 50				
Avoine.....	5 k.	0 r. 80				
		2 fr. 35				

Voilà, Messieurs, ce qu'a été la gestion de l'Intendance faite par des civils. Car, remarquez-le bien, je n'avais pour ce service si important que des éléments civils. Notre Intendance a marché admirablement, les troupes n'ont jamais manqué de rien, pendant ma gestion : interrogez-les ; riz, pain, vin, viande et, ce qui ne se donnait nulle part, de la paille de couchage, café et légumes, quelquefois eau-de-vie, tel était l'ordinaire de mes soldats et officiers comme de moi-même. Nous couchions tous sous la tente. Quant à la mortalité qui ailleurs a été si grande, elle a été presque nulle. Lorsque j'ai quitté le camp de Conlie il était mort sept hommes : en regard de ce chiffre, il faut mettre le mouvement des hommes qui sont venus au camp jusqu'à mon départ : 32,000. Voilà pour l'état sanitaire. Je crois qu'ailleurs il serait difficile de trouver une situation plus satisfaisante ; cependant des armées habituées soit à la vie d'Afrique, soit à la vie de garnison, devaient être plus solides que la mienne, recrutée de la veille, parmi les paysans, les ouvriers des villes, les bourgeois. Vous ne pouvez pas ignorer qu'à ce moment-là la Bretagne était décimée par une violente épidémie de petite vérole. 62,000 mobilisés bretons ont été levés et expédiés à Conlie avant et après mon départ. Le chiffre officiel des décès a été de 143 : dont 88 par variole, 55 par autres maladies. Il y a eu 1,433 évacuations, 208 réformés, 70 congédiés, sur 1,854 malades entrés dans les cinq ambulances départementales créées dans l'armée de Bretagne.

Quant à la comptabilité de l'armée de Bretagne, mise totalement à jour en 36 heures après mon départ, le ministre des finances pourra vous dire quelle régularité et quelle honnêteté ont présidé à toutes ses opérations.

M. DE RESSÈGUIER. — M. de Kératry pourrait-il nous dire quels motifs ont empêché d'équiper tous les mobilisés ?

M. LE COMTE DE KÉRATRY. — Mais ils ont tous été équipés.

M. DE RESSÈGUIER. — Il y en a eu à Nantes qui ne l'ont été que deux mois après leur arrivée.

M. LE COMTE DE KÉRATRY. — Messieurs, je ne parle que de ce qui s'est passé pendant ma gestion. Mais je puis vous dire que Nantes m'a envoyé au camp de Conlie de superbes bataillons. M. de la Pervençhère resté dans la Loire-Inférieure avec ses bataillons pourrait vous renseigner sur ce point. Les premiers du département des Côtes-du-Nord, seuls, me sont arrivés en mauvais état, et, en huit jours, ils ont été vêtus.

M. MAURICE. — Vous avez dit que l'armement était insuffisant, souvent incomplet. Est-ce le ministère de la guerre qui s'est opposé à l'armement et qui a apporté du mauvais vouloir, ou M. Gambetta ?

M. LE COMTE DE KÉRATRY. — M. Gambetta apportait à cet égard le plus grand bon vouloir ; c'était l'administration de la guerre à Tours et l'amiral Fourichon qui faisaient preuve de la plus mauvaise volonté.

M. LE PRÉSIDENT. — N'avez-vous pas adressé à M. Place, consul général à New-York, des ordres portant qu'il eût à vous envoyer des fusils et des mitrailleuses ?

M. LE COMTE DE KÉRATRY. J'ai recueilli toutes les dépêches qui ont trait à cette affaire : elle concerne seulement des fusils.

Après avoir appris, Monsieur le président, que mon nom avait été prononcé à propos d'un marché passé par M. Place, j'ai envoyé de suite en communication à M. le duc d'Audiffret-Pasquier qui m'en a remercié, toutes les dépêches concernant cette affaire. Vingt et une propositions relatives à l'armement m'ont été faites de l'étranger ; je n'ai pu en voir aboutir aucune ; j'avais eu confiance dans celle qui m'avait été proposée par M. Mackensie renforcé de M. Jackson, négociant établi au Havre. Ce négociant vint m'apporter des types au camp de Conlie ; entre autres modèles, il m'avait offert 5,000 Roberts. J'avais mission d'acheter des armes, si cela m'était possible, car la Commission d'armement débordée, disait-elle, ne pouvait pas suffire à tous les besoins ; je me plaignis même un jour au ministre de la guerre qu'on ne donnât des chassepots qu'à des étrangers qui criaient : Vive la République ! sous les fenêtres du gouvernement à Tours, et M. Gambetta m'en garda rancune. Je m'estimais heureux de trouver ces 5,000 Roberts, ils m'étaient annoncés avec 300 cartouches par fusil. Le traité fut passé après examen d'officiers d'artillerie.

M. Jackson me demanda la permission d'envoyer une dépêche à New-York pour faire venir lesdites armes, et il sollicita la faveur de faire télégraphier au consul que ces armes ne faisaient pas l'objet d'une spéculation ; que ce n'était pas un négociant qui voulait faire œuvre de marchand, et qu'il le priait de ne pas s'opposer au chargement. Le consul, en effet, avait la mission de ne pas permettre le chargement d'armes qui étaient

destinées, non aux opérations militaires, mais aux transactions commerciales. La dépêche, dans ce sens, fut adressée à New-York aux frais de M. Jackson.

M. Place ne répondit pas. Les armes ne furent pas embarquées sur le packet; ne voyant rien venir, je télégraphiai à M. Le Cesne en m'exprimant ainsi dans ma dépêche : « Je vous prie d'intervenir auprès de M. Place et de lui recommander de ne pas s'opposer au chargement. » M. Place avisé par M. Le Cesne, me répondit alors par une dépêche m'annonçant que le véritable propriétaire des armes se refusait à faire la livraison et à effectuer l'envoi, s'il n'était pas payé comptant. D'un autre côté, je recevais une dépêche du représentant de M. Jackson : « Général, le consul ne veut pas laisser embarquer les armes. » Je lui répondis : « Ce n'est pas vrai; voici la réponse du consul. Tout ceci prouve que vous n'aviez pas le droit de traiter de ces armes. » Le traité fut donc rompu.

M. Place n'avait reçu depuis sa dépêche ni ordre d'achat, ni ordre d'envoi (1). Aussi, fus-je fort étonné quand au mois de décembre je reçus une lettre du consul, qui me demandait le paiement des armes qu'il m'expédiait. Je soumis la demande à M. Le Cesne, et ma réponse négative basée sur la réalité des faits. Au fond l'opération du consul ne pouvait viser qu'une chose : la commission de 2 p. 100 à prélever sur un achat qu'on ne devait pas faire, M. Place n'avait pas de fonds; il avait la défense d'acheter; il savait parfaite-

(1) Il a été question dans les débats judiciaires d'une seconde dépêche de fin novembre que M. Place m'aurait adressée, pour m'annoncer l'envoi de ces armes. Jamais elle ne me fut remise; j'avais d'ailleurs quitté tout commandement.

ment qu'en achetant, il exposait le Gouvernement français à perdre 600,000 fr.; car si ce chargement qui devait être reçu par la commission d'artillerie, *sur quai français* (ou partie, à cause du déchet), avait été refusé, ou si la cargaison avait fait naufrage, c'était le Gouvernement français qui perdait forcément le montant du prix déjà versé.

M. MAURICE. Ainsi, vous n'avez rien reçu? Rien n'est arrivé au camp?

M. LE COMTE DE KÉRATRY. Rien du tout, pendant mon commandement.

M. LE PRÉSIDENT. Ceci regarde la commission des marchés.

ARMÉE DE BRETAGNE

1870 — 1871



DEUXIEME DÉPOSITION

COMMISSION D'ENQUÊTE

SUR

LES ACTES DU GOUVERNEMENT DU 4 SEPTEMBRE

SÉANCE DU 6 JUILLET 1872

Présidence de M. SAINT-MARC GIRARDIN

Deuxième déposition de M. de KÉRATRY

M. LE PRÉSIDENT. — Je crois, M. de Kératry, qu'à propos d'une déposition qui a été faite ici, vous avez désiré être entendu de nouveau par la Commission. Ce sont bien là les termes dans lesquels vous avez demandé à faire une nouvelle déposition ?

M. DE KÉRATRY. — Oui, M. le Président. Il s'agit de la déposition du général Gougeard. Je n'eusse pas voulu fatiguer la Commission à nouveau ; mais, comme j'ai lu dans un journal que le général Gougeard avait déposé particulièrement sur l'armée de Bretagne, j'ai pensé que quelques explications supplémentaires de son ancien chef importaient à l'histoire de la défense nationale dans l'Ouest. Je vous prie de ne pas vous effrayer de l'énorme dossier que j'ai apporté ici ; c'est un volume qui verra le jour, après la publication du rapport de la Commission : je n'en citerai que quelques extraits portant sur les points les plus délicats.

M. CHAPER. — Est-ce que la déposition de M. Gougeard a été publiée ?

M. DE KÉRATRY. — Non ! J'ai lu simplement dans un journal que le général Gougeard avait déposé devant la Commission, au sujet du camp de Conlie. Comme j'avais déjà pris connaissance d'une brochure du même officier qui a précédé de quatre mois sa déposition et qui présentait les faits à sa façon, j'ai pensé que dans l'intérêt de la vérité, il ne serait pas inutile que la Commission voulût bien m'entendre quelques instants.

Avant d'entamer le récit du camp de Conlie, permettez-moi de vous dire — et c'est là un point digne d'attention — quelles étaient mes relations avec M. Gambetta au moment où le décret du 22 octobre m'investit d'un commandement général.

Avant le 4 septembre, dans deux occasions assez graves, je m'étais trouvé en opposition complète avec M. Gambetta sur des questions politiques ; jusqu'au 4 septembre, nous sommes restés dans ces termes de division ; nous nous sommes alors réunis uniquement sur le terrain de la défense nationale. Quand je fus mandé par lui à Tours, à ma sortie de Paris, le nouveau ministre donna suite, par le décret du 22 octobre, à un projet dont il avait été déjà question à Paris, entre nous, avant son départ et le mien par ballons. Pour bien indiquer que M. Gambetta et moi, étions franchement alors réunis sur l'unique terrain de la défense nationale, je dois raconter un incident qui se présente à mon souvenir. Je me trouvais à Tours dans le cabinet de M. Gambetta, au moment où arrivait la nouvelle des violences exercées sous M. Esquiros contre la *Gazette du Midi*, de Marseille ; ce fut, sur mon conseil, et après hésitations, sur les représentations que je fis à M. Gambetta, au sujet des revendications que nous avions

poursuivies à la Chambre en faveur de la liberté de la presse, qu'il télégraphia à Marseille l'ordre de rendre justice aux plaignants ; quelques instants après, le décret du 22 octobre était signé. Ceci vous indique suffisamment sur quel terrain d'impartialité politique nous étions placés. C'était le vrai terrain de la défense nationale, en dehors de toutes préoccupations politiques ou dynastiques ; je tiens à le dire, parce que j'avoue que, jusqu'au dernier coup porté à l'armée de Bretagne, j'ai eu confiance dans les assertions du ministre de la guerre et de l'intérieur : dans les dépêches si explicites de M. Gambetta, je n'ai jamais cru à des considérations politiques, servant de guide à sa conduite, j'ai pensé seulement que, dans certaines circonstances, il avait trop facilement cédé à des considérations dangereuses dont l'avait assiégé une partie de son entourage, effrayée d'un rôle que pouvait jouer à un certain moment une armée de Bretons.

Je n'eusse jamais supposé qu'il s'y fût associé de plein gré ; ma première déposition sur le 4 septembre en fait foi : mais aujourd'hui mon opinion est diamétralement opposée, et d'après les documents qui ont été retrouvés et réunis, il me sera bientôt permis de dire et de prouver que l'armée de Bretagne a été sacrifiée politiquement ; sacrifice détestable dont le souvenir restera comme un crime de lèse-nation.

Ceci posé, j'arrive au camp de Conlie, en mettant tout d'abord sous vos yeux le décret du 22 octobre.

MINISTÈRE DE LA GUERRE. — Tours, le 22 octobre 1870.

DÉCRET :

Art. 1^{er}. — M. de Kératry est chargé du commandement en chef des

gardes mobiles actuelles (1), des gardes nationaux mobilisés et corps-francs des départements de l'Ouest : Finistère, Morbihan, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, avec facilité d'opérer et de se fixer au chef-lieu d'un département placé en dehors de la région ci-dessus désignée, Laval ou Le Mans.

ART. 2. — M. de Kératry, investi de tous pouvoirs pour organiser, équiper, nourrir et diriger ces forces, qui prendront le nom de : *Forces de Bretagne*, ne relèvera que du ministre de la guerre.

ART. 3. — M. de Kératry prendra immédiatement son commandement en qualité de général de division (2), brevet de l'armée auxiliaire et pour la durée de la guerre.

ART. 4. — M. Carré Kérisouët, ancien député, est nommé commissaire général des forces de Bretagne, avec rang de général de brigade.

ART. 5. — Un crédit de huit millions, spécialement affecté à l'armée de l'Ouest, est ouvert au commandant en chef. L'armée de l'Ouest jouira, en outre, de la solde et des vivres de campagne réglementaires, à partir du jour où chaque corps ou fraction de corps aura été mis en mouvement.

Visé par ordre. — *Signé* : GAMBETTA.

Pour copie conforme : *Le délégué du ministre de la guerre*,
C. DE FREYCINET.

Vous voyez, Messieurs, que ce décret contenait deux clauses particulières : par la première, un crédit de 8 millions m'était ouvert, certains esprits ont trouvé cette attribution irrégulière ou exagérée : qu'il soit dit en passant que ce ne fut qu'une faible fraction de ce que la Bretagne a fourni pour son contingent numéraire, à savoir, plus de : 15 millions ; ce crédit n'était donc qu'une avance parfaitement régulière et naturelle sur ces 15 millions. Car il était entendu par ce décret que j'étais chargé de nourrir, équiper, habiller les hommes, mais non, il faut le remarquer de suite, de les armer. En effet, comment eut-on pu avec 8 millions, non seulement nourrir, habiller et équiper, mais encore armer

(1) Le mot *actuelles* fut ajouté dans le texte du décret de la main même de M. Gambetta.

(2) Le mot *général de division* a été substitué dans le texte de la main même de M. Gambetta, au mot de *chef*, qui existait d'abord dans le projet de M. de Kératry, jaloux de ne se créer aucune situation personnelle, propre à faire naître les susceptibilités du département de la guerre.

40,000 soldats, chiffre du contingent en hommes prévu, le plus simple calcul suffirait pour combattre une semblable assertion. En effet, 40,000 fusils (et encore sans le prix des cartouches) à 100 francs chaque, auraient coûté 4,000,000 francs. Que serait-il resté pour nourriture, équipement, habillement, transport, établissement du camp, sans parler de la solde ?

En second lieu, il était dit dans le décret que M. de Kératry était investi de tous pouvoirs, et avait la faculté d'opérer, et de se fixer dans un chef-lieu des départements situés en avant et en dehors de la région placée sous son commandement, c'est-à-dire à Laval, ou au Mans : de plus, des engagements synallagmatiques étaient passés entre M. Gambetta et moi.

En effet, j'avais le désir de rendre service à mon pays, je m'étais offert comme mes anciens collègues, MM. Carré Kérisouët et Estancelin ; je prétendais réunir en un seul groupe bien compact tous les contingents bretons restés en dehors de la direction de la guerre. Que répondit M. Gambetta à mes propositions ? Je vous autorise à lever tous les contingents de mobilisés. — Il est bien entendu, lui avais-je écrit, que nos compatriotes, ne seront appelés par moi que dans un seul but, celui déterminé par ma lettre du 21 octobre. Car de pareilles troupes seraient incapables de tenir en rase campagne ; ce seront des forces relatives, qui devront s'appuyer à quelque autre force, ayant un objectif spécial et marchant sur une ligne bien déterminée ; cette ligne désignée était celle de l'Ouest que je connaissais parfaitement comme plus accessible à de jeunes recrues, incapables de tenir en plaine comme de vieux soldats. J'habite depuis longtemps le département de Seine-et-Oise ; je savais aussi par des dépêches qui m'arrivaient

de Saint-Germain à travers les lignes ennemies que la partie du territoire, qui longe la forêt de Rambouillet, était fort peu occupée par les Allemands. Il fut donc entendu que l'armée de Bretagne n'aurait qu'un but : l'essai de ravitaillement de Paris par la ligne de l'Ouest; nous ne devons nous engager à fond que lorsqu'une armée soit de droite, soit de gauche aurait fait une pointe offensive.

Lorsque je sortis du cabinet de M. Gambetta, uniquement armé d'une signature, qu'étais-je? Messieurs, un simple citoyen fort de sa passion de servir son pays, transformé, comme en Amérique, en chef militaire provisoire : je n'avais à ma disposition, ni généraux, ni officiers, ni intendants, ni cadres, ni soldats, ni canons. Je n'avais rien, absolument rien qu'un papier, il fallait tout faire, tout chercher, tout créer. Je me rendrai cette justice que je n'ai pas failli à la peine. Il avait été entendu que j'avais liberté de choix pour l'établissement et la concentration de mes troupes; je cherchai un point sur lequel je pus m'appuyer efficacement : en sortant du cabinet de M. Gambetta, je me rendis chez le général Loverdo, chargé du personnel à la guerre, je lui présentai le décret qui m'investissait d'un commandement; j'ajoute, qu'ancien officier inférieur, je me crus tenu à beaucoup de déférence vis à vis du général, que je n'avais jamais vu, d'ailleurs; je me rappelle avec quel esprit d'effacement je lui parlai : je me bornai à lui représenter que j'apportais toute ma bonne volonté et que je comptais faire quelque bien, aidé de la sienne. Enfin, j'ajoutai que je projetais de m'installer au Mans. Voici quel fut le résultat de ma démarche courtoise auprès du général Loverdo.

Le général me répondit carrément « que le ministère

« ne comptait pas défendre le Mans, parce qu'il n'était pas défendable. »

Sur cette déclaration bien étrange dans la bouche du fonctionnaire le plus élevé du département de la guerre, qui, plus que quiconque, devait saisir la nécessité absolue de conserver un pareil point stratégique (et les événements ultérieurs m'ont donné bien cruellement raison contre son imprévoyance ou son incurie), je ne voulus pas, déjà trop attristé par cette défaillance préconçue, m'acculer à une ville que quatre uhlands pouvaient prendre sans résistance, et changeant bien à regret mes dispositions premières, je résolus de me reporter un peu plus en arrière.

Après cette entrevue si peu encourageante, je fus donc obligé, au lieu de m'installer sur les hauteurs échelonnées en avant du Mans, de chercher en arrière de cette ville, condamnée d'avance, une position tenable. Je n'avais pas beaucoup de temps à perdre, je traversai tout le pays; je reconnus que près de l'ancien camp de César, Conlie était la seule position dominante, à l'entrée de la Bretagne. Je trouvai là un plateau d'une largeur variant entre 6 et 7 kilomètres sur toutes ses faces, situé pas trop loin du Mans, et nous mettant à l'abri de toute surprise. Je ramenai plusieurs hommes compétents, entre autres quelques ingénieurs, et je leur indiquai la position que j'avais cru devoir choisir pour établir mon camp. Les travaux commencèrent immédiatement.

Un des grands griefs portés contre cette installation de Conlie a été la boue. Mais à Satory, au camp de Châlons, n'éprouve-t-on pas les mêmes inconvénients, quand il tombe de grandes averses, et que 40,000 hommes s'y agitent?

La boue était inséparable de l'hiver ; les pluies furent torrentielles, et je me rappelle avoir vu, lors des premiers jours de l'armistice, les Allemands manœuvrer sur les chaussées et sur les boulevards d'Orléans, avec de la boue jusqu'aux jarrets. C'était un inconvénient inévitable, et si je me rapporte aux rapports médicaux et officiels, intéressant tous les mouvements des mobilisés bretons à Conlie, je vois en définitive qu'il n'y a eu sur place que 143 morts, dont 88 par la variole, sur un effectif réel de 60,000 hommes. Il est certain que sur 1,433 évacués, il a dû se produire d'autres décès à domicile. Ce chiffre néanmoins est encore inférieur à la moyenne de la mortalité que présentent les régiments, placés dans de meilleures conditions topographiques et climatiques. L'état sanitaire a donc été satisfaisant, en dépit de tous les mensonges complaisamment colportés : quant à la question de l'eau potable, il est vrai qu'il n'y avait pas au début d'eau sur les hauteurs du camp, mais on l'a fait venir dès la fin de novembre. Je passe rapidement sur l'installation du camp de Conlie, j'ajoute seulement, que lorsque ce camp avait été conçu, alors que le mot d'ordre était de faire vite, cette création avait un double but qui ne souffrait pas de délais d'exécution, mettre à l'abri d'un coup de main les troupes qui s'y organiseraient, et qui d'ailleurs ne devaient y rester que fort peu de temps : servir de point d'appui ou de retraite, en cas de désastres. Ce fut dans cette dernière intention que j'ordonnai la construction rapide de deux fortes redoutes et d'une ligne de circonvallation. J'aurai l'honneur de mettre sous vos yeux l'appréciation des officiers allemands sur la construction de ce camp.

EXTRAIT DU STAATS-ANZEIGER

(Reproduit par le *Journal de Magdebourg*, le 8 février.)

Les Prussiens ont déjà achevé de raser le camp de Conlie. Naturellement, il était de notre intérêt de détruire complètement des fortifications qui pouvaient encore offrir à l'ennemi un point d'appui. Ainsi, en ce lieu, où la jeunesse de France appelée à combattre était exercée au métier des armes et instruite pour la guerre, les baraques, les ambulances et l'église ne sont plus qu'un amas de cendres ; et l'ouvrage achevé (la redoute du Sud), qui s'était élevée menaçante et dans une position formidable, n'est plus qu'une couche informe de terre. (*Erdrinne.*)

D'après le jugement des militaires compétents, les solides positions de ce camp laisseraient loin derrière elles les célèbres ouvrages Danois, dont on a tant parlé à l'époque.

Le camp de Conlie commençait à environ 1100 pieds (Fûrh) à l'ouest du bourg du même nom. La plus grande partie du camp se trouve au nord, l'autre au sud de la route qui conduit du Mans à Mayenne. Au milieu d'une vaste et imposante vallée s'élève une colline (1), et c'est cette élévation dominant tous les environs qui avait été choisie pour l'emplacement du camp. Sur la colline se trouvaient quelques métairies et une ferme située au sommet servait de quartier général ; on avait d'ailleurs nivelé le terrain à l'intérieur de l'enceinte et établi des voies de communication.

La superficie du camp était de 1500 (morgen), l'enceinte était longue d'environ 12,000 pieds. La partie nord, qui est séparée de la partie sud par la tranchée du chemin de fer du Mans à Laval, était la moins achevée ; on pouvait cependant voir que les fortifications devaient consister en une ligne continue. La partie sud, au contraire, était consacrée à un ouvrage fermé, dominant toute la position et susceptible de recevoir une forte artillerie (2). Son élévation, au-dessus du terrain avoisinant, donnait à la portée de l'artillerie toute son efficacité, et il n'y avait point de hauteur d'où l'assaillant pût le dominer. La ligne de feu de la redoute sud a un développement d'environ 1100 pas, sa forme est irrégulière et conforme au terrain. Le parapet (*Brustwehrstarke*) a 13 pieds et la ligne de feu une hauteur de 8 pieds. D'après le profil encore inachevé, on reconnaissait, seulement sur quelques points isolés, des dispositions pour une défense d'infanterie.

Dans le fait, l'ouvrage était purement réservé à l'artillerie ; aussi avait-on établi 32 plates-formes destinées à de lourdes pièces de siège.

(1) Contrairement à la déclaration de M. l'amiral Fourichon, le camp de Conlie était sur une éminence, au lieu de former une cuvette. Il est vraiment fâcheux qu'un ministre, appelé à donner son avis, l'ait donné devant la commission d'enquête sans rien connaître de la topographie de Conlie. — C'est ainsi qu'on étudiait les choses !

(2) Elle était, grâce aux efforts surhumains du colonel d'artillerie de marine, M. Jullien, qui commandait l'artillerie de l'armée de Bretagne, admirablement armée de pièces de marine gros calibre, se chargeant par la culasse et de la plus grande portée. On l'avait fait désarmer avant la bataille du Mans !

Dans le corps des retranchements se trouvaient 12 magasins à poudre recouverts en bois. Cette redoute était entourée d'un fossé large, à sa partie supérieure, de 15 pieds. Autour de cette position si solide se groupaient les campements des troupes ; celles-ci se trouvaient en partie dans des baraques, et l'autre partie dans des tentes. Les casernes et les hôpitaux avaient les uns des lits en fer, les autres des lits de camp, et étaient tous pourvus de poêles en métal. Comme sur le lieu même des campements, il n'y avait point d'eau, on dut faire venir l'eau d'une source voisine au moyen de conduits et d'une machine à vapeur.

Or, ce camp, qui avait été commencé à la fin d'octobre, a été abandonné en grande hâte, et les troupes ont été retirées. Cette résolution a dû être très-soudaine, car on n'avait pas pris le temps d'emporter les approvisionnements. Comme matériel de guerre, il tombe entre nos mains : Un riche matériel de fortification, des munitions d'artillerie et environ 5,000,000 de paquets de cartouches. Dans les magasins du camp on trouva encore 1500 caisses de biscuit et d'extrait de viande, 180 barils de porc salé, 20 sacs de riz et 140 barriques de cognac.

Quoique cette place d'armes de Conlie fût encore inachevée, l'on doit reconnaître partout, dans ce qui était fait et ce qui devait se faire, la main d'un habile ingénieur ; car les avantages que présentait la nature ont été très-bien utilisés. Mais ces travaux non terminés font ressortir le caractère d'une direction supérieure, politique et notamment militaire, qui rejette et abandonne aujourd'hui ce qu'elle avait résolu et commencé hier avec une puissante énergie ; qui pouvait tout et n'a rien mis en état. Elle a fait voir, par ses hésitations et ses inconséquences, qu'elle est incertaine et qu'il lui manque la conviction du succès.

Les Allemands déclarent que, depuis les fameux ouvrages danois, ils n'avaient pas rencontré de positions plus fortes. On les a laissés y entrer en chemin de fer ! Je ne suis pas ingénieur ; mais je m'en remets volontiers au jugement des ingénieurs, que je sais avoir très-admiré les ouvrages de votre collègue, M. Rousseau (ingénieur des ponts-et-chaussées). Je fis venir les troupes successivement à Conlie ; je ne pouvais ni les concentrer, ni les instruire autre part, étant donné le peu de temps que nous supposions avoir pour la résistance, et l'impatience du gouvernement de nous savoir prêts. Au bout d'un mois, on aurait pu déjà faire beaucoup de ces troupes à peine dégrossies, mais à la condition que les promesses faites et renouvelées à Tours eussent été tenues.

Il est deux points principaux, sur lesquels je suis

obligé d'appeler l'attention particulière de la Commission, en premier lieu, sur les rapports des ministères de la guerre et de la marine avec le camp de Conlie, en second lieu sur les promesses d'armement, émanées de Tours, et j'entends par armement : les fusils, car si on m'eût dit, dès le premier jour : « Vous n'avez rien à attendre de nous, en fait de fusils, » à coup sûr je n'eusse point commis l'insigne folie de réunir des milliers d'hommes, pour les condamner à croupir inactifs dans la boue, sans profit pour la patrie.

M. DE LA BORDERIE. — C'étaient des fusils à tir rapide que parlait votre proclamation.

M. DE KÉRATRY. — Précisément : je puis invoquer cette proclamation qui fut écrite à ma rentrée de Tours ; j'étais fort alors des promesses, faites librement et solennellement ; vous en trouvez du reste les traces ineffaçables dans la correspondance de M. Le Cesne, comme dans des dépêches de la guerre, que je vais mettre sous vos yeux.

En ce qui concerne mes rapports avec la guerre, il a été joué un jeu étrange à Tours ; et j'en comprends aujourd'hui, mieux éclairé, toutes les perfidies. M. Gambetta qui était ministre de la guerre signait des nominations d'officiers ; M. le général Loverdo les détruisait de sa propre autorité ; je me suis trouvé, lorsque la première division de marche de l'armée de Bretagne s'est portée en avant, en dépit de toutes les nominations signées par M. Gambetta lui-même, fort de sept officiers (1)

(1) Les sept officiers appartenant à l'armée de terre, et ayant servi à l'armée de Bretagne, furent : MM. de Trinité, lieutenant-colonel hors cadre ; Isnard de Sainte-Lorette, chef de bataillon au 97^e de ligne ; Cavallié et de la Martinié, capitaines d'infanterie ; Entz, lieutenant de cuirassiers ; du Halignot, lieutenant de husards ; Payon, lieutenant d'infanterie. — Je suis heureux de rendre ici un public hommage à leurs excellents services et à leur dévouement à toute épreuve.

appartenant à la guerre ; l'effectif en soldats était environ de 25,000 à l'époque. Nous manquions totalement d'instructeurs, quand la marine aurait pu nous fournir le nécessaire. Je puis citer le fait d'un officier de marine qui a été traduit après l'armistice en conseil de guerre, recherché pour avoir fait accepter ses services de l'armée de Bretagne après y avoir mérité la légion-d'honneur par sa bravoure au feu.

M. Gambetta avait signé de sa main les nominations dans le corps Breton de plusieurs officiers et de ceux, entre autres, appartenant à la gendarmerie que je lui avais proposés, pour la prévôté du camp : il y avait donc ordre formel du ministre de la guerre ; que fit le général Loverdo ? Il envoya immédiatement une circulaire confidentielle, indiquant que tout sous-officier, ou officier qui viendrait à l'armée de Bretagne serait rayé immédiatement des contrôles de l'armée active. Il est vrai qu'il était recommandé aux chefs de services dépositaires de cette circulaire de la tenir confidentielle. Voici la lettre accompagnée du *post-scriptum* que je mentionne.

MINISTRE DE LA GUERRE.

3^e Direction.

Bureau de la Gendarmerie.

Au sujet des militaires de la 16^e légion de gendarmerie promus officiers par M. le général de Kératry.

Tours, le 30 octobre 1870.

Commandant,

Vous m'avez demandé des instructions pour régulariser la position des sous-officiers de la 16^e légion promus officiers par M. le général de Kératry, dans les corps mobilisés de l'armée de Bretagne.

Dans l'intérêt du service de l'armée et afin d'être à même de pourvoir aux vacances qui résulteraient de ces nominations, les militaires qui accepteraient des emplois dans l'armée auxiliaire, *devront être rayés des contrôles*. En conséquence, ceux des sous-officiers de la 16^e légion,

qui n'étant pas liés au service, accepteraient des grades dans les corps mobilisés, seront considérés comme démissionnaires. Dans aucun cas, les militaires liés au service ne peuvent quitter l'arme.

Veillez bien faire connaître aux officiers, sous-officiers, brigadiers et gendarmes sous vos ordres, les dispositions qui précèdent et veiller vous-même à leur exécution.

Le Ministre de l'Intérieur et de la Guerre,

P. Le Ministre et par son ordre,

Le Général, directeur par intérim,

Signé : DE LOVERDO.

P. C. C. Le chef d'escadron commandant la 16^e légion qui recommande de notifier la présente circulaire aux militaires de tous grades sous ses ordres, *lesquels ne devront, sous aucun prétexte, la colporter au dehors*.

Rennes, le 1^{er} novembre 1870.

Signé : DEBOISE.

A la lecture de cette pièce étrange, faite dans l'intention d'enlever à l'armée de Bretagne tout élément militaire, même choisi parmi des brigades de gendarmerie laissées dans l'inaction comme celle de Laval où j'avais puisé, je crus devoir envoyer immédiatement la lettre ci-dessous au ministre de la guerre qui, séance tenante, la revêtit de son approbation :

ARMÉE DE BRETAGNE

État-major général. — N^o 2. Cabinet.

Tours, le 5 novembre 1870.

Monsieur le Ministre de la guerre,

J'ai l'honneur de vous informer que le bruit, parti des bureaux de la guerre de Tours, a été répandu que tous les officiers ou sous-officiers de l'armée régulière qui consentiraient à entrer dans l'armée de Bretagne, même avec l'autorisation du Ministre de la guerre, perdraient sans retour leur position régulière dans l'armée.

A l'appui de ce bruit, une circulaire que j'ai l'honneur de vous envoyer demain, a été adressée à un officier de gendarmerie de la Mayenne.

Deux autres officiers ont été avisés verbalement de la même mesure comminatoire par le commandant militaire de Laval.

En présence de ces faits, dont l'influence est désastreuse pour l'orga-

nisation d'une nouvelle armée, qui, tout en étant composée de citoyens dévoués, a besoin de certains éléments militaires, indispensables à l'instruction et au commandement, je vous prie, Monsieur le Ministre, de faire insérer une note au *Journal officiel*, déclarant que tout officier ou sous-officier de l'armée détaché dans l'armée de Bretagne, par ordre du Ministre de la guerre, ne cesse ni d'appartenir à l'armée régulière, ni de jouir de tous les avantages de sa situation militaire.

Veuillez agréer, etc.

Le Général commandant en chef,
C^{te} E. DE KÉRATRY.

Le Ministre de la guerre apposa de suite au bas de cette lettre les mots suivants :

A Tours, le 5 novembre 1870.

Approuvé :

LÉON GAMBETTA.

Et comme M. Gambetta avait demandé à mon aide-camp la copie incriminée pour en faire justice sévère, quel qu'en fût l'auteur encore inconnu, à peine de retour à Laval, je la lui expédiai de suite par un officier supérieur de l'état-major général, M. Adrien Léon, devenu depuis député de la Gironde, et envoyé à cette époque dans les diverses fonderies pour accélérer la confection de l'artillerie de l'armée de Bretagne. En retour, je reçus le lendemain du ministre la lettre qu'on va lire et de laquelle résulte clairement l'abus que faisait M. de Loverdo de la signature du ministre.

Ces deux lettres ont, en outre, le grand intérêt de démontrer d'une façon radicale quelle opposition latente l'armée de Bretagne trouvait au département de la guerre, malgré le parfait accord du général en chef et du ministre, que certaines influences parvenaient à rompre, sans se soucier du dommage qu'en éprouverait la cause de la défense nationale.

ARMÉE DE BRETAGNE.

État-major général. — N^o 7.

Laval, 8 novembre 1870.

(Confidentielle.)

A Monsieur le Ministre de la guerre,

Mon cher ami,

Comme je vous l'avais promis, je vous envoie, sous ce pli, la copie conforme de la fameuse circulaire dont je vous ai entretenu, et qui, aujourd'hui, a fait son apparition désastreuse sur tous les points de la Bretagne. Quelle a été ma surprise et quelle sera la vôtre en voyant la signature qui est apposée au bas ! Elle est du général de Loverdo !

Ceci vous confirme les craintes légitimes que je vous ai exprimées et le cas qui est fait dans vos propres bureaux de vos intentions si logiques et si patriotiques.

Je vous conseille ardemment de mettre un terme par une mesure radicale à de pareils actes qui sont faits pour entraver tout esprit de défense nationale et pour discréditer, du premier coup, le nouveau principe militaire que vous avez institué, le seul efficace pour sauver le pays en l'absence de l'armée régulière.

N'hésitez pas à tailler dans le vif ; sans cela, tous vos efforts seront déjoués. Cette guerre sourde porte ses fruits, et les intendances militaires, entre autres celle du Mans, malgré les ordres précis signés de votre main, refusent d'obéir.

L'intendant du Mans, pretextant *des ordres donnés*, dit-il, me refuse ce qui m'est absolument nécessaire pour le couchage de mes hommes. Si on n'avait pas fait ici des efforts surhumains pour trouver la paille de couchage, par ces temps si durs la nuit, nous aurions déjà, eu égard à la petite verole qui règne dans toute la Bretagne, un nombre considérable de malades. Depuis la concentration commencée, je n'en ai eu que deux que j'ai fait évacuer immédiatement, comme je ferai évacuer tous les autres dans le plus bref délai.

Toutes ces troupes, vierges d'indiscipline, sont pleines de dévouement et de patriotisme. J'y trouve le concours le plus absolu.

Croyez-moi, nous n'avons pas une minute à perdre, car nous sentons la situation tous les deux de la même façon, et vous savez que nous continuerons à marcher du même pas.

N'oubliez pas de forcer la main au Ministre de la marine et de lui faire rendre immédiatement en conseil de gouvernement un décret ordonnant la levée de tous les inscrits maritimes de trente-cinq à quarante ans ; car, si vous ne le faisiez pas, cette inégalité devant la loi serait une injustice criante, qui soulève déjà le plus grave mécontentement et occasionne une perte sérieuse d'éléments de force que vous ne pouvez négliger.

Obtenez aussi qu'on me délivre les affûts de rempart dont je fais la demande officielle en vous en remettant ci-joint la copie.

Bien à vous affectueusement,

C^{te} E. DE KÉRATRY.

Laval, le 9 novembre 1870.

Monsieur le ministre de la guerre,

J'ai l'honneur de vous informer que je n'ai reçu, pour les 35 pièces de marine mises à ma disposition, que des affûts de bord, difficiles, si ce n'est impossibles, à employer utilement sur des retranchements en terre, où l'on ne trouve pas un point d'appui suffisant pour amarrer les bragues contre le recul. J'ai d'ailleurs besoin de pouvoir rapidement diriger le tir dans toutes les directions, et ne puis obtenir cette rapidité qu'au moyen d'affûts de rempart.

Il en reste beaucoup, soit dans les arsenaux, soit dans les batteries côtières, dont les canons ont été employés ailleurs. Je vous prie donc de faire mettre à ma disposition, le plus promptement possible, 35 de ces affûts.

Les ouvrages définitifs du camp de Conlie sont suffisamment avancés pour qu'on puisse les armer immédiatement. Presque tous mes canons sont rendus à pied d'œuvre; les circonstances me font un devoir d'être prêt dans le plus bref délai à soutenir une attaque.

C'est pourquoi j'insiste pour obtenir de votre bon vouloir la délivrance immédiate de 35 affûts de rempart à prendre sur le point le plus rapproché possible du camp de Conlie, en les demandant au département de la marine.

NOTE. — Cette dépêche a été envoyée à la même date en communication au Ministre de la marine.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté — Égalité — Fraternité.

GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE

Tours, le 10 novembre 1870.

Mon cher ami,

Je reçois votre lettre par l'intermédiaire de M. Adrien Léon. *Je vais chercher sévèrement d'où tout ceci provient.*

Je vous remercie de vos bonnes paroles. Je compte bien que nous resterons toujours d'accord.

Je vous serre la main bien cordialement,

LÉON GAMBETTA.

Malgré l'approbation formelle du ministre transmise immédiatement au bureau de la guerre et à la rédaction du *Journal officiel*, aucune note n'avait paru au *Moniteur* à la date du 15 novembre ainsi qu'en témoigne la lettre ci-dessous :

Tours-de-Conlie, 15 novembre, 8 h. 15 matin.

Général Kératry à lieutenant-colonel Queneau en mission

Le Ministre de la guerre, vous le savez, a signé, le 5 novembre, une note devant être insérée au *Journal officiel*, disant : Tout officier ou sous-officier de l'armée détaché dans l'armée de Bretagne, par ordre du Ministre de la guerre, continue d'appartenir à l'armée régulière, en jouissant de tous les avantages et de toutes les prérogatives de son grade. J'ai cette pièce signée entre les mains. Je vous prie de prévenir le Ministre que vous allez de ce pas, avec son autorisation, voir Dalloz au *Journal officiel* pour en faire faire l'insertion au *Moniteur* de demain. Prévenez le Ministre que, par suite de la circulaire Loverdo, pour laquelle il m'avait promis d'agir, les officiers de l'armée déclarent devoir se retirer de l'armée de Bretagne, si cette note, déjà signée par le Ministre, ne vient pas démentir la circulaire Loverdo. Inutile de vous dire le parti que je prendrai moi-même.

La situation s'accusait grave : la désorganisation devenait imminente. M. le commissaire général, M. Carré-Kérisouët dut partir en toute hâte pour le siège du gouvernement.

Conlie-de-Tours, 16 novembre, 4 h. 45 du soir.

Commissaire-général à général en chef

La circulaire Loverdo est rapportée. La circulaire contraire va être insérée.

Conlie-de-Tours, 17 novembre, 12 h. 53 du soir.

La circulaire concernant les officiers de l'armée active détachés dans l'armée de Bretagne va paraître. *Loverdo nie énergiquement l'existence de la première.*

Ainsi M. de Loverdo contestait lui-même l'existence de la circulaire secrète. La note parut enfin le 24 novembre au *Journal officiel*. Chacun croyait la question tranchée, et l'un des officiers menacés, fortement recommandé par ses chefs directs, se félicitait de tenir enfin cette épaulette qu'il pensait avoir méritée par vingt-trois ans de service. Mais M. de Loverdo en avait jugé autrement, et usurpant de nouveau la signature du ministre pour en contredire les ordres, à une heure où il savait

que l'on était parvenu à rompre l'accord qui avait régné jusques-là entre MM. Gambetta et de Kératry, il m'adressa le 26 novembre au quartier général, la lettre suivante revêtue de la signature originale du délégué de la guerre. Après avoir nié sa première circulaire, il l'affirmait de nouveau à la face du ministre deux fois désavoué ; nous ne pouvions admettre un seul instant alors que M. Gambetta se fût fait le complice de cette triste comédie indigne d'un vrai caractère.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

3^e direction. — Bureau de la gendarmerie.

Au sujet de la promotion du sieur Cauquelin au grade de sous-lieutenant hors cadres dans la gendarmerie.

Tours, le 26 novembre 1870:

A monsieur le général de Kératry, commandant l'armée de Bretagne

Général, le chef de la 16^e légion m'a fait connaître que vous avez nommé le maréchal-des-logis chef Cauquelin, de la résidence de Laval (Mayence), à un emploi de sous-lieutenant hors cadre, dans la gendarmerie, et que vous l'avez attaché comme prévôt à l'armée de Bretagne.

Aucun militaire de la gendarmerie ne peut accepter de position dans l'armée auxiliaire, sans renoncer, au préalable, à l'emploi qu'il occupe. Le 30 octobre dernier, j'ai fait prévenir le sieur Cauquelin que c'était à cette condition seulement que je pouvais l'autoriser à accepter un grade dans les corps mobilisés. Sa nomination faite aujourd'hui au titre d'une arme qu'il était censé avoir quittée n'est donc pas régulière et ne saurait être sanctionnée.

Je me verrai donc obligé de laisser le sieur Cauquelin à votre disposition, si vous en attendez des services ; mais il demeure bien entendu qu'une fois nommé dans l'armée auxiliaire, ce militaire ne sera rattaché, à aucun titre, à la gendarmerie, attendu qu'il est sous-officier et qu'il n'est pas lié au service.

Recevez, général, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre de l'intérieur et de la guerre

Pour le Ministre et par son ordre :

Le général-directeur,

LOVERDO.

Ainsi, Messieurs, vous l'avez vu malgré toutes les

promesses de M. Gambetta et mes vives représentations, ce ne fut qu'à la date du 24 novembre que parut dans le *Journal officiel* une note détruisant les assertions du général Loverdo. Le général Loverdo, qui, mis au pied du mur, avait commencé par nier l'existence de sa fameuse circulaire confidentielle, destructive de tous les liens de l'armée régulière avec l'armée de Bretagne, renvoya deux jours après, au moment où j'allais quitter l'armée, cette même circulaire avec prescription formelle de l'appliquer immédiatement. Elle fut si bien appliquée, que les malheureux qui sont entrés dans l'armée de Bretagne, confiants dans la signature du ministre, ont été rayés des cadres de l'armée. Le 31 avril 1871 justice ne leur était pas encore rendue. Par conséquent la circulaire Loverdo démentie et annulée une première fois, a été reprise, signifiée et même appliquée d'une façon définitive, malgré la note parue dans le *Journal officiel* du 24 novembre.

Le 26, M. de Loverdo cassait de son autorité, à l'aide du visa du ministre, et en se basant sur une circulaire démentie par le *Moniteur*, une nomination faite par le ministre lui-même, et brisait la carrière d'un honorable militaire, coupable d'avoir donné ses services à l'armée de Bretagne.

Ce n'est pas tout : Après le désastre subi par les troupes du général Fiéreck qui fuyaient jusqu'aux portes de mon camp, M. Gambetta m'adjura de me jeter au devant du Mans avec des hommes braves, mais inexpérimentés, qui n'avaient jamais tiré un coup de fusil ; pour accroître en toute hâte l'effectif disponible, M. Gambetta m'écrivait :

Conlie-de-Tours, 22 novembre, à 4 h. 15 du matin. — Intérieur et guerre à général Kératry. — Urgence. — Vous autorise à prendre d'urgence les mobiles de Marseille installés à Laval. — Léon Gambetta.

D'un autre côté, le général Jaurès réclamait au général de Kératry ces cinq compagnies des mobiles, auxquelles l'armée de Bretagne avait distribué ses cartouches, ses vivres et son argent, à l'heure où nous étions devant l'ennemi.

Prière au général de Kératry d'envoyer au général Colin les cinq compagnies du bataillon de mobiles des Bouches-du-Rhône. — Jaurès.

Cette désorganisation d'une brigade à peine en action pouvait devenir funeste. Le général s'empessa d'invoquer la dépêche de M. Gambetta; il lui fut répondu par la copie de la dépêche ci-dessus de M. de Loverdo à M. Allain-Targé.

Le Mans de Tours. — Loverdo à Allain-Targé, commissaire de la défense au Mans. — Les cinq compagnies du bataillon des mobiles des Bouches-du-Rhône qui sont parties de Laval pour rejoindre le général Jaurès n'ont pas été données au général Kératry, — elles appartiennent au 79^e régiment de garde mobile, qui fait partie du 17^e corps d'armée. — De Loverdo.

Citons, pour en terminer avec ces pénibles retours vers le passé, citons à l'appui de cette lutte engagée entre M. de Loverdo et son ministre, un dernier fait non moins probant.

On peut se rappeler qu'il avait été promis au chef de l'armée de Bretagne l'envoi de deux escadrons de cavalerie, conformément à ses propositions du 21 octobre. A coup sûr, cette demande avait été restreinte dans des limites bien modestes : 300 cavaliers eu égard à 65,000 fantassins. On se souvient aussi qu'à la date du 5 novembre, le général qui se sentait oublié avait écrit à M. Gambetta pour réclamer l'exécution de cette promesse déjà trop différée : le 14 novembre, il avait dû re-

venir à la charge, ainsi que l'atteste le post-scriptum de la lettre dont le lieutenant-colonel Queneau avait été fait porteur. Le ministre répondait toujours affirmativement; le général de Loverdo opposait le silence et la force d'inertie.

A bout de patience, le général avait chargé M. Carré-Kérisouët, entre autre choses, de presser la solution de cette question, dans les bureaux même de la guerre, et, en un mot, de mettre aux pieds du mur le délégué de la guerre.

Conlie-de-Tours, 16 novembre, 4 h. 45 soir. — Commissaire général à général en chef. — On vous envoie d'urgence un escadron de cavalerie, et un second lorsque nous partirons du camp.

Conlie-de-Tours, 17 novembre, à 12 h. 55 soir. — Commissaire général à général en chef. — Votre escadron quitte aujourd'hui même l'armée de la Loire pour se rendre à Conlie.

Il n'y avait plus qu'à s'incliner devant la réduction provisoire des cavaliers annoncés, dont la présence était d'autant plus nécessaire, que la marche de l'ennemi sur la Hutte (route d'Alençon) et sur le Mans se dessinait, et qu'il importait au général, qui avait fait étudier tout le terrain par ses officiers du service topographique, de s'éclairer et de se garder du côté de la Hutte.

Le 18 novembre, le général de Loverdo notifiait lui-même au général de Kératry la mesure adoptée et sa prochaine réalisation.

Conlie-de-Tours, le 18 novembre 1870, à 10 h. 25 matin. — Guerre à général de Kératry à Conlie. — Je fais diriger d'urgence sur Le Mans, pour y être mis à votre disposition, un escadron du 11^e de chasseurs, fort de 130 chevaux de troupes. J'aviseraï plus tard pour le second. — De Loverdo.

Le 21 novembre dans la nuit, sur l'ordre de M. Gambetta, j'accourais en avant du Mans laissé à découvert par la défaite des troupes du général Fiéreck : j'espérais

toujours rencontrer en route les cavaliers du 11^e chasseurs; je m'étais bercé d'illusions et je me voyais forcé de marcher sans cavalerie. A la dernière heure, j'étais ainsi avisé.

Conlie-de-Tours, 23 novembre, 6 h. 25. — Guerre à général Kératry. — Un escadron du 11^e chasseurs et un du 5^e hussards devaient être mis à votre disposition; mais, par suite de la nécessité d'une concentration urgente dans la direction de Nogent, j'ai dû placer provisoirement ces escadrons sous les ordres du général Jaurès. — De Loverdo.

Il est bon d'ajouter que le général Jaurès n'avait reçu son commandement que depuis trois ou quatre jours, occupé qu'il était de rallier les troupes dispersées du général Fiéreck.

Ces trois exemples démontrent suffisamment quel prix on attachait dans les bureaux de la guerre aux ordres du ministre. Nous en pourrions citer d'autres; ainsi, de tous les officiers en petit nombre qui furent détachés à l'armée de Bretagne, deux seulement reçurent du ministre leurs lettres de service. Aucune nomination relative à l'armée de Bretagne ne parut au *Moniteur*, malgré des états signés et approuvés par le ministre. Nous étions devant les bureaux de la guerre comme si nous n'étions pas. Le soldat citoyen n'avait aucune valeur à leurs yeux. De combien pourtant, pris dans les rangs de l'armée de Bretagne, la patrie a-t-elle reçu le sacrifice de l'existence? Qui donc, si ce n'est le soldat-citoyen, avait lutté en Amérique, dans cette terrible guerre de la sécession. Tous ces enseignements étaient perdus. On jalousait les individus; tout était rapetissé aux questions de personnes.

Tout ceci vous indique assez, Messieurs, qu'au moment où le ministre signait d'une main, le général Loverdo reprenait d'une autre. Comment expliquer cette

pitoyable comédie? L'avenir s'en chargera. Toujours est-il que ma situation était vraiment cruelle, si on songe à toutes les responsabilités et nécessités de service qui s'accumulaient sur ma tête, au milieu de pareilles hostilités imméritées.

Un dernier mot sur les choix d'officiers mis à ma disposition. Je n'ai reçu que sept officiers de l'armée régulière. Après ma démission, plusieurs ont voulu rejoindre leur corps; le général Loverdo les a éconduits tristement; l'un d'eux, lieutenant-colonel, a été renvoyé en Algérie, d'où il était accouru régulièrement, avec perte de ses droits à l'ancienneté. Quel encouragement pour les âmes dévouées! J'ai conservé d'ailleurs toutes les dépêches officielles intéressant ces tristes faits: je les ai consignées dans le livre que je vais publier, et je les remettrai aux mains de M. le rapporteur de la commission, chargé de compiler les documents officiels. Dernier symptôme! Il n'a jamais paru, sauf celle de M. Carré Kérisouët et la mienne, une seule nomination d'officier de l'armée de Bretagne au *Journal officiel*; ce fut absolument comme si elle n'existait plus, et cela malgré toutes les promesses écrites de M. Gambetta! Je vais arriver à la question la plus grave, à celle des fusils; auparavant, veuillez me permettre un dernier mot relatif à l'état-major de l'armée de Bretagne, comme à l'effectif de son intendance et à son système administratif. On a parlé de l'excessif état-major du camp de Conlie; plutôt à Dieu qu'on eût procédé partout avec la même réserve. Chiffres officiels en main, il est constaté, qu'au camp de Conlie, y compris le général en chef, l'état-major particulier et l'état-major général de l'armée de Bretagne ne se composaient que de 22 individus, l'effectif en hommes était de 30,000 environ le 24 novembre. Les situations militaires en

font foi. En ce qui me concernait, simplement cinq officiers de grade inférieur près de moi, et nous étions debout jour et nuit. Si le même corps avait appartenu à l'armée régulière, son état-major aurait dû se composer de 63 officiers (1). Si je passe à l'intendance, je dirai que ce service marchait dans les mêmes conditions d'économie. L'intendance régulière d'un corps de 30,000 hommes comporte 62 officiers; nous n'en comptons que 36; par conséquent, la différence était presque inférieure de moitié au chiffre réglementaire.

Parlons maintenant des dépenses de l'armée de Bretagne: la remonte de cavalerie s'est opérée avec une différence de prix inférieurs d'un tiers à celui des achats faits par l'armée régulière, et cela dans les mêmes localités. Quant aux rations des hommes, elles ont procuré une économie de 45 centimes par homme et par jour, sur les tarifs de l'intendance militaire! Je n'insiste pas sur ces détails intéressants que vous retrouverez dans ce volume; je me contente de les indiquer, comme j'ai résumé les chiffres relatifs à l'état sanitaire si calomnié à dessein, encore à l'heure où nous parlons.

Je me borne à citer ici un passage d'une séance tenue au quartier général, où, après ma démission, l'intendant militaire chargé de contrôler ma gestion prit la parole.

(1) Général en chef.....	1
Général de division.....	4
— de brigade.....	6
Officiers.....	52
	63

PROCÈS-VERBAL

Séance tenue par le Conseil d'administration du camp de Conlie, le 23 décembre 1870.

Le Conseil d'administration composé de :

- MM. Carré-Kérisonët, vice-président.
Rousseau, colonel du génie.
De la Martinie, colonel chef de brigade.
Descrimes, intendant militaire (délégué par le ministère de la guerre pour contrôler la gestion du général de Kératry.)
Martin, médecin en chef.

Au début de la séance, M. l'intendant militaire donne lecture à l'Assemblée de l'exposé suivant sur la situation à son arrivée au camp de Conlie.

Dès les premiers jours de mon arrivée au camp, j'ai été préoccupé de la situation anormale faite à l'administration.

D'une part, les crédits ouverts à M. de Kératry, suspendus brusquement du jour de sa démission et arrêtant la liquidation des dépenses de divers natures, antérieures au 1^{er} décembre; d'autre part, un administrateur nouveau arrivant dénué de tout crédit pour assurer les dépenses à venir.

Cet état de choses, en se prolongeant devait forcément s'aggraver et arriver à ce point de compromettre l'existence même du camp de Conlie, en paralysant l'exécution des services administratifs; nous touchons précisément à ce moment critique et j'ai tenu à exposer la situation dans tout son jour au Conseil d'administration du camp.

Dès son entrée en fonctions, l'administration militaire a trouvé le service assuré par divers marchés passés par l'administration de l'armée de Bretagne

Ces marchés ont tous été acceptés pour le compte de la guerre, car ils étaient avantageux pour le Trésor. Quelques uns de ces marchés sont encore en cours d'exécution; d'autres ont été renouvelés par nos soins et voici un rapide aperçu des ressources dont dispose l'administration du camp de Conlie.

Maintenant, Messieurs, pour mon honneur, perfidement calomnié à l'époque de ma retraite de l'armée de Bretagne, laissez-moi vous donner la situation officielle du crédit de huit millions qui m'avait été ouvert, relevée par le chef de la comptabilité, à la date du 21 novembre 1870, jour où j'ai cessé d'ordonnancer et où j'ai fait la remise du service au général Le Bouëdec, avant de me porter en avant. Je n'ai cru devoir rompre le silence que devant votre tribunal suprême.

JUSTIFICATION DÉTAILLÉE DE L'EMPLOI DES HUIT MILLIONS
CRÉDIT OUVERT PAR DÉCRET AU GÉNÉRAL DE KÉRATRY

NUMÉRO	DÉSIGNATION	SITUATION au 21 novembre inclus, date à laquelle l'ordonnement a été fait par le général Le Bouédéc	OBSERVATIONS
		FR. C.	
1	Installation du camp (Génie).....	98,859,90	Crédit ouvert au Colonel Rousseau, aujourd'hui député du Finistère.
2	Habillement et campement.....	4,341,70	Crédit ouvert au général Carré- Kérizouët, aujourd'hui député des Côtes-du-Nord.
3	Ambulances.....	3,706,75	
4	Indemnité de routes et frais de mission.....	4,174,34	
5	Pourrages.....	9,613,79	
6	Chevaux.....	182,210,65	Crédit ouvert à M. Beneteau, di- recteur des haras et chargé de la remonte de l'armée (directeur de Lamballe assisté de plusieurs vétérinaires, dont les achats ont été moins coûteux que ceux de la guerre, dans les mêmes localités.
	TOTAL des dépenses appuyées de pièces justificatives.....	302,407,13	
7	Remis à M. le général Le Bouédéc, comman- dant le camp, pour besoins des services, et sous réserves de justifications.....	50,000, »	
8	Remis au lieutenant-colonel de Molon, frère du général-directeur de l'arsenal de Rennes.....	1,000, »	Frais de voyage pour personnes envoyées par lui, en Angleterre, pour achat de harnais d'artille- rie; à justifier.
9	Remis au général Kératry.....	1,082,50	Pour achat d'objets d'équipement qui ont été égarés sur les voies ferrees et remboursés nonobstant par lui-même au Trésor.
	TOTAL des AVANCES.....	52,082,50	
10	Subventions destinées à huit villes..... (à justifier)	250,000, »	
11	Espèces en caisse.....	3,154,838,61	
12	Mandat à toucher en caisse.....	800,000, »	
13	Somme disponible au Trésor sur le crédit de huit millions.....	2,766,707,50	
14	Mandat délivré à M. Carré-Kérizouët.....	390,000, »	
15	Soldes, entrées en campagnes, vivres de cam- pagnes payés aux troupes, sur feuille de prêt.....	102,809,68	
16	Armement, matériel d'artillerie.....	56,640,25	
17	Sommes reversées en espèces par M. Beneteau	113,338,13	
18	Sommes reversées en espèces par le capi- taine Coq (Artillerie).....	10,006,30	
19	Sommes reversées en espèces par le général de Kératry.....	1,000, »	(Crédit ouvert pour les besoins du service.)
	TOTAL des sommes en caisse et à rentrer en caisse.....	7,395,450,37	
	TOTAL DU CRÉDIT.....	8,000,000,00	

Voilà donc les fameux huit millions retrouvés : il n'est pas sans intérêt de rappeler que les cinq départements Bretons ont versé au Trésor, pour leurs contingents, seize millions environ.

J'aborde la question des fusils. Je vous ai dit tout à l'heure que le décret du 22 octobre, n'indiquait pas que je dûsse armer : d'autre part le crédit ouvert, comme je l'ai établi, eût été insuffisant.

Après notre entretien du 22 octobre, M. Gambetta, avec qui j'étais pleinement d'accord sur le principe des armes perfectionnées à distribuer aux Bretons, m'avait invité à me mettre immédiatement en relations avec M. Le Cesne, le président de la commission d'armement ; quand je me séparai de ce dernier, il fut bien entendu que je devais promptement recevoir les armes à tir rapide, qui me seraient nécessaires.

Si je vous donnais connaissance de toute la correspon-
dance, ce serait trop long, cependant il se présenta des incidents graves, qui se manifestèrent dès le 26 octobre et se poursuivirent jusqu'au 26 novembre, jour où je me retirai ; je vais me borner simplement à vous donner connaissance des dépêches les plus importantes : elles n'ont pas besoin de commentaires.

Le 26 octobre, je télégraphie à M. Le Cesne :

26 octobre. Rennes-Tours. — Général Kératry à Comité armement.

« Effectif beaucoup plus considérable que je ne croyais ; manque totalement d'armes. Je compte sur vous pour cargaison prochaine de New-York à Brest. J'ai besoin de 5,000 carabines Spencer, 12,000 fusils Spencer, 40,000 fusils à aiguille, 45 mitrailleuses ; tous canons de 12 que vous pourrez acheter. N'en ai pas un ; jamais on a vu un corps d'armée sans canons. J'appelle tous vos soins sur cette situation. Je vous prie d'aller voir Ministre guerre et Freycinet, et obtenir immédiatement ordre ministériel que les canons disponibles et affûtés fabriqués à Brest et Rennes, soient mis à ma disposition. Je demande ordre immédiat : sans cela je pourrai aller à l'ennemi dans trois mois. J'ai tout à organiser avec rien.

« KÉRATRY. »

A partir de ce moment, M. Le Cesne m'envoie dépêches et lettres, qui modifient successivement, et la qualité et la quantité des armes qui doivent m'être remises. Ce sont toujours de grosses quantités d'armes, qui me sont annoncées; tantôt c'est un bâtiment déjà signalé qui apporte la précieuse cargaison: tantôt c'est un bâtiment encore en vue des côtes d'Amérique qui l'apportera.

Vous verrez plus tard ce qu'il est advenu de ces arrivages.

Première dépêche de la commission d'armement.

Laval-de-Tours. 26 octobre, 7 heures soir. — Le Cesne
à Kératry.

« Je ferai pour vous plaire tout ce qui sera possible pour fusils; mais pour artillerie, il nous faut du ministre guerre ordres énergiques, au lieu des hésitations. A vous d'insister avec nous. »

C'est à la date du 26 octobre.

M. DE LA BORDERIE. — Est-ce la réponse à la dépêche que vous venez de nous lire, dans laquelle vous spécifiez des quantités.

M. LE COMTE DE KÉRATRY. — C'est la réponse à ma dépêche du 26 octobre; qui m'est expédiée le jour même, à 7 heures 28 du soir.

M. DE LA BORDERIE. — Vous parlez dans cette dépêche des arrivages d'armes de New-York. Quel bâtiment attendait-on à ce moment-là?

M. LE COMTE DE KÉRATRY. — On attendait le *Saint-Laurent* et le *Pereire*.

M. DE LA BORDERIE. — C'est que le *Saint-Laurent*, dans l'histoire de l'armée de Bretagne, a une réputation

presque légendaire. On a toujours attendu les armes à tir rapide du *Saint-Laurent*!

M. LE COMTE DE KÉRATRY. — Voici la vérité sur le *Saint-Laurent* et le *Pereire*. C'est avec une partie de la cargaison du *Saint-Laurent* que les Bretons devaient être primitivement armés. Je ne sais par suite de quelles combinaisons toutes les armes du *Saint-Laurent*, malgré les promesses faites, m'ont échappé totalement.

Survint le *Pereire*. Grâce à l'arrivée du *Pereire* dans le port de Brest, on pouvait me donner utilement les armes nécessaires. Mais tout à coup, je reçus une dépêche indignée de M. le maire de Brest, qui m'avait de l'évanouissement subit de ce bâtiment, et me pria de porter sa réclamation auprès du gouvernement. Cette dépêche, confirmée par le sous-préfet était ainsi conçue :

Maire à Kératry au camp de Conlie, 9 novembre...
12 heures soir. Brest.

« *Pereire* attendu de New-York depuis lundi, avec chargement d'armes et munitions pour décharger à Brest, est allé directement en Angleterre, et de là au Havre par un très-beau temps, contrairement à tous les précédents. Outre le retard apporté pour les armes dont le déchargement eût pu commencer hier matin, cela est très-préjudiciable aux intérêts de la ville de Brest. Avisez donc le directeur général des postes pour obtenir des éclaircissements sur ce manquement de la Compagnie à ses obligations, afin que cela ne se renouvelle plus.

« LEMONNIER. »

M. DE LA BORDERIE. — Une question :

Les armes du *Pereire* vous étaient également promises; ou du moins la promesse de vous donner les armes du *Saint-Laurent* n'ayant pas été tenue, les armes du *Pereire* auraient dû vous être destinées?

M. LE COMTE DE KÉRATRY. — M. Le Cesne m'ayant vu leurré avec le *Saint-Laurent*, m'écrivit une longue lettre

dans laquelle il me faisait pressentir l'armement du *Pereire*. Eh bien, au moment où on me laisse espérer les armes portées par le *Pereire*, on fait jouer le télégraphe pour s'opposer au débarquement normal, prescrit par le cahier des charges.

On redoute mes excellents rapports avec les autorités de Brest, qui pouvaient me renseigner sur certains agissements ; on envoie le *Pereire* décharger au Havre.

M. DE LA BORDERIE. — Alors ce serait plutôt au *Pereire*, que se rapporterait une anecdote très-répandue en Bretagne, dont il a même été question devant la Commission. Ce serait plutôt au *Pereire* qu'au *Saint-Laurent*, que s'appliquerait cette histoire d'une cargaison de fusils à tir rapide, promise à la Bretagne, et qui, ayant touché à Brest, aurait été déchargée dans un autre port.

M. LE COMTE DE KÉRATRY. — C'est absolument au *Pereire* que ce fait doit se rapporter.

Voici la dépêche confirmative de cet étrange incident, celle du sous-préfet de Brest :

Laval-de-Brest, sous-préfet à général Kératry, 9 novembre,
à 9 heures 55 matin.

« Impossible d'obtenir tous les renseignements que demandez sur nature et nombre de fusils et munitions venus par *St-Laurent*. Je vous annonce arrivée du *Pereire* au Havre, sans toucher à Brest. Tâchez obtenir partie de sa cargaison. . . . Tous les Remington ont été livrés à guerre et cinq mitrailleuses.

« CAURANT.

« »

M. PERROT. — Alors le *Pereire* n'a pas touché à Brest ?

M. LE COMTE DE KÉRATRY. — Non, malgré le très-

beau temps, et il était tenu d'y toucher, d'après les obligations postales. C'est toujours à Brest que se fait le premier débarquement des passagers d'outre-mer et le dépôt des correspondances à destination continentale. On a perdu ainsi 36 heures, pour aller débarquer au Havre. Par conséquent, il a été manqué par ordre supérieur et de parti pris à des engagements connus pour des motifs inconnus.

M. PERROT. — Ainsi votre opinion est qu'on a empêché le *Pereire* de décharger dans Brest ?

M. LE COMTE DE KÉRATRY. — Absolument ; c'était sans doute dans le but d'éviter de faire tomber les armes dans les mains des fonctionnaires qui étaient dévoués à la cause de l'armée de Bretagne, et comme on ne se souciait pas de nous livrer les armes, tout en nous endormant par de vaines promesses, on les a envoyées au Havre.

On se méfiait du sous-préfet de Brest qui me renseignait trop bien : car c'était grâce à lui que j'avais connu l'arrivée du *Saint-Laurent*, et pu réclamer du gouvernement l'exécution de ses promesses.

Vannes-de-Brest, 31 octobre.

Sous-préfet à général Kératry.

Paquebot *St-Laurent* arrive. J'ai saisi armes et munitions. Vous ferai connaître nombre et espèces pour que vous vous les fassiez délivrer par gouvernement.

CAURANT.

M. DE LA BORDERIE. — Vous n'avez pas de notions sur la destinée faite aux armes du *Saint-Laurent* ?

M. LE COMTE DE KÉRATRY. — Aucune : tout ce que je sais, c'est qu'à la suite des déboires de ce genre,

sans cesse répétés, j'ai lancé à l'adresse de M. Gambetta une dépêche, qui visait les agissements de son entourage et qui a, je le crois bien, accéléré la catastrophe de l'armée de Bretagne. Dans cette dépêche qui indiquait que je cessais d'être dupe, je m'écriais avec une amertume bien légitime : « Vous armez tous les aventuriers qui se présentent à Tours aux cris de : « Vive la République ! » vous leur donnez des armes perfectionnées et à nous, vous ne nous donnez rien ! »

A combien en effet de gens de hasard a-t-on distribué à Tours ces armes perfectionnées qui faisaient tant défaut aux volontaires bretons ! J'indiquerai en outre, que, dans certains magasins, il restait des chassepots laissés inutiles. J'en ai désigné un dépôt le 22 novembre à M. Gambetta qui, sous la pression du danger, l'a mis à ma disposition ; ce que je n'ai du reste obtenu que de haute lutte dans notre avant dernier entretien au Mans. La concession qu'il me faisait d'ailleurs, moi présent, était bien vite démentie par des dépêches, conçues en sens tout à fait hostile à l'armée bretonne, qu'il lançait à mon insu, lorsque nous nous fûmes séparés, et dont je n'ai eu que plus tard connaissance.

M. DE LA BORDERIE. — On a dit que beaucoup d'armes perfectionnées, dans un temps très-voisin de celui dont vous parlez, avaient été distribuées dans le Midi, c'est-à-dire dans un pays où les mobilisés étaient loin d'être prêts à partir, M. de Kératry ayant administré plusieurs départements du Midi, pourrait nous dire si à sa connaissance le fait est exact ?

M. DE KÉRATRY. — Tout ce qui a appartenu au

mouvement séparatiste de la ligue du midi, a obtenu le nécessaire en armes perfectionnées.

Ceci me rappelle un autre souvenir qui date du 12 ou du 14 janvier 1871. A cette époque, j'ai vu sur la plage des Sables d'Olonne des mobilisés, qui venaient, je crois, du côté de Rochefort. Remarquez qu'à la date du 15 janvier, ces soldats n'étaient pas encore partis, pour le théâtre de la guerre.

Eh bien ! ils étaient tous armés de chassepots. Je les ai vus de mes propres yeux. Et pendant ce temps, les malheureux Bretons se faisaient massacrer, armés comme vous le savez !

Je reviens à la correspondance de M. Le Cesne, qui, chaque jour, m'apportait de cruelles déceptions ; elles ont duré jusqu'à la date du 25 novembre.

La série de ces dépêches suffira pour jeter la lumière sur les points les plus obscurs de l'administration de Tours.

Président de la commission des armements au général Kératry, Tours.

Nantes, 1^{er} novembre.

J'attends manifeste du *Saint-Laurent*. Après-demain, je vous télégraphierai armes qui vous seront attribuées.

A général Kératry, Laval.

Tours, 5 novembre.

Demain seulement, je pourrai vous envoyer la liste des armes et munitions dont commission peut disposer en votre faveur immédiatement, et dans dix jours, soit environ 35,000 spencer, quelques mille remington et trois mitrailleuses Gatling.

CH. LE CÉSNE.

En dehors des fusils, il m'avait été promis 15 mitrailleuses.

Je demande au port de Brest : « Avez-vous mes 15 mitrailleuses ? » On me répond de Brest : « Les

15 mitrailleuses sont arrivées ; faut-il les expédier ? »
J'écris à Brest : « Expédiez-les-moi, elles me sont promises. »

M. Le Cesne affirme avoir donné des ordres ; toujours est-il qu'on refuse de me les envoyer sans un ordre de la Commission de Tours :

Garde d'artillerie à colonel d'artillerie.

Brest, 6 novembre.

Le directeur d'artillerie de terre de Brest expédiera les 15 mitrailleuses dès qu'il aura reçu l'ordre de la commission de Tours.

MASSÉ.

Le 5 novembre, M. Le Cesne m'écrivit ceci :

Mon cher général,

Hier, je vous ai envoyé une dépêche relative aux armes que je suis parvenu à vous réserver en dépit des demandes venant de toutes parts et appuyées par en haut.

Vous aurez deux modèles de cartouches seulement, et tous fusils se chargeant par la culasse : spencers avec baïonnettes ; sniders sans baïonnettes.

Ce soir ou demain matin, je pourrai vous en télégraphier la description exacte.

A la hâte, votre bien dévoué,

CH. LE CESNE.

En présence de ces dispositions sympathiques, je ne perdais pas une heure pour accélérer l'effet des promesses très-sincères, j'en suis certain, de M. Ch. Le Cesne.

Le 7 novembre, je fus bien étonné de recevoir une nouvelle lettre de lui conçue dans de tels termes qu'on eût pu supposer que j'avais déjà nombreuses satisfactions :

Mon cher Kératry,

Nous faisons toutes les injustices à votre profit, ou plutôt au profit du pays, car vous userez bien des armes que nous vous livrons. Nous avons donc la conscience tranquille.

Je viens de commander en Angleterre 25,000 baïonnettes pour vos carabines spencer et autant de boîtes à cartouches pour les tubes.

A vous,

CH. LE CESNE.

J'envoyai une nouvelle dépêche au président de la commission d'armement, lui indiquant l'urgence de la situation, et mon effroi de voir mes espérances ajournées aux délais d'une commande.

Je reçus une nouvelle lettre de M. Le Cesne qu'il convient de vous faire connaître : car celle-là est la plus importante, parce qu'elle élucide tout ce qui touche aux diverses cargaisons d'armes venues ou à venir d'Amérique. Elle donne les chiffres réels des armes de différents types, qui étaient définitivement attribuées à l'armée de Bretagne. Nous y trouvons la constatation absolue que la commission des armements avait pris des engagements vis-à-vis de l'armée de Bretagne, engagements si mal tenus. Était-ce insuffisance d'armes ? Je crois qu'il sera permis d'établir que les bâtiments chargés des cargaisons, venant de l'étranger, avaient apporté le nécessaire, et même au delà.

J'ai entendu dire qu'un inspecteur des finances concentrerait toutes les pièces constatant les entrées et les sorties des armes dans nos ports et arsenaux. Ces pièces établiraient que pendant tout le mois de novembre, alors qu'on nous refusait des armes, il y en avait déjà suffisamment pour nous en livrer.

Je demanderai donc qu'une interrogation soit faite à ce sujet à l'inspecteur chargé de cette enquête.

Voici la lettre de M. Le Cesne :

M. PERROT. — De quelle date est-elle ?

M. LE COMTE DE KÉRATRY. — Elle est du 7 novembre.

Tours, le 7 novembre 1870.

GÉNÉRAL DE DIVISION DE KÉRATRY

LAVAL

Quartier général.

Général,

Conformément au vif désir que vous m'avez exprimé, je me suis constamment préoccupé de l'armement de l'armée de Bretagne, placée sous votre commandement. La tâche était difficile, en raison des exigences croissantes des préfets et chefs de corps, et de l'ordre reçu de la Guerre de lui laisser le contrôle exclusif des fusils Remington (modèle égyptien).

Je crois, toutefois, avoir réussi à réunir pour vous une quantité suffisante (provisoirement) de fusils portant la même cartouche : fusils et carabines Spencer, meilleurs, dit-on, que les Remington, sur lesquels ils ont l'avantage précieux d'être « à magasin. » Les Spencer portent, en effet, 7 cartouches dans la crosse, et, pour un corps d'élite, aucune arme ne réunit plus de qualités.

Voici ce dont je peux disposer :

- 12.000 ou 11.000 Fusils Spencer avec sabre-bayonnette et boîtes à cartouches formant ceintures, par steamer *Avon*, de New-York, en mer depuis 7 jours.
 - 8.000 Fusils Spencer avec sabre-bayonnette et boîtes à cartouches, sous fabrication en Angleterre, par steamer *Pereire*, de New-York, en mer.
 - 19.000 Fusils avec bayonnettes.
 - 5.000 Carabines Spencer de *Ville-de-Paris*, actuellement à Brest.
 - 5.000 Carabines Spencer, par *Pereire*.
 - 17.000 Carabines Spencer, dont 2.275 par *Saint-Laurent*, 15.000 environ par *Pereire*.
 - 27.000 Carabines Spencer, sans bayonnettes.
- Boîtes à cartouches sous fabrication, depuis deux jours, mais poussées avec grande activité, en vue de vos besoins pressants.

46.000 Spencer, qui seront accompagnés d'environ 400 cartouches métalliques par arme.

Vous avez eu 2.000 Remington modèle espagnol, qui demandent une cartouche spéciale, ce qui est fâcheux.

Vous pourriez les renvoyer à Brest, avec les 229.000 ou 240.000 cartouches, et, en échange, je vous donnerai un lot de fusils « Sharps » ou

de « Joselyn, » de 2.500 ou 5.000, à votre choix, portant la même cartouche Spencer et munis de bayonnettes.

Les Sharps sont préférables. Ils ne sont pas à magasin, mais simplement se chargeant par la culasse. Sans être sûr de les obtenir, j'ai cependant tout espoir que l'ordre télégraphique lancé hier en provoquera l'achat du gouvernement américain.

A défaut, je ferai tout ce qu'il est possible de faire pour arriver à augmenter le nombre des fusils (rifles) qui portent la bayonnette et diminuer ainsi (proportionnellement) celui des carabines (carbiner) qui n'ont pas de bayonnettes.

L'absence de bayonnette et la moindre longueur du canon sont les seules différences qui existent entre les rifles et les carbiner Spencer, et comme, après tout, rien ne s'oppose à ce qu'on adapte une bayonnette triangulaire à la carbiner Spencer quand elle n'est pas donnée à la cavalerie, j'ai donné ordre en Angleterre de faire pour vous 20.000 bayonnettes triangulaires, qui seront prêtes et délivrées en France avant trois semaines, peut-être avant.

On me propose, comme vous le voyez, Messieurs, de nouvelles combinaisons qui aboutissent, comme tant d'autres, à des promesses illusoires ; ce sont des commandes qu'on a déjà faites à l'étranger, ou qu'on s'empresse de réaliser, si je les accepte. Tout cela était-il sérieux ?

C'était l'impuissance des bonnes intentions qui s'accroissait de jour en jour : il est évident que les armes échappaient au contrôle et à la juridiction de M. Le Cesne.

J'achève la lecture de sa lettre :

Pour ce qui concerne les mitrailleuses, j'en ai mentionné 3, parce que le *Saint-Laurent* n'en porte que 3 ou 5 (1) (le chiffre télégraphique est obscur), le *Pereire* en porte 3 ; quelques autres suivent par *Ontario*, etc. . . qui sont dues d'ici à 10 jours.

Je ferai en sorte, conformément à ma promesse, qu'il en soit mis douze à votre disposition, ce qui n'en laissera que 5 pour l'autre ami à qui on en a promis 15, sur lesquelles il compte encore.

Ces mitrailleuses, qui portent le nom de « Gatling, » leur inventeur, ont un prodigieux effet de destruction.

(1) Ceci était une erreur de M. Le Cesne. Sa promesse antérieure était de 15 mitrailleuses, et elle avait sa raison d'être, car elle est absolument justifiée par la dépêche ci-dessous, donnant avis du nombre de mitrailleuses arrivées à Brest.

Elles vous seront livrées avec une quantité très-suffisante de projectiles et de cartouches, au moins 200 coups.

J'espère, général, que vous serez satisfait des efforts vraiment considérables que j'ai faits pour satisfaire à vos désirs, relativement à l'armement de l'armée de Bretagne.

Agréez l'assurance de ma considération très-distinguée,

Le Président de la Commission :

CH. LE CESNE.

Si vous désirez 4,000 pistolets-revolvers Remington en plus et 3,000 ou même 5,000 Springfield (carabine rayée, américaine, à longue portée, se chargeant par la bouche), il sera possible de vous les donner sous peu de jours.

CH. L. C.

Rennes, de Brest, 6 novembre, 10 h. m.

GARDE ARTILLERIE A COLONEL ARTILLERIE — CAMP CONLIE

Les 15 mitrailleuses d'Amérique sont arrivées. Faut-il les expédier?

MASSÉ.

Nous arrivons à une autre dépêche du 12 novembre, émanée du même président du Comité d'armement.

Remarquez, Messieurs, qu'à cet époque je n'ai encore reçu aucune arme; je n'ai à ma disposition absolument que celles qui m'avaient été envoyées par la ville de Brest et par la ville de Nantes, payées de leurs deniers.

M. Le Cesne me télégraphie de Tours à la date du 12 novembre :

Laval, de Tours.

Je vous ai écrit hier; on ne pense qu'à vous. Laissez-moi faire. Je télégraphie Amérique d'expédier immédiatement 5,760 Berdan, 1,200 Remington espagnols pareils aux 2,000, en tout 6,960 fusils avec bayonnettes, portant même cartouche; enfin 1,000 fusils Spencer avec bayonnettes et cartouches, en addition à ma lettre d'hier. Cela vous fera ensemble environ 30,000 fusils, 10,000 carabines avec deux modèles cartouches, plus 1,000 Springfield; enfin 12 mitrailleuses *ne plus ultra*.

CH. LE CESNE.

A la date du 16 novembre, je n'ai encore rien reçu, et M. Le Cesne me télégraphie :

Tours, 16 novembre 1870.

A GÉNÉRAL KÉRATRY — CONLIE.

J'ai donné ordres télégraphiques à Brest et Havre de livrer à Coq vos armes et munitions, dont détails par lettres. Les 10,000 fusils attendus d'un jour à l'autre.

CH. LE CESNE.

Enfin la direction d'artillerie de Brest a reçu des ordres; elle me télégraphie :

Brest, 16 novembre.

DIRECTEUR ARTILLERIE.

Par ordre... Je tiens à votre disposition 5 mitrailleuses Gatling, 500 fusils Remington espagnols, 50,000 cartouches pour ces fusils et la mitrailleuse calibre 42; 2,724 carabines Spencer avec 2,961,500 cartouches, 175,000 cartouches Sharps pour les 4 mitrailleuses calibre 50. Faut-il expédier après-demain ou attendre arrivée capitaine d'artillerie.

Je suis avisé, en même temps, que la direction d'artillerie du Havre va aussi nous envoyer des fusils et des munitions. Mais, le 18, le directeur de cette place me télégraphie : « qu'il tient à ma disposition une mitrailleuse, mais qu'il n'a reçu aucun ordre pour fusils et « cartouches. »

Il est bon d'ajouter que cette mitrailleuse ne put jamais rendre aucun service.

Pour avoir l'explication de tous ces atermoiements, de tous ces ordres simulés, il suffit de lire la correspondance suivante, émanant du commissaire général M. Carré-Kérisouët, que j'avais envoyé au siège du gouvernement, avec mission de mettre l'administration en demeure de s'expliquer et de tenir ses promesses : Ces pages sont instructives.

Tours, 16 novembre, 4 h. 45 m. soir.

GÉNÉRAL EN CHEF. — CONLIE.

Nos affaires prennent assez bonne tournure. J'espère remplir vos instructions à votre satisfaction et assez rapidement... La question armes se pose sur un bon terrain. Je vais voir Le Cesne. J'attaque carrément la marine avec autorisation supérieure.

CARRÉ-KÉRISOUËT.

Tours, 17 novembre, 12 h. 55 m. soir.

A GÉNÉRAL EN CHEF — CONLIE — COMMISSAIRE GÉNÉRAL

..... J'ai entre les mains l'ordre du général en chef Thoumas de télégraphier au directeur de l'arsenal de Rennes dans le sens que vous désirez...

..... J'ai déjà une lettre du délégué de la guerre, d'après laquelle il n'a rien demandé au Comité d'armement. Je vais m'en servir auprès de Le Cesne. Je ne quitterai pas Tours sans avoir obtenu tout ce qui existe, car cette question est capitale. Je vous tiendrai au courant.

CARRÉ-KÉRISOUËT.

Certain membre du Comité d'armement avait affirmé à M. Carré-Kérisouët que les armes disponibles étaient retenues, sur la demande de M. Freycinet. La lettre suivante du délégué de la guerre, adressée à M. Gambetta, venait affirmer le contraire.

Tours, le 17 novembre 1870.

Monsieur le ministre,

M. Carré-Kérisouët me demande de votre part quelles sont les armes que nous avons demandées à la commission d'armement. Je n'ai adressé aucune demande à ce sujet. C'est à vous-même que je fais toutes mes réclamations d'armes.

Votre bien dévoué,

C. DE FREYCINET.

Les sentiments hostiles, forcés dans leur dernier tranchement par l'énergie de M. Carré-Kérisouët, se démasquent. C'est ici que vient se placer un fait aussi

étrange que significatif, qui prouve quel cas certains personnages faisaient de la défense nationale!

Commissaire général à général en chef Kératry.

Conlie-de-Tours, 17 novembre, le 30 soir.

Très-grandes difficultés de la part du colonel Thoumas. Je reverrai demain Gambetta. Le Cesne est très-bien disposé. J'espère toujours réussir, malgré obstacles plus sérieux que nous ne pouvions supposer : Nous avons eu une scène presque violente par suite du dédain avec lequel le colonel a traité l'armée de Bretagne.

CARRÉ-KÉRISOUËT.

La lettre suivante du commissaire général donne des détails sur ces tristes incidents.

Tours, le 18 novembre 1870.

Le commissaire général des forces de Bretagne à général en chef.

Camp de Conlie,

Mon général,

La seconde partie de ma mission est plus difficile que la première. J'ai vu la commission d'armement hier soir, j'ai demandé de votre part à être fixé sur le nombre et la qualité des fusils destinés à l'armée de Bretagne. Le général Thoumas s'est élevé avec une extrême violence contre nos prétentions, disant que les fusils à percussion sont très suffisants pour des *mobilisés*, qu'il n'y a aucune raison pour faire une exception en faveur de la Bretagne, que les autres pays s'en contentent bien, etc.... J'ai relevé vertement le général, puis, j'ai exposé au comité toutes les raisons qui justifient notre demande, les promesses faites il y a trois semaines, et les engagements pris par nous vis-à-vis de l'armée. De plus, j'ai invoqué la promesse de Gambetta faite la veille même.

En somme, le comité d'armement est divisé, nous y comptons des amis et des ennemis acharnés. Il faut que j'aie l'ordre de Gambetta aujourd'hui même et par écrit. Je suis navré de voir la France entre les mains des mêmes hommes qui ont fait tous nos malheurs.

J'ai vu hier M. Thiers qui s'est chargé de demander des marins à l'amiral Fourichon ; c'est sur l'avis de Gambetta que j'ai pris M. Thiers comme intermédiaire.

Votre bien dévoué,

CARRÉ-KÉRISOUËT.

Rennes, le 18 novembre 1870

Le commissaire général des forces de Bretagne à général en chef.

Aujourd'hui j'ai vu Le Cesne, il est tiède et prétend qu'on l'accuse de vous favoriser.

En somme, je crois que nous aurons ce qui vous a été promis, mais je veux obtenir de Gambetta l'ordre signé de nous livrer tout ce qui nous est nécessaire, sur les chargements des deux navires qui sont attendus de jour en jour.

Je veux aussi essayer d'emporter les marins, M. Thiers doit me rendre réponse demain.

Je suis désolé de mettre autant de temps à remplir la mission que vous m'avez confiée. Cependant, je ne perds pas de temps, mais les difficultés sont grandes.

Envoyez-moi je vous prie une dépêche dans le sens que je vous ai indiqué dans la lettre que vous a remise mon secrétaire aujourd'hui.

Nous sommes à l'index dans un certain monde et si les choses n'étaient pas aussi avancées, il est certain que le décret du 22 novembre serait rapporté.

Bien à vous.

E. CARRÉ-KÉRISOUET.

Commissaire général des forces de Bretagne à général en chef

19 novembre 10 h. m., camp de Conlie (pressé).

Ministre guerre demande d'urgence le nombre de fusils que vous avez reçus de la commission d'armement. Le Cesne affirme qu'il vous en a envoyé. On demande combien il y a de fusils à percussion au camp, et combien d'hommes vous aurez le 25. La réponse est urgente. Toute solution est arrêtée.

Général Kératry à général Kérisouët

Tours-de-Conlie, 20 novembre (urgence).

Le 29, il y aura 35,000 hommes. Il y en a 22,000 présents. J'ai 9,184 fusils à percussion antiques, tous mauvais. Comité armement m'a envoyé 5,000 spencers et 2,000 remingtons. Je n'ai rien autre chose. C'est avec cela qu'on veut faire la guerre. Ce serait risible, si ce n'était lugubre, quand on arme de fusils perfectionnés tous les aventuriers qui se présentent à Tours au cri de vive la République, et les Allemands s'avancent sur nous!

Commissaire-général à général en chef.

Conlie-de-Tours, 19 novembre, 4 h. soir.

Général en chef,

Gambetta demande à la commission d'armement 30,000 fusils pour

vous : ils sont déclarés disponibles; ce soir, j'aurai une réponse définitive.

..... Je vais avoir la réponse de Thiers au sujet des munitions et des marins.

..... J'irai vous rejoindre demain, s'il ne survient aucune difficulté nouvelle.

CARRÉ-KÉRISOUET.

De Kératry. — Conlie-de-Tours, 20 novembre, 12 h. 50 soir.

En outre des 2,500 remingtons espagnols et des 10,700 carabines spencer déjà expédiés, il vous est réservé 17,000 fusils spencer à provenir de steamers *Avon* et *Ontario*. On fera mieux plus tard.

LÉON GAMBETTA.

Le commissaire général des forces de Bretagne à général en chef

Tours, le 20 novembre.

Mon général,

Votre dépêche d'hier a produit l'effet que j'en attendais; au premier moment, on s'est emporté, on a déclaré que vous n'auriez rien, etc...

Puis, les choses ont pris meilleure tournure, et, sans vous donner à beaucoup près ce qu'il vous faut, on est arrivé à poser en principe que l'armée de Bretagne a le droit de prétendre à des fusils perfectionnés.

La lettre ci-jointe de Le Cesne est loin de me satisfaire, et, sauf avis de vous, je ne quitterai pas Tours aujourd'hui. Je vais me rendre, avec Glais-Bizoin, au bureau des distributions d'armes, afin de me rendre compte de l'usage qu'on en fait. Je suis sûr que l'action du colonel Thoumas pèse fortement contre vous, et, d'un autre côté, je crois à l'existence de certaines autres influences hostiles au point de vue politique. Il est évident cependant que plus nous serons avancés, moins on osera nous refuser.

On va me répondre aujourd'hui au sujet du conseil des généraux (1) que vous demandez.

En somme, grandes difficultés de toute sorte et résistance acharnée pour les plus petites choses, voilà la situation.

Bien à vous,

E. CARRÉ KÉRISOUET.

Les navires *Ontario* et *Avon* dont parle Le Cesne sont arrivés ou arriveront d'un jour à l'autre.

(1) Ce paragraphe indique combien M. de Kératry tenait à une action commune et concertée avec les différents corps.

Pour plus de certitude, le lieutenant-colonel Queneau, envoyé par moi à Tours, à ce sujet, avait remis à M. Gambetta la note suivante, que j'ai conservée entre mes mains.

Demander au Ministre de la guerre la réunion des divers généraux, y compris celui de la Seine-Inférieure, en conseil de guerre, afin de s'entendre sur la direction à donner aux opérations militaires pour éviter toute confusion.

Pour le 23 novembre.

Convenu (de la main de M. Gambetta).

La dernière lettre de M. Jules Le Cesne donne le dernier mot de tout ce qui s'est passé à Tours. On se rappelle la fameuse lettre de son frère, le président du Comité d'armement, en date du 7 novembre, qui détaillait si bien tout ce qui devait être alloué à l'armée de Bretagne, en provenance des navires déjà arrivés ou prêts à entrer dans nos ports. Ici tout est changé.

Samedi soir, Tours.

Cher monsieur,

La lettre du 7 novembre a été écartée. Mais les 30,000 fusils vous sont attribués. 13,000 déjà chez vous ou expédiés. Les 17,000 autres attendus par *Ontario* et *Avon*.

Bien affectueusement,

JULES LE CESNE.

A cette heure, il s'agissait de cargaisons à venir, 20 novembre ! Les bretons étaient condamnés à l'inaction encore pour longtemps !

Il est un détail que je dois consigner ici, en passant, et qui indique combien le chef de l'armée de Bretagne avait à cœur de rechercher le contrôle et l'appui des hommes d'expérience ; de même que j'avais demandé un conseil de guerre qui, évidemment, devait me plier à la discipline de l'action commune le moment venu, de même, aussitôt que M. Carré-Kérisouët m'eut in-

formé des bonnes dispositions de l'honorable M. Thiers, je priai le grand historien de vouloir bien venir visiter Conlie ; il y aurait lu une page intéressante de la Bretagne : il nous aurait réconforté de ses conseils. Les fatigues de son grand voyage en Europe le retinrent à Tours, comme l'indique la dépêche suivante :

Conlie, de Tours, 20 novembre 1870, 9 h. 50 m. soir.

GÉNÉRAL KÉRATRY — CONLIE (SARTHE).

Il m'est impossible en ce moment d'aller vous voir. Je le regrette beaucoup. J'aurais eu grand plaisir à voir votre armée. Je vous écrirai. J'espère d'ailleurs vous voir ici.

THIERS.

Eh bien, vous l'avez compris, Messieurs, la situation de l'armée de Bretagne s'était dévoilée très-grave, à partir du jour où les véritables dispositions de Tours s'étaient manifestées librement : car, si je me reporte aux deux lettres du commissaire-général (M. Carré Kérisouët me disait, comme vous l'avez vu, par correspondance ce qu'il ne pouvait me faire connaître par le fil électrique), que m'écrivit-il ? « *que les affaires vont très-mal, et que, s'il fallait rendre un nouveau décret du 22 octobre, on ne le rendrait pas,* » et il cite, entre autres choses, ce propos bien extraordinaire, échappé dans la commission d'armement de la bouche d'un officier français, répété plus tard, par M. Gambetta, à savoir : *que des fusils à percussion étaient suffisants pour des mobilisés.* Nous étions bien loin des bonnes dispositions de la première heure ?

M. LE PRÉSIDENT. — Par qui ce propos a-t-il été tenu ?

M. DE KÉRATRY. — Par le colonel Thoumas, à la date du 17 novembre.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous dites qu'il fut répété par M. Gambetta ?

M. DE KÉRATRY. — Il me l'a répété à moi-même, au Mans.

A partir de ces manifestations d'hostilité persistante, j'ai compris que l'armée de Bretagne était condamnée. M. Carré Kérissouët à son retour de Tours, m'a tenu le même langage alors que certains officiers de l'armée de Bretagne rentrant au siège du gouvernement où ils avaient été envoyés en mission. A leur sens, il y avait une intention bien arrêtée dans l'administration de la guerre, et je crois qu'elle ne l'était déjà pas moins dans le cerveau de M. Gambetta, de ne pas armer l'armée de Bretagne. Les promesses ont continué ; mais tout en se ralentissant. J'en ai connu les tristes résultats.

M. CHAPER. — Suivant vous cependant, à l'origine, M. Gambetta était parfaitement disposé pour l'armée de Bretagne ?

M. DE KÉRATRY. — Il était parfaitement disposé ; le décret du 22 octobre le prouve.

M. CHAPER. — Selon vous le général Loverdo y aurait été opposé, et peu à peu M. Gambetta aurait modifié son opinion et se serait arrêté à celle du général Loverdo, mais beaucoup plus tard.

M. DE KÉRATRY. — J'ai lieu de supposer que cette modification a eu pour première cause mon attitude à Nantes, exploitée dès lors par les préfets radicaux, à qui

ma réserve politique avait déplu. Ajoutez à cela les deux causes suivantes : les administrations supérieures de la guerre et de l'intendance hostiles à la création d'une armée conçue, organisée et fonctionnant en dehors de leur action directe ; d'autre part, les satellites de M. Gambetta, soupçonnant et désignant, dès le premier jour, l'armée de Bretagne comme foyer éventuel d'une conspiration monarchique. On a supposé un instant que les princes étaient dans nos rangs.

M. CHAPER. — Aviez-vous connaissance que les princes voulaient servir dans l'armée ?

M. DE KÉRATRY. — Leur désir de servir ne fut rendu public que plus tard. En ce qui me concerne, à l'époque je n'en ai eu aucune connaissance. Quant à moi, si la demande m'avait été adressée par les princes, je les aurais acceptés de grand cœur dans l'armée de Bretagne, et il m'eût été impossible de faire un autre accueil à des français dont la conduite s'était montré si patriotique le 5 septembre, alors qu'en qualité de préfet de police, je les suppliai de quitter Paris, pour éviter tout prétexte de guerre civile ; personne n'ignorait que leur seule ambition était de concourir à la défense nationale ; je n'eusse jamais consenti à refuser leur entrée dans nos rangs, faite surtout à visage découvert.

Quant à M. Gambetta, il a cédé évidemment à des considérations politiques, quand il a brisé l'armée de Bretagne. Il n'avait point de motifs militaires, il n'en peut invoquer aucun ; la preuve, c'est que, lorsqu'il est venu au camp de Conlie, il a constaté toute sa satisfaction, aussi bien au point de vue stratégique, que sur le rapport de l'organisation militaire ; il me l'a témoignée publiquement, ainsi qu'à tous les généraux présents au

camp. La négation de cette satisfaction de M. Gambetta a même donné lieu à l'arrestation d'un journaliste (1) qui fut incarcéré au Mans, et dont je réclamai, en ce qui pouvait me concerner, la mise en liberté, quelqu'eût été son désir d'attaquer le commandant de l'armée de Bretagne. Consultez les dépêches échangées à ce propos entre M. Gambetta et les autorités du Mans : vous reconnaîtrez facilement que l'organisation du camp de Conlie a été si favorablement jugée par M. Gambetta, que, deux jours après, il a classé ce camp au nombre des camps définitifs d'instruction. Eût-il pris pareille décision, si le camp de Conlie avait été la cause, comme on s'est plu à le dire, de l'avortement de l'armée de Bretagne ? Il faut chercher ailleurs les vrais mobiles de sa conduite.

M. CHAPER. — Vous avez dit qu'à un moment M. Gambetta était bien disposé pour l'armée de Bretagne ; cependant il ne vous a pas donné d'armes.

M. DE KÉRATRY. — Oui, à l'origine, il était favorable, mais tout avait changé. Aussi les armes n'arrivaient pas ; et c'était là, je le répète, l'objet de mes griefs et de mes réclamations journalières.

J'en ai terminé avec la Commission d'armement ; vous avez pu juger des promesses et des réalités. Je cite un dernier trait.

(1) Le Mans, le 28 décembre 1870, 10 h. 10 m. matin.

ALLAIN-TARGÉ A GÉNÉRAL DE KÉRATRY — YVRÉ.

Vous n'avez pas le temps de lire les journaux ; je tiens à vous dire cependant que le rédacteur de l'*Union de la Sarthe*, ayant publié un article odieusement mensonger sur la visite du ministre au camp de Conlie, vient d'être arrêté et traduit en cour martiale.

Le Commissaire,
ALLAIN-TARGÉ.

Au 22 novembre, le camp de Conlie n'avait rien reçu du ministère de la guerre, que quelques centaines de révolvers et quelques fusils sans baïonnettes, se chargeant par la crosse ; la dépêche suivante vous donnera une idée des procédés employés, et du concours utile apporté aux mobilisés bretons par l'administration de la guerre.

Guerre à général Kératry

Tours, 23 novembre.

Les 3,600 fusils à percussion annoncés par ma dépêche d'hier sont arrivés à Tours ; ils proviennent d'un régiment de mobiles ; ils n'ont pas été bien entretenus. Quelques-uns ont besoin de réparations. Pouvez-vous les faire faire, ou ne faut-il pas vous envoyer les fusils ? Prière répondre. Les fusils, chargés sur wagons, attendent en gare.

THOMAS.

On ne saurait rien évoquer de plus dérisoire que cette dépêche. Nous n'avions pas d'armuriers à notre disposition : personne ne pouvait l'ignorer, la guerre moins que tout autre : au moment où nous marchions à l'ennemi, on nous offre 3,600 fusils en mauvais état à réparer. Voilà avec quelles ressources le ministre de la guerre prétend nous armer à l'heure critique, à la date du 23 novembre au soir, après tant de réclamations éconduites !

Je n'en dirai pas davantage sur la question d'armement.

Quand M. le rapporteur aura dans ses mains ces dépêches, qui sont nombreuses, la Commission restera convaincue que j'ai réuni les Bretons, fort de la promesse qu'ils seraient bien armés, avec l'espérance de pouvoir les exercer ; à la lecture de cette correspondance, entretenue par lettres, par télégrammes qui

exigeaient un travail forcé de nuit et de jour, à la vue de tous ces ordres et contre-ordres ministériels, venant se jeter au travers de mes lourdes préoccupations du camp, elle pourra acquérir la certitude que j'ai dû faire preuve d'activité et d'énergie bien ardentes de patriotisme pour résister à tant de travaux, à tant de fatigues et à de si pénibles désillusions. Quand je me rappelle que le 23 novembre, à la dernière extrémité, le ministre de la guerre ne m'avait donné que 7,000 armes environ; je reste indigné devant cette grande accusation portée en fin de campagne contre mes malheureux compatriotes, les mobilisés bretons, qui ont donné tant de preuves d'abnégation. A coup sûr, non; ce ne sont pas eux qui ont perdu la bataille du Mans. L'histoire le dira : les coupables étaient ailleurs que dans leurs rangs.

J'arrive à ma marche en avant sur Bouloire. Comment a-t-elle été conçue? Dans quelles conditions a-t-elle été organisée?

C'est ici, Messieurs, qu'on peut reconnaître à première vue combien peu M. Gambetta connaissait les distances, la topographie de notre pays, et quelles instructions confuses il transmettait à ses chefs de corps.

En pleine organisation du camp, je reçus soudain cette première dépêche du ministre de la guerre.

Intérieur et Guerre au général Kératry, au camp de Conlie.

Tours, 21 novembre, soir.

Concertez vous avec Jaurès pour couvrir Alençon avec toutes les forces dont vous devez pouvoir disposer.

Je ne connaissais nullement le commandant de marine M. Jaurès, arrivé de la veille sur le théâtre des opérations. — A force de télégraphier, j'appris qu'il était chargé

d'un nouveau commandement et se trouvait à Nogent-le-Rotrou, en train de rallier des troupes déroutées. — Comment concentrer avec ce général une aussi rapide opération dans de pareilles conditions? Je commençai néanmoins mes préparatifs, avec Alençon pour objectif, mais sachant d'avance par la dépêche suivante, que je ne pouvais compter que sur mes propres forces.

Conlie, de Ferté-Bernard, 22 novembre, 2 h. soir.

PRÉFET EURE-ET-LOIR A GÉNÉRAL KÉRATRY.

Je prends connaissance de votre dépêche pour général Jaurès, et fais expédier exprès vers Bellême, où se dirige le corps de Rousseau... De Nogent à la Ferté, comme troupes, état moral très-mauvais; bandes de fuyards ont fait 12 lieues sans officiers.

Le lendemain matin en effet, les fuyards arrivaient sur a lisière du camp de Conlie, et pour les empêcher de jeter la panique dans mes troupes, je dus faire établir un cordon de sentinelles, pour empêcher toutes communications.

Voilà dans quelles fâcheuses conditions se préparait mon mouvement en avant.

Le 22 novembre, je reçus coup sur coup les trois dépêches suivantes, qui faisaient abandonner l'objectif d'Alençon. Il était heureux que je ne me fusse pas encore mis en route de ce côté par la voie de terre; car les communications ferrées avec Alençon étaient déjà occupées par l'ennemi.

Guerre à général en chef de l'armée de Bretagne. — Conlie.

Tours, 22 novembre.

L'ennemi paraît vouloir nous pousser assez vivement dans la direction du Mans. Je vous conjure d'oublier que vous êtes breton pour ne vous souvenir que de votre qualité de français, et vous concerter avec le général Jaurès, pour opposer à l'invasion votre naissante, mais vaillante armée. C'est l'occasion de lui donner le baptême du feu.

Cette dépêche, blessante pour qui aime son pays, suffit à elle seule pour expliquer le sort suprême de l'armée de Bretagne. Ce n'était certes pas aux Bretons qu'il fallait demander de se souvenir qu'ils étaient Français.

Tours, 22 novembre, 1 h. soir.

GUERRE A GÉNÉRAL KÉRATRY. — CONLIE.

Je pars pour Le Mans, avec renforts. Informez le préfet de la Sarthe de votre position. Je vous manderai aussitôt arrivé. Jusque-là travaillez et préparez-vous à mettre en ligne les plus grandes forces que vous pourrez.

L. GAMBETTA.

Le Mans, 22 novembre, 4 h. 25 m. soir.

GUERRE A GÉNÉRAL KÉRATRY. — CONLIE.

Je suis au Mans. Venez, je vous prie. Il faut nous concerter pour agir et sauver la ligne du Mans, que des incapables ont compromise.

L. GAMBETTA.

Je me rendis en toute hâte au Mans (22 novembre). J'y vis le soir M. Gambetta; dans notre long entretien à la préfecture du Mans, je lui signalai les effectifs de plusieurs dépôts militaires laissés inactifs au fond de la Bretagne, dont il ignorait même l'existence, et j'obtins, séance tenante, pour nous renforcer dans cette heure de précipitation, l'ordre direct de les rallier à mes contingents.

M. DE LA BORDERIE. — C'est le premier entretien que vous avez eu avec M. Gambetta ?

M. DE KÉRATRY. — En effet, ce fut le premier. Le second n'eut lieu que le surlendemain, après son retour

du camp de Conlie, qu'il alla visiter en mon absence, alors que j'étais déjà en marche avec mes troupes.

Sans parler encore de notre seconde entrevue, la plus grave, celle où assista le général Jaurès, et à laquelle je reviendrai, je ne puis passer sous silence une dépêche de M. Gambetta que j'ai conservée précieusement et qui m'avait rempli de joie. « *Nous combattons ensemble,* » m'avait-il télégraphié. Je comptais bien sur sa présence devant l'ennemi pour activer l'envoi de tout ce qui nous manquait; il eût pu juger *de visu* de notre bonne volonté et aussi de notre dévouement. — Par malheur, dès le lendemain, j'appris qu'il était déjà reparti pour Tours. (*Rires.*)

Ce même jour, j'opérai mon mouvement en avant d'Yvré, où j'étais arrivé dans la nuit. Voici comment j'avais organisé ma division de marche provisoire: le camp de Conlie renfermait alors près de 30,000 mobilisés. Je vois encore tous ces braves gens, réunis à ma voix le long des pentes adossées à la redoute nord de Conlie: « Vous ne savez pas tirer un coup de fusil, m'écriai-je au milieu des bataillons. Le ministre de la guerre vous demande d'aller boucher une trouée où l'ennemi peut passer. Ceux qui voudront venir viendront. Rappelez-vous que si l'ennemi nous charge, nous restons sur place! » 12,000 volontaires me suivirent et s'avancèrent jusqu'à Bouloire, que les détachements allemands évacuèrent au moment où notre avant-garde de cavalerie apparaissait.

Vous voyez que les Bretons n'avaient pas besoin d'être stimulés!

Cette marche offensive devait être la première et la dernière, sous mes ordres. Ma dernière entrevue du 24 novembre avec M. Gambetta avait décidé des destinées de

l'armée de Bretagne. J'y avais fait valoir tous mes griefs et toutes mes craintes. Vous savez, Messieurs, quel fut le dénouement : une lettre de moi publiée à l'époque résumait les faits. Je remettrai entre les mains de la commission toutes les pièces s'y rattachant, afin qu'elle juge jusqu'à quelle limite j'ai poussé le sentiment de ce que j'ai cru être mon strict devoir. Il en est une, entre autres, que je dois signaler et qui répond au reproche si injuste que M. de Freycinet m'adressait, deux jours après, de n'avoir pas fait un mouvement assez rapide. — Elle prouve, en effet, que j'ai dû attendre douze heures les trains nécessaires au transport des troupes, alors que j'étais prêt à partir, et quoiqu'une nouvelle dépêche de M. Gambetta eût encore modifié les instructions qu'il m'avait données lors de notre entretien du 22 au soir, en suite de la marche rapide des Allemands sur le Mans.

Ministre Guerre à général Kératry, Conlie du Mans.

24 novembre, 1 h. matin.

Abandonnez toute idée de marche sur Connerré, conformez vous aux instructions qui vous ont été envoyées cette nuit. Arrivez au Mans ; arrêtez vous au Mans, déchargez votre matériel et personnel au Mans, vous vous dirigerez sur Yvré-l'Évêque, et de là sur Bouloire et St-Calais.

Conlie, de Tours, 24 novembre, 11 h. 15 m. matin.

GUERRE A KÉRATRY.

Votre dépêche de ce matin (4 h. 35) demande qu'on vous expédie immédiatement les trains nécessaires. J'ignore de quels trains vous voulez parler, et, d'ailleurs, avec M. Gambetta, au Mans, vous avez plus de facilités que moi pour les obtenir. Je suis avec le plus vif intérêt les rapides préparatifs de votre organisation, et je pense que la France entendra bientôt parler de vous.

Des documents qui précèdent, il résulte la preuve

qu'au 24 novembre M. Gambetta était devenu secrètement hostile au développement de l'armée bretonne. — Car éloigner ma personne de Conlie où j'avais tout à organiser, jeter à 30 lieues de là, jusqu'à Saint-Calais, les hommes de bonne volonté que j'avais distraits nécessairement du camp, couper ainsi l'armée de Bretagne en deux tronçons, laisser les forces demeurant et arrivant à Conlie, livrées désormais à l'aventure, sans direction de celui qui avait voulu les organiser, c'était la mort de l'œuvre conçue. D'ailleurs, il était clair que j'étais passé suspect déjà depuis quelque temps au point de vue politique, et le revirement gouvernemental n'est pas resté étranger à l'avortement de l'armée de Bretagne.

M. DE LA BORDERIE. — Je trouve, en effet, dès le 2 novembre, parmi les dépêches préfectorales, une dépêche du préfet du Morbihan, dont le sens mystérieux m'a vivement préoccupé. En voici les termes :

Préfet, Morbihan à Intérieur, Tours. 2 novembre 1870.

Reçu votre dépêche confidentielle 3145. J'en prends bonne note. Vieux républicain, je vous remercie de votre énergie. Soyez tranquille : Kératry, passant en revue, a été reçu à Lorient et à Vannes, aux cris de « Vive la République. »

Notons que ce télégramme est justement écrit le lendemain du jour où M. de Kératry s'était trouvé à Nantes en face du parti républicain, au club de la Renaissance et à la salle Graslin, et où il avait répété deux fois. « Je ne fais pas de la politique, mais de la défense nationale. »

Je ne puis, je l'avoue, ni empêcher de voir dans cette dépêche, le premier indice, le point de départ d'un système de méfiance vis-à-vis du chef de l'armée de

Bretagne; défiance qui n'a fait que croître parmi les républicains purs, qui a bientôt gagné le Ministre lui-même, produit une bonne part des tiraillements et de toutes les difficultés dont M. de Kératry vient de nous rendre compte, pour aboutir enfin à un éclat décisif dans l'entrevue du 24 novembre entre ce dernier et le ministre de la guerre. C'est pourquoi je désirerais que M. de Kératry fit connaître à la commission le détail de cette entrevue qui n'a pas été rendue publique jusqu'ici.

M. DE KÉRATRY. — Avant de vous les rapporter, j'ai un détail à noter.

On m'a assuré, que dès l'origine, alors que mon quartier général s'était installé dans la Mayenne, une plainte officielle avait été portée contre moi à Tours, parce que mon appel aux Bretons ne contenait pas ces mots : « *Vive la République!* » Je m'étais borné, en effet, à rappeler que le but du Gouvernement de la défense nationale était d'appeler autour de son drapeau toutes les forces vives de la nation; sans distinction de nuances politiques. J'étais convaincu que la Bretagne en grande majorité ne nourrissait point l'idée républicaine; que, par conséquent, inscrire : « *Vive la République!* » en fin de proclamation, était une faute, vu le pays et les circonstances, et de plus une faute inutile. Les Bretons n'avaient pas besoin d'autre stimulant que de l'appel de la patrie en détresse. Les purs m'en ont voulu beaucoup, et je fus signalé à Tours. Quant à ma conversation avec M. Gambetta, je vous demande la permission de vous la lire textuellement, telle qu'elle a été écrite, à l'issue de mon entretien avec lui, aussitôt ma rentrée au bivouac, et sous ma dictée, par un officier de l'état-major, de l'armée de Bretagne, M. Jay, ancien élève de

l'École polytechnique, qui depuis deux ans n'a cessé de rendre des services à la chose publique et aux heures les plus périlleuses.

Voici en quels termes fut rédigé le récit de cette entrevue.

ENTREVUE DE M. DE KÉRATRY ET DE M. GAMBETTA

Au Mans, le 24 Novembre au soir.

Le général (de Kératry) avait quitté la gare de Conlie vers le milieu de la journée, laissant aux soins du général Trinité, l'achèvement de l'embarquement. En arrivant au Mans, il trouva en gare un superbe bataillon de fusiliers marins, commandés par le capitaine de frégate Testard du Cosquer, qui arrivaient sans direction, sans ordre de marche, et sans savoir à quel corps ils appartenaient. Voyant ces magnifiques troupes sans chef, le général leur donna l'ordre de rejoindre le camp d'Yvré. Mais elles lui furent bientôt réclamées d'une façon très-vive par le général Jaurès, que le général Kératry croyait alors encore loin du Mans, auquel, paraît-il, elles étaient destinées, et qui invita en même temps le général à se rendre auprès du ministre de la guerre, descendu à la préfecture du Mans, auquel il avait porté plainte sur cet accaparement.

Nous appelons l'attention du lecteur sur cette entrevue qui, à notre avis, exerça une influence décisive sur le sort de l'armée de Bretagne, et par suite, peut être, sur l'issue de la campagne.

Nous donnons ici la conversation de M. Gambetta et de M. de Kératry, sinon dans ses termes exacts au moins dans sa teneur générale, d'après les souvenirs du général Kératry lui-même, aussi fidèlement qu'il lui a été possible de les préciser le lendemain matin même. Après les premiers mots échangés au sujet de la plainte du général Jaurès relative à la distraction du bataillon de fusiliers marins, et quelques observations sur le retard mis dans ses mouvements, observations qui dénotèrent immédiatement au général combien peu M. Gambetta se rendait compte des difficultés de cette opération, le ministre, parlant au général Jaurès, le pria d'exposer son plan d'opération; le général Jaurès, debout devant la carte du département de la Sarthe commença cette exposition de laquelle parut résulter pour le général Kératry, que non-seulement le péril imminent auquel il fallait de toute urgence faire face et pour lequel son intervention hâtive avait été réclamée le 21 novembre, n'existait plus, mais que le général Jaurès, par suite des efforts qu'il avait pu faire dans les journées du 22 et 23 pour rallier ses troupes, et des

renforts qu'il avait reçus, disposait de forces notables et susceptibles de s'opposer, au moins pour un temps, à toute attaque de l'ennemi. Quand le général Jaurès eut terminé cet exposé que le ministre écoutait d'un air intéressé et approbateur, celui-ci se tournant vers le général de Kératry lui dit à peu près ces mots :

« Eh bien ! vous avez entendu. Etes-vous prêt à marcher dans ces conditions. (C'était la marche sur St-Calais.) »

— « Mon cher Gambetta, lui répondit alors le général, la situation ne me paraît pas aujourd'hui ce qu'elle était avant-hier. Vous m'avez fait un appel désespéré; les troupes du général Fiéreck étaient battues; des incapables, suivant vos propres paroles avaient compromis la ligne du Mans à Alençon; il fallait la couvrir à tout prix; vous n'aviez sous la main que moi qui offrisse un commencement d'organisation; je vous ai dit que mes troupes et moi étions prêts à nous faire tuer pour éviter de plus grands malheurs, mes dispositions sont aujourd'hui les mêmes. Mais d'après ce que vient de dire M. le général Jaurès, il me paraît que l'état des choses est changé. D'un côté le général a ressaisi ses troupes qui s'étaient débandées et dispose aujourd'hui d'un noyau de forces respectables; de l'autre, il ne s'agit plus de couvrir en toute hâte un point menacé, mais d'entrer dans une série d'opérations régulières plus ou moins sagement combinées, mais en tout cas d'une durée indéterminée. Dans cette situation, il est de mon devoir de vous rappeler deux choses : la première c'est que mes troupes sont dans un état de préparation insuffisant; mal exercées, armées d'hier ! Je leur ai distribué ce matin leurs cartouches; je n'ai point de cavalerie, sauf un demi escadron de lanciers; je n'ai que deux batteries attelées, faute de harnais; votre ministère n'a tenu aucune des promesses que vous m'aviez faites. Je n'ai reçu aucun fusil perfectionné sauf 1,400 chassepots, sans nécessaire d'armes, qui m'ont été livrés avant-hier par Laval.

Ici le ministre interrompit le général pour lui dire :

— « J'ai tout fait pour vous, je vous ai donné tout ce que vous m'avez demandé; d'ailleurs des fusils à pistons suffisent à des mobilisés ! »

— « Monsieur le ministre, reprit le général, je ne m'attendais pas à retrouver dans votre bouche une parole injuste et cruelle prononcée au comité d'armement par le colonel Thoumas. Puisque vous le prenez ainsi, je déclare que je considère la vie du moindre de mes soldats comme aussi précieuse que celle de n'importe quel autre et que je pense qu'il est absolument de votre devoir et du mien de leur donner les mêmes moyens de résistance en les exposant aux mêmes dangers. J'ai pris à leur égard, avec votre assentiment et sans vous laisser ignorer, des engagements que je dois tenir; j'ai charge d'âme vis-à-vis de la Breta-

gne et je refuse d'exposer mes hommes, dans l'état de préparation où ils sont, à une perte certaine, sauf le cas de nécessité absolue. D'un autre côté, il est de mon devoir de vous rappeler le but spécial pour lequel vous avez créé l'armée de Bretagne. Ce but est le ravitaillement de Paris. L'en distraire, dans l'état de formation où elle est, pour la mener courir des aventures et concourir à l'exécution de plans plus ou moins problématiques, c'est compromettre son œuvre définitive dont la réussite peut être le salut de la France. En mettant en face de l'ennemi des troupes mal armées, mal exercées, mal aguerries, vous recommencerez la faute qui a amené nos désastres; vous nous exposez à être battus en détail, et vous démoralisez encore nos troupes au lieu de leur donner par leur armement, leur nombre et leur tenue, la confiance qui seule peut assurer notre succès.

Pour toutes ces raisons, je suis d'avis de laisser premièrement l'armée de Bretagne où elle est. Le général Jaurès suffit avec ses troupes à contenir l'ennemi; je maintiendrai à Yvré ma première division prête à le seconder, s'il est nécessaire, mais en m'abstenant de tout mouvement offensif. J'irai chercher la seconde, puis la troisième, et alors quand je serai complètement prêt, je pourrai me porter en avant avec utilité, et remplir votre but mieux qu'aujourd'hui.

— « C'est bien, dit le ministre, alors vous ne voulez pas marcher. »

— « Monsieur le ministre, répliqua le général, je vous ai fait les observations que mon devoir et ma conscience m'obligeaient à vous faire. Devant votre réponse, je n'ai qu'une chose à ajouter. Vous êtes ministre de la guerre; je suis soldat, je suis prêt à obéir en soldat; mais je vous prie de me donner des ordres et des ordres écrits.

— C'est bien, répondit le ministre, je vous en donnerai. »

M. Gambetta se rapprocha de la carte, reprit avec le général Jaurès, l'étude de ses plans de campagne et quand il eut terminé, se tournant de nouveau vers le général de Kératry :

« Eh bien ! vous avez entendu; je pense que nous sommes d'accord. »

— M. le ministre, répliqua le général qui avait écouté silencieusement la nouvelle dissertation du général Jaurès, je n'ai rien à ajouter à ma réponse : je suis soldat et prêt à exécuter vos ordres, mais vos ordres écrits.

— C'est bien, je vous les ferai connaître, dit le ministre.

Et tendant la main au général qui la prit froidement, il sortit, suivi du général Jaurès.

Telle fut cette conversation dont la conclusion est certifiée par

la lettre ci-dessous de M. Vauguion, colonel chef d'état-major, qui sur le désir du général y avait assisté.

Conlie, 4 décembre 1870.

A M. LE GÉNÉRAL DE DIVISION, COMTE DE KÉRATRY.

Mon Général,

J'ai assisté comme chef d'état-major à l'entretien que vous avez eu au Mans avec M. le Ministre de la guerre. M. le général Jaurès a expliqué ses plans et ses moyens d'action. Vous avez écouté silencieusement tout ce que disait le général, et lorsque M. Gambetta vous a demandé votre avis, vous avez répondu que, tout étant décidé, vous n'aviez rien à dire, que vous obéiriez comme soldat, mais que vous exigiez des ordres, et des ordres écrits. M. le Ministre vous répondit qu'il vous en donnerait. Tel est, mon général, le fait sur lequel vous m'avez interrogé, et j'affirme sur l'honneur que tout s'est passé rigoureusement comme je viens de le dire.

Le colonel, chef d'état-major :

DE VAUGUION.

Après cet entretien, se produisit un fait singulier, dont je vous ai entretenu plus haut, c'est que M. Gambetta partit subitement pour Tours, et m'annonça son départ par l'envoi d'une communication qui n'avait trait en rien à ce qu'il m'avait promis. J'arrêtai ma marche sur Bouloire, sachant trop bien quelles forces ennemies se concentraient en avant de notre petite phalange, et je repartis, laissant ma division à Yvré, pour Conlie, dans le but d'y organiser rapidement une seconde division de marche, si les armes annoncées y arrivaient à temps.

M. DE LA BORDERIE. — Je désire vous poser une question sur un fait.

Il a été publié, il a paru dans plusieurs journaux, et notamment dans le *Moniteur* de Tours, une proclamation adressée aux troupes par M. Gambetta. Dans cette proclamation un peu vague on trouvait des phrases

comme celle-ci : « Vous avez eu des misères à supporter. Songez que vous combattez pour la France et la République, dont les destinées sont désormais inséparables. » Je dis que si cette phrase, dans laquelle on accuse d'une façon aussi catégorique l'idée d'imposer la république à la France, était adressée à l'armée de Bretagne au lendemain du jour où M. Gambetta parcourait le camp de Conlie, et le trouvait tel que vous nous l'avez fait connaître (or, il est certain qu'il était peu républicain), il me paraît difficile de ne pas voir, dans le rapprochement de cette phrase et de la visite de M. Gambetta au camp de Conlie, que cette proclamation était destinée à l'armée de Bretagne. Je demanderai à M. de Kératry s'il aurait à cet égard quelques données.

M. DE KÉRATRY. — En effet, M. Gambetta m'a expédié dans la nuit, après notre dernière entrevue du soir, une lettre par laquelle il me marquait que cette proclamation était pour l'armée de Bretagne. C'était précisément la communication à laquelle je faisais allusion plus haut. Voici d'abord une lettre d'envoi.

Le Mans, 24 novembre 1870.

Mon cher général,

Je vous adresse copie d'une proclamation à l'armée de Bretagne. Cette proclamation sera imprimée pour être lue à trois appels consécutifs. Je pars pour Tours, où je suis réclamé.

Bien à vous,

L. GAMBETTA.

Voici la proclamation :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté, — Égalité, — Fraternité.

Proclamation du Ministre de l'Intérieur et de la Guerre

Le Mans, 24 novembre 1870, 11 heures du soir.

Soldats,

Après trois jours entiers passés au milieu de vous à m'enquérir de tous vos besoins, à organiser et à recomposer toutes vos forces, je pars avec la certitude que vous allez marcher à une revanche.

Les derniers événements vous ont été contraires parce que vous étiez trop disséminés et trop peu nombreux. Je vous laisse ralliés et renforcés.

Vous avez à votre tête des hommes énergiques, dévoués, aussi sages qu'intrépides. Il faut leur obéir aveuglément. Ils vous conduisent au succès. Sans cesse préoccupés de vous, ils ont en retour le droit d'exiger l'ordre, la discipline, la sobriété, la bravoure, vertus républicaines dont ils vous donnent tous les jours l'exemple.

Votre vie est rude, pleine de hasards et de sacrifices : mais, songez que vous vous battez pour sauver à la fois la France et la République, désormais indissolublement liées dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. Si cette noble pensée vous possède et vous domine, ni les périls ni la mort ne vous paraîtront redoutables; car qui de vous désirerait conserver une vie désormais déshonorée par l'abaissement de la patrie ? Vous n'êtes pas inférieurs à vos frères d'armes de l'armée de la Loire. Vous êtes enfants d'une même mère : Vous lui devez tout ; et vous défendez sur la Sarthe une position aussi précieuse pour la France que les rives de la Loire. Vous concourez, enfin, au glorieux mouvement de la France vers sa capitale : Vous ne voudrez pas perdre plus longtemps du terrain, car chaque pied du sol que vous abandonnez, c'est un jour de plus de cruelles angoisses que vous infligez aux assiégés.

Prêtez-vous donc le serment les uns aux autres, comme nos pères, de ne plus reculer et de marcher tous d'un pas égal à la délivrance de Paris ; afin qu'il soit dit de vous, comme de vos aînés : Ils ont bien mérité de la patrie et de la République.

Vive la France ! Vive la République une et indivisible !

*Le membre du gouvernement, Ministre de l'Intérieur
et de la Guerre,*

LÉON GAMBETTA (1).

(1) A notre avis, cette proclamation visait plutôt les troupes du général Jaurès : car les Bretons n'avaient pas encore perdu du terrain, puisqu'ils commençaient seulement à se porter en avant.

M. DE LA BORDERIE. — Songez combien cette affirmation de la République pouvait faire bon effet dans l'armée de Bretagne !

M. DE KÉRATRY. — Je n'ai jamais fait et n'ai jamais voulu faire de politique dans l'armée de Bretagne. Je me suis entouré de gens appartenant à toutes les opinions. Dans sa brochure, M. Gougéard a dit que j'avais fait de la politique, mais il s'est étrangement trompé, j'ai dit, et je maintiens, que la politique avait dominé dans les conseils de Tours, dans les décisions de M. Gambetta ; mais je n'ai jamais dit qu'il fallût faire de la politique ; dans la dépêche signifiant ma démission et quand je parle de ma situation politique, j'ai visé M. Gambetta, mon ancien collègue, les faits accomplis le 4 septembre, et je n'ai fait aucune allusion à la Bretagne.

C'est manifeste. Je lui dis : « Vous oubliez ma situation politique, que la votre aurait dû vous rappeler. » En effet, nous avons été portés par le même mouvement aux affaires : et d'autre part, n'est-ce point parce que j'étais Breton et député de la Bretagne, qu'il avait songé à me donner des pouvoirs nécessaires pour armer la Bretagne. Il en avait été de même pour M. Carré-Kérissouët, dans les Côtes-du-Nord ; pour M. Estancelin, dans la Normandie ; c'était le même sentiment qui avait dicté le choix de nos personnes ; quant à la politique dans les rangs de l'armée de Bretagne, il n'en a jamais été question ; c'est précisément parce que je me suis maintenu sur ce terrain que j'ai été attaqué. J'ai cru à la sincérité, à la neutralité politique de M. Gambetta pendant toute la crise militaire : si j'en avais douté à l'origine, je n'aurais jamais entrepris de concentrer 40,000 mobilisés Bretons dans un camp.

J'ai fini, Messieurs, je ne puis terminer, sans marquer l'étonnement que m'a causé certaine assertion produite dans la publication du général Gougeard; cette publication tend à prouver que le camp de Conlie a été « une erreur funeste et désastreuse ». En s'exprimant ainsi, le général Gougeard semble aussi oublier qu'il m'avait écrit plusieurs lettres où il s'associait à mes efforts, ainsi dirigés, d'une manière assez complète. Il a désiré servir avec moi, j'ai accédé bien volontiers à sa demande : je me suis efforcé de lui être agréable, comme m'en avait prié M. l'amiral d'Herbington, l'ancien ami du prince Napoléon, qui me l'avait très-chaudement recommandé par la lettre suivante :

Lorient, le 29 octobre 1870.

Mon général,

En ces temps-ci, et pour l'œuvre si patriotique que vous poursuivez avec un zèle passionné, digne de la plus vive gratitude publique, tout officier brave, dévoué et intelligent qui vous offre son concours mérite bon accueil.

A ce titre, permettez-moi de vous recommander chaleureusement le capitaine de frégate Gougeard, patriote enragé, etc.

Il aspire au rang et à l'emploi de colonel de la légion mobilisée de Lorient.

J'ai conscience, général, que je veux vous faire un précieux cadeau, dont vous me remercerez un jour.

Veillez agréer l'expression très-dévoûée de mes meilleurs sentiments,

Le vice-amiral :

D'HERBINGTON.

Voici maintenant, Messieurs, des extraits de lettres qui m'ont été adressées par M. Gougeard, et auxquels je n'ajouterai aucun commentaire.

N° 1.

Lorient, le 8 novembre 1870.

Mon général,

J'ai eu une bonne idée d'aller prendre vos ordres, et surtout de retourner dans mon département pour organiser le mouvement et surtout le régulariser.

Aujourd'hui je suis à Lorient. Je donne l'ordre de mobilisation du bataillon. Je vous l'expédierai samedi soir.

J'ai vu le préfet maritime pour traiter avec lui la question des inscrits que la levée en masse met dans une position telle, qu'il est impossible de les laisser dans leurs foyers.

Je presse et surtout j'organise tout ce que je puis; mais il y a des difficultés terribles. Je serai demain à Pontivy, et je ferai de mon mieux, et vous tiendrai au courant de tout.

Je suis, avec profond respect, votre très-humble serviteur,

GOUGEARD,

Général de brigade du Morbihan.

N° 2.

Lorient, le 11 novembre 1870.

Mon général,

Je vous ai envoyé une dépêche pour vous expliquer le retard de 24 heures du bataillon de Lorient; mais j'ai préféré suivre la règle que vous m'avez tracée avec le commissaire général.

J'ai vu l'évêque, pour les aumôniers dans notre département. C'est un moyen puissant, et, puisqu'il n'est pas déshonné, nous devons nous en servir. J'espère qu'il fera des choix convenables, et j'y veillerai.

Plusieurs officiers de marine demandent à servir avec vous et seraient heureux d'être sous vos ordres.

Enfin, mon général, je fais tout mon possible, plus peut-être que le possible; car j'ai peur d'user mes forces dans la préparation et qu'il n'en reste guère pour l'exécution.

Comptez sur mon entier dévouement; mais j'ai bien peur d'être le dernier. Rien n'était préparé, et si je n'avais été prendre vos ordres, nous ne faisons et n'avancions à rien.

Si vous commencez une opération militaire, je vous prierais de m'appeler en temps utile.

Vous savez que le ministre de la marine a refusé l'officier que je lui demandais. J'en suis désolé pour moi et plus encore pour le bien de la chose publique.

Nous avons tous bon espoir; n'en aurions-nous pas, que nous irions tout de même, et je fais prêter le serment, non de faire des actions d'éclat, mais de ne jamais reculer.

Je suis avec respect, etc.

Général GOUGEARD.

N° 3.

Lorient, 13 novembre, matin.

Mon général,

J'ai reçu toutes vos dépêches, et vos ordres sont exécutés.

Ce ne sont donc pas des bataillons brisés que je vous envoie. Je fais

ce qui est dans la nature des choses, et pour le mieux, soyez-en sûr. Je tâcherai d'aller à Conlie dans deux ou trois jours pour vous voir et prendre encore vos ordres.

Général GOUGEARD.

N° 4.

Vannes, le 15 novembre 1870.

Mon général,

Je vous ai envoyé hier de Pontivy une dépêche en réponse à la vôtre.

D'abord, je dois vous dire que j'ai assez l'expérience des hommes et des choses pour ne me faire aucune illusion sur les difficultés de la tâche que j'entreprenais. J'ai fait à la patrie le sacrifice de ma vie, à plus forte raison de mon amour-propre. Il ne s'agit donc pas de moi, mais de la France, et aussi de vous, mon général, que je voudrais aider de toutes mes forces dans l'entreprise presque gigantesque que nous cherchons à mener à bonne fin.

Votre respectueux serviteur,
Général GOUGEARD,

N'ayant jamais vu un nuage s'élever entre M. Gougeard et moi, je ne me suis expliqué que plus tard le ton acerbe de sa publication. Mais ce que j'ai le droit de maintenir, c'est que les différentes missives de lui que je me borne à livrer à la commission, sans commentaire, respirent d'autres sentiments et appréciations que ceux exprimés dans sa brochure, et sans doute dans sa déposition. — Je laisse à ces mêmes lettres le soin de défendre contre ces attaques l'œuvre tentée par moi, à une heure où je savais très-bien que, quoiqu'il arrivât, tout le poids de l'impopularité provoquée par une levée d'hommes aussi énergiquement menée devait retomber tout entier sur ma tête. — Quelque amertume qu'elle m'ait procuré, je revendique encore aujourd'hui toute la responsabilité de ma tentative; car elle reste à l'hon-

neur de la Bretagne, qui n'a rien marchandé au salut national.

Le général Gougeard, que j'avais promu au commandement des mobilisés du Morbihan, n'avait pas de commandement dans la division de marche. — J'avais cru pourtant rendre service à la cause publique, en le mettant à sa tête.

J'allais y appeler le brave général Trinité (colonel de zouaves), auquel je suis heureux de rendre ici un éclatant hommage, et qui m'a secondé, ainsi que le général Le Bouëdec, dans tous mes efforts.

Mais M. Gougeard sollicita mon commandement qui allait devenir vacant. — Je le lui ai donné, et je n'en éprouve aucun regret : car il s'est vaillamment conduit. Mais, au moment de ma retraite (et il y avait des témoins à cet entretien), M. Gougeard blâmait absolument comme moi la précipitation adoptée vis-à-vis des forces bretonnes.

Que, plus tard, le général Gougeard, par des liens de confraternité qui l'unissaient au général Jaurès, ait cru devoir comprendre autrement que moi la défense nationale, le rôle des mobilisés bretons, et se soit complètement rallié aux plans du général Jaurès et de M. Gambetta, cela a pu être ; mais, jusque-là, je n'ai vu en M. Gougeard qu'un militaire vigoureux, d'une belle réputation, qui a demandé à marcher sous mes ordres, et qui, jusqu'au moment où je suis parti, a été complètement de mon avis, ainsi qu'il l'a formulé lui-même le lendemain, à savoir qu'il y avait impossibilité à se porter en avant dans les conditions où nous nous trouvions sur le moment. — J'ajouterai même que lorsque le général Gougeard, dans notre entretien à Conlie, à l'heure où je rédigeai ma démission, a obtenu de moi le commande-

ment de la division de marche, il annonçait devoir s'exprimer en termes, vis-à-vis la guerre, qu'il a singulièrement adoucis, une fois promu à ce même commandement.

Pourtant consultez encore la première dépêche du même général Gougéard adressée à la guerre, et vous reconnaîtrez que j'avais raison de dire à M. Gambetta qu'il était impossible d'entreprendre une marche en avant, dans de pareilles conditions d'organisation inachevée et d'armement.

Cette dépêche était ainsi conçue :

Gougéard, capitaine de frégate, général de la brigade mobilisée du Morbihan, à ministre guerre, Tours.

Yvré, 28 novembre, 5 h. 30 matin.

J'arrive de Contlé à Yvré-l'Évêque à 5 heures du matin pour prendre le commandement des troupes sur l'ordre du général de Kératry. J'y trouve un ordre de marche du général Jaurès ; je ne dois point vous dissimuler que dans mon opinion les troupes réunies sous mon commandement sont dans l'impossibilité, quant à présent de prendre l'offensive ; à part de rares exceptions, elles n'ont aucune instruction militaire. L'artillerie est à peine attelée et le complément d'approvisionnement arrive à l'instant, il ne sera préparé que dans la journée. Je reçois également des chassepots en petit nombre que je vais distribuer, trois pièces de position sont envoyées pour défendre Yvré. En aucun cas, je ne pourrais donc partir avec tout mon monde. J'ignore de plus l'effet que produira sur l'armée de Bretagne le départ du général Kératry.

J'écris à l'instant au général Jaurès pour avoir des instructions plus détaillées ; mais en tout état de cause, je ne puis partir que demain au plus tôt.

GOUGEARD.

Pour copie conforme :

Le chef d'état-major provisoire.

G. BÉNARD.

Il existe en outre une dépêche du général Jaurès à M. Gambetta, que je remettrai à M. le rapporteur, et où

constate lui-même que ces troupes, avec qui, la veille, il se livrait sur la carte aux opérations les plus hardies, que ces troupes, dis-je, étaient bien peu capables de marcher.

Général Jaurès à Guerre.

Tours, 27 novembre, 1 h. 45 matin.

Conformément à première dépêche me disant, outre colonne Rousseau marchant sur St-Calais, de diriger toutes mes autres troupes sur la Châtre, je forme une colonne des 2^{es} et 3^{es} divisions du 21^e corps, forte d'environ 30,000 hommes, 25 pièces et 4 mitrailleuses, avec laquelle je partirai, ne laissant au Mans que les malades. Je hâterai demain départ, et je hâterai marche ; mais *devoir vous dire que ces troupes bien fatiguées, mal chaussées, peu capables d'aller vite ; emploierai toute mon énergie à les pousser.*

Je le demande, en vérité, Messieurs, étais-je bien inspiré quand je résistais au ministre, pour ne pas jeter inutilement mes hommes dans un gouffre certain, sans profit aucun, sans certitude de succès, malgré les illusions du général Jaurès qui du 24 au 27 avait eu le temps de mieux apprécier ses éléments de force.

Vous le penserez bien plus encore quand je mettrai sous vos yeux les renseignements que j'avais provoqués, avant de me porter en avant, aussi bien sur le réel état des forces confiées de la veille au général Jaurès, que sur la position, l'objectif et le nombre des Allemands manœuvrant en avant du Mans.

Contlé du Mans, 22 novembre, 8 h. 40 matin.

Sous-chef état-major division à général en chef armée de Bretagne.

Beaucoup de troupes ayant été dernièrement retirées du commandement pour former le 17^e corps, les mouvements de troupes n'étant pas tous connus, les renseignements suivants sont approximatifs. 1^o à Seryns, 4 ou 5,000 mobiles fatigués, désorganisés, par une retraite rapide ;

2° à Laigle, 4,000 à 4,500 mobiles et 600 fusiliers marins très fatigués par combats et retraite rapide; 3° à Nogent et de Nogent à Laigle, 11 à 12,000 mobiles ou mobilisés dont une partie désorganisée. Les Prussiens ont fait attaque avec troupes variant de 40 à 60,000 hommes.

DE SAINT-GERMAIN.

Un commandant d'état-major, M. Perron, qui avait repris du service pour la guerre et qui a rendu de signalés services, n'avait pas craint d'aller, sur ma demande, jusqu'aux avant-postes Prussiens pour me renseigner et éclairer ma marche jusqu'à rencontre avec l'ennemi. Voici le billet qu'il me faisait passer, au moment où je me mettais en mouvement.

Ardenay, 9 h. matin, 24 novembre.

Mon général

Connerré est de nouveau aux uhlands. Les Prussiens ont du côté de St-Calais passé la nuit dans les bois de Vibraye. Je me rends à St-Calais, et je vous enverrai des éclaireurs sur toute cette route. Les Prussiens de Vibraye vous ont pour objectif.

A. P.

Enfin, le 26, le sous-préfet de Mortagne télégraphiait :

Rapport municipalité de Bellême : Ont passé à Bellême les 22 et 23 novembre, 41^e, 32^e, 75^e, 76^e, régiments, 2^e division, infanterie prussienne; 18^e, 11^e artillerie avec 76 pièces; 2 régiments fusiliers Mecklembourgeois, 4,000 hussards, cuirassiers, dragons, 2 à 3 escadrons uhlands, une équipe de ponts, matériel, barques en tôles; intendance, ambulance, postes généraux, Treskoff-von-Witirel; prince ou duc de Saxe.

Il était clair à la composition de ces forces, suivies de tous leurs services, qu'il ne s'agissait pas seulement d'une pointe ou d'une reconnaissance. Je persiste à penser que mes résistances étaient fondées, et qu'en les accentuant, je rendais plus service à la cause commune qu'en cherchant, aux dépens des soldats qui m'é-

taient confiés, une affaire à éclat, devant aboutir au désastre dont nous avons été témoins plus tard.

Or, me voyez-vous lancé dans une aventure de longue haleine avec mes mobilisés sous la conduite d'un général qui écrivait la nuit même au ministre de la guerre qu'il serait forcé de *pousser* ses troupes, et cela au début des opérations. La vérité est que le général Jaurès, arrivé à peine de la veille, n'avait pu juger que superficiellement l'état de ses contingents.

Pour me résumer, je dirai que ce que nous avons tenté, c'était œuvre nationale, et que la Bretagne a plus fait que n'importe quelle province de France; la seule chose qui a écrasé l'armée de Bretagne, c'est le manque d'armes; à chacun sa responsabilité. Je revendique la mienne: car je n'ai pas craint de braver une impopularité certaine parmi mes compatriotes, trompés dans leurs espérances. Que les autres responsabilités se découvrent.

M. DE LA BORDERIE. — J'ai deux observations à faire à M. de Kératry sur le camp de Conlie, et je les prends dans la déposition du général Gougard. L'une a rapport à l'ordre du jour de M. de Kératry, au moment où il remettait le commandement au général Gougard. Cet ordre du jour a été corrigé, modifié dans un de ses passages; vous rappelez-vous ce passage?

M. DE KÉRATRY. — Parfaitement. J'étais profondément ulcéré de ce qui se passait. J'ai fait mon ordre du jour de Conlie en présence de six personnes; je l'ai fait d'un premier jet; il a été écrit sous ma dictée, je l'ai signé, et j'ai supprimé plusieurs lignes qui reflétaient exactement ma pensée, sur l'observation réflé-

chie du colonel Rousseau ; mais je n'ai attaché aucune importance particulière à cette suppression, et l'observation venant de M. Gougeard ou de M. Rousseau, l'incident n'eût pas eu d'autre portée. Je me rappelle même aussi avoir pris la plume pour y ajouter un mot devenu nécessaire, comme liaison entre les premières lignes et la seconde partie du texte maintenu.

M. DE LA BORDERIE. — C'est à Conlie ?

M. DE KÉRATRY. — C'est à Conlie même.

M. DE LA BORDERIE. — M. Gougeard a fait allusion à une certaine démarche qui a beaucoup occupé le public en Bretagne à un certain moment : la visite de M. Glais-Bizoin et de M. de Kératry au camp de Conlie. Je ne me rappelle pas les termes de la déposition du général Gougeard ; il était absent du reste lors de cet incident. Mais, d'après les termes dont il s'est servi devant la commission, il aurait reçu à cet égard, de M. Carré-Kérisouët, des communications d'une nature fort grave.

Je regarde donc comme indispensable que M de Kératry s'explique sur ce fait.

M. CHAPER. — N'existe-t-il pas une dépêche de M. Freycinet à M. Gambetta, dans laquelle il est dit : « Il est de toute nécessité de faire revenir au plutôt M. Glais-Bizoin, qui est parti pour le camp de Conlie. » Et M. Gambetta télégraphie : « Faites-lui savoir que des nouvelles importantes sont arrivées de Paris, et qu'il est nécessaire de se rendre au Gouvernement pour en délibérer. Ce sera le moyen de le faire partir du camp de Conlie. »

M. DE KÉRATRY. — Je vais vous dire la vérité exacte sur cette visite, que M. Carré Kérisouët, j'en suis convaincu, n'a pu dénaturer.

Rien ne me retenait plus en province. Je ne pouvais oublier que, par patriotisme, j'avais laissé ma femme et mon enfant à Paris, pour aller essayer l'obtention d'un secours des armes espagnoles. J'étais venu à Tours demander, et j'avais obtenu un sauf-conduit pour traverser nos lignes dans la direction de la capitale. Je voulais essayer de passer par Orléans pour rentrer à Paris. Au moment où j'allais tenter l'aventure, quel fut mon étonnement de voir publier à Tours dans certains journaux que j'allais essayer de traverser les lignes prussiennes. L'avis vraiment était déplacé. Je déjeunai ce matin-là à Tours avec M. Glais-Bizoin, lorsque le général Le Bouëdec, qui m'avait succédé au camp de Conlie, comme le général Gougeard m'avait succédé à la division de marche, vint m'avertir que l'armée de Bretagne s'était vue par ordre supérieur, couper toutes ressources financières. Les vivres même allaient manquer : car, personne ne voulait plus rien payer ; il me pria d'engager M. Glais-Bizoin à intervenir de sa personne (M. Gambetta était absent comme M. Crémieux), auprès du payeur général de Rennes, pour l'ouverture d'un crédit, et à venir juger par lui-même de ce qui se passait au camp.

Ce fut là l'origine du voyage de M. Glais-Bizoin. Je ne pouvais plus essayer de franchir les lignes ennemies, après l'indiscrétion commise ; M. Glais-Bizoin, le général et moi, nous partîmes tous les trois ensemble le soir. Arrivés au camp de Conlie, nous trouvâmes le général Marivault, qui venait d'être investi du commandement ; on peut dire qu'il s'était chargé non pas de l'armement, mais du désarmement du camp de Conlie ; on parlait

déjà d'évacuer les troupes en arrière. — C'est avec douleur que j'appris l'arrêt de mort porté contre une œuvre qui avait déjà coûté tant de travaux et qui, je ne le prévoyais que trop alors, pouvait rendre de si importants services, si l'ennemi entamait le Mans. M. Glais-Bizoin s'écriait : « C'est insensé ! » Et il disait d'autant plus vrai, qu'il était encore temps d'utiliser toutes les ressources accumulées. Frappé de ce désastre, M. Glais-Bizoin eut alors une conversation avec le général Marivault, et, dans cette conversation, le général reconnut que la tâche, s'il fallait organiser la défensive et, au besoin, l'offensive à Conlie même, serait trop lourde pour lui. C'était aisé à comprendre. Il fallait connaître l'œuvre au début, pour en tirer tout le parti voulu.

C'est alors que M. Glais-Bizoin, dont le patriotisme breton n'oubliait pas d'être Français, me posa cette question : « Voulez-vous reprendre le camp ? Croyez-vous pouvoir accepter la tâche de vous défendre ici et, plus tard, de vous porter en avant avec tous ces braves gens ? » — Je répondis : Oui, avec mes pleins pouvoirs du 22 octobre maintenus et respectés.

Les besoins d'argent étaient incessants. — Nous partîmes pour la recette générale de Rennes ; de cette ville, M. Glais-Bizoin lança une dépêche demandant à M. Gambetta que je reprisse le commandement de l'armée de Bretagne, le général Marivault ne tenant pas à rester à la tête du camp dans les conditions indiquées plus haut. M. Gambetta ne répondit rien à son collègue.

Nous nous séparâmes, et les conséquences désastreuses n'ont pas tardé à se produire. Votre commission, Messieurs, doit les connaître.

M. DE LA BORDERIE. — C'est M. Glais-Bizoin qui vous

a rapporté sa conversation avec le général Marivault. Je ne crois pas qu'il soit exact que le général Marivault eût consenti à se déssaisir du camp de Conlie.

M. DE KÉRATRY. — La dépêche de M. Glais-Bizoin à M. Gambetta, que vous avez déjà entre les mains, indique absolument le contraire. A ce propos, j'établirai aussi par les lettres suivantes du général Marivault, qu'on a dû lui prêter à tort des sentiments hostiles contre l'entreprise de Conlie, qu'il était venu juger *de visu*, avant de me demander à servir dans nos rangs.

Brest, 9 novembre 1870.

Monsieur le comte,

J'étais à la mer lorsque vous êtes passé à Brest. Peu de jours avant, on m'avait dit à Tours que vous aviez l'intention de demander, pour commander l'artillerie de votre armée, mon camarade M. de Champeaux. Si c'est fait, je n'ai qu'à joindre mes félicitations à celles que vous vous en adresserez sûrement à l'usage ; le choix est excellent. Si non, je vous offre d'aller savoir directement de vous, en quoi consisterait ce commandement, de juger s'il est dans mes aptitudes, et de me faire, s'il y a lieu, détacher sous vos ordres. J'ai fait, à terre, tout le siège de Sébastopol, dont onze mois comme officier supérieur (nommé à la suite de la bataille d'Inkermann, à 33 ans). J'ai depuis assisté pendant trois ans, tantôt dans un camp et tantôt dans l'autre, à la guerre de Sécession, spectateur privilégié par ma position officielle et encore plus par mes amitiés avec plusieurs des généraux. Capitaine de vaisseau depuis six ans, j'ai commandé en cette qualité la *Tisiphone*, la *Junon*, la *Clorinde* et actuellement la frégate cuirassée l'*Armide*, qui va désarmer.

Mes raisons de l'offre que je fais sont :

1° L'approbation que je donne à la mesure qui réunit en une seule armée tous les éléments bretons.

(Plût au ciel qu'ils y fussent tous !)

2° Mon approbation de votre proclamation et du discours de Nantes, où vous déclarez être venu faire *de la guerre* et non *de la politique*.

J'ai beaucoup habité des Républiques diverses, et je n'ai, contre cette forme, ni objection générale, ni répugnance préconçue : mais ma raison enveloppe dans un égal et bienveillant dédain toutes les « croyances politiques » qui attribuent à une forme particulière des vertus cachées pour sauver les peuples, et je tiens à constater que je n'ai d'attache d'aucun genre avec aucun des partis qui ont un nom en France.

Ces détails ont pour but de vous mettre à même d'écartier *à priori*

ma proposition, s'ils ne vous agréent; je les trouve nécessaires en ce temps-ci, et il ne vous échappera point qu'ils sont datés d'un moment où nous exerçons, l'un et l'autre, des commandements entre lesquels il n'y a aucun point de contact.

Je vous serai fort obligé, monsieur, de me répondre promptement, pour que je cherche quelque autre voie pour utiliser à la guerre mon expérience et mon activité.

Je vous prie de voir dans ma démarche actuelle un signe de ma *très-rive sympathie pour la tâche courageuse que vous avez prise*, et d'agréer, monsieur le comte, l'expression de mon respect.

Signé : DE MARIVAUT,

capitaine de vaisseau commandant la frégate cuirassée l'Armide.

Brest, 12 novembre 1870.

Monsieur le comte,

Je vous remercie de votre prompt télégramme. J'adresse aujourd'hui par la voie hiérarchique ma demande d'être mis à la disposition de la guerre.

Je ne serai dégagé administrativement que jeudi, et je partirai vendredi pour tenter samedi de voir à Conlie.

Heureux d'avoir cette occasion de vous présenter mes respects.

Signé : B. DE MARIVAUT.

AU QUARTIER GÉNÉRAL.

Mon cher Kératry,

Vous savez déjà que mon commandement a cessé par suite des vérités désagréables et persévérantes que j'ai dû dire à nos maîtres. Ils s'en sont irrités comme de simples monarques, et mettant à ma place le brave général de Planiol, ils achèvent de disperser cette armée de Bretagne que vous aviez réunie, qu'ils n'ont jamais voulu armer ni laisser en repos pour s'instruire, et contre laquelle leur hostilité n'est que trop démontrée aux yeux mêmes des moins clairvoyants d'entre leurs victimes.

Il y a plus d'un mois que j'ai commencé à retirer nos pauvres désarmés de Conlie, où ils se fussent trouvés sur la route de la retraite de ces bandes qu'on appelle l'armée de la Loire, retraite qui était aussi certaine à mes yeux, à cette époque, qu'elle l'est devenue depuis que j'ai assisté à la débâcle au milieu de laquelle nos vivres (placés de longue main dans des wagons) sont intervenus silencieusement pour empêcher de mourir de faim les essaims de fuyards qui avaient passé dans la neige cinq jours sans distribution. Parmi ces fuyards, se distinguaient par un certain ordre, et par le fait d'avoir rapporté leurs armes, les bataillons de Lalande, dont on a fait depuis les boucs émissaires du désordre général, comme il arrive toujours lorsqu'un corps étranger à une armée y arrive la veille d'une affaire malheureuse. Chanzy a cru sans doute conserver un certain moral à son armée en rejetant la faute sur

ceux qui n'en étaient pas coupables, et, s'il eût atteint ce but, il ne faudrait pas blâmer ce genre de sacrifice, fait aux dépens de pauvres diables, à la possibilité de maintenir les autres en disposition de résister tant que durera la résistance. Mais ce pauvre but lui-même n'est pas atteint, les troupes de toute espèce ne veulent plus combattre parce qu'elles sentent instinctivement l'irrémissible infériorité de leur organisation, de leur discipline, de leur armement, de leurs chefs, et surtout de l'autorité grotesque qui succède à l'autocratie impériale, et de l'impuissance radicale d'un gouvernement qui n'a point de base dans le pays ni rien de commun avec la nation qui le subit.

Bien à vous.

Général DE MARIVAUT.

Avant de terminer, Messieurs, je vous livrerai deux pièces, inconnues encore, signées de M. Glais-Bizoin, qui me revêtaient de nouveaux pouvoirs de commandant en chef de l'armée de Bretagne. Elles furent signées à Rennes, et ne devaient avoir d'effet, par l'addition de la date laissée en blanc, que si M. Gambetta souscrivait à la proposition télégraphiée la veille par M. Glais-Bizoin. Je donnai ma parole de n'en faire usage que si M. Gambetta tombait d'accord avec son collègue : j'ai tenu fidèlement cette parole : c'est la meilleure réponse que je puisse faire aux soupçons immérités qui m'ont jugé, moi ancien officier régulier, fier de la discipline que j'ai appris à aimer et respecter sous le drapeau du régiment, qui m'ont jugé, dis-je, capable de tenter une révolte militaire.

Rennes, le 12 décembre 1870.

ORDRE.

Par ordre de M. le Ministre de la guerre, en date du 12 décembre 1870, M. le général de division de Kératry reprendra immédiatement le commandement en chef de l'armée de Bretagne, en vertu de son premier décret, et préparera ses troupes de façon à marcher à l'ennemi le 21 décembre. Il est autorisé à réclamer des armes et des munitions, ainsi que les équipements de guerre nécessaires aux 45,000 hommes qu'il portera en avant.

M. le général La Bouëdec reprendra son commandement, tel qu'il existe au camp de Conlie, en qualité de général de brigade, au titre de brevet de l'armée auxiliaire.

GLAIS-BIZOIN,

Membre du gouvernement de la Défense nationale.

Rennes, le 11 décembre 1870.

Ordre est donné à M. le Directeur de l'artillerie de Rennes de délivrer immédiatement au général commandant le camp de Conlie les douze cents Remington espagnols avec cartouches, les batteries de 12 et de 4. matériel, approvisionnement et équipement qui existent dans les arsenaux de sa direction, ainsi que les chassepots et cartouches afférentes qui sont disponibles.

GLAIS-BIZOIN,

Membre du gouvernement de la Défense nationale.

M. DE KÉRATRY. — Je vous remercie, Messieurs, de votre longue attention. J'ai fini. Je faciliterai le travail de la commission et de M. le rapporteur en mettant à leur disposition toutes les pièces que je possède sur ce qui a été l'objet de ma déposition, et je prierai la commission de les vouloir bien publier, si elle le juge convenable. dans les pièces justificatives de l'enquête.

PIÈCES ANNEXES

ET

JUSTIFICATIVES

PIÈCES ANNEXES ET JUSTIFICATIVES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES ACTES DU GOUVERNEMENT
DE LA DÉFENSE NATIONALE

Versailles, le 11 juillet 1871.

A M. le Comte DE KÉRATRY, préfet de la Haute-Garonne.

Monsieur le Préfet,

La Commission d'enquête sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale a manifesté le désir d'entendre votre témoignage. Je suis chargé par elle de vous en informer. Toutefois, comme elle sait que votre présence est très-utile à Toulouse, elle a pensé qu'il était bon de vous demander à quel moment, d'ici quinze à vingt jours, vous jugeriez qu'il vous fût possible de venir à Versailles. Je vous adresserai, à cette date, une convocation plus précise, par l'intermédiaire de M. le Ministre de l'Intérieur.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président de la Commission,

SAINT-MARC GIRARDIN.

Marseille, 18 juin 1872.

A M. LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE DU 4 SEPTEMBRE

Monsieur le Président,

Je lis dans un journal que M. le capitaine de vaisseau Gougeard a été entendu mardi par la Commission du 4 septembre, et que ses explications ont porté sur l'organisation du camp de Conlie.

Si une enquête approfondie et spéciale est faite sur le camp de Conlie, ce qui serait excellent à tous les points de vue et ce que, pour ma part, j'ai réclamé vivement, je demande instamment à y être entendu. Je pourrai, par des documents irréfutables, mettre ce qui a été fait en regard de ce qui aurait pu et dû être fait, et montrer quels obstacles ont été opposés à l'organisation du camp, et quelle ardeur on a apportée à sa désorganisation.

Veuillez agréer, etc.

C^{te} E. DE KÉRATRY.

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES ACTES DU GOUVERNEMENT
DU 4 SEPTEMBRE.

Versailles, le 25 juin 1872.

A M. DE KÉRATRY, Préfet des Bouches-du-Rhône.

Monsieur le Comte,

Comme je suis chargé de faire à la Commission d'enquête du 4 septembre un rapport spécial sur le camp de Conlie et sur les mobilisés de Bretagne, M. le Président de la Commission m'a renvoyé le soin de répondre, en son nom, à la lettre que vous lui avez écrite le 18 courant.

Une indisposition assez grave m'a forcé de retarder cette réponse de quelques jours ; je vous prie, Monsieur, de m'en excuser et de recevoir les explications suivantes que je suis chargé de vous transmettre.

La Commission désire, en effet, que l'enquête sur Conlie et sur les mobilisés de Bretagne soit aussi approfondie et circonstanciée que possible ; elle est donc prête à faire droit à la demande que vous lui adressez d'être entendu de nouveau par elle sur ce sujet.

Toutefois, l'état actuel d'avancement des travaux de la Commission va la forcer de clore sous peu la série des auditions de témoins ; il faudrait donc, Monsieur, que votre déposition pût être faite très-prochainement. Prévoyant le cas où il vous serait impossible de vous absenter immédiatement de Marseille, M. le Président de la Commission vous invite (dans cette hypothèse) à vouloir bien adresser à la Commission, *par écrit*, tous les renseignements, documents, dépêches et autres pièces que vous jugeriez utile de lui communiquer sur le camp de Conlie et l'armée de Bretagne. Ces communications et documents seront publiés dans les volumes de l'enquête et il en sera tenu compte dans le rapport.

Veuillez agréer, Monsieur le Comte, l'assurance de ma considération la plus distinguée,

A. DE LA BORDERIE,
Député d'Ille-et-Vilaine.

ASSEMBLÉE NATIONALE. — COMMISSION DES MARCHÉS.

Versailles, le 6 juillet 1871.

A M. le Comte DE KÉRATRY, préfet de la Haute-Garonne.

Monsieur le Préfet,

Je m'empresse de vous remercier de votre lettre en date du 30 juin. Les renseignements que vous voulez bien me donner sur l'achat des fusils Roberts, en Amérique, jettent une complète lumière sur le côté scandaleux des opérations suivies par le Consul général de France à New-York.

Recevez, Monsieur le Préfet, avec mes remerciements, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Président,
D'AUDIFFRET-PASQUIER.

ASSEMBLÉE NATIONALE. — COMMISSION DES MARCHÉS.

Le 28 février 1872.

A M. LE COMTE DE KÉRATRY, Préfet des Bouches-du-Rhône.

Monsieur le Préfet,

Je vous serai reconnaissant de vouloir bien fournir quelques renseignements à la Commission parlementaire des Marchés, au sujet de la distribution des armes aux troupes du camp de Conlie.

Ainsi, j'ai remarqué que les fusils rayés envoyés d'Amérique passaient pour ainsi dire en vue du camp et étaient dirigés sur les départements du Midi, alors que les gardes nationales mobilisées de l'Ouest, réunies à Conlie, n'avaient pas d'armes; et cependant, ce sont les troupes qui, les premières, ont rencontré l'ennemi.

La Commission parlementaire vous serait fort obligée de la mettre au courant, par la production de votre correspondance, des observations que vous avez dû échanger à ce sujet avec le Gouvernement de la Défense nationale.

Agrérez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Président,

D'AUDIFFRET-PASQUIER.

Marseille, 5 mars 1872.

Monsieur le Président,

En réponse à votre lettre du 28 février 1872, j'ai l'honneur de vous adresser un extrait d'un ouvrage que j'ai en préparation, sur l'armée de Bretagne, extrait qui vous mettra au courant de toutes mes relations avec la Commission d'armement.

Je n'ai rien à ajouter à cette communication; j'ignore si les armes commandées par la Commission passaient près de Conlie; tout ce que je puis constater, c'est que les plus belles promesses m'ont été faites et n'ont pas été tenues, et que je n'ai pas été plus heureux auprès du Ministère de la Guerre qu'auprès de la Commission d'armement.

Veuillez agréer, etc.

C^{te} E. DE KÉRATRY.

ASSEMBLÉE NATIONALE. — COMMISSION DES MARCHÉS.

Versailles, 18 mars 1872.

A M. DE KÉRATRY, Préfet des Bouches-du-Rhône.

Monsieur le Préfet,

La Commission des Marchés a besoin d'être bien fixée sur le point suivant :

Le commandant de l'armée de Bretagne a-t-il demandé et aurait-il accepté pour ses troupes, à défaut de fusils se chargeant par la culasse, des fusils rayés Springfield ou des fusils rayés Enfield se chargeant par la bouche et du dernier modèle?

Les dépêches que vous avez bien voulu me communiquer semblent laisser cette question indécise.

Je vous serai reconnaissant de vouloir bien transmettre à la Commission un exemplaire de votre livre sur l'armée de Bretagne.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute considération.

Le Président,

D'AUDIFFRET-PASQUIER.

PRÉFECTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE. — CABINET.

TÉLÉGRAMME.

Préfet Bouches-du-Rhône à Président Commission marchés,
duc d'Audiffret-Pasquier, Assemblée-Versailles.

Le commandant de l'armée de Bretagne n'a demandé ni Springfield, ni Enfield; mais il aurait accepté ceux-là ou tous autres, plutôt que de ne rien avoir du tout.

Le livre sur l'armée de Bretagne est sous presse; dès qu'il aura paru, je vous en enverrai deux exemplaires.

KÉRATRY.

CONSEIL D'ÉTAT.

Paris, le 22 novembre 1872.

A M. DE KÉRATRY

Monsieur,

J'ai obtenu, depuis quelques jours, les derniers documents réclamés à la guerre au commencement de septembre.

Ainsi qu'on pouvait le pressentir, les armes qui vous étaient refusées étaient en grande partie dirigées sur des arsenaux, et elles y sont restées jusqu'à la fin de la guerre.

Nous sommes aujourd'hui en mesure d'établir matériellement ce fait : 1° pour les fusils, carabines et cartouches Spencer ; 2° pour les fusils et cartouches Remington.

Veuillez agréer, etc.

LE TRÉSOR DE LA ROCQUE (1).

(1) M. Le Trésor de La Rocque, conseiller d'État, avait été chargé par la Commission des marchés de l'enquête sur l'emploi des armes acquises par la Commission d'armement.

La gravité de ce document n'échappera à personne : il révèle de la façon la plus nette l'intention arrêtée de ne pas armer les mobilisés bretons. Quelle plus grave accusation peut être portée contre M. Gambetta, ministre de la guerre et de l'intérieur, qui, rejetant complaisamment toutes les fautes commises sur ses préfets ou lieutenants, a prétendu jusqu'ici se laver de tous reproches, sous le faux prétexte que tout son temps, tous ses soins avaient été consacrés uniquement à la *défense nationale*, dont il est resté le héros légendaire. D'autre part, M. Gambetta a déclaré à la Commission d'enquête, dans sa déposition déjà publiée, qu'il n'avait pas armé les Bretons *parce que les armes manquaient*.

La dépêche suivante de M. Cézanne, autrefois directeur du mouvement au chemin de fer du Midi, actuellement député, sorti de Paris en ballon pour aller organiser les trains de ravitaillement, avec mission du Gouvernement de la Défense nationale, prouve, comme j'en ai déposé, que l'armée de Bretagne et lui s'étaient concertés pour cette grande tâche d'approvisionnement.

Conlie de Rouen. — 18 novembre 1870. — 5 heures soir.

Général de Kératry,

Passerai demain samedi après-midi au Mans allant à Tours : où vous trouverai-je avec certitude ? Réponse gare Argentan.

CÉZANNE.

La dépêche suivante de la Compagnie de l'Ouest, qui avait mis tant de patriotisme à nous aider, mettait dès le 12 décembre à notre disposition les wagons blindés nécessaires pour protéger sur sa voie le ravitaillement projeté, et quand on a vu quels services ont rendus à ou contre Paris les trains blindés, on a lieu de s'étonner des reproches d'inutilité élevés contre cette création par le rapport du général Haca qu'on lira plus loin.

Compagnie du Chemin de fer de l'Ouest. — Matériel et traction.

Rennes, le 12 décembre 1870.

A M. LE GÉNÉRAL EN CHEF DE KÉRATRY.

Monsieur le général,

Ainsi que vous avez eu l'obligeance de m'y autoriser, j'ai l'honneur de vous rappeler que les travaux de blindage de machines et wagons, faits sur vos réquisitions, étant terminés, les trains blindés ont été, il y a quelques jours, expédiés au camp de Conlie.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur le général, etc.

L'ingénieur en chef du matériel et de la traction,
ERNEST MAYER.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le Mans. — 26 novembre 1870, 10 h. 10 m. soir.

Allain-Targé à général Kératry

(Yvré.)

Vous n'avez pas le temps de lire des journaux. Je tiens à vous dire cependant que le rédacteur de *l'Union de la Sarthe*, ayant publié un article odieusement mensonger sur la visite du ministre au camp de Conlie, vient d'être arrêté et traduit en cour martiale.

Le Commissaire,

TARGÉ.

CABINET DU PRÉFET DE LA SARTHE.

A M. le général de Kératry.

Le Mans, 29 novembre 1870.

Général,

Je vous envoie la copie de la dépêche que j'ai reçue vendredi du Ministre.

Vous y verrez avec quelle énergie il a repoussé le jugement qu'on lui prêtait sur l'organisation de votre camp de Conlie.

Je suis personnellement heureux, général, de cette occasion de joindre mes félicitations à celles du ministre et de vous assurer de mes sentiments les plus distingués et les plus dévoués.

Le Préfet de la Sarthe,

CHEVALIER.

Le Mans de Tours, 26 novembre.

Intérieur et Guerre à Préfet du Mans.

(Extrême urgence.)

Cette manœuvre est odieuse. J'ai eu le plaisir de féliciter moi-même le général Kératry, le général Le Bouédec, les colonels Rousseau et Julien, sur l'excellente organisation du camp de Conlie et l'état des fortifications. Nous ne pouvons pas laisser d'indignes citoyens répandre de fausses nouvelles et la calomnie pour desservir les opérations de la guerre.

LÉON GAMBETTA.

Pour copie conforme :

Le Préfet de la Sarthe,

CHEVALIER.

Après ces trois documents, M. Gambetta avait-il le droit de blâmer l'établissement du camp de Conlie, dans sa déposition déjà publiée par la Commission du 4 septembre!

LETTRE DE M. LE MAIRE DE RENNES

Rennes, 28 janvier 1871.

Monsieur de Kératry,

Vous savez sans doute ce qu'on a su faire de l'armée dont vous aviez réuni les éléments au camp de Conlie. Si on vous avait laissé les 75,000 *Remington* qui étaient à Brest, Chanzy eût trouvé au moins un renfort de 70,000 bons soldats, eût culbuté les Prussiens et Paris était sauvé. Sur ma plainte énergique, la Délégation envoya, le 20, à Brest, 42,000 fusils à baguette dont 60 sur 100 ne font pas feu; c'est de la quincaillerie fabriquée pour le commerce de troque en Afrique. Ce sont ces fusils qu'on a distribués le 8, au camp de Conlie, à des hommes qui n'avaient jamais touché un fusil, pour les mener au feu le lendemain avec des cartouches valant les fusils, et on s'étonne que ces malheureux aient lâché pied.

Aujourd'hui, ces malheureux, décimés par les maladies, par suite des misères et des privations qu'ils ont subies, sont disséminés un peu partout, sans autres armes que ces fictions de fusils.

Ainsi, en résumé, on a enlevé à la culture, au moment des semailles, 70,000 Bretons, pour les parquer comme un troupeau pendant trois mois, sans leur faire faire l'exercice, pour leur mettre en mains, la veille du combat, des fusils dont ils ne sa-

vaient pas se servir et qui, de plus, ne peuvent faire feu et arriver ainsi à les traiter de lâches s'ils n'ont pas eu l'héroïsme de se laisser égorger comme des moutons.

Je n'ai pu accepter en silence un tel régime et l'on a su me forcer à donner ma démission.

Aujourd'hui, j'aurais le vis désir de connaître exactement les dates :

- 1° De la mise à votre disposition des Remington;
- 2° Du contre-ordre qui dirigea ce chargement sur un autre port

Auriez-vous l'obligeance de me donner ces deux dates ?

Agrérez l'assurance de ma haute considération.

Signé : H^{te} BIDARD,

Ancien maire de Rennes.

Les documents suivants attestent la bienveillance de M. Gambetta pour les Bretons !

GAZETTE DE L'OUEST. — 17 JANVIER 1871.

Les Dépêches officielles.

L'Union libérale de Tours publie les textes des deux dépêches concernant la bataille du Mans : la première est adressée au Gouvernement par le général en chef de l'armée de la Loire, la seconde est celle qui a été affichée hier soir à la porte de la Préfecture de Tours.

Nos lecteurs relèveront eux-mêmes la différence qui existe dans la rédaction de ces deux documents qui réellement n'en constituent qu'un seul.

Nous nous faisons ici l'écho de l'opinion qui proteste énergiquement contre cette habitude prise par nos gouvernants ou leurs agents, de tronquer ou de modifier, suivant leurs caprices, les dépêches des généraux qui commandent nos armées :

DÉPÊCHE

DU GOUVERNEMENT.

Bordeaux, 12 Janvier 1871.

Le Ministre de l'Intérieur à
MM. les Préfets.

Hier, un nouveau combat a eu lieu presque sous les murs du Mans; l'ennemi nous a attaqués sur toute la ligne.

Le général Jauréguiberry s'est solidement maintenu sur la rive droite de l'Huisne. Le général de Colomb s'est battu six heures avec acharnement sur le plateau d'Avours.

Le général Gougéard a eu son cheval percé de six balles. Nos positions au-dessous de Changé et sur la route de Parigné ont été maintenues. Toutes les positions ont été conservées, excepté la Tuilerie, enlevée la nuit par retour offensif de l'ennemi.

Nous avons fait des prisonniers; ils évaluent l'ensemble des forces allemandes, engagées ou en réserve, à 180,000 hommes.

Les pertes de part et d'autre, mal connues encore, sont sérieuses. De notre côté, deux colonels grièvement blessés.

Pour copie conforme :

Le Préfet,

Signé : DUREL.

DÉPÊCHE

DU GÉNÉRAL CHANZY.

Le Mans, 11 Janvier, 11 h. 30.

Général Chanzy à Guerre.

Nous avons eu aujourd'hui la bataille du Mans, l'ennemi nous a attaqués sur toute la ligne. Le général Jauréguiberry s'est solidement maintenu sur la rive droite de l'Huisne. Le général de Colomb s'est battu pendant six heures avec acharnement sur le plateau d'Avours.

Le général Gougéard qui a eu son cheval percé de six balles, a montré la plus grande vigueur, et les troupes de Bretagne ont puissamment contribué à conserver cette position importante. J'ai annoncé au général Gougéard qu'il était commandeur.

Au-dessous de Changé et sur la route de Parigné-l'Évêque, nous nous sommes maintenus, malgré les efforts de l'ennemi. Nous couchons sur toutes nos positions, moins la Tuilerie, abandonnée devant un retour offensif tenté à la tombée de la nuit par l'ennemi.

Nous avons fait des prisonniers, dont j'ignore encore le nombre; ils évaluent ensemble les forces prussiennes, engagées ou en réserve à 180,000 hommes. Le combat n'a cessé qu'après la nuit venue; je sais que deux de nos colonels sont grièvement blessés; je crois à des pertes sensibles; j'espère en avoir infligé de cruelles à l'ennemi.

La dépêche qui a été communiquée aux journaux de Nantes et à tous ceux des départements que nous avons reçus, supprime l'hommage rendu par le général Chanzy au courage des Bretons.

Comment! le général en chef écrit que « les troupes de Bretagne ont puissamment contribué à conserver cette position

» importante, » celle du plateau d'Anvours, et MM. Gambetta, Crémieux et Glais-Bizoin, se croient le droit de supprimer cet hommage rendu à nos braves compatriotes!

Que MM. Crémieux et Gambetta, qui sont du Midi, soient peu soucieux d'être justes envers la Bretagne, cela les regarde et, au fond ne nous importe guère. Mais Glais-Bizoin qui a l'honneur d'être Breton, comment se peut-il prêter à de de si mesquines manœuvres?

Nous protestons énergiquement au nom de la Bretagne.

ARMÉE DE BRETAGNE

SITUATION D'EFFECTIF DU 5 AU 6 DÉCEMBRE 1870

Soit 40,038 hommes

Non compris la division de marche déjà portée en avant

Soit 13,424 hommes

TOTAL :

53,462 MOBILISÉS BRETONS

CONCENTRÉS ET ÉQUIPÉS DEVANT L'ENNEMI, EN UN MOIS

Bien longtemps après mes deux dépositions sur l'armée de Bretagne, j'ai appris que M. le général de Loverdo avait adressé à la Commission des marchés une lettre des plus vives contre mon administration et mes actes au camp de Conlie.

J'en demandai aussitôt et j'en obtins la communication officielle.

On verra, par ma réponse adressée à la même Commission, combien j'ai réclamé énergiquement pour que la lettre de M. de Loverdo ne fût pas mise à l'écart et comparât dans le volume officiel de l'enquête : car le signataire du mémoire dirigé contre l'ancien chef de l'armée de Bretagne eût pu se prévaloir un jour du silence gardé sur le document émanant de lui, et, par suite, prétendre qu'on avait étouffé la vérité parlant par sa bouche.

Je laisse à l'opinion publique, encore mieux éclairée par la lecture des documents qui vont suivre, le soin de prononcer sur l'attitude de M. de Loverdo.

PROVINCE D'ALGER. — SUBDIVISION DE MÉDÉA.
Cabinet N° 6.

Médéa, le 8 avril 1872.

A M. LE DUC D'AUDIFFRET-PASQUIER, Président de la Commission
des Marchés.

Monsieur le Duc,

Vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, pour me demander au nom de la commission des marchés, tous les renseignements et les documents que je possède, sur l'organisation du camp de Conlie et sur les marchés qui ont été passés pour cet établissement.

Lorsque j'ai quitté les fonctions que j'exerçais au ministère de la guerre, il était de mon devoir de ne conserver par devers moi aucune pièce de comptabilité ou même ayant trait à la comptabilité, parce que les documents de cette nature étaient la propriété du ministère et ne devaient pas être distraits de ses archives auxquelles elles appartenaient, je n'ai donc emporté aucune pièce en original avec moi.

Mais cela ne m'empêche pas de pouvoir vous fournir des renseignements qui pourraient être fort utiles pour éclairer la Commission.

Ce n'est pas que j'ai été chargé d'aucun détail de contrôle ou d'administration pour l'organisation ou pour la direction des bandes qui furent réunies au camp de Conlie, sous le nom d'armée de Bretagne. M. Gambetta, ministre de la guerre avait bien nettement établi l'indépendance de cette armée et de son chef vis-à-vis de l'administration régulière du ministère de la guerre et même vis-à-vis du commandement. Mon rôle à moi, directeur des trois premières directions du ministère de la délégation, avait été borné à fournir à M. de Kératry, deux escadrons de cavalerie légère qui le rejoindraient, dès que son armée serait en état de marcher sur Paris, pour en faire lever le siège. Il m'était prescrit en outre de conserver pour les organisations de corps de troupes régulières tout ce qui avait été créé ou tout ce qui était en voie de formation dans les départements de la Bretagne, mais de ne plus en commencer de nouvelles : et toutes les ressources de ces départements devaient rester à la disposition de M. de Kératry qui, avec la somme considérable qu'on lui avait confiée, promettait de mettre en quelques jours 80,000 hommes en marche contre l'ennemi. Je n'avais aucune foi en ces promesses ; j'essayai de les réduire à leur valeur chez le ministre comme chez le délégué ; ce fut peine perdue. Mais le

temps marqué s'était écoulé et au delà, et rien n'ayant été produit, si ce n'est une énorme dépense, M. de Kératry jugea à propos de donner sa démission de général en chef et il la publia dans une lettre où j'étais l'objet, avec d'autres personnes plus haut placées que moi, d'accusations incompréhensibles. Je n'ai pas répondu à cette lettre et j'ai appuyé auprès du ministre et du délégué à la guerre, M. de Freycinet, pour que l'on n'y répondit pas d'ailleurs.

Mais comme, après la démission de M. de Kératry, le ministre de la guerre se trouvait naturellement appelé à recueillir son héritage, c'est-à-dire le matériel et le personnel, dont se composait l'armée de Bretagne, une commission fut formée sur ma demande et fut chargée de ce soin.

Cette Commission était composée de trois membres :

MM. HAGA, général de brigade ;
BÉZARD, lieutenant-colonel d'artillerie ;
BRUYÈRES, sous-intendant militaire.

Elle reçut pour instructions d'inventorier tout le matériel d'artillerie, du génie ou de l'administration existant à l'armée de Bretagne; d'examiner la comptabilité intérieure des corps de cette armée; de vérifier les effectifs, de rendre compte de l'instruction des hommes et de la formation des cadres; enfin de faire connaître quel parti l'on pourrait tirer de l'entreprise qui venait d'avorter avec tant d'éclat.

Elle se rendit à Conlie où elle ne put se mettre en rapport qu'avec M. Carré-Kérisouët qui cumulait à l'armée de Bretagne les fonctions d'intendant en chef avec celles de quartier-maître général. Elle aurait bien désiré entendre M. de Kératry, mais celui-ci s'était hâté, aussitôt sa démission envoyée, d'abandonner les fonctions de général en chef et d'ordonnateur en chef. En son absence fort regrettable, la Commission en présence de M. Carré-Kérisouët, se livra à une enquête scrupuleuse pour remplir sa mission.

La Commission présidée par le général HAGA, constata dans le rapport qu'elle me remit à la fin de ses opérations; qu'elle n'avait point trouvé de corps réellement organisés, ni surtout armés, équipés et habillés convenablement, comme l'on s'y attendait après la dépense des 8 millions, mis par M. Gambetta à la discrétion de M. de Kératry; que de plus elle n'avait pu saisir la trace d'aucune opération administrative ayant trait à l'organisation ou à l'entretien des troupes; qu'aucun marché n'avait été passé pour achats de denrées, de chevaux ou de matériel, ou du moins qu'aucun ne lui avait été présenté; qu'elle n'avait trouvé aucun registre ni pour la distribution ni pour la comptabilité en deniers des corps de troupes; en un mot la Commission rapporta que les règles posées comme principes par tous les règlements ou ordonnances de l'administration

française n'avaient pas été observées pour les dépenses de l'armée de Bretagne. Je remis moi-même ce rapport à M. de Freycinet, délégué à la guerre, en lui exprimant mon opinion formulée dans une note jointe au dossier et réclamant pour que justice fût rendue par les tribunaux compétents.

Qu'est devenu le dossier? Ou on l'a mutilé ou on vous a dit qu'il était égaré, autrement vous n'auriez pas eu besoin d'un autre renseignement. Celui-là suffisait pour édifier pleinement la Commission que vous présidez comme vous-même. Mais rien ne vous serait plus facile que de recevoir devant vous la Commission d'enquête de Conlie. Tous les membres font encore partie de l'armée. Je ne ferais aucune difficulté pour venir les assister dans cette occurrence. Tous les détails des conversations que j'ai eues avec le général HAGA, à son retour de Conlie, sont fixés dans ma mémoire, et je suis presque certain que les trois membres de la Commission et moi, nous pourrions rétablir pour ainsi dire dans son intégrité le rapport en question.

Je suis à vos ordres; je puis m'absenter en ce moment sans inconvénient pour mon service; et j'ai déjà pris à ce sujet l'attache de mon chef direct, le général commandant la division d'Alger. Mais comme il est important que je puisse le fixer définitivement à cet égard, j'ai l'honneur de vous prier de me faire savoir, si la Commission des marchés où vous, vous jugerez convenable d'user des moyens que j'ai pris la liberté de vous indiquer pour amener la découverte de la vérité au sujet de ce qui a été fait à Conlie.

Veuillez agréer, Monsieur le Duc, l'assurance de ma haute considération.

Le général commandant la subdivision militaire,

Signé : H. DE LOVERDO.

Paris, 15 février 1873.

A M. le Président de la Commission des Marchés.

Monsieur le Président,

La lettre n° 6, du 8 avril 1872, de M. le général de Loverdo, relative à l'organisation du camp de Conlie et de l'armée de Bretagne, dont vous avez bien voulu me donner récemment connaissance, contient des assertions de deux natures :

Les unes sont l'expression d'une opinion personnelle à leur auteur; je n'ai pas à m'en occuper ici, les questions d'opinion étant absolument libres et leur solution ne dépendant que de la

conscience, de l'intelligence et des lumières de celui qui les formule.

Les autres sont l'énoncé de certains faits précis rapportés par le général, soit en son propre nom, soit au nom de la commission d'examen du camp de Conlie derrière l'autorité de laquelle il s'abrite.

En ce qui concerne les faits personnels à M. de Loverdo, celui-ci affirme que, en sa qualité de directeur des trois premières directions du ministère de la délégation, son rôle était borné à me fournir deux escadrons de cavalerie légère qui devaient me rejoindre dès que les Bretons seraient en état de faire mouvement. Je constate, comme en fait foi ma seconde déposition avec pièces à l'appui, devant la Commission du 4 septembre que, ce rôle, il ne l'a pas rempli. L'armée de Bretagne s'est ébranlée le 27 novembre; une première division de 12,500 hommes a été portée en avant; une autre de 10,000 était sur le point de partir aussitôt armée. Aucun des deux escadrons de cavalerie légère n'avait rejoint, malgré mes demandes pressantes et répétées; un seul était annoncé mis en route, l'autre ayant été détourné de sa première destination au profit du général Jaurès. Ce fait résulte des dépêches que j'ai remises à la Commission d'enquête.

Il y aura lieu d'examiner si c'est à cela que devait se borner le rôle de M. de Loverdo, et si en sa qualité de chargé du personnel du ministère de la guerre, il n'avait pas le droit et le devoir de régulariser la position des officiers de l'armée de Bretagne nommés au titre auxiliaire ou détachés de l'armée régulière par le ministre de la guerre dont il a constamment laissé sans exécution, au grand détriment de la défense, les ordres formels et écrits.

M. de Loverdo affirme en second lieu que j'avais promis avec la somme de 8 millions qu'on m'avait confiée de mettre en quelques jours 80,000 hommes en marche contre l'ennemi.

Je nie une telle promesse qui eût été aussi ridicule de la part de celui qui l'eût faite, que l'aurait été la confiance de ceux qui l'auraient acceptée sans réserve; pour s'en convaincre, il suffit de remarquer que, en admettant que mon crédit eût été disponible intégralement et immédiatement, 8 millions pour 80,000 hommes, représentent 100 francs par homme, c'est-à-dire une somme insuffisante même pour l'armement. Comment admettre que j'eusse pu promettre ferme dans ces conditions, de mettre à l'aide de ce crédit les 80,000 soldats en état de marcher à l'ennemi, c'est-à-dire les lever, habiller, équiper, armer, nourrir et solder jusqu'au jour de leur mise en marche.

Comme seconde preuve plus éclatante de l'erreur commise par M. de Loverdo, vous n'avez qu'à consulter ma lettre officielle du 21 octobre 1870, adressée à Tours au ministre de la guerre,

dont certainement M. de Loverdo a eu connaissance, et vous y verrez les mots suivants : « L'effectif devant s'élever, j'espère, à une quarantaine de mille hommes, j'ai besoin... etc. »

Cette lettre a été imprimée dans ma déposition devant la Commission du 4 septembre.

Tout le reste de la lettre de M. de Loverdo est la reproduction fidèle, j'aime à le croire, du rapport de la commission d'examen de Conlie. Il est extrêmement regrettable toutefois que le rapport de cette commission ne puisse vous être présenté dans toute son intégrité. La discussion en serait plus facile. Mais d'abord, à quelle date la commission s'est-elle présentée à Conlie? Pourquoi n'a-t-elle parlé qu'à M. Carré-Kérissouët? Il lui eût été facile de me trouver si elle eût réellement désiré m'entendre; je n'ai point quitté la France après ma démission et j'ai été en relations télégraphiques avec M. Gambetta jusqu'au 1^{er} janvier. Pourquoi la commission n'a-t-elle pas interrogé les chefs de service qui tous sont restés à Conlie après mon départ? Le colonel Vauguyon, chef d'état-major, M. Angé, chef de la comptabilité, M. Charlon, commissaire aux vivres, M. Rousseau, ingénieur des ponts et chaussées, chef du génie, votre collègue, M. Jullien, chef de l'artillerie, M. de Villeneuve, sous-intendant, chargé de la distribution des effets d'équipement, M. Beneteau, directeur des haras, chargé de la remonte. Tous gens des plus honorables qui sont prêts à répondre de tous leurs actes, de leur seul patriotisme et non la loi ont appelés à l'armée de Bretagne. Tous ont été présents depuis mon départ jusqu'à la période de désorganisation confiée au général de Marivault.

« La commission, dit le général de Loverdo, n'a point trouvé de corps réellement organisés ni surtout armés, équipés et « habillés convenablement comme l'on s'y attendait après la dépense de 8 millions, mis par M. Gambetta à la discrétion de « M. de Kératry. »

Mais comment la commission n'a-t-elle pas eu connaissance des deux divisions qui ont quitté Conlie, l'une de 12,500 hommes, le 27 novembre, l'autre de 10,000 hommes, après mon départ pour rejoindre l'armée du général Chanzy. De plus, si comme il est dit plus bas « elle n'a trouvé aucun registre ni pour les distributions ni pour la comptabilité en deniers. » s'il ne lui a été présenté : « aucun marché pour achats de chevaux, de denrées « et de matériel; » comment peut-elle affirmer, ainsi qu'ose le dire le général de Loverdo, que les 8 millions ont été dépensés, comment peut-elle affirmer cela, quand il a été constaté qu'au moment où j'ai cessé d'ordonnancer, il restait en caisse plus de 7 millions 600,000 francs! alors surtout que la liquidation de l'armée de Bretagne, dont les dépenses ont marché après mon départ, liquidation terminée au bout d'une année par les soins de MM. Carré-Kérissouët et Lohan, fait ressortir les dépenses à la somme de 5 millions et demi environ; contre recette de 17 mil-

lions environ, fournie par la Bretagne pour ces mêmes mobilisés; comment se fait-il qu'elle n'ait pu se faire présenter aucun marché alors que l'intendant militaire Desgrimes, envoyé à Conlie directement par la guerre, m'écrivait à la date du 10 décembre 1870.

« ... J'ai trouvé les approvisionnements assurés par des marchés avantageux, dont les prix étaient aussi modérés qu'on pouvait le désirer. Je les ai tous ratifiés et je ne demande qu'à pouvoir continuer dans les mêmes conditions. »
Où les commissaires ont-ils cherché? Qui ont-ils interrogé? Où ont-ils puisé leurs renseignements, puisque des faits qui étaient connus de tous, leur ont ainsi échappé.

Et enfin, M. Carré-Kérisouët, dont les bureaux administratifs étaient à Rennes, a-t-il été utilement interrogé en cette ville?

Pourquoi le général de Loverdo, et c'était son plus strict devoir en présence de pareilles accusations, ne m'a-t-il pas fait immédiatement appeler ou arrêter, et passer en conseil d'enquête?

En présence d'une si criante contradiction entre la réalité des choses et les prétendues assertions de la commission, il m'est impossible de croire à l'exactitude des souvenirs du général de Loverdo, et je demande que si le rapport ne se retrouve pas, les membres de la commission soient invités à déclarer s'ils acceptent la responsabilité des assertions du général de Loverdo ou à rétablir la vérité de leurs impressions. Dans le cas, ou leur témoignage viendrait corroborer celui du général, je déclare me joindre à celui-ci, pour demander qu'un conseil d'enquête issu de la commission des marchés, soit appelé à bref délai, à entendre contradictoirement les délégués de M. de Loverdo, lui-même, et tous les chefs de service de l'armée de Bretagne, ainsi qu'à prononcer sur toutes mes opérations, et à faire enfin justice d'imputations que je repousse comme calomnieuses et de mauvaise foi, et qui n'attestent que trop clairement, ce dont je me rejouis hautement d'ailleurs, le système d'hostilité persistante que M. de Loverdo, contrairement au bien public, a déployée contre l'armée de Bretagne et son chef. Il est temps que lumière et justice se fassent.

Je vous serai particulièrement reconnaissant, Monsieur le Président, de vouloir bien donner prompt communication de ma lettre à MM. les membres de la Commission des marchés, et m'instruire de la suite que la Commission aura cru devoir lui donner.

Je réclamerai en outre de votre bienveillance la publication, dans le volume de l'enquête que vous poursuivez, de la lettre de M. de Loverdo et de ma réponse.

Veuillez agréer, etc.

C^{te} E. DE KÉRATRY.

À la suite des deux lettres, reproduites plus haut, nous plaçons sous les yeux des lecteurs le fameux rapport de M. le général Haca et de ses deux collègues. Heureusement, il a été retrouvé: on va pouvoir juger de la différence notable entre les appréciations qu'il contient et le jugement passionné de M. de Loverdo. À côté de ce rapport lui-même, nous placerons les observations que son attentif examen a provoquées de notre part.

RAPPORT DES TROIS DÉLÉGUÉS DE LA GUERRE

RAPPORT

Nous Haca, général de brigade, chargé par M. le ministre de la guerre, de reconnaître les forces réunies, sous le nom d'armée de Bretagne et d'en prendre régulièrement possession au titre du département de la guerre, avons, assisté de MM. Bézard, lieutenant-colonel d'artillerie, et Bruyère, intendant militaire de deuxième classe, désignés à cet effet, procédé dans les journées des 2, 3 et 4 décembre, à cette opération qui a donné lieu aux constatations suivantes :

Personnel.

Les forces réunies au camp de Conlie s'élèvent au chiffre de 1,198 officiers ou assimilés et de 37,432 hommes de troupe des classes mobilisées.

En y joignant le chiffre de 13,424 hommes composant la division détachée sous les ordres de M. le général Gougéard pour opérer avec le 21^e corps, on a pour l'ensemble des forces réunies sous le nom d'armée de Bretagne, un effectif total de 50,856 hommes de troupes.

Toutefois, il conviendrait de déduire de cet effectif celui des troupes qui ont été appelées au camp, bien qu'appartenant soit à l'armée régulière, soit à des formations antérieures ou étrangères aux départements de l'Ouest, savoir : un es-

OBSERVATIONS DE M. DE KÉRATRY

Un pareil examen, fait en trois jours, me paraît un peu superficiel.

Que devient donc l'assertion de M. le général de Loverdo ; « Que la commission n'avait point trouvé de corps réellement organisés? »

Voici, au contraire, la preuve officielle qu'alors que je n'espérais lever que 48,000 mobilisés, j'avais en moins d'un mois mis sur pied et concentré 50,856 hommes, après avoir été obligé de tout créer et de tout appeler à moi.

cadron du 3^e régiment de cuirassiers, deux compagnies de chasseurs à pied, un bataillon de mobiles de la Haute-Garonne, une compagnie des mobiles de la Mayenne.

La situation modèle B, jointe au présent procès-verbal fait connaître l'organisation qui a été donnée aux forces de l'armée de Bretagne.

Cette organisation comporte, outre l'état-major et les services spéciaux dont la composition paraît nécessiter une régularisation et une réduction immédiates, des troupes du génie avec leur état-major et douze compagnies, un état-major et neuf batteries d'artillerie, quarante-neuf bataillons d'infanterie numérotés et formés en légions sous le nom de l'arrondissement qui les a fournis, une compagnie de remonte et un peloton de gendarmerie.

1^o État-major général.

L'état A fait connaître la composition de l'état-major général qui ne comprend pas moins de 17 officiers de tout grade.

2^o Génie (1).

Le nombre des compagnies du génie est hors de proportion avec l'effectif total des troupes.

Cette exagération a eu pour résultat d'augmenter sans nécessité le nombre des officiers, et elle est d'autant plus sensible que certaines compagnies n'ont que sept hommes de troupes pour trente officiers.

Une disproportion de même nature est à signaler en ce qui concerne l'état-major de cette arme qui comprend pour un total de 559 hommes de troupes, 1 colonel, 3 chefs de bataillon ou assimilés, 2 capitaines et 1 lieutenant.

(1) Observation très-fondée : 7 compagnies du génie, c'est beaucoup trop : 3 cadres de compagnies sont à supprimer, 4 à maintenir. On aura ainsi un bataillon du génie de 559 hommes à 4 compagnies.

L'état-major doit être réduit à 1 chef de bataillon, 1 capitaine et 1 lieutenant. — A supprimer : 1 colonel, 2 chefs de bataillon et 1 capitaine.

État-major général pour 50.000 hommes, était-ce excessif ou modeste ?

Je revendique absolument comme bonne l'idée que j'avais mise à exécution, en portant le génie à ce nombre que j'aurais encore accru, si j'avais conservé le commandement.

3^o Artillerie (1).

L'état-major comprend : 1 colonel, 2 chefs d'escadron, 2 capitaines en premier, 1 capitaine en second et 2 lieutenants en premier.

L'effectif de chaque batterie se compose en officiers : de 1 capitaine et de 2 lieutenants, et pour la troupe, il ressort en moyenne : au camp de Conlie à 80 hommes, et au camp d'Yvré à 130 hommes.

4^o Infanterie (2).

Les bataillons réunis en légions par arrondissement varient comme effectif total dans les limites de 500 à 1,400 hommes, comme nombre de compagnies de 4 à 10, et comme cadre d'officiers de 20 à 36.

La réforme qu'appelle ce vice d'organisation paraît devoir être d'autant plus difficile qu'on s'est attaché jusqu'ici davantage à satisfaire les tendances des populations bretonnes à se grouper par clochers.

5^o Remonte.

Une compagnie forte de 5 officiers et 96 hommes a été organisée en vue des soins à donner aux chevaux achetés par la commission de remonte (état C), 260 de ces chevaux se trouvent encore disponibles : 400 autres achetés dans les arrondissements de Vitré et de Fougères peuvent être reçus d'un moment à l'autre.

Il n'existe ni pour les uns, ni pour les autres aucun abri, et les harnais qui seraient nécessaires pour les utiliser font entièrement défaut.

Le service de la remonte générale n'a fourni aucun cheval.

(1) A supprimer : 1 chef d'escadron, 1 capitaine en deuxième, 2 lieutenants.

(2) Les bataillons devraient être égalisés à 800 hommes, soit 4 compagnies de 200 hommes avec 4 officiers, 1 capitaine, 1 lieutenant, 2 sous-lieutenants.

Il était reconnu que le feu prussien tuait nos artilleurs, aussitôt en batterie. J'avais attaché à chaque batterie un détachement du génie, pour couvrir rapidement les pièces et les hommes de remblais passagers avant l'ouverture de leurs feux.

C'était là le seul moyen de laisser de l'homogénéité à des soldats improvisés, sortis la veille de leurs foyers, en présence du refus qui nous avait été fait par la guerre de nous donner des officiers.

La guerre a refusé constamment de nous donner un seul harnais.

Notre remonte a opéré à de meilleures conditions.

6° *Gendarmerie.*

Le peloton de gendarmerie comprend 3 officiers et 48 gendarmes; la plupart des uns et des autres sont étrangers à l'armée de la gendarmerie et ne possèdent pas de commissions régulières.

SERVICES SPÉCIAUX

7° *Subsistances.*

Ce service est dirigé au camp de Conlie par un officier du grade de colonel avec le titre de commissaire général adjoint.

Il a sous ses ordres 16 officiers de divers grades et une compagnie d'ouvriers forte de 134 hommes, dont 15 sont affectés au service de l'habillement et du campement.

Le personnel détaché au camp d'Yvré est composé de 6 officiers de divers grades et de 3 adjudants sous-officiers (voir les états nominatifs de ce personnel joints au rapport spécial concernant l'administration).

Ces personnels ne sont pas exagérés, et sont au contraire parfaitement justifiés par les besoins, sauf toutefois, révision à faire des grades accordés.

8° *Habillement, Équipement et Campement*

Le personnel de ce service comporte tant à Conlie qu'au camp d'Yvré, et dans les dépôts créés au Mans et à Rennes, 1 capitaine, 1 lieutenant et 11 adjudants sous-officiers.

Un officier du grade de capitaine est chargé, en outre, de la direction générale du service au camp de Conlie (voir les états nominatifs de ce personnel joints au rapport spécial, concernant l'administration).

9° *Ambulances.*

Le personnel des ambulances se compose au camp de Conlie : de 6 officiers comptables, 15 docteurs en médecine, 5 officiers de santé, 10 étudiants en

Comment s'en étonner, puisqu'on a vu que M. de Loverdo menaçait de mesures injustifiables tout gendarme qui viendrait à nous ?

Quel est donc le grade assimilé d'un intendant général pour un corps d'armée ? Au lieu d'un général, je n'ai fait qu'un colonel pour 50,000 hommes.

Ainsi donc, j'avais organisé *seul* tous les services : je n'en avais omis aucun, et, pour récompense de tant d'efforts des braves gens qui m'ont aidé, M. de

médecine dont 5 élèves de l'école de Strasbourg et 1 pharmacien.

Il y a au camp d'Yvré : 1 comptable et 4 docteurs en médecine.

Un médecin en chef avec le titre de directeur général est chargé de la haute direction du service des ambulances. Il a auprès de lui un secrétaire particulier ayant rang d'adjudant d'administration (voir les états nominatifs de ce personnel joints au rapport spécial concernant l'administration).

Ce personnel n'est pas exagéré; il y a lieu aussi de réviser les grades accordés.

10° *Service du Culte.*

Le personnel de l'aumônerie comprend au camp de Conlie un aumônier en chef et 11 aumôniers, tant dans les ambulances que dans les divers corps.

Il est dans des proportions équivalentes au camp d'Yvré.

11° *Service de la solde et de la Comptabilité générale.*

Le personnel de ce service placé sous la direction d'un officier ayant le grade d'intendant de troisième classe et le titre de chef de la comptabilité générale comprend au camp de Conlie : 1 capitaine, 6 adjudants d'administration, 1 payeur et 1 caissier.

Il y a au camp d'Yvré : 2 adjudants d'administration et 1 payeur adjoint, et à Rennes 1 payeur adjoint (voir les états nominatifs de ce personnel joints au rapport spécial, concernant l'administration).

Ce personnel est susceptible de réduction; les grades accordés ne sont pas tous en rapport avec les fonctions.

12° *Administration générale et intérieure des corps.*

L'administration générale de l'armée se ressent profondément de l'inexpé-

Loverdo nous appelle « des bandes. » Ce rapport sur lequel il prétend s'appuyer, leur inflige un éclatant démenti.

Pourquoi la guerre m'a-t-elle tout refusé ? Et les armées régulières, pour-

rience de ceux qui ont été chargés de la diriger.

Le rapport spécial concernant l'administration renferme des détails sur l'organisation des services; il n'existe aucun élément de comptabilité sérieux qui puisse permettre plus tard une liquidation des dépenses.

Il n'a pas été tenu non plus dans les corps de troupes de comptabilité deniers ou matières; l'administration intérieure des bataillons fait complètement défaut.

XIII — Service vétérinaire.

Le personnel se compose, au camp de Conlie, de :

Un vétérinaire en chef;
Deux vétérinaires en premier;
Trois vétérinaires en second et un maréchal-des-logis secrétaire.

Un vétérinaire en premier et un vétérinaire en second sont au camp d'Yvré. (Etat D.)

Chacun de ces vétérinaires a auprès de lui un homme qui, sous le titre d'ordonnance et sans appartenir à aucun corps touche une solde spéciale et des vivres.

Assiette du camp.

Le camp a été établi sur une superficie de 500 hectares environ appartenant à des particuliers avec lesquels aucun contrat n'a été passé. Toutes les formalités qu'aurait nécessitées une opération aussi importante se sont bornées à l'établissement d'un état des lieux dressé contradictoirement par deux experts désignés, l'un par les propriétaires, l'autre par le colonel du Génie.

Toutes les questions d'indemnité ou d'achat ont été réservées.

Toutefois, quelques indemnités ne s'élevant pas au-dessus de 1,000 francs ont été données en à-compte aux pro-

priétaires des fermes existant sur le terrain et qui ont été toutes occupées.

Cette obligation a été absolument infirmée par la rapide liquidation opérée par M. Carré-Kérisouët : que M. de Loverdo interroge M. le ministre de la guerre actuel, M. le général de Cissey.

La commission n'a rien examiné pour la division portée en avant; la liquidation qui s'est faite paraît d'ailleurs démontrer le contraire.

Il avait été stipulé entre le génie et les propriétaires que ce serait l'œuvre de la paix.

Je me suis absolument borné à mes attributions; ce soin ne m'incombait pas, et si j'avais passé des marchés, on n'eût pas manqué de m'accuser de dilapidations.

Indépendamment des observations que comporte l'emplacement de ce camp au point de vue militaire, soit qu'on le considère comme camp de défense, soit qu'on le considère comme camp d'instruction, il y a lieu de signaler qu'il présente le défaut capital de manquer complètement d'eau, ce qui a entraîné à des travaux d'un prix de revient considérable et qui n'assureraient pas la conservation de l'eau en cas d'attaque.

Les États-majors et les services de l'administration ont été installés dans les fermes existant sur le terrain. Les magasins et les ambulances sont dans des baraques qui ont été données par la ville de Rennes. Les troupes sont toutes sous la tente-abri.

Les vergers, les arbres fruitiers et les haies qui se trouvaient sur l'emplacement du camp ont été rasés, les fossés entourant les parcelles de terrain ont été comblés, des chemins ont été créés, un quai de débarquement et une double voie spéciale ont été établis sur le chemin de fer qui traverse le camp.

Dans la partie la plus élevée du camp, on a construit une enceinte fortifiée dont l'utilité, le tracé, ni le prix de revient ne supportent l'examen.

Combien de fois en Crimée, en Algérie, au Mexique nous arrivait-il d'aller chercher l'eau à de grandes distances!

Les Allemands en ont jugé autrement; à l'heure où les délégués contestaient l'utilité du camp, ils étaient bien peu prévoyants : car l'ennemi s'en empara six semaines après, sans coup férir, grâce au désarmement qu'ils avaient provoqué, — et les portes de la Mayenne étaient livrées aux Prussiens. Toujours ce même esprit qui n'armait ni Metz, ni Strasbourg avant la guerre!

Habillements.

Les effets distribués aux hommes comprennent une vareuse ou jaquette, un pantalon, un tricot, une ceinture de flanelle et une casquette à visière.

Les troupes n'ont pas reçu de capotes et le manque de ce vêtement se fait vivement sentir dans cette saison.

La qualité de ces effets est générale-

L'habillement et l'équipement, étaient fournis par le fournisseur désigné à M. Carré-Kérisouët, par le gouvernement de Tours. C'est donc à ce fournisseur seul qu'il faut s'en prendre, puisque ce que nos départements ont livré a été reconnu bon.

ment mauvaise; ceux qui ont été donnés aux hommes par les départements valent un peu mieux que ceux provenant des magasins du camp.

L'ajustement se ressent forcément des conditions dans lesquelles les distributions ont eu lieu.

Grand et petit équipement.

Le grand équipement est aussi sommaire que possible; il comporte seulement le ceinturon, la giberne et le fourreau de bayonnette.

La qualité de ces effets est mauvaise; ainsi un lot de gibernes ne se compose que de coffrets en bois peint en noir pour simuler le cuir.

Parmi les effets de petit équipement les souliers sont d'assez bonne qualité; ils ont été en grande partie fournis aux hommes par les départements.

Campement.

Les troupes du camp de Conlie manquent à peu près complètement d'ustensiles de campement; j'ai obvié à ces difficultés par de grands fourneaux qui donnaient une cuisson meilleure.

Toute la France a manqué d'ustensiles de campement; j'ai obvié à ces difficultés par de grands fourneaux qui donnaient une cuisson meilleure.

Le nombre des marmites et des grands bidons qui leur ont été distribués, insuffisant à l'origine, l'est devenu d'autant plus que la majeure partie de ces ustensiles a dû être versée au moment du départ à la division dirigée sur le camp d'Yvré.

Le nombre des grands fourneaux mobiles étant d'ailleurs fort restreint, il s'en est suivi pour les ordinaires une grande difficulté à faire la soupe et, en particulier, une impossibilité absolue pour les troupes arrivées les dernières.

Les couvertures de campement sont très-mauvaises, beaucoup d'entre elles fournies par les magasins du camp sont faites de draps de pantalon, dits de dernière saison, et provoquent des parties prenantes des réclamations très-fondées. Celles provenant des départements sont meilleures.

Les magasins du camp étaient fournis par le fournisseur désigné par Tours.

Ordinaires.

La ration quotidienne dépasse les allocations ordinaires de l'armée.

Les hommes reçoivent, en outre, 0,25 c. de poche.

La qualité des denrées est très-bonne et les prix satisfaisants.

Ce service est celui qui fonctionne dans les meilleures conditions, et il n'y aurait que du bien à en dire si, comme il a été indiqué plus haut, les récipients nécessaires à la préparation des aliments ne faisaient pas en partie défaut.

M. de Loverdo a osé écrire à la commission des marchés que les délégués n'avaient pu saisir aucune opération administrative ayant trait à l'organisation ou à l'entretien des troupes, qu'aucun marché n'avait été passé pour achat de denrées, de chevaux, ou du moins qu'aucun ne lui avait été présenté. Et le 10 décembre, cinq jours après, M. l'intendant militaire (régulier), M. Describes m'écrivait, comme on l'a déjà lu.

« Vous m'avez fait l'honneur de me demander mon opinion sur les marchés passés pour l'alimentation de l'armée de Bretagne; après avoir pris connaissance des derniers traités passés par l'intendance de cette armée, j'ai cru devoir les continuer tous conformément à l'autorisation que j'en avais reçue, dans le cas où il m'auraient paru avantageux. C'est vous dire que les prix m'en ont paru aussi modérés qu'on pouvait le désirer.

« Je n'ai qu'un désir, c'est de pouvoir passer mes nombreux marchés dans d'aussi bonnes conditions. »

Ambulances.

Les ambulances sont convenablement installées.

Ce service fonctionne avec régularité.

Toutefois, le jour où les troupes viendraient à se porter en avant, les moyens de transport pour les malades et les blessés feraient complètement défaut.

L'état sanitaire est satisfaisant.

Le chiffre des malades et celui des blessés a été jusqu'ici peu élevé.

Armement.

Le rapport spécial relatif au service de l'artillerie fait connaître le nombre et la nature des différentes armes qui ont été mises en service ou réunies au camp de Conlie. A l'exception des fusils Chassepot, toutes ces armes ont été achetées

Et que de victimes, prétendait-on, avait faites le camp de Conlie!

Je n'ai fait aucun achat d'armes; elles provenaient toutes des villes de Nantes et Brest, et de la commission d'armement.

dans le commerce à des prix et dans des conditions dont il n'a pu être donné connaissance à la Commission.

Toutes les troupes détachées au camp d'Yvré sont armées, quoique d'une manière très irrégulière. Quant à celles du camp de Conlie, elles n'ont d'armes que pour un tiers environ de leur effectif; une partie de ces armes est par sa nature impropre au service de l'Infanterie, et presque toutes le sont par leur qualité et leur état d'entretien.

Celui-ci serait d'ailleurs impossible à assurer puisque non-seulement les maîtres armuriers et les ouvriers d'art font défaut, mais même les nécessaires d'armes et accessoires qui manquent absolument.

On a accumulé au camp, pour des nécessités qui ne sont pas saisissables, 20 canons de 16 ^e/_m rayés et 15 canons de 30 n° 1 de la marine.

Il y a été envoyé, soit de la fonderie de Ruelle, soit des arsenaux de l'artillerie, soit par suite d'achats directs faits dans le commerce, 60 canons de 12 rayé de campagne, 2 canons de 4 rayé de campagne, 34 canons de 4 rayé de montagne, — 6 mitrailleuses.

L'artillerie de la division détachée au camp d'Yvré se compose d'une batterie de 12 rayé de campagne, de 2 batteries de 4 rayé de montagne et 3 mitrailleuses.

Il reste au camp de Conlie 2 batteries de 12 susceptibles de marcher (le chargement des coffres est à refaire); 3 batteries et demie de montagne pourraient entrer en ligne à condition de charger les coffres, mais il resterait 20 canons de 12 sans affûts ni armements, 22 canons de 12 sans armements! un canon de 4 en bronze, un canon de 4 en acier (de campagne) et un canon de 4 en acier (de montagne) dépareillés; 2 mitrailleuses de gros calibre et une mitrailleuse de petit calibre sans munitions.

Pour des nécessités qui ne sont pas raisonnables!

C'est ainsi que M. le général Haca a fait désarmer les redoutes, si péniblement armées, et que les Allemands se sont emparés du camp et de tous ses approvisionnements, sans coup férir.

Instruction.

L'Instruction des troupes est tout entière à faire.

L'insuffisance des armes et encore plus celles des cadres n'ont permis jusqu'à présent que d'obtenir sous ce rapport des résultats insignifiants. Il y aura d'autant plus de difficultés à remédier à cet état de choses que les officiers, les sous-officiers et les caporaux manquent pour la plupart des moyens de s'instruire, qu'un certain nombre d'entre eux ne sait ni lire, ni écrire.

Le moyen d'atténuer cet inconvénient pourrait se trouver dans une nouvelle répartition du personnel des officiers qui, ainsi qu'il a été dit plus haut, est, dans certains bataillons, supérieur aux fixations normales.

Esprit des troupes.

L'esprit des troupes est excellent; elles se montrent animées des meilleurs sentiments.

Les fautes graves sont extrêmement rares; la soumission est complète.

Et on joint à ces bonnes conditions morales celles non moins satisfaisantes que présentent ces troupes sous le rapport physique, on a tous les éléments nécessaires, pour qu'à l'aide d'une administration et d'une instruction bien dirigées, on puisse obtenir assez promptement une armée aussi solide que dévouée.

Conclusions.

Les rapports spéciaux concernant les services administratifs et ceux de l'Artillerie et du Génie ont fait connaître en détail les points défectueux de l'organisation.

Les améliorations nécessaires à poursuivre dès aujourd'hui sont les suivantes:

1° Pour assigner un point de départ à la nouvelle organisation, faire connaître

Je n'ai jamais eu la prétention d'instruire des troupes en 20 jours.

En ce qui concerne le manque d'armes, M. Gambetta peut seul répondre utilement.

Que n'aurait-on pu faire avec de pareils éléments, si on les eût armés.

Comme on l'a lu plus haut, l'Intendance militaire ne pouvait mieux; on dut

avec la plus grande publicité possible, aux fournisseurs qui ont reçu des commandes de l'ancienne, qu'ils doivent suspendre leurs livraisons jusqu'à ce qu'ils aient fourni au département de la Guerre justification de ces commandes et des livraisons qu'ils ont déjà effectuées;

2° Laisser dorénavant au service de l'Intendance, le soin de toutes les mesures concernant l'administration de l'armée et, en particulier, celui de réunir les justifications à fournir par les administrateurs des départements au sujet des sommes qui leur ont été avancées pour l'équipement des troupes.

3° Ne pas laisser au camp les chevaux de la remonte qui s'y trouvent sans utilité comme sans abri, et les évacuer sur Rennes ou sur tout autre point où ils pourront être utilisés. Même mesure à prendre pour les 400 chevaux achetés à Fougères et Vitré et non encore livrés, ne pas les laisser arriver au camp; comme conséquence, suppression de la compagnie de remonte et réduction notable du nombre des vétérinaires.

4° Retirer du camp l'escadron du 3^e régiment de cuirassiers qui n'y sert à rien et peut rendre ailleurs de bons services.

5° Arrêter d'urgence tous les travaux de fortification aussi dispendieux que mal dirigés.

6° Faire rendre à la Compagnie du chemin de fer tout un matériel de wagons blindés, citernes, etc., qui lui a été loué sans fixation de prix et d'appropriation.

7° Faire licencier les ateliers de travailleurs civils, d'autant plus inutiles que les troupes dont la majeure partie est sans armes peuvent les remplacer.

8° Envoyer le plus tôt possible les

revenir aux marchés avantageux passés, sous mon commandement, et grâce à cette mesure proposée par les délégués et acceptée par M. Gambetta, l'armée de Bretagne fut sur le point de mourir de faim, au milieu de l'abondance.

Malgré son inexpérience, l'administration civile n'avait pas été inférieure à l'intendance militaire.

Pourquoi ne donnait-on pas de harnais pour les utiliser ?

Cet escadron ne vint qu'après mon départ.

Ce fut la plus grosse faute commise.

Ceci est une erreur : les prix avaient été tarifés.

Si les soldats eussent été armés, comme cela avait été promis, qui donc si ce n'est les ouvriers civils devait-on employer à ces travaux urgents ?

armes qui manquent; en attendant, suspendre l'arrivée de nouvelles troupes, reporter en arrière tous les bataillons non armés.

Fait et clos à Conlie, le cinq décembre mil huit cent soixante-dix.

Le général de brigade,

Signé : HACA.

Le lieutenant-colonel,

Signé : BÉZARD.

L'intendant-militaire,

Signé : BRUYÈRE.

J'ai lu ce rapport. Il révèle une situation déplorable. Je vous prie surtout de mander M. Carré-Kérisouët et d'arriver à une reddition de compte: nommer un agent comptable spécial, chargé de savoir ce qu'on a dépensé, engagé; ce qui reste des crédits ouverts. Pour le reste des conclusions je l'approuve pleinement et vous engage en presser la réalisation.

Signé : LYON GAMBETTA.

M. Gambetta ne se borna pas à cette simple note : il envoya de Lyon à Bordeaux une dépêche pressante, qui ne dénote pas grande bienveillance pour son ancien collègue, et dont il ne fut tenu aucun compte par la Guerre, qui ne trouva rien de mieux que de ne pas m'appeler, et de charger M. Carré-Kérisouët lui-même de faire la liquidation. Les contrôlés devenaient leurs propres contrôleurs. S'était-on déjà aperçu que tout avait été régulier ? La lettre de M. de Loverdo à la Commission des marchés, écrite plus d'une année après, n'en est que plus coupable !

TÉLÉGR. OFF., 1870-71.

Gambetta à délégué Guerre. — Bordeaux.

Lyon, 21 décembre 1871, 8 h. 50 m. s.

Quand je vous ai renvoyé le rapport sur l'affaire de Conlie, je vous ai fait observer qu'il fallait une reddition de compte pour mettre ma responsabilité à couvert. Je vous disais de constituer une Commission des comptes devant laquelle on appellerait MM. de Kératry et Carré-Kérisouët. Il le faut; faites appeler le général Haca. Demandez lui une note plus précise que le rapport, et faites instruire rigoureusement sur cette déplorable affaire. Il faut que le gaspillage, s'il y en a, soit bien établi à la charge de ceux qui s'en sont rendus coupables.

Signé : LÉON GAMBETTA.

Cette dépêche de M. Gambetta prouve avant tout que les ordres du ministre de la Guerre sont restés une fois de plus sans exécution, puisqu'on ne m'a pas fait appeler pour donner les explications qui eussent éclairé l'opinion publique.

D'autre part, le rapport des délégués, qu'on a pu apprécier, n'autorisait en rien M. de Loverdo à affirmer que j'avais dépensé les huit millions mis à ma discrétion, pas plus qu'il n'autorisait toutes les insinuations pleines de perfidie contenues dans la lettre de M. de Loverdo. La lecture des pièces qui vont suivre porteront un dernier coup à ce triste réquisitoire.

Mais il faut constater que pendant que M. Gambetta ordonnait de me faire appeler pour répondre au rapport des trois délégués, que M. de Loverdo réclamait lui-même pour que justice fût rendue par les tribunaux compétents, M. de Loverdo ne me faisait ni appeler, ni juger, mais se bornait à diffamer le chef de l'armée de Bretagne, ce dont je demande réparation aujourd'hui à l'opinion publique.

En revanche, M. de Loverdo avait la bonne fortune d'être nommé général d'état-major, par la délégation de Tours, après deux ans 1/2 de grade seulement de colonel! Avancement prodigieux dans l'état-major. (Colonel : 4 mars 1868, général : 16 octobre 1870.

DÉPOSITION adressée, le 20 juillet, à la Commission d'enquête, par M. de la Pervanchère, colonel de la 5^e légion des mobilisés de la Loire-Inférieure.

Je fus un des premiers Bretons à aller trouver M. de Kératry, à Laval, après sa périlleuse traversée en ballon.

Comme nous nous connaissions depuis longtemps, il voulut bien me communiquer ses idées sur un plan de campagne: il m'énuméra ses ressources en armes, en argent et me fit surtout part des promesses qu'il avait reçues du Gouvernement de la Défense nationale. J'applaudis de tout cœur à ses idées et à ses projets, et je lui offris à l'instant mon concours pour en hâter la réalisation.

Son but était non-seulement de fonder avec l'esprit le plus impartial une vaillante armée capable de repousser les Prussiens, mais encore de défendre l'ordre s'il venait à être troublé.

Ayant été à Paris, plus à même que qui que ce fût d'observer les symptômes révolutionnaires, M. de Kératry ne me dissimula pas ses craintes sur les audaces de ceux qui devaient, moins d'une année plus tard, devenir les héros de la Commune. « Mais avant de penser à ces coupables insensés, me dit-il, il faut chasser jusqu'au dernier Prussien, et c'est à nos chers compatriotes, qui vont accourir comme un seul homme à l'appel de l'honneur, qu'est réservée cette gloire.

« J'ai pris pour devise : Dieu et Patrie! Aucun autre mot ne sera inscrit sur le drapeau de l'armée de Bretagne.

« Je veux que chaque bataillon ait un aumônier, le sentiment religieux qui fait naître les plus nobles élans fera de nos frères d'armes les libérateurs de la France. »

Je quittai Laval, plein de confiance et d'enthousiasme pour l'œuvre si difficile, mais si noblement entreprise par mon jeune général, et, de retour à Nantes, j'engageai tous mes amis à s'enrôler comme moi dans l'armée de Bretagne.

Jusqu'au voyage du général de Kératry à Nantes, le 1^{er} novembre, tout marcha à souhait. Le Gouvernement de la Défense nationale semblait vouloir prêter un loyal concours à l'organisa-

tion des mobilisés ; mais lorsque les clubistes de Nantes eurent essayé en vain de faire crier : *Vive la République !* à M. de Kératry, et lorsqu'ils eurent la conviction qu'ils lui arracheraient la vie plutôt qu'une faiblesse, les choses changèrent à l'instant de face.

L'armée de Bretagne, ainsi que ses principaux chefs, était devenue suspecte. Pour mon compte, comme colonel d'une légion de mobilisés de la Loire-Inférieure, je trouvai dans mes chefs militaires, particulièrement dans les généraux Morin, Berranger et le colonel De Belfort, le plus loyal et le plus infatigable concours. Je me plais à le proclamer avec reconnaissance pour ces Messieurs ; mais il en fut tout autrement de l'administration préfectorale. Elle refusa de laisser sévir contre des misérables qui avaient résolu de m'empêcher de former ma légion et qui, deux fois, avaient essayé de m'assassiner.

C'est en vain que, pendant deux mois, je multipliai tous les efforts et toutes les démarches possibles pour obtenir l'équipement de mes hommes, si bien préparés, j'ose le dire, pour marcher à l'ennemi, on ne fit droit à ma requête que lorsque je passai sous les ordres du général comte de Noué.

Jusqu'au dernier jour de son commandement, M. de Kératry ne cessa pas un instant d'être fidèle à sa devise : *Dieu et patrie !* et de donner à tous ses sous-ordres le plus noble exemple de justice, d'énergie et d'infatigable sollicitude pour ses hommes.

J'allai plusieurs fois au camp de Conlie, pour affaires de service, et la dernière fois, je n'oublierai jamais le profond chagrin avec lequel M. de Kératry s'écria, en me montrant ses hommes découragés et sans armes :

« Quel crime de lèse-patriotisme on a commis envers ces braves gens, en me leurrant de fallacieuses promesses et en envoyant leurs fusils dans le Midi, au lieu de me les délivrer, il y a plus d'un mois. »

Or, tout le monde se souvient de la rigueur de l'hiver 1870, et l'on peut penser quelle influence dissolvante devait exercer sur des hommes, un mois passé dans des conditions semblables.

Tout ce que je pourrais ajouter ayant été dit déjà, je m'arrête là.

Recevez, etc.

R. DE LA PERVENCHÈRE,
député de la Loire-Inférieure,
ex-colonel de la 3^e légion des Mobilisés
de la Loire-Inférieure.

RAPPORT sur le service des vivres et sur les marchés
de l'armée de Bretagne.

Bordeaux, le 20 décembre 1870.

A. M. DE KÉRATRY, ex-général en chef de l'armée de Bretagne.

Général,

Voici le rapport spécial au service des vivres, que vous m'avez fait l'honneur de me demander, en attendant le rapport d'ensemble dont s'est chargé le commissaire général, M. Carré-Kérisouët, sur l'administration de l'armée de Bretagne.

C'est le 23 octobre 1870, que M. Watel et moi (1), avons reçu de vos mains, à Rennes, notre nomination de commissaires aux vivres.

Le même jour, vous et M. Carré-Kérisouët approuvâtes un plan d'organisation administrative, dans lequel la force des choses qu'il faut observer et ne jamais violenter eut plus de part que l'imitation des procédés savants de l'intendance.

Pour le personnel, il fut décidé que nous prendrions dans les rangs des mobilisés des hommes qui retrouvassent sous le drapeau leurs occupations habituelles.

C'est ainsi que, peu d'heures après cette décision, vous avez sur la proposition des commissaires aux vivres, nommé aux grades divers :

Un notaire, pour la rédaction des marchés et la correspondance ;

Un employé de banque, pour la comptabilité ;

Un boulanger, pour le service du pain ;

Un boucher, pour celui de la boucherie ;

Un épicier, pour celui des légumes frais et secs, du café et du sucre ;

Des négociants en vins, en bois et en fourrages pour les services auxquels correspondent leurs professions respectives ;

Un employé supérieur du chemin de fer de l'Ouest, pour les transports par voies ferrées ;

Enfin, deux jeunes ingénieurs, MM. Avril frères, habitués à la direction des grands travaux, pour les transports par voiture, l'emmagasinement des provisions, leur distribution, etc.

(1) M. Watel, aujourd'hui conseiller municipal de Paris, et M. Charlon, directeur de la Compagnie d'assurances *La Confiance*, à Paris, ont déposé spontanément à la caisse de l'armée de Bretagne, 100,000 francs en espèces, comme garantie de leur gestion, et, lorsqu'ils ont retiré cette somme, n'ont voulu toucher aucun intérêt.

Pour la comptabilité, il fut décidé que le commissariat aux vivres se bornerait à une comptabilité de matières; qu'il serait créé trois modèles différents de registres à souche et qu'on détacherait des registres du premier modèle :

Les récépissés de matières à délivrer aux fournisseurs après vérification des quantités et qualités et réception des matières;

Des registres du second modèle :

Les bons sur la caisse de l'armée délivrés contre les récépissés recueillis par notre comptable comme pièces justificatives des entrées;

Des registres du troisième modèle :

Les réquisitions aux Compagnies des chemins de fer pour transports de matières.

Les talons de ces registres à souche, leurs coupons dont l'annexion aux factures des fournisseurs et des Compagnies de chemins de fer était exigée formaient un double contrôle des entrées qui ont été établies par conséquent avec toute l'exactitude désirable.

Les sorties de matières devaient être justifiées par des états quotidiens dressés d'après les bons remis aux distributeurs par les Compagnies; ces bons ont été soigneusement classés et conservés.

Il fut enfin décidé que le commissariat aux vivres remettrait à la comptabilité générale, à laquelle il était étranger, une expédition de chaque marché, une facture sur timbre, certifiée par le fournisseur et visée par les agents réceptionnaires et que le paiement serait ordonné par le général en chef ou son délégué.

Ce plan arrêté, j'en poursuivis l'exécution immédiate d'abord avec le concours de M. Watel et un peu plus tard de MM. Dubrenil et Pradal.

Notre premier soin fut de conclure des marchés pour les fournitures les plus importantes.

Les fournisseurs habituels de l'intendance nous firent de nombreuses propositions, mais à des prix qui nous parurent monstrueux. Nous n'hésitâmes pas à rompre toutes négociations avec eux.

La Bretagne donnait alors à la France l'exemple, — malheureusement peu suivi dans les autres provinces non envahies — du dévouement sans phrases. Elle accourait prête à tous les sacrifices, à la voix de ses chefs. Nous crûmes que les négociants bretons seraient plus jaloux de prouver leur patriotisme que d'accroître leur fortune au détriment du soldat qui défendait leurs foyers. Le succès a dépassé nos espérances; et je dois une mention spéciale à MM. Barrabé, de Rennes, et Beucher, de Laval.

Le premier nous fournit du pain blanc à 26 centimes le kilo-

gramme; le second de la viande de bœuf, première qualité, à 80 et 90 centimes le kilogramme, distribué à ses frais aux soldats, sous la surveillance de notre officier boucher. — L'intendance payait alors le pain 37 centimes et la viande 1 fr. 40 le kilogramme. — Leur exemple devint contagieux; en quelques jours nos principaux marchés furent conclus et nos approvisionnements assurés avec une sécurité d'autant plus grande qu'ils nous provenaient d'un très-grand nombre de localités de la Bretagne. Nous pouvions, chaque jour, à notre gré, accélérer ou retarder les arrivages, par de faibles variations à chacun des points de départ, pour ne pas altérer sensiblement la régularité des opérations qu'ils nécessitaient, — ce qui est d'une extrême importance — et maintenir nos emmagasins au niveau que commandaient les circonstances.

Voici les prix payés pour les principales fournitures dont les marchés ont été passés avec votre approbation et celle de M. Carré-Kérisouët, du 23 octobre au 10 décembre, époque à laquelle je me retirai de l'armée de Bretagne :

Pain..... le kilogramme.....	0.26	0.28	0.30	et 0.31
Viande..... —	0.80	0.90	1.00	et 1.05
Distribués aux soldats, même en marche contre l'ennemi.				
Vin..... le litre.....	0.30	et 0.25		
Paille..... les 100 kilogr.....	de 7 à 9 fr.			
Foin..... —	20	22	fr.	
Avoine..... —	18	22	fr.	
Bois..... —	2 fr. 50 c.			
Distribué aux soldats.				

Le sucre, le café, le riz, les légumes verts, les pommes de terre furent traités aussi à des prix très-modérés.

Je crois pouvoir affirmer que nos prix ont été, en moyenne, inférieurs de 30 pour 100, au moins, à ceux que l'intendance payait dans les divers départements de la Bretagne.

Dès notre installation au camp, surgit une question qui fut l'objet de consciencieuses discussions entre nous et les chefs du service médical et des ambulances. Je veux parler de la composition de la ration de vivres pour les hommes.

On ne pouvait songer à nourrir les mobilisés comme des soldats ordinaires; les habitudes antérieures, l'âge n'étaient point les mêmes. D'ailleurs, la saison était excessivement mauvaise; des pluies torrentielles et continues détrempaient le terrain et transformaient les chemins non encore complètement macadamisés, en lacs boueux; l'hygromètre marquait les degrés de l'extrême humidité; la variole nous avait précédés à Conlie et à Sillé-le-Guillaume, et il était urgent d'adopter une série de mesures hygiéniques dont une alimentation substantielle, variée, alcoolisée à dose convenable n'était pas la moins impérieuse.

Il fut décidé que la ration quotidienne — identique pour les

officiers de tout grade et les soldats — comprendrait du vin et du café ; que la viande serait habituellement accompagnée de pommes de terre ou de légumes ; que l'eau-de-vie serait l'objet de distributions accidentelles, assez fréquentes notamment pour les hommes de corvée et enfin que la paille de couchage serait fréquemment renouvelée ou augmentée.

Le tableau ci-annexé duquel il ressort que la nourriture de chaque homme nous a coûté, 73 centimes par jour, reçut votre approbation, ainsi que le rapport qui l'accompagne.

Sans doute, les soldats de l'armée de Bretagne, équipés à la hâte et bien incomplètement, eurent beaucoup à souffrir de la dureté d'un hiver exceptionnellement rigoureux : vous avez fait l'impossible pour alléger leurs souffrances et ceux qui vous ont vu à l'œuvre, jour et nuit, ne négligeant aucun détail, excitant le zèle des officiers par la parole et surtout par l'exemple, relevant le moral du soldat par l'attention que vous donniez à tout ce qui le touchait, tout en maintenant une discipline sévère, rendront cette justice que si l'armée de Bretagne a eu relativement, très-peu de malades et de décès, ce résultat est dû à la sagesse de vos mesures et à la qualité comme à l'abondance, des vivres que les négociants bretons fournissaient aux soldats bretons.

Après avoir raconté ce que fut notre organisation et sans m'arrêter à tous les détails de notre installation, de la création de voies ferrées dans le camp, de nos magasins, de notre boucherie, etc., je veux dire en quelques mots comment fonctionna notre personnel improvisé comme ses chefs.

Persuadé par expérience, que rien ne peut suppléer à l'action de la présence du chef, je me fis une loi de vivre au milieu de mes employés. La petite ferme que vous aviez mise à ma disposition, nous servit à la fois de bureau et de refectoire. A 6 heures du matin, tous étaient levés et à 6 heures 1/2, le café pris, chacun était à son poste aux bureaux, aux distributions, aux arrivages, aux corvées, etc. Je ne les perdais jamais de vue ; je présidais leur repas et exigeais de chacun d'eux avant qu'il se couchât, la remise des écritures relatives aux opérations de la journée, dont il était chargé. Jamais, je n'ai vu pareille ardeur, ni pareil dévouement : quelles économies ne ferait pas l'Etat, s'il était servi comme l'a été notre administration par ces dignes jeunes gens ! Chacun savait l'importance de son service et s'en acquittait consciencieusement et avec une bienveillance envers les soldats qui ne s'est jamais démentie.

Je ne cessais de leur répéter que le rôle de l'intendance, dans l'armée, comme celui du sang dans le corps humain était de porter partout et sans bruit la vie, la force et l'harmonie ; que l'intendance comme la femme de César ne devait pas faire parler d'elle. Aussi, chose remarquable, n'eûmes-nous jamais aucun démêlé avec personne.

Nos distributions pour 46,000 hommes présents, quand je quittai le service, durait 2 heures 1/2 en tout.

Lorsqu'une partie de l'armée de Bretagne se porta sous vos ordres en avant du Mans à la rencontre des Prussiens qui le menaçaient, tous voulaient vous suivre. Et plus d'un, qui ne put en obtenir l'autorisation, en versa des larmes de dépit.

C'est au général Gougeard à dire les services que lui ont rendu ceux de nos employés qui, sous la direction des frères Avril, ont approvisionné le corps d'armée au commandement duquel il vous a succédé. Nous les lui avons donnés braves et résolus et je ne crains pas d'avancer que chacun d'eux a fait plus que son devoir.

Votre démission nous surprit au moment où nos services fonctionnaient avec toute la régularité désirable. Des intrigants, peut-être aussi des fous, trop influents sur l'esprit si élevé de M. Gambetta ont préparé une catastrophe du Mans, en portant la désorganisation dans cette armée éclosée au souffle du patriotisme le plus ardent.

Vous me défendîtes de vous suivre dans votre retraite ; je vous obéis, mais bientôt l'intendance reprit nos services et ne fut pas peu étonnée de trouver l'ordre et l'économical où on lui avait dit qu'elle ne trouverait que confusion et gaspillage.

Pour obéir à ses règles, elle voulut bien rompre nos marchés pour se servir de ses fournisseurs régionaux ; mais l'impuissance absolue de ceux-ci constatée, elle fut trop heureuse de continuer ces marchés qu'elle ne put renouveler à des conditions aussi avantageuses.

Je m'appliquai à lui transmettre tous nos services, de manière à ce qu'aucun d'eux ne fut troublé. Et, de même que la commission composée de MM. Kerjegu, Couasnier, Moro et Piedvache, conseillers municipaux délégués par la Bretagne, elle rendit témoignage de la loyauté de notre administration, de l'économie sévère apportée dans nos dépenses et du mérite de nos employés qu'elle conserva.

Quand ma présence ne fut plus réclamée par l'honorable intendante, M. Desrimes, je quittai le camp de Conlie, accablé sous le poids des plus tristes pressentiments. Que pouvait-on espérer, en effet, des insensés qui par d'injustes soupçons politiques ou de basses jalousies, venaient de faire commettre une nouvelle faute à M. Gambetta en lui faisant briser comme un jouet cette armée de Bretagne qui devait être, et qui aurait été, sous vos ordres et l'administration de M. Carré-Kérisonet un rempart solide contre l'invasion !

Veillez, général, agréer l'assurance de mon entier dévouement.

H^{te} CHARLON,
Commissaire aux vivres.

RAPPORT sur les services de l'habillement, de l'équipement et du campement de l'armée de Bretagne.

22 décembre 1870.

A M. de KÉRATRY, ex-général de l'armée de Bretagne.

Général,

J'ai eu l'honneur de vous adresser à la date du 20 courant, un rapport provisoire sur le service des vivres; je vous en adresse un autre au même titre sur les services de l'habillement, de l'équipement et du campement, qui sont entrés dans mes attributions le jour où, sur la proposition de M. Carré-Kérisouët, vous m'avez nommé son commissaire-général adjoint.

Avec l'autorisation de M. le Ministre de l'Intérieur, M. Carré-Kérisouët invita MM. les Préfets des cinq départements bretons à traiter, par voie de soumission cachetée, de l'acquisition de tous les objets que pouvait fournir l'industrie locale. Tout se fit au grand jour et les prix payés comme les qualités fournies supportent très-avantageusement la comparaison avec les prix et les qualités de toutes les fournitures faites soit à l'Etat, soit aux mobilisés des autres départements.

Quant aux objets qu'il n'était pas possible de se procurer en Bretagne et dont il était urgent de pourvoir les troupes, ils furent demandés à un fournisseur général installé à Tours et indiqué par M. le Ministre de l'Intérieur.

Les prix consentis par ce fournisseur à M. Carré-Kérisouët n'excédèrent jamais ceux qui étaient payés par l'Etat et leur furent souvent inférieurs.

Mais ce qui caractérise le marché passé avec ce fournisseur, c'est que celui-ci s'est engagé :

1° A reprendre, pour son compte, tous les objets expédiés par lui et arrivés au camp après le 12 novembre, que M. Carré-Kérisouët ne voudrait pas appliquer aux besoins de l'armée.

2° A accepter, comme quantités d'objets à lui dues, celles qu'on obtiendrait en faisant au jour du règlement, par nature et catégories, l'inventaire des objets acceptés existant dans les magasins de l'armée, en y ajoutant ceux distribués aux mobilisés contre les bons des Commissaires et en retranchant de la somme les objets fournis directement par les fournisseurs bretons.

De pareilles clauses témoignent de la confiance absolue inspirée par M. le Commissaire général, en même temps qu'elles sont éminemment protectrices des intérêts qu'il est chargé de gérer.

Depuis que l'Intendance s'est installée au camp et a repris nos services, la continuation de ce marché lui a été proposée.

Dans le cas peu probable où elle la refuserait, le fournisseur sera mis en demeure de reprendre les existences en magasins.

Quoi qu'il en soit, la liquidation s'opérera toujours d'après les bases précitées, sans qu'il puisse exister le moindre doute sur la sincérité et l'exactitude de ses résultats.

Les objets d'habillement nous arrivèrent en général assez tôt et en abondance et nous pûmes faire des distributions de gilets de coton, de caleçons et de chaussettes à mesure que les troupes arrivaient au camp.

Il n'en fut pas tout à fait de même des objets d'équipement et de campement, dont la disette était grande dans toute la France. Ce qui nous manqua surtout, ce furent les marmites et les bidons. Mais vous avez toujours su trouver une solution immédiate aux problèmes les plus imprévus et les plus urgents : des marmites furent rapidement installées et les difficultés de la première heure, abordées avec entrain, furent plus souvent des sujets d'amusement que de plainte.

Le personnel recruté dans les rangs des mobilisés, comprenait des Conseillers de préfecture, un maître de forges, un comptable et des négociants que leurs connaissances techniques rendaient très aptes aux fonctions qui leur ont été dévolues. Tous ont rivalisé de zèle et j'ai le devoir de vous signaler comme s'étant particulièrement distingué MM. de Villeneuve, Game et Sottinel.

Veuillez, général, etc.

HIP. CHARLON,
Commissaire aux vivres.

RAPPORT sur les ambulances de l'armée de Bretagne, remis à
M. le général de Kératry.

Camp de Conlie, le 18 janvier 1871.

Mon Général,

J'ai l'honneur de vous transmettre un duplicata du rapport sommaire qui a été dressé, après votre départ, sur le service sanitaire du camp de Conlie.

Mes explications ont porté sur la constitution, la composition, le fonctionnement des ambulances et les résultats obtenus.

I. — CONSTITUTION.

Les ambulances de l'armée de Bretagne ont reposé sur un principe d'où le général de Kératry a su tirer une force immédiate qu'il a mise au service de la Défense nationale : le sentiment régional, l'esprit *local*.

L'armée de Bretagne devait être divisée en autant de brigades que cette province compte de départements; un arrêté du général, en date du 26 octobre, qui nommait M. Foucher de Careil, directeur-général, ayant rang de colonel, prescrivit la création de cinq ambulances attachées à chacune de ces brigades. Les médecins, composant chaque ambulance, devaient, autant que possible, être pris dans le département dont le contingent formait la brigade à laquelle l'ambulance était attachée. Les soldats, étaient ainsi soignés par les médecins de leur département.

Un second caractère distingue encore les ambulances : la fusion de l'élément civil avec l'élément militaire et la séparation de la direction médicale d'avec la direction administrative.

Le personnel des ambulances est militarisé, mais le matériel a été fourni presque entièrement par les comités locaux de la Société Internationale de secours aux blessés.

Un médecin dirige le service purement médical; l'administration proprement dite a été confiée à M. le comte Foucher de Careil, délégué régional de la Société de secours aux blessés. Cette alliance entre la Société et le pouvoir militaire, sans énerver celui-ci puisque le personnel lui reste complètement soumis, a eu pour premier résultat de procurer immédiatement à l'armée un matériel considérable et de lui donner, pour l'avenir, les ressources qui lui sont nécessaires.

II. — COMPOSITION.

L'armée de Bretagne était destinée à marcher sous peu en avant : on constitua des ambulances de marche. L'expérience avait appris que les ambulances ayant un personnel nombreux, un matériel encombrant ne rendaient pas les services qu'on était en droit d'exiger d'elles; cinq ambulances mobiles pouvant se fractionner chacune en trois escouades, furent créées. Chaque escouade était composée d'un personnel de quatre médecins, quelques infirmiers, une voiture pour le personnel et un fourgon pour le matériel.

Le département du Finistère comptant peu de médecins, M. le Ministre de la marine céda à la Guerre une ambulance de la marine pour être attachée aux soldats du Finistère (1). Le Morbihan ne fournit pas les douze médecins nécessaires pour constituer une ambulance sur ce modèle.

(1) M. Gestin, médecin professeur de la marine, lui appartenant, fut glorieusement et dangereusement blessé d'un éclat d'obus.

Voici le tableau des ambulances suivant leur composition primitive :

AMBULANCES	MÉDECINS	INFIRMIERS	VOITURES	CHEVAUX
Ile-et-Vilaine	12	24	6	12
Côtes-du-Nord	12	37	6	12
Loire-Inférieure	12	43	6	21
Finistère.....	16	22	»	»
Morbihan	4	20	2	5
TOTAUX.....	56	146	20	50

Le matériel de ces ambulances, chevaux, voitures, instruments de chirurgie, médicaments, linge, a été fourni presque entièrement par les comités de la Société de secours aux blessés. De plus, elles avaient en caisse une certaine somme pour pourvoir à toute éventualité. Enfin, divers essais de voitures Masson et autres furent tentés avec succès.

Relevant toutes de la direction générale, elles ont pourtant une sorte d'autonomie, en ce sens qu'elles sont généralement propriétaires de leur matériel et répartissent elles-mêmes les secours de toute nature envoyés aux troupes par les divers comités de leur département ou par la Société dont le délégué était toujours avec elles.

III. — FONCTIONNEMENT.

Le séjour prolongé des troupes au camp de Conlie nécessita une transformation complète des ambulances.

Il fallut créer un véritable service hospitalier, tout en se tenant prêt à partir au premier signal. Laisser à chaque ambulance son matériel de marche intact, obtenir des comités de la Guerre un matériel d'hôpital, tel fut le procédé employé pour être prêt à toute éventualité.

Pour assurer le service sanitaire des troupes jusqu'à la complète installation des ambulances de Bretagne, M. Foucher de Careil fit venir au camp une section de l'ambulance de la Presse, dirigée par le docteur Villeneuve, et reconstituée après son retour de Bazeilles.

On établit une pharmacie centrale où furent réunis les médicaments envoyés par les comités ou achetés aux frais de l'armée. Les dons en médicaments s'élevèrent à une valeur d'environ 5,000 francs.

Un magasin général reçut les dons en linge, ustensiles de toute sorte, où chaque ambulance vint puiser sans distinction aucune. La Guerre a fourni 200 lits complets et l'armée de Bretagne 100 lits tubulaires.

Les comités ont donné 300 matelas, 800 couvertures, 1,300 draps de lit, 1,900 chemises, 400 serviettes, 500 paillasses et une grande quantité de bas de laine, gilets, ceintures de flanelle, etc.

Ces ressources n'ont malheureusement pas été concentrées à la fois, mais au fur et à mesure du besoin, sous l'aiguillon de la nécessité, et n'ont pas suffi pour doter les trois ambulances qui ont dû quitter le camp pour être envoyées en avant.

Vingt baraques, contenant chacune 20 lits, et destinées à recevoir les soldats atteints de maladies non contagieuses, avaient été rapidement construites dès l'ouverture du camp.

A un kilomètre du camp furent établis les services des varioleux et des galeux.

Une ambulance pour les officiers fut installée au village de Conlie.

Enfin, le château de Sourches, situé à 10 kilomètres du camp, fut destiné à recevoir les malades dont l'état exigeait des soins tout particuliers.

Chaque matin, une voiture des ambulances parcourt le front des légions et transporte à la baraque de la direction, où se trouve un médecin de garde, les malades qui ne peuvent marcher. Les autres, munis d'un certificat du médecin de leur bataillon, se présentent à la visite. Le médecin inscrit leur nom et la nature de la maladie sur le registre de garde, et leur assigne la baraque où ils doivent se rendre. A cet effet, la direction remet au médecin un tableau indiquant le nombre de lits vides dans chaque baraque : suivant son état, le malade est, ou traité soit au camp, soit à Conlie, ou évacué à Rennes.

Le service de l'évacuation des malades fut d'abord confié à M. le docteur Ramond, aide de Nélaton comme membre de la Société internationale. De Rennes, il dirigeait les malades sur les autres localités de la Bretagne, où il avait assuré le service médical et l'entretien des malades avec le concours des comités.

Depuis la circulaire du 25 décembre dernier, l'intendance est chargée de ce soin.

Quand une partie des troupes du camp de Conlie fut envoyée à l'armée de la Loire (division Gougeard), l'ambulance internationale de la Presse, l'ambulance de la Marine, moins deux médecins, une escouade de l'ambulance de la Loire-Inférieure et une de l'ambulance des Côtes-du-Nord, les accompagnèrent. Cette dernière, dirigée par M. le docteur Fortmorel, après être restée prisonnière au milieu des lignes ennemies, a réussi à s'échapper, ramenant ses malades et son matériel.

La plus grande partie des troupes étant actuellement cantonnées

dans diverses villes de Bretagne, il a fallu organiser un nouveau service sanitaire.

Voici le tableau de la situation :

EMPLACEMENTS	AMBULANCES	MÉDECINS	INFIRMIERS	VOTURES	CHEVAUX	OBSERVATIONS
Rennes	Marine	2	»	»	»	
Saint-Malo ..	Loire-Inférie.	4	8	2	7	
Redon	Ille-et-Vilaine	4	6	2	4	
Vitré	Côtes-du-Nord	12	37	6	12	
	Morbihan ...	4	20	2	5	
	TOTAUX ...	26	71	12	28	
RESTE A SOURCHES						
	Ille-et-Vilaine	2	4	»	»	
RESTANT AU CAMP (1)						
	Ille-et-Vilaine	6	9	2	8	
	Loire-Inférie.	2	9	2	7	

IV. — RÉSULTATS OBTENUS.

Malades entrés aux ambulances jusqu'au 7 janvier ... 1,942
qui se répartissent ainsi :

Variole	264
Fièvres	307
Autres	1,271

Les maladies les plus fréquentes ont été les bronchites amygdales. Il y a eu peu de dysenteries.

(1) Le pillage du camp par les Prussiens et l'incendie des baraques n'ont pas permis de donner des renseignements plus complets.

Évacuations		1,433
Décès	{ par variole 88 }	143
	{ autres maladies. 55 }	
Réformés, dont 18 pour cause d'idiotie		208
Les causes les plus fréquentes ont été celles d'her- nies et d'épilepsies.		
Congés de convalescence de 1 à 2 mois.		70

Daïgnez agréer, mon Général, mes hommages respectueux.

Pour le directeur général des ambulances
de l'armée de Bretagne,

Le sous-directeur,
Signé : E. MORLET,

Note de M. de Kératry. — Ce serait manquer de gratitude que de ne pas consigner ici les nombreux sacrifices que se sont imposés la population bretonne et les différents évêchés bretons, pour venir en aide, sous toutes les formes de la charité, à nos mobilisés malades. Le propriétaire du château de Sourches, qui céda tout son domaine à nos ambulances, a droit aussi à la reconnaissance publique.

Voilà donc à quoi s'est réduite la grande mortalité
du camp de Conlie !

A M. LE GÉNÉRAL EN CHEF DE KÉRATRY.

Camp de Conlie, 21 novembre 1870.

Mon général,

Vous avez bien voulu accorder une attention sérieuse aux communications que je vous ai adressées, et vous m'avez invité à vous adresser un exposé de motifs pour la création d'une Commission sanitaire.

S'il est un axiome reconnu par tous les chefs d'armée, c'est que la maladie détruit plus de soldats que le feu de l'ennemi. Or, une application prévoyante de certaines mesures peut diminuer considérablement la mortalité et restreindre les diverses causes d'affaiblissement d'une armée. Ces mesures ne sauraient être appliquées à la légère; les décisions à prendre entraînent

une responsabilité redoutable qui ne saurait être assumée que par une réunion d'hommes du métier, familiarisés de longue main avec l'étude de toutes ces questions. Je crois pouvoir affirmer que tous les éléments d'une Commission sanitaire sérieuse se rencontrent à l'armée de Bretagne : sans parler des praticiens expérimentés fournis par les départements, les trois écoles de médecine de la Bretagne ont fourni quatre professeurs, (chirurgiens en chef d'ambulance et médecin en chef de l'armée); notre pharmacien en chef est lui-même professeur à l'École de médecine d'Alger.

J'ai donc l'honneur de vous proposer un projet de création de Commission sanitaire présidée par M. le médecin en chef de l'armée et formée de tous les chirurgiens en chef d'ambulances et des pharmaciens en chef.

Cette Commission sanitaire déciderait en dernier ressort, avec la seule approbation du général en chef, des questions d'hygiène et de traitement.

Filtrage des eaux, réglementation de la ration, établissement de fosses d'aisances, traitement de la gale et des affections vénériennes légères aux ambulances, isolement des fièvres éruptives sans recourir aux évacuations lointaines qui sèment partout le germe de ces maladies et deviennent la source de réclamations dans les villes contaminées, vaccinations et revaccinations, désinfection des ambulances, évacuations, admissions, statistique, etc.

Toutes les décisions de cette Commission seraient inscrites sur un registre spécial qui contiendrait ainsi les archives médicales de l'armée de Bretagne et seraient la meilleure réponse aux récriminations calomnieuses.

Cette création donnerait satisfaction entière aux exigences de l'extérieur; elle rassurerait les familles qui suivent avec un intérêt poignant tout ce qui se fait au camp de Conlie; elle amènerait une facile entente entre tous les chefs de service, sans altérer la constitution fondamentale de l'organisme médical qui fonctionne actuellement.

M. le directeur des ambulances, débarrassé du souci des questions médicales, consacrerait tous ses efforts à l'administration, à l'organisation des moyens de transport, aux détails du personnel, il serait toujours l'intermédiaire obligé entre le général en chef et les ambulances pour leur indiquer leur poste de combat.

Telles sont les réflexions que j'ai cru devoir soumettre à votre haute appréciation, sur votre invitation.

Je suis avec un profond respect, mon général, votre très obéissant serviteur,

CH. CRAU,

Chirurgien en chef de l'ambulance de la Marine.

RAPPORT sur le personnel marin de l'armée de Bretagne.

A M. le général DE KÉRATRY, commandant en chef l'armée de Bretagne.

Mon général,

Vous m'avez demandé un rapport sur le personnel marin de l'armée de Bretagne au camp de Conlie, le voici bien incomplet, mais aussi exact que les circonstances me permettent de le rédiger en l'absence de tout document officiel, et à l'aide seulement de la mémoire et de quelques notes tracées sur les lieux mêmes.

Le personnel marin qui a campé à Conlie se divise en deux catégories : la première comprend les marins en activité de service ; la seconde comprend les engagés volontaires : les marins de ces deux catégories furent au nombre des troupes qui arrivèrent à Conlie dès les premiers jours de la création du camp, c'est-à-dire à la fin du mois d'octobre 1870.

Les premiers venaient de Brest ; leurs détachements formaient ce que l'on appelait les annexes de l'*Inflexible*, parce qu'ils étaient fournis par l'équipage de ce vaisseau ; ils étaient au nombre de deux, peut-être trois ; ils étaient venus avec leurs officiers, leurs canons, leurs armes portatives spéciales et tout leur attirail de campagne ; leur chef était M. Coq, lieutenant de vaisseau qui avait sous ses ordres des enseignes de vaisseau, entre autres M. Prier de la Forte. Il y avait aussi une batterie d'artillerie, appelée la batterie de Nantes qui était sous le même commandement, bien qu'une partie des officiers fussent des volontaires, entre autres MM. Chamereau et Guillouzo, lieutenants, tous deux de Saint-Nazaire.

La seconde catégorie, celle des engagés volontaires se composait de marins libérés du service et qui s'étaient enrôlés pour servir sous vos ordres, lorsque vous vous rendîtes dans les ports de Bretagne pour y faire appel aux hommes de bonne volonté.

Leurs chefs furent, à l'origine, les suivants : MM. Hallu, commandant retraité de la marine ; Crequer, Laïec, Trequessec, capitaines au long cours ; un peu plus tard, MM. Jullien, lieutenant-colonel d'artillerie de marine, puis colonel retraité ; Le Serrec de Kervily, capitaine de frégate retraité, qui succéda à M. Hallu ; Hamelin, capitaine au long cours qui fut à son tour nommé commandant et d'Ostéja, qui fut capitaine de la 5^e batterie.

Le service médical fut confié à M. le docteur David, de Campbon, près Savenay, engagé volontaire.

Le personnel administratif se composa d'un chef de service

faisant les fonctions de commissaire avec rang de capitaine de première classe, auquel fut adjoint ultérieurement un aide, M. Legrand avec rang de lieutenant en premier ; ces deux officiers étaient engagés volontaires et provenaient de Saint-Nazaire.

Les marins de la première catégorie furent campés les uns dans des baraques d'ambulance, les autres sous la tente, et d'autres encore à la redoute appelée la *Lunette Nord* ; ceux de la seconde catégorie campèrent d'abord dans des baraques d'ambulance, puis plus tard, sous la tente dans l'enceinte de la redoute de Tennie et plus tard encore sur les glacis extérieurs de cette redoute faisant face à Conlie.

Dès leur arrivée et successivement à mesure que leur nombre augmentait, ils furent employés en corvées à tous les travaux de force et d'adresse que nécessitait la réception à la gare du matériel immense qui affluait au camp ; les canons, les munitions, les vivres, les projectiles, les caisses d'armes, les articles de campement étaient reçus et transportés par eux ; ils rendirent des services incessants de jour et de nuit, surtout pour le manœuvrage et la mise en place des pièces d'artillerie qui formaient l'armement de la redoute de Tennie et de la *Lunette Nord*.

Vous avez été témoin, mon général, de leurs travaux et vous n'ignorez pas qu'ils se sont montrés courageux, dociles, et disciplinés comme à bord et toujours sous les yeux de leurs officiers qui ne cessaient pas de partager leurs fatigues.

Dans les premiers jours de novembre, les marins de l'*Inflexible*, levèrent le camp pour marcher à l'ennemi ; il ne resta plus que les marins volontaires. Tous étaient canonniers et ils furent chargés uniquement de l'artillerie du camp, beaucoup d'entre eux étaient brevetés, d'autres étaient chefs de pièces ; un grand nombre remplissaient des fonctions inférieures à leur grade ou à leur classe.

Lorsque l'on forma les batteries ils composèrent le noyau de l'effectif de chacune d'elles et l'on versa dans ce cadre des mobilisés pour le mettre au complet. Une partie de ces batteries partit au feu dans la seconde quinzaine de novembre et se rendit au camp d'Yvré au delà du Mans.

Pour ceux qui restèrent, ils continuèrent à se montrer laborieux et débrouillards, bien qu'ils souffrissent des inconvénients, nouveaux pour eux, d'un campement sous la tente pendant une saison rigoureuse.

Les vivres, les vêtements et la solde ne leur manquèrent pas ; ils étaient payés régulièrement tous les quinze jours suivant votre ordre spécial, tant que le camp resta sous votre commandement ; après votre départ, l'intendance ayant pris l'administration du camp, les officiers ne furent plus payés que tous les mois, et la Trésorerie ayant été transférée au Mans, il en résulta quel-

ques lenteurs dans l'encaissement et la répartition de leur solde aussi bien que de celle des hommes placés sous leurs ordres.

Néanmoins tous conservèrent la même discipline et une homogénéité qui manquait à certains autres corps et l'on peut dire que dans la part d'action que les circonstances leur ont faite les marins de l'armée de Bretagne se sont montrés les dignes émules de leurs camarades qui se battaient sur d'autres points du territoire.

Tels sont, mon général, les renseignements que je puis vous fournir, et je me plais à espérer que vous saurez reconnaître que si leur exactitude peut être contestée pour certains détails, ils n'en restent pas moins dans leur ensemble l'expression de la vérité.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, mon général,
Votre très-obéissant serviteur,

ALAIN BOUGOURD (1),

Officier d'administration, chargé du personnel
marin de l'armée de Bretagne.

La Guerche de Bretagne, 13 juin 1871.

(1) Commissaire de marine à bord des transatlantiques.

RAPPORTS et PROCÈS-VERBAUX des délégués des départements bretons.

Ce jour, 28 novembre 1870, les soussignés, après avoir acquis la certitude au camp de Conlie, que M. le commissaire général Carré-Kérisouët se trouvait au Mans, sont partis pour cette ville, afin de s'y aboucher avec ce haut fonctionnaire et adopter une résolution définitive par suite du décret du 25 novembre, créant des camps d'instruction au nombre desquels se trouve celui de Conlie, et qui prescrit leur mode d'organisation.

Les délégués se sont, en conséquence, rendus à l'hôtel de Paris; ils ont trouvé M. Carré-Kérisouët, accompagné de MM. de Chavagnac, Jay et Bonhour, aides de camp du général de Kératry.

M. le commissaire général a fait connaître à MM. les délégués qu'il venait d'envoyer sa démission aux membres du Gouvernement de la Défense nationale, à Tours, en exprimant ses plus vifs regrets de la mesure qui enlevait au camp de Conlie son commandant en chef, M. de Kératry, lequel par la haute confiance qu'il inspirait aux Bretons, était appelé à rendre, sous tous les points de vue, d'immenses services au pays.

Les délégués se sont associés de la façon la plus chaleureuse aux sentiments exprimés par M. le commissaire général à l'égard de M. de Kératry, et ils ont manifesté le vif désir de le voir reprendre son commandement.

M. Carré-Kérisouët leur a répondu que, suivant lui, cela n'était pas possible, et que M. de Kératry était parti à 6 heures du soir pour Bordeaux. Les délégués ont alors déclaré à M. le commissaire général qu'ils considéraient désormais leur mission comme terminée, car l'article 6 du décret du 25 novembre, instituant les camps d'instruction, fixe les formes de l'organisation administrative, et il n'est ni admissible, ni acceptable qu'une exception soit faite pour le camp de Conlie.

M. Carré-Kérisouët, tout en reconnaissant la justesse de ces observations, a demandé aux délégués de vouloir bien accepter la mission d'examiner sa gestion et les comptes qui en sont la conséquence depuis l'établissement du camp jusqu'à ce jour, et il a dit qu'après avoir réuni tous les documents de sa comptabilité, il les soumettra à leur examen avec un rapport complet à l'appui.

Les délégués ont répondu qu'à cet égard ils se mettraient à sa disposition.

Ont signé : MONJARET DE KERJÉGU, A. COUANNIER, CH. MORIO
et PIEDVACHE.

Pour copie conforme :

Brest, le 7 décembre 1870.

Signé : MONJARET DE KERJÉGU.

Certifié par nous, maire de Quimper,

J. ASTOR.

Ce jour, 27 novembre 1870, les soussignés :

1° M. Couannier, Aristide, délégué d'Ille-et-Vilaine;

2° M. Piedvache, délégué des Côtes-du-Nord;

3° M. Morio, délégué du Morbihan;

4° M. Monjaret de Kerjégu, délégué du Finistère;

Se sont réunis au bourg de Conlie.

MM. Couannier, Piedvache et Kerjégu ont exposé qu'ils se sont présentés au camp de Conlie, le 23 courant, conformément à la convocation qui leur avait été adressée par MM. les préfets de leurs départements.

M. le général de Kératry et M. Carré-Kérisouët ayant déclaré qu'en présence des faits de guerre qui se produisaient, il semblait convenable d'ajourner la réunion, M. le commissaire général nous a invité à nous rendre à Laval.

Les trois délégués sus-nommés, ayant obtempéré à cette invitation, ont rencontré dans cette dernière ville leur collègue, M. Morio.

Après avoir attendu plusieurs jours les communications de M. le commissaire général, les délégués se sont rendus de nouveau ce jour, 27 novembre, au camp de Conlie, et n'y ayant pas rencontré ce haut fonc-

tionnaire, ils se sont mis en rapport avec M. Charlon, commissaire général adjoint. Après échange d'observations, ils sont restés d'accord de se réunir le soir même au bourg de Conlie.

M. le commissaire général adjoint, accompagné de M. Dubreuil, commissaire aux subsistances, s'y est rendu à l'heure convenue; il a fait connaître sommairement les faits relatifs à l'organisation de l'intendance et il a indiqué divers marchés en cours d'exécution, lesquels nous paraissent avoir une durée suffisante pour assurer le service pendant un certain laps de temps.

Après avoir remercié M. le commissaire général de sa communication, nous lui avons dit que par-dessus tout notre désir était de n'apporter aucune entrave aux différents genres de services; nous lui avons fait connaître ensuite le but et la portée de notre mission.

Selon nous, elle ne doit commencer que du moment où nous entrons en fonction et consister :

1° A donner un simple avis sur la teneur des principaux marchés avant qu'ils ne soient revêtus de l'approbation du commandant en chef; 2° à contrôler la comptabilité en temps et lieu.

Pour atteindre ce but, nous avons prié M. le commissaire général de nous remettre la liste des marchés en cours d'exécution.

Nous avons exprimé de la manière la plus formelle que nous entendions que l'initiative et l'action appartaient exclusivement à M. le commissaire général. Enfin nous lui avons fait part de notre satisfaction pour le talent et l'énergie qu'il avait déployés afin de satisfaire aux exigences d'un service considérable établi dans un temps si court et au milieu de circonstances difficiles.

Nous sommes heureux d'ajouter que, pendant nos visites au camp, nos compatriotes nous ont manifesté leur contentement sur l'abondance et la bonté de la nourriture.

M. le commissaire général nous a répondu que, dans son opinion, notre mission concernait le passé aussi bien que les opérations à venir.

Après cet échange de communications, nous avons décidé qu'il était indispensable d'avoir une entrevue avec M. Carré-Kerisouët afin d'établir d'une manière bien positive le but de la mission que nous avions à remplir et pour laquelle nous avions été appelés.

Signé : MONJARET DE KERJÉGU, CH. MORIO, A. COUANNIER
et PIEDVACHE.

A Messieurs le Maire et Conseillers municipaux de la ville
de Quimper.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli deux procès-verbaux contenant les faits relatifs à la mission que vous m'aviez confiée auprès de l'armée de Bretagne.

Avant de quitter nos chers compatriotes j'ai visité avec mes collègues le bivouac d'Yvré-l'Évêque, près le Mans et le camp de Conlie; une deuxième fois, nous avons acquis la certitude que le service des ambulances était établi avec tous les soins désirables et que les militaires atteints de maladies graves étaient dès le début évacués sur les hôpitaux de Rennes et autres villes; je n'ai pas besoin de vous dire que MM. les aumôniers prodiguent leurs soins et leurs consolations avec la sollicitude qui leur est habituelle.

Les renseignements de ma lettre au sujet des ambulances de Conlie remontent aux 23 et 25 novembre; à cette époque, l'ambulance du Finistère et de la marine était administrée par M. Coast, médecin, professeur très-distingué de la marine; de plus, je sais par M. Rochard, directeur du service de santé à Brest, que nombreux approvisionnements de toute nature avaient été envoyés au camp, de sorte que mon appréciation était, j'en suis persuadé, conforme à la vérité et à la réalité des choses.

Il y avait très-peu de malades et on les dirigeait sur *** dès que leur état semblait devenir grave. Comme cela a eu lieu devant moi pour M. Bazin, de Landerneau.

Permettez-moi de vous exprimer, en terminant, Messieurs, les sentiments d'admiration et de reconnaissance que je conserve pour ces hommes de tout âge et de toutes conditions, soumis au devoir et prêts à sacrifier leur vie avec empressement et un dévouement inspiré par leurs croyances religieuses et leur patriotisme; ils donnent un noble exemple à la France, car avant même que leur instruction militaire soit complète, ils savent mourir sur le champ de bataille en dignes enfants de la vieille Armorique.

Veillez agréer, Monsieur le maire et Messieurs les conseillers municipaux, l'assurance de ma considération respectueuse.

MONJARET DE KERJÉGU.

A M. LE GÉNÉRAL DE KÉRATRY

RAPPORT sur la 1^{re} division de marche de l'armée de Bretagne.

Mon général,

Vous m'avez exprimé le désir d'avoir sur les opérations de guerre, auxquelles a pris part la 1^{re} division de l'armée de Bretagne, quelques détails précis et circonstanciés; je ne saurais mieux faire, je pense, qu'en vous donnant une sorte de journal relatant les principaux faits, depuis l'entrée en campagne de cette division jusqu'à son licenciement.

Je passerai rapidement sur le départ du camp de Conlie et les mauvaises conditions dans lesquelles il s'est effectué. Les hommes recevaient en effet, au moment où ils montaient en wagons, des armes de précision dont ils ignoraient le maniement, voire même le chargement, et des cartouches de différentes sortes qu'ils étaient incapables de reconnaître entr'elles.

Les ordres étaient formels, en devait partir! On partit, en effet, mais vous savez, bien mieux que moi encore, dans quelles mauvaises conditions, et il fallait, certes, l'indomptable énergie dont vous n'avez cessé de faire preuve pendant votre commandement, pour ne point être écrasé par des difficultés aussi grandes et aussi multiples que celles que vous avez rencontrées alors.

La part faite à l'artillerie, dans ce départ si précipité, ne diffère point de la règle commune. Pour n'en citer qu'un exemple, je me contenterai de parler des dix mitrailleuses Gatling, (mitrailleuses américaines), destinées à l'armée de Bretagne et arrivées, du jour même seulement, à la gare de Conlie. Toutes les pièces en étaient démontées et renfermées dans des boîtes de zinc hermétiquement fermées et soudées.

Ce genre de mitrailleuses était encore complètement inconnu en France, et aucun plan ou instruction n'accompagnait cet envoi. Je dus, en compagnie de MM. de Laforte, enseigne de vaisseau, de Préaudan, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, et Pernolet, ingénieur des Mines, passer deux nuits et une journée à remonter ces mitrailleuses, dans les wagons même, afin de ne pas perdre une minute en transbordements inutiles. Nous réussîmes enfin et fûmes prêts à partir le 23 novembre, à 5 heures du soir, heure à laquelle nous fûmes dirigés sur le Mans. A notre passage au Mans, je pris le personnel d'une batterie de 12 de campagne, dont je conduisais avec moi, depuis Conlie, le matériel appartenant à la Marine, et nous arrivâmes enfin, le 24 novembre, à 4 heures après-midi, à Yvré-l'Évêque dont les environs étaient inquiétés déjà par l'ennemi. Nous primes immédiatement position pour défendre le passage de l'Huisne, dans le cas où les Prussiens tenteraient de le forcer.

L'artillerie de la division, à ce moment, était composée de la façon suivante :

Une batterie et demie de mitrailleuses Gatling, capitaine de Laforte, enseigne de vaisseau ;

Une batterie de 4 de montagne, capitaine d'Osteja ;

Une batterie et demie de 4 de montagne, capitaine Normand, officier de marine démissionnaire ;

Une batterie de 12 de campagne, capitaine Canton, officier régulier, (22^e batterie du 10^e régiment).

Cette artillerie a été plus tard augmentée de :

1^o La 18^e batterie du 18^e régiment, batterie de 4 à cheval ;

2^o Une batterie de 8 d'artillerie de marine.

Les trois batteries n'appartenant pas à la Guerre étaient armées par des marins volontaires et des marins en activité de service. Toute pièce faisant partie de la division a constamment eu, du commencement à la fin de la campagne, un chef de pièce pris parmi les pointeurs canonniers brevetés de la Marine.

Je n'indique ici que pour mémoire la reconnaissance offensive sur Ardenay, faite le 26 novembre, sous vos ordres, et dans laquelle les hommes à la tête desquels je vous serai toujours reconnaissant de m'avoir fait l'honneur de me placer, montrèrent ce qu'on pouvait attendre d'eux en traînant leurs canons à la bricole, sur un parcours de 24 kilomètres, soutenus qu'ils étaient par l'espoir d'une première rencontre.

Bientôt après survint votre démission.

Mieux que personne, je pus juger de l'unanimité des regrets qu'elle causa dans l'armée, car tous les officiers d'artillerie et un grand nombre d'officiers d'autres armes me chargèrent de vous supplier de la retirer. Les motifs qui vous avaient décidé n'étaient pas de ceux sur lesquels un homme de cœur peut revenir et nous dûmes nous résigner à perdre un chef aimé et estimé de tous.

Ici, commencent les renseignements que vous m'avez prié de vous fournir, car à partir de ce jour les opérations de la division furent dirigées par le général Gougeard, officier supérieur de la marine. Je ne vous parlerais point de sa bravoure, elle est proverbiale chez nous, et elle l'est devenue dans la 1^{re} division de l'armée de Bretagne. Les volontaires de l'Ouest l'admiraient, et des juges aussi compétents font loi en la matière. L'unique reproche qu'on eût pu lui adresser eût été de s'exposer trop souvent.

Pendant les quelques jours qui séparèrent le retour d'Ardenay de la marche en avant, la division fut exercée au maniement de ses différentes armes, au tir à la cible et à la connaissance exacte de la forme des différentes espèces de cartouches. (Précaution indispensable lorsqu'une division est armée comme celle dont il s'agit, de cinq sortes de fusils : Chassepots, Remington, Snider, Spencer et Tabatières.)

Le jour du départ arriva enfin et la division se mit en route le 4 décembre, à 11 heures du matin, pour aller coucher le soir à Ardenay. L'artillerie suivait alors la colonne avec la plus grande facilité, grâce aux harnachements confectionnés par la Direction d'artillerie, avec les cuirs que, d'après vos ordres, j'avais achetés à Bordeaux. Ces harnachements, appliqués aux quatorze canons de 4 de montagne qui furent désormais traînés par des mulets, produisirent les meilleurs résultats.

Partis d'Ardenay le 5 décembre, à 8 heures du matin, nous allâmes le soir camper sur les hauteurs dominant Saint-Calais. Le lendemain, nous transportâmes le camp à 2 kilomètres au delà de Saint-Calais.

Le 7 décembre, départ à 7 heures du matin, traversé les villages de Marolles, Montplaisir, Dangé, et campé le soir à la Ville-aux-Clercs, après une marche de 12 heures.

Pour la première fois depuis l'entrée en campagne, nous entendîmes ce jour-là le bruit du canon. Je reconnus cette fois encore la justesse d'une observation que j'avais eu à plusieurs reprises déjà, l'occasion de faire ; c'est que ce moment est une sorte de critérium des tempéraments, et que les impressions qui se trahissent alors sur les visages sont bien différentes souvent de celles précédemment manifestées : au café par exemple, et après boire surtout.

Le froid jusqu'à ce moment avait été des plus vifs, mais le temps sec et parfaitement beau. Le 8 au matin, nous trouvâmes en nous réveillant la terre couverte de neige, et ce triste compagnon du soldat, à part une huitaine de jours d'horrible dégel, ne devait plus nous quitter de toute la campagne.

Le 9 décembre, à 7 heures du matin, départ de la Ville-aux-Clercs, laissé Vendôme à 4 kilomètres sur la droite, passé à Fréteval et campé sur la lisière de la forêt de Marchenoir. Les nuits sont horriblement froides et il faut la robuste santé du paysan breton pour résister à de semblables souffrances. Impossible de se figurer les tortures occasionnées par des nuits passées sous la tente, sans paille souvent, après des marches de 28, 30 et 32 kilomètres, et cela par des froids de 13, 14 et 15 degrés. Combien souvent il arrivait alors de ne pouvoir, le matin venu, s'arracher à sa triste et froide couche, à laquelle on était retenu non point par les douceurs d'un sommeil réparateur, mais par les vêtements qui, gelés pendant la nuit, faisaient corps avec la terre glacée.

Les 11, 12 et 13, marches pendant lesquelles la division traverse Ecoman, Morée, Saint-Hilaire-la-Gravelle, et arrive enfin au château de Rougemont près Fréteval.

Depuis l'entrée de la division dans la forêt de Marchenoir, nous n'avons cessé d'entendre à très-petite distance une vigoureuse canonnade qui, à plusieurs reprises, se continue même pendant la nuit.

Le 15, l'ennemi se rapproche et nous pouvons de notre campement assister à l'incendie, par les Prussiens, de la ferme dans laquelle se trouvait cinq jours auparavant le quartier général de notre division. Envoyé une batterie de montagne à Cloyes pour y défendre la gare menacée par l'ennemi.

Nos avant-postes ont ce jour-là quelques engagements avec l'ennemi.

Le 16, combat de Fréteval. Expédié une demi-batterie de mitrailleuses pour soutenir les troupes de la 2^e division placée à notre droite.

A compter de ce jour les batteries ne sont plus dételées.

Le 16, à six heures du soir, arrive l'ordre de battre *immédiatement* en retraite.

Le mouvement par lequel nous étions débordés provenait de la prise par l'ennemi de la forêt d'Orléans et de sa marche sur le Mans, qui devenait dès lors son grand objectif.

La division marcha toute la nuit et ne fit halte qu'à 10 heures le lendemain matin, à Droué (Eure-et-Loir), où une heure et demie fut accordée aux troupes pour le déjeuner.

Cette halte devait être signalée par une lâcheté (1) telle que l'histoire en enregistre heureusement fort peu, et dont le souvenir sera une honte ineffaçable pour les trop coupables habitants de cette malheureuse petite ville.

La halte finie, la colonne venait de se remettre en marche et les deux tiers étaient déjà sortis de la ville. Le parc d'artillerie était encore sur la grande place. Les batteries se trouvaient à l'arrière-garde, destinées à protéger la retraite si elle venait à être inquiétée. Un brouillard épais couvrait le ciel.

Tout à coup, des fenêtres des maisons formant la place, part une fusillade nourrie sur nos malheureux soldats qui tombent et expirent sans pouvoir riposter, sans pouvoir même deviner d'où leur vient la mort. Le général monte aussitôt à cheval, va personnellement s'assurer de l'importance de l'attaque et reconnaît bientôt que nous sommes assaillis tout à la fois des maisons et de l'extérieur de la ville, par des troupes d'infanterie prussienne. Aussitôt l'ennemi reconnu, je fais avancer sur la place une demi-batterie de mitrailleuses, commandée par M. de Laforte, enseigne de vaisseau, et une batterie de montagne commandée par M. Gruesse, sous-lieutenant au 10^e régiment d'artillerie.

Les portes des maisons sont enfoncées, et les Prussiens égorgés partout où on les trouve.

Pendant ce temps une colonne d'infanterie essayait de pénétrer sur la place pour prêter main-forte aux tirailleurs des maisons, mais après plusieurs attaques infructueuses, elle était définitivement repoussée par l'infanterie, aidée des mitrailleuses du capitaine de Laforte, qui enfilant la rue dans toute sa longueur, et soutenues par la batterie de montagne infligeaient à l'ennemi les pertes les plus cruelles.

Je faisais en même temps fouiller par la mitraille du 4, et les mitrailleuses, le parc du château attenant à la ville, et dans lequel s'étaient établies plusieurs compagnies ennemies.

(1) Il faut faire ici la part du trouble jeté par cette attaque imprévue dans l'esprit de nos mobilisés ; la vérité est celle-ci : les Prussiens n'étaient point cachés dans les maisons, mais les habitants connaissaient parfaitement la présence de l'ennemi près de Droué et n'eurent pas le courage d'en prévenir leurs compatriotes : leur silence fut doublement coupable.

(Note de M. de Kératry)

Lorsque l'ennemi eut été mis en fuite, nous nous occupâmes de relever nos morts et nos blessés, et de mettre en route le restant de la division. Peu de blessés, beaucoup de morts, tel était le résultat de cette affaire qui n'avait pas duré une heure, mais qui, vu la petite distance à laquelle on s'était battu, avait été excessivement meurtrière.

Cinq officiers et un aumônier avaient été tués. Le nombre des hommes hors de combat était assez considérable, mais ne possédant pas les chiffres exacts, je m'abstiens de préciser. Dans le nombre malheureusement trop grand des morts de l'artillerie se trouvaient trois de nos meilleurs chefs de pièce pointeurs brevetés de la marine, et M. de Rodelec du Porzie, lieutenant de vaisseau démissionnaire, marié depuis peu, et réengagé pour la durée de la guerre. Cet officier avec le grade de chef d'escadron d'artillerie, remplissait les fonctions de sous-directeur. Il était le dernier enfant d'une famille composée de trois fils. Ses deux frères avaient été tués au feu, le plus jeune quelques mois avant dans nos dernières affaires d'Algérie. Au moment où je débouchais sur la place de Droué, où Rodelec m'avait précédé de quelques pas, je l'aperçus ouvrant les bras, et tombant la face en avant, percé de part en part et en pleine poitrine. Cet aimable et brillant camarade transporté dans un café voisin, conserva jusqu'à sa mort survenue à 11 heures du soir, toute sa connaissance, et quand prêt à monter à cheval, je vins lui serrer la main, pour lui dire un adieu que nous savions malheureusement tous les deux devoir être le dernier, il ne put que me dire : *Adieu ! mon cher ami, je meurs comme mes frères pour le pays, et frappé en face.*

Que le sang d'aussi nobles victimes rejaillisse sur ceux qui l'ont fait verser, et puissent les sympathies émues de tous ceux qui ont connu et aimé Rodelec, être un allègement à la douleur si légitime de toute une famille que rien désormais ne peut consoler.

Pas un habitant n'avait eu le courage pendant la durée de la halte, de nous informer de la présence de l'ennemi dans la ville et aux environs. Voilà quel était le résultat de la terreur du nom de Prussien que quelques journaux avaient cru salutaire d'inspirer aux populations, et ce fait déplorable n'était malheureusement pas un fait isolé, sans précédent, et ne devant pas avoir d'imitateurs ; car il nous fut hélas à plusieurs reprises donné de constater, que les ouvrages que nous construisions à grand peine dans la terre gelée pour couvrir notre retraite, étaient détruits par les populations, dans le but de s'attirer la bienveillance d'un ennemi, dont ils n'obtenaient qu'un mépris trop justifié.

A peine la colonne avait-elle fait 4 à 5 kilomètres en dehors de Droué que nous fûmes de nouveau attaqués par l'ennemi, pourvu cette fois d'artillerie. L'ordre de marche prévoyait cette

attaque, car le parc, la batterie de 12 et le matériel des compagnies hors rangs marchaient en tête, tandis que l'arrière-garde était appuyée par une batterie et demie de mitrailleuses, et deux batteries et demie de montagne.

Sans interrompre la marche de la division, l'artillerie dut à plusieurs reprises se mettre en batterie, et protégée par deux bataillons déployés en tirailleurs, soutenir et arrêter le choc de l'ennemi. La rapidité de tir de nos 15 canons de montagne, fit certainement croire aux Prussiens à la présence de forces considérables, et contribua dans une grande mesure à ralentir leur élan. L'attaque commencée au village de la Fontenelle, vers les 2 heures après-midi, se continua pendant plusieurs kilomètres, pour ne finir qu'après 4 heures. Grâce au sangfroid de nos braves marins, nous ne fûmes pas entamés une seule fois, et nous pûmes en nous repliant successivement et par batterie, contenir les forces qui nous attaquaient, et permettre à la colonne d'opérer tranquillement sa retraite. Cet avantage était d'autant plus important qu'arrivés le soir à 6 heures 1/2 au village de Saint-Agil, nous trouvions la route dans un état tel, qu'il était absolument impossible à l'artillerie, au parc et au convoi, de passer avant qu'elle n'eût été réparée. Or, la division marchait depuis vingt-cinq heures, sans autre repos que la halte de Droué, halte si fatalement troublée. L'artillerie et le génie durent se mettre immédiatement à l'œuvre, et au moyen d'abattis de bois, combler les parties de route défoncées à 1^m,50 et 1^m,80 de profondeur. Chacune des pièces d'artillerie ou des voitures de munitions, nous obligeait à quadrupler et quintupler les attelages, pour pouvoir sortir de cet horrible bournier. Des charrettes de munitions allégées de la moitié de leur chargement ne purent passer qu'attelées de 14 et même de 16 chevaux. Sur certains points les malheureuses bêtes s'enfonçaient jusqu'au poitrail et ne parvenaient qu'avec la plus grande difficulté à retirer d'entre les branches leurs jambes mises à vif par ces chutes.

Le lendemain enfin, 18 décembre, à 3 heures après-midi, le dernier canon franchissait cet obstacle, et ce résultat était obtenu à l'aide d'hommes qui après avoir marché vingt-cinq heures, après s'être battus une partie de la journée, venaient encore de fournir un pénible travail de vingt-une heures sans relâche.

A 3 heures passait la dernière pièce de canon, et à 3 heures 30, les Prussiens entraient à Saint-Agil ! Que serait-il arrivé si au lieu d'avoir été repoussés la veille au soir, ils avaient continué avec succès leur attaque deux heures de plus. Il n'est point besoin d'être tacticien pour deviner quel eût été le déplorable sort d'une colonne attaquée dans une semblable position.

Dans l'affaire de la veille à la Fontenelle, les pertes de la colonne avaient été à peu près nulles, par suite de la distance à laquelle l'ennemi avait été tenu, par le feu incessant de nos

batteries de montagne et de nos mitrailleuses. Les bataillons de soutien de l'artillerie constamment déployés en tirailleurs, avaient également perdu fort peu d'hommes. Seule, l'artillerie obligée de se masser par la nécessité d'opérer sur une route, avait éprouvé des pertes sensibles. Le matériel avait également souffert, car trois affûts de 4 furent brisés dans cette affaire, mais les pièces démontées, immédiatement placées sur des affûts de rechange, n'en continuèrent pas moins à prendre part à l'affaire. Nos pertes auraient été beaucoup plus considérables, sans l'épaisse boue qui grâce au dégel nuisait considérablement à l'effet des obus.

A compter de ce moment, notre retraite ne fut plus inquiétée et le 20 décembre, à 10 heures du soir, nous arrivions à Yvré-l'Évêque, après avoir traversé Vibraye, Conneré, Beilli, etc.

Aussitôt l'arrivée, et la reconnaissance terminée des positions dont nous devions prendre possession, la division commença ses exercices et l'artillerie aidée du génie fut employée aux travaux de défense, destinés à couronner les hauteurs d'Yvré, dominant la rivière l'Huisne.

Les dispositions prises étaient les suivantes :

Le plateau de la Croix fut occupé par une batterie de 12 et une batterie de 4 à cheval.

Le plateau de Parancé par une batterie de 8 de campagne.

Le plateau du Luar par les neuf mitrailleuses.

Le Vieux-Pont, le Pont-Neuf et le pont de Parancé, chacun d'eux par une demi-batterie de montagne,

A l'arrivée de la division à Yvré-l'Évêque, l'artillerie dut remplir les vacances produites par la mort, les blessures et les maladies. Ce recrutement s'opéra parmi les différents bataillons de mobilisés de Bretagne et, notamment, chez les francs-tireurs de Quimper.

Je dois à la vérité de dire que je n'ai eu que des éloges à adresser à la presque totalité de ces hommes qui, de fort mauvais soldats la veille, devinrent, pour la plupart très vite, de fort bons serviteurs. Je ne saurais attribuer ce résultat à d'autres causes qu'à l'influence des cadres sérieux, exercés et imbus du sentiment du devoir, auxquels ils se trouvèrent incorporés.

La plupart des officiers mobilisés de l'armée de Bretagne étaient, au point de vue de l'instruction militaire d'une ignorance absolue, et la confiance qu'ils inspiraient à leurs hommes naturellement proportionnelle à leur savoir, c'est-à-dire nulle. Sans confiance de la part du soldat, il n'est point d'officier possible, et les conséquences du manque d'officiers ne sont malheureusement plus à démontrer aujourd'hui. L'homme qui, au contraire, se sait conduit par des officiers instruits qui n'exposent leurs soldats que dans un but utile à l'intérêt général, qui, par l'expérience de la guerre, profiteront de tous les avantages

qui pourront se présenter, qui, en un mot, sauront acheter plus de succès avec le moins de sang, cet homme, dis-je, marchera sans arrière-pensée, et la déplorable hésitation, inséparable de toute conviction d'un danger gratuitement encouru, ne viendra jamais l'atteindre.

De ce manque d'habitude de conduire des hommes, résultait encore un immense inconvénient. Je veux parler des négligences qui, sans importance aucune aux yeux de beaucoup d'officiers, avaient cependant des résultats déplorables. C'est ainsi que, malgré une parfaite régularité de la part de l'intendance, dans la distribution des vivres, des bataillons entiers sont restés quelquefois plusieurs jours sans recevoir leurs rations ; et ce déplorable état de choses était simplement dû à un oubli d'un officier, soit d'assister au rapport, soit de signaler aux compagnies les heures de distribution qui avaient été indiquées au quartier-général. Manque de confiance de la part du soldat, mécontentement et souffrances réelles, souffrances d'autant plus dures à supporter que les hommes s'apercevaient trop souvent à qui incombait la faute, telles étaient, je crois, les principales raisons qui s'opposaient à la bonne constitution de l'armée.

Le courage individuel ne faisait point autant défaut qu'on s'est plu à le dire, ainsi que le montrèrent les bataillons de mobilisés bretons qui, conduits par le général Gougeard en personne et électrisés par la contenance des volontaires de l'Ouest, reprirent à la bayonnette le plateau des Anvoirs abandonné par le général Paris, dans la journée du 12 décembre (bataille du Mans). Le général Gougeard recevait à cette affaire six balles dans le ventre de son cheval, deux balles dans la manche de sa tunique et avait au même instant son képi enlevé par un éclat d'obus. Le courage individuel ne faisait pas défaut, je le répète, mais en présence de bataillons bien commandés et dirigés par d'habiles officiers d'état-major, le courage individuel, point ou mal dirigé, n'aboutit qu'à des désastres dans la plupart des cas.

Du 29 décembre, jour de notre arrivée à Yvré-l'Évêque, jusqu'au 10 janvier, plusieurs mouvements de troupes furent exécutés d'après les ordres du général Chanzy. Ces mouvements avaient pour but de s'opposer au passage de la rivière l'Huisne par les Prussiens qui devaient nécessairement tenter de forcer Yvré-l'Évêque, où viennent aboutir les routes de Saint-Calais au Mans et de Nogent-le-Rotrou au Mans. La 4^{re} division de l'armée de Bretagne, chargée de défendre ces positions, formait alors à peu près le centre de la 2^e armée de la Loire, laquelle s'étendait, de Pontlieue et Changé à droite, jusqu'à Fatines, Saint-Mars-la-Bruyère, Montfort et Conneré à gauche.

Le 10, une partie de la division quitte les positions et s'avance jusqu'à Saint-Mars-la-Bruyère qu'elle est obligée d'abandonner la nuit, après avoir eu ses avant-postes enlevés et après une auda-

cieuse attaque de nuit dirigée par le commandant Lejeune repoussée par l'ennemi. Nous arrivons à Yvré-l'Evêque à six heures du matin pour en repartir à onze heures et demie, sur la route de Saint-Calais, dans l'intention de faire dans cette direction une reconnaissance offensive.

A 3 kilomètres d'Ardenay, nos éclaireurs signalent l'ennemi, et presque aussitôt cette nouvelle est confirmée par plusieurs obus qui viennent tomber parmi nous.

Sur l'ordre du général Gougéard, les mitrailleuses et les canons de montagne se portent en avant et engagent avec l'ennemi un duel d'artillerie d'autant plus meurtrier qu'il avait pour théâtre une longue route plantée d'arbres élevés et, circonstance des plus dangereuses, cette route était parfaitement rectiligne.

L'ennemi, fort heureusement pour nous, fut loin de justifier ce jour-là sa réputation d'artilleur et son tir, constamment trop haut, ne nous occasionna pas les pertes auxquelles nous devions nous attendre.

L'adresse de nos braves canonniers marins, au contraire, excita, à plusieurs reprises, l'enthousiasme des bataillons qui furent pendant une partie de l'après-midi simples spectateurs de la lutte, non désintéressés, il est vrai, car ils en recevaient fréquemment les éclaboussures. La fin de la journée s'approchant, nous regagnâmes nos retranchements dans l'ordre le plus parfait et en emportant nos morts et blessés.

En nous retirant, nous étions malheureusement obligés de traverser la partie de la route située derrière nous et qui, par suite du tir trop élevé des Prussiens, recevait une très-grande quantité de projectiles. Ce court moment fut fatal à beaucoup de nos malheureux amis. Parmi eux, je citerai le médecin en chef de la division, M. Gustin, médecin professeur de la Marine, qui eut à ce moment le bras emporté par un éclat d'obus. Deux de nos plus habiles pointeurs de la marine furent également tués ce jour-là, et la douleur que je ressentais de la perte d'aussi braves gens s'augmentait encore de l'impossibilité dans laquelle j'étais de remplacer de semblables individualités.

Pendant cette même journée, nos bataillons d'extrême-droite avaient eu à soutenir un premier choc de l'ennemi et n'avaient point été entamés.

Le 12, à partir de onze heures, la bataille reprenait sur toute la ligne et, dès ce moment, nous avions à supporter le principal effort de l'ennemi qui cherchait à profiter des deux ponts d'Yvré-l'Evêque et de celui de Paracé pour franchir l'Huisne, nous rejeter sur Sargé et se diriger sans obstacles sur le Mans.

A 2 heures, le plateau des Auvours, en avant de nos positions, était abandonné par le général Paris, qui perdit dans ce mouvement une demi-batterie de mitrailleuses.

Le général Gougéard comprenant l'importance de cette position, qui ne faisait pourtant point partie de celles que nous avions à défendre, s'élança à la tête d'un bataillon de volontaires de l'Ouest, des bataillons de Lorient et de Rennes, et enlève à la bayonnette cette hauteur par laquelle toutes nos batteries étaient dominées.

Ce brillant fait d'armes nous coûta malheureusement de très-grandes pertes. Le bataillon des volontaires de l'Ouest, fort de 300 hommes au début de l'action, en laissait à lui seul 180 sur le champ de bataille, et cinq de ses braves officiers avaient été tués. Les deux autres bataillons quoique sérieusement éprouvés avaient néanmoins perdu moins de monde.

Pendant ce temps, les batteries qui avaient repris les positions dont j'ai donné le détail plus haut, foudroyaient l'ennemi à chacune des tentatives qu'il faisait pour s'emparer des ponts. Ses batteries essayaient vainement de s'établir, tantôt à la Fourche, tantôt au château des Arches, tantôt dans les bois, dominant les routes de Saint-Calais et La Ferté-Bernard. La justesse de notre tir les obligeait bientôt à se déplacer et leur faisait perdre des hommes et du temps.

Les pertes de l'ennemi, ce jour-là, furent énormes, et il ne pouvait en être autrement : car le feu, commencé à 10 heures le matin, ne se termina qu'à six heures et demie du soir, et plusieurs batteries furent obligées de renouveler leur approvisionnement de munitions. La distance à laquelle on se battait était inférieure sur plusieurs points à 800 mètres et ne dépassait nulle part 1,600.

Lorsque la nuit fut entièrement faite et que le feu eut cessé, les résultats de la journée purent être connus et furent unanimement déclarés parfaitement satisfaisants.

Seule, l'avant-garde de la division avait plié à Champagni, écrasée par des forces supérieures. Cette avant-garde était formée du bataillon mobilisé de Nantes, et son colonel, M. Bel, âgé de 32 ans, père de famille, officier démissionnaire, était au nombre des morts.

Le résultat de ces deux journées pouvait être résumé, pour l'armée de Bretagne, de la façon suivante : toutes nos positions conservées, grandes pertes infligées à l'ennemi.

Le général Chanzy, qui avait passé au milieu de la division une partie de la journée, télégraphiait, à 9 heures du soir, au général Gougéard, pour le féliciter sur les résultats obtenus par ses troupes et en le priant de lui signaler les mérites à récompenser, lui annonçant qu'il lui décernait la croix de commandeur de la Légion-d'honneur.

La nuit se passa en escarmouches entre les grand-gardes, mais sans affaire sérieuse.

Tout paraissait donc en bonne voie et nous pouvions enfin

espérer que nos patriotiques aspirations allaient enfin se re-tremper dans les joies d'une grande victoire, lorsque le 13, au matin, de sinistres rumeurs commencèrent à circuler. L'armée de Jauréguiberry s'était, disait-on, débandée, et le Mans se trouvait par conséquent sans défense.

Chacun se refusait à croire à d'aussi tristes nouvelles lorsque, entre 10 et 11 heures du matin, arriva l'ordre de battre en retraite et, avec cet ordre, la confirmation du désastre. La division se retira par Sargé, en très-bon ordre, et nos dernières pièces n'étaient pas à 500 mètres d'Yvré-l'Évêque que l'ennemi y pénétrait déjà.

Que vous dirai-je, mon général, de cette malheureuse retraite ? qu'elle fut longue et pénible ! Que pendant quatre jours, nous fûmes souvent attaqués ! et que ce ne fut qu'après avoir dépassé Sillé-le-Guillaume que nous eûmes quelque tranquillité. Tout cela est si triste, en vérité, que j'abrège le plus possible le récit de cette navrante période de la campagne.

Quelles journées, grand Dieu, que ces longues heures de marche, dans la neige jusqu'aux genoux, le cœur brisé par les tristesses du passé, par les malheurs du présent et par les craintes au sujet d'un avenir qui ne pouvait se nommer évidemment que capitulation. Combien souvent, dans ces journées, j'ai envié le sort de ceux de nos braves marins qui, tombés au commencement de la lutte, n'avaient pas même soupçonné jusqu'où pouvaient aller nos malheurs !

A compter de ce moment, chacun comprenait que tout était fini, que tout espoir était perdu ! L'ennemi lui-même sentant l'inutilité de nouveaux efforts, restait dans ses positions sans inquiéter nos troupes.

La division fut promenée à travers la Sarthe, la Mayenne, l'Orne, la Manche et l'Ille-et-Villaine, jusqu'au jour du licenciement qui s'opéra dans la première quinzaine de mars.

Le 12 mars, je rendais à l'arsenal de Rennes, le matériel que j'avais reçu de vos mains, et j'adressais en les quittant, à mes soldats et marins, l'allocution suivante, devant la porte même de l'arsenal de la Guerre :

Officiers, marins et soldats,

« Le jour de la séparation est venu et c'est le deuil au cœur que nous allons nous quitter. Une seule mais grande consolation nous reste, celle d'avoir fait notre devoir ; une ferme, une inébranlable résolution nous domine tous, celle d'être prêts au premier appel à faire de nouveau au pays, le sacrifice de nos positions, de nos affections, de nos existences. Quelles que puissent être les positions que la destinée me réserve, le titre dont je serai le plus fier toujours sera celui de commandant de cette artillerie, et si, comme je le souhaite de toutes les forces de mon

âme, l'heure de la revanche vient à sonner, c'est avec vous tous, si dignes de ramener la victoire sous nos drapeaux, que je demanderai à marcher de nouveau pour venger nos défaites. »

« Vive la France ! »

C'est ainsi, mon général, que s'est terminée cette pénible campagne. Je n'essaierai pas de faire ressortir ici le mérite de mes marins.

Ils sont maintenant connus de tous, et chacun sait qu'ils sont au-dessus de tout éloge. C'est à leur courage, à leur habileté, à leur dévouement que j'ai dû de ne point perdre une pièce de canon pendant toute la durée de la campagne, et de restituer aux arsenaux le matériel complet à la tête duquel vous m'aviez fait l'honneur de me placer.

Justifier la confiance que vous m'avez témoignée en me confiant un commandement aussi important, tel a été le but de mes constants efforts. Vous persuader de la reconnaissance que je vous ai vouée de ce jour, tel est et tel sera toujours mon plus ardent désir.

Bergerac, 10 mai 1872.

EUG. COQ,

Lieutenant de vaisseau,

Chef d'escadron d'artillerie, commandant l'artillerie de la 1^{re} division de l'armée de Bretagne.

Après la lecture de ce rapport, si glorieux pour les marins bretons et leur chef, M. Coq, n'a-t-on pas le droit de déplorer cruellement la résistance persistante de M. l'amiral Fourichon ministre de la Marine, à mes demandes incessantes, appuyées par les départements, de la levée des marins inscrits qui sont restés inactifs sur les côtes ? Avec eux, on pouvait former des cadres et des officiers, obtenir des canonnières dont les services étaient si nécessaires ; et l'armée de Bretagne, (80,000 mobilisés), eût fait solidement face à l'ennemi, comme la 1^{re} division formée par mes soins, qui s'est couverte de gloire à la bataille du Mans, sous les ordres du général Gougeard !

Les destinées de la France pouvaient être tout autres !

Enfin, nous terminerons cette longue série de documents par une lettre officielle adressée par M. le Ministre de la Guerre actuel à M. Carré-Kérisouët, chargé de la liquidation de l'armée de Bretagne.

MINISTÈRE
DE LA GUERRE

Paris, le 16 février 1872.

DIRECTION GÉNÉRALE
DU CONTRÔLE ET DE LA COMPTABILITÉ

6^e BUREAU
Liquidation des dépenses
des armées

A M. CARRÉ-KÉRISOUËT,
DÉPUTÉ

*Remerciements pour la fin de la
liquidation des comptes de l'armée de
Bretagne*

N^o 373

MONSIEUR LE DÉPUTÉ ET CHER COLLÈGUE,

J'ai lu avec attention le rapport que vous m'avez adressé, le 31 janvier dernier, sur l'ensemble des opérations de fonds de l'armée de Bretagne, dont vous venez de terminer la liquidation.

Je me plais à reconnaître la clarté et la précision avec lesquelles sont exposés les faits de cette liquidation, menée à bonne fin, malgré les difficultés nombreuses qu'elle a présentées.

Je vous en exprime toute ma gratitude et je vous prie de remercier en mon nom les officiers auxiliaires que vous me signalez comme ayant, sous votre direction, apporté à ces travaux une intelligence et un zèle hors ligne : M. Lohan qui, depuis le premier jour jusqu'au dernier, n'a cessé d'être votre collaborateur assidu dans tous les détails; M. Gautreau, capitaine d'artillerie de la garde mobile, pour son concours empressé dans des opérations spéciales; veuillez remercier aussi M. Allard qui, dans ses fonctions de comptable, a fait preuve d'un zèle et d'une aptitude dignes d'éloges.

Recevez, Monsieur le Député et cher Collègue, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre de la Guerre.

Signé : G^{ral} DE CISSEY.

Le rapport des trois délégués de la Guerre, en date du 5 décembre 1870, qu'on a lu plus haut, avait affirmé « qu'il n'existait à l'armée de Bretagne aucun élément de comptabilité sérieux qui pût permettre plus tard une liquidation des dépenses. »

M. le Ministre de la Guerre dit, le 16 février 1872, dans la lettre citée ci-dessus : « Je me plais à reconnaître la clarté et la précision avec lesquelles sont exposés les faits de cette liquidation menée à bonne fin, malgré les difficultés nombreuses qu'elle a présentées. »

Après tout ceci, il reste donc établi que M. le général de Loverdo a fait œuvre de passion, là où M. le ministre de Cissey a fait acte de justice!

CONCLUSION

La Bretagne a fait son devoir.

Le Gouvernement de Tours n'a pas fait le sien : M. Gambetta, en n'armant pas les mobilisés; M. l'amiral Fourichon, en refusant de lever les marins inscrits qui auraient fourni à l'armée de Bretagne des artilleurs et des cadres.

C^m E. DE KÉRATRY.

DÉPOSITION

DE

M. LE GÉNÉRAL DE VAUGUION

Devant la Commission d'Enquête du 4 Septembre.

(18 mai 1872.)

M. LE COMTE DARU, *président*. — Monsieur, la Commission a désiré vous entendre, pour obtenir de vous des renseignements sur le camp de Conlie. Veuillez nous dire quelles fonctions vous y avez remplies ?

M. DE VAUGUION. — J'y ai rempli les fonctions de chef d'état-major, d'abord sous le commandement de M. de Kératry, puis sous celui de M. de Marivault. Voici dans quelles circonstances.

Après avoir servi vingt ans comme officier et fait la guerre du Mexique, où j'avais été nommé officier de la Légion d'honneur, j'étais depuis trois ans proposé pour chef de bataillon, quand une blessure grave, reçue dans cette guerre, me força de prendre un congé de semestre. Rentré en France assez souffrant, je donnai ma démission, je me mariaï. J'étais retiré complètement chez moi, dans la vie de famille et je ne songeais nullement à reprendre du service, quand la guerre de 1870 éclata. Bien que souffrant encore des suites de ma blessure, je ne voulus pas rester inactif. Je demandai un commandement dans la garde mobile de la Sarthe, le ministère de la guerre appuyait ma demande; celui de l'intérieur la fit rejeter. Cependant quand on rétablit les gardes nationales, je fus nommé commandant de celle du Mans. Mais quand nos revers s'aggravèrent, voulant prendre à la guerre une part active, j'essayai de former un corps de francs-tireurs. Après une lutte assez longue contre des difficultés de toute espèce, je fus obligé d'y renoncer.

C'est à ce moment, vers la mi-novembre 1870, que j'allai visiter le camp de Conlie, à cinq ou six lieues du Mans. J'y rencontrai le commandant en chef, M. de Kératry, qui m'avait

connu au Mexique et qui m'offrit de servir sous lui dans l'armée de Bretagne. Je venais de parcourir le camp, j'avais admiré ces résultats si rapidement acquis, cette concentration unique en son genre, à ce moment du moins, en France, cette organisation, inachevée encore assurément, mais en bonne voie de formation; je ne pouvais m'empêcher de partager la confiance, l'enthousiasme, les illusions, si l'on veut, que je voyais éclater autour de moi. Aussi, quand le général me proposa la situation de lieutenant-colonel dans son état-major, je n'hésitai pas à accepter, avec la conviction de concourir au succès de l'une des entreprises les plus utiles à la défense nationale.

Il n'y avait pas, à ce moment, de chef d'état-major dans l'armée de Bretagne; mais, au bout de quelques jours, M. Gambetta ayant exigé que M. de Kératry mît tout de suite une division sur pied, il fut nécessaire de nommer un chef d'état-major: M. de Kératry me désigna pour remplir ces fonctions.

Nous partîmes de Conlie le 24 novembre, et je suivis M. de Kératry à Yvré-l'Évêque, avec la division active de l'armée de Bretagne. Le 27, M. de Kératry donna sa démission, je dus alors quitter Yvré et je revins au camp de Conlie, où je rentrai à mon poste dans l'état-major.

M. DE LA BORDERIE. — Je demanderai à M. de Vauguion s'il n'a pas été témoin, le 24 novembre, de l'entretien qui a eu lieu au Mans, entre M. de Kératry et M. Gambetta, entretien après lequel fut prise la résolution qui entraîna la démission de M. de Kératry. Cette résolution consistait à transformer le commandement indépendant de M. de Kératry en le subordonnant à celui du général Jaurès. M. de Kératry est très-bref sur ce point dans sa déposition du 15 juillet dernier, mais il s'en réfère à M. de Vauguion. Il me semble qu'il y a eu, entre M. Gambetta et M. de Kératry, quelques nuages, quelque difficulté que nous ne connaissons pas clairement, mais qui a été la cause de cette résolution imprévue.

M. DE VAUGUION. — Je ne me souviens pas exactement de tous les termes de la conversation de M. Gambetta et de M. de Kératry, mais voici dans quelles circonstances elle a eu lieu.

Le 22 novembre, le général de Kératry vint nous dire: « Gambetta est au Mans, ou du moins il doit y arriver aujourd'hui, et nous devons nous attendre à avoir avec lui un conseil de guerre. » Puis, il alla trouver le ministre au Mans. Je l'attendis la nuit suivante (du 22 au 23), jusqu'à 4 heures du matin. Il revint et nous dit: « Il n'y a plus à hésiter, il faut immédiatement embarquer 12,000 hommes, tâcher d'avoir le plus de trains possible, 40 pièces d'artillerie et que tout cela soit rendu ce soir au Mans.

C'était assez difficile; nous y parvîmes cependant, toutefois

avec un jour de retard, parce que la gare du Mans ne put, le 23, nous envoyer ses wagons qui étaient occupés ailleurs par ordre du ministre. Le 24 donc, toutes les troupes furent embarquées, les pièces chargées sur les wagons, et à 7 heures et demie du soir, avec un des derniers trains, j'arrivai au Mans. Je rencontrai M. de Kératry qui me dit: « Gambetta est à la préfecture, il veut que je lui parle, venez avec moi. » Je le suivis; quand nous entrâmes à la préfecture, il était vers 8 heures. Nous fûmes introduits dans le cabinet du préfet, où se trouvait M. Gambetta avec son secrétaire, M. Spuller, je crois; mais ce dernier n'assista qu'au début de l'entretien et sortit bientôt du cabinet pour rejoindre dans le salon M. le préfet de la Sarthe; M. de Kératry causa d'abord pendant quelques minutes avec M. Gambetta et un instant après arriva le général Jaurès. Quand je vis ces messieurs en train de causer, la discussion commençant à devenir assez animée, je demandai à me retirer; M. de Kératry exigea que je restasse; alors, et jusqu'à la fin de cet entretien nous étions dans le cabinet quatre personnes: MM. Gambetta, de Kératry, Jaurès et moi.

Autant que je puis m'en souvenir, M. Gambetta venait dans ce moment-là du camp de Conlie. M. de Kératry ignorait qu'il eût fait ce voyage; M. Gambetta avait profité du moment où nous nous rendions au Mans avec nos 12,000 hommes, pour aller faire une visite au camp de Conlie. Je crois qu'il ne fut pas très-satisfait de ce qu'il put voir des tendances politiques du camp de Conlie. Il s'attendait sans doute à y trouver quelque trace d'enthousiasme républicain; il n'y en avait aucune. Nul ne songeait à la République, on ne songeait qu'à la guerre. Ce sont là mes appréciations personnelles, d'après ce que je voyais chaque jour, mais je crois qu'on ne pourrait pas sérieusement les contester. Je crois aussi que cette espèce d'antipathie ou de froideur que j'ai observée entre M. Gambetta et M. de Kératry pendant l'entretien du Mans, venait de là. Les premières paroles roulèrent sur la question du camp; « Il est admirable, dit Gambetta, mais cependant il manque encore telle et telle chose. » La première demi-heure n'offrit rien d'intéressant, mais le général Jaurès prit la parole, sur l'invitation de M. Gambetta, et expliqua sur une carte, qui était dans la salle, des mouvements que, je crois, M. de Kératry ne trouva pas très-bons, et que je vous l'avouerai, moi qui ai été vingt ans militaire dans l'armée de terre, je ne comprenais pas non plus. M. Gambetta voyant les dispositions de M. de Kératry, montrait de l'aigreur contre lui, au point que celui-ci, impatienté, finit par lui dire:

« Vous me demandez mon avis sur les opérations projetées par le général Jaurès, je vous répons que je ne les trouve pas bonnes; maintenant si vous me donnez des ordres de marcher, je marcherai; mais mes troupes sont à peine prêtes, et elles ne

sont pas armées. Donnez-moi des ordres par écrit, je les exécuterai ; mais ne me demandez pas de me prononcer sur les plans de M. le capitaine de vaisseau Jaurès. »

M. Gambetta lui dit : « C'est bien, je vous en donnerai. »

« — Mais enfin pourquoi cette froideur entre nous, lui dit M. de Kératry ; je trouve qu'il y a de votre part trop de préventions politiques vis-à-vis de la Bretagne. Vous m'avez donné des pleins pouvoirs, vous m'avez dit que vous me laisseriez assez longtemps pour me mettre en mesure d'agir ; j'ai pris mes précautions, voyez ce que j'ai fait en un mois avec vos pleins pouvoirs ! Je crois m'en être tiré en homme dévoué à son pays. Que mon idée soit bonne ou mauvaise, l'événement en décidera ; mais vous m'avez engagé votre parole, vous m'avez fait des promesses essentielles, qui n'ont pas été tenues. Vous aviez promis de me donner des armes à tir rapide, vous aviez promis de me laisser le temps nécessaire pour exercer mes hommes : il n'en a rien été. Si vous me faites marcher, je marcherai. Maintenant, vous me demandez mon avis sur les conceptions de M. le général Jaurès, eh bien ! je ne les comprends pas. Si vous me donnez cependant par écrit l'ordre de les exécuter, je le ferai. »

Voilà le sens de cette discussion, dont je ne prétends pas ici redire tous les termes, d'autant plus que l'entretien dura deux heures. Il y eut toutefois, relativement aux armes, un mot qui me frappa et que j'ai retenu. Lorsque M. de Kératry se plaignit de n'avoir pas reçu d'armes à tir rapide, M. Gambetta lui coupa la parole et s'écria :

« — De quoi vous plaignez-vous ? Tout ce que vous m'avez demandé, je vous l'ai donné ! D'ailleurs vos mobilisés peuvent bien se contenter de fusils à piston ; ils suffisent bien aux autres mobilisés. »

Après les promesses formelles qui nous avaient été faites, cette parole me sembla grave. C'est à la Commission d'en juger.

En somme, M. de Kératry n'eut pas lieu d'être content de la manière dont M. Gambetta le recevait, d'autant qu'il lui semblait voir déjà percer, chez M. le général Jaurès, le désir de le dominer.

Après cet entretien, nous allâmes coucher au camp d'Yvré, et nous fîmes deux jours après (le 26 novembre), une reconnaissance sur Bouloire.

Dans la nuit du 26 au 27, M. de Kératry retourna au camp de Conlie pour y prendre des renforts. Là, il reçut une dépêche de M. Gambetta qui le mettait sous les ordres immédiats du général

Jaurès. En face de cette décision, contradictoire au décret qui avait créé l'armée de Bretagne, il crut devoir donner sa démission.

M. DE LA BORDERIE. — Quelle fut l'impression produite sur les troupes par cette décision ?

M. DE VAUGUION. — M. de Kératry avait, quand je suis arrivé au camp de Conlie, une influence énorme sur ses troupes. C'est un homme extrêmement énergique, très-intelligent, très-convaincu, qui se donnait le plus de mal possible, qui passait ses nuits entières à travailler. Je le répète, il inspirait à ses troupes une confiance entière. Je ne sais pas quel aurait été le résultat de ses combinaisons, mais enfin, il y croyait, il y travaillait de tout son pouvoir, et il inspirait à tous la confiance qui l'animait lui-même.

M. DE LA BORDERIE. — Enfin, la retraite de M. de Kératry a-t-elle causé du mécontentement dans l'armée de Bretagne ?

M. DE VAUGUION. — Sans aucun doute. Toute l'armée de Bretagne était unanime à vouloir le maintien du commandement de M. de Kératry. Nul autre que lui ne pouvait avoir sur cette armée une pareille influence. C'était une conception qui venait de lui : il avait parcouru la Bretagne pour l'appeler aux armes ; en un mot, les Bretons avaient toute confiance en lui. Sa retraite devait donc nécessairement rendre bien plus difficile le succès de l'entreprise conçue et inaugurée par lui.

M. DE LA BORDERIE. — Lorsque le général Marivault prit le commandement du camp, le lendemain de la visite de M. Glais-Bizoin, d'après la déposition qu'il a faite devant la Commission, sa première idée, très-justifiée par la situation à cette époque et par les événements ultérieurs, fut de faire évacuer le camp de Conlie et refluer les contingents de mobilisés dans des cantonnements, en Bretagne. Au cours de l'exécution de cette évacuation et avant qu'elle fût approuvée par la Délégation, vous avez été vous-même, si je ne me trompe, envoyé à Bordeaux pour hâter l'autorisation de cette mesure et exposer la situation de l'armée de Bretagne. Je vous prierais de vouloir bien dire à la Commission ce qui s'est passé à ce sujet entre vous et les membres du gouvernement. J'appellerai notamment votre attention sur un point. Parmi les dépêches télégraphiques remises à la Commission, il en est une, des premiers jours de janvier 1871, où l'on dit que le général Marivault a représenté lui-même au gouvernement ses mobilisés comme bien armés, et prêts à entrer en ligne. Puisque vous êtes allé à Bordeaux exposer de vive voix quelle était la situation du camp de Conlie, je vous demanderai de vouloir bien nous faire connaître ce que vous avez

dit au gouvernement sur ce point et en particulier sur l'armement.

M. DE VAUGHON. — Une entreprise comme celle de l'armée de Bretagne ayant pour but de constituer à bref délai une armée réelle avec des éléments tels que les mobilisés: une telle entreprise ne peut évidemment réussir, — du moins dans les circonstances où on était alors, — que si le chef qui la dirige a en quelque sorte carte blanche et pleins pouvoirs pour arriver à son but. — M. de Kératry avait eu ces pleins pouvoirs puisqu'il relevait directement et uniquement du ministre de la guerre: M. de Marivault ne les avait point, l'armée de Bretagne ayant été, après la retraite de M. de Kératry, placée sous la dépendance de l'administration de la guerre, c'est-à-dire des bureaux.

La situation de M. de Marivault était donc, de ce chef, beaucoup moins bonne que celle de M. de Kératry. Les bureaux de la guerre ne passaient pas pour être bien sympathiques à l'armée de Bretagne. Ce qui est certain, c'est que si nous en recevions beaucoup d'ordres, parfois contradictoires, nous n'en pûmes obtenir, après la démission de M. de Kératry, ni argent ni armes. Tout naturellement, le crédit ouvert au nom de M. de Kératry (en vertu du décret du 22 octobre), s'était fermé à son départ; mais on refusa, malgré nos réclames, de nous en ouvrir aucun autre; on nous laissa ainsi, pendant à peu près tout le mois de décembre, sans un sou pour payer nos fournisseurs ni la solde de nos troupes, sans aucun moyen d'armer ni d'instruire nos soldats. D'ailleurs, plus la saison avançait, plus le nombre des mobilisés croissait, et plus aussi le camp devenait inhabitable.

Dans cette situation, le général Marivault écrivit au ministre: « Si cela continue ainsi et si vous ne nous donnez pas des armes pour exercer nos soldats, il vaut mieux les licencier; en tous cas il faut évacuer le camp. » Il reçut plusieurs réponses, toutes de M. de Freycinet, qui semblait croire que le général Marivault s'exagérait les inconvénients de la situation; si bien que le général me donna l'ordre de partir pour Bordeaux avec mission de faire connaître les faits au gouvernement et de lui demander des armes, afin de ne pas laisser les hommes au camp de Conlie à ne rien faire. Je suis arrivé à Bordeaux le 24 décembre. Il me fut très-difficile de pénétrer jusqu'à M. de Freycinet; ce fut le général Haca qui me reçut d'abord. Enfin j'eus une audience de M. de Freycinet le 26, à 9 heures du soir. Je lui expliquai tout ce que m'avait dit le général Marivault: mauvais emplacement du camp, manque absolument d'armes, mauvais effet produit dans l'armée de Bretagne par suite de l'ordre qu'on avait envoyé de nous donner des fusils Springfield d'une très-mauvaise qualité, juste au moment où l'on venait de renvoyer de la division active du général Gougéard 4,000 mobilisés à

cause de l'insuffisance de leurs armes (des mousquetons Spencer). Je lui dis :

« Nos hommes savent qu'on vient de retirer de devant l'ennemi 4,000 mobilisés pour cause d'armement insuffisant; vous allez leur distribuer des armes inférieures même aux Spencer.

« Jugez du découragement que cela va leur donner. Et vous voulez les envoyer se battre avec cela! Je vous dis qu'en de telles conditions, il est absolument inutile de les faire partir. »

Mais il était évident que M. Gambetta, pour une raison ou une autre, avait pris en grippe le camp de Conlie. Ainsi, pendant que j'étais à Bordeaux, j'ai entendu parler d'une dépêche adressée peu de temps auparavant par M. de Freycinet à M. Gambetta alors à Bourges, portant à peu près ceci: « Il y a dans le camp de Conlie un côté politique qui ne me permet pas de prendre de décision, sans vous en référer. » Il y avait un parti pris contre ce camp.

Pour moi, il n'y a pas de doute. Ce mécontentement contre l'armée de Bretagne, ce refus de lui donner des armes, cette espèce de sacrifice qu'on en a fait, non-seulement en ne lui donnant pas les moyens de faire quelque chose, mais encore en lui faisant jouer plus tard le rôle que vous savez, tout cela est en grande partie la suite des sentiments conçus à son égard par M. Gambetta, le jour où il vint visiter le camp de Conlie. C'est ma conviction.

Maintenant, pour revenir à M. de Freycinet, je lui expliquai tout ce que le général m'avait chargé de lui faire connaître. Un des fonctionnaires supérieurs de la direction de l'intendance me dit: « Vous n'avez pas de crédit! C'est impossible. » — Alors je fis voir une note émanée du trésorier général de la Sarthe, où était constaté le refus de paiement, en ces termes: « Nous refusons de payer la solde du camp de Conlie, parce que nous n'avons pas de crédit ouvert au compte de ce camp. » — Vous voyez, lui dis-je, que j'ai pris mes précautions. — Il me répéta encore: « Ce n'est pas possible! » Et il envoya une dépêche de son bureau au ministère des finances, en ajoutant: « Ce ne peut être qu'une erreur, et cela va être réparé de suite. » — Mais cette erreur durait depuis un mois.

Restait la question des armes. A onze heures, M. de Freycinet, après s'être fait exposer toute la situation, me dit: « Il faut télégraphier de nouveau au général Marivault, il faut qu'il prenne des cantonnements; mais je ne puis pas, moi, lui donner d'autres armes que ces springfields et je vois d'après ce que vous me dites, qu'ils sont insuffisants. Eh bien! voici ce qu'il y a à faire: allez trouver le général Thoumas, faites-lui votre demande, il vous recevra d'abord fort mal, mais ne vous découragez pas, insistez jusqu'à ce qu'il vous donne des remingtons. »

J'allai trouver le général Thoumas et je lui dis: « C'est une

affaire de première nécessité ; ces mobilisés ne sont pas des soldats ; si, de plus, ils n'ont pas confiance dans leurs armes, ils ne se battront jamais. »

Le général Thoumas refusa d'abord, résista assez longtemps, et enfin sur mes instances répondit : « Eh bien, il faut donc vous accorder cela ; il y a à Brest un navire chargé de remingtons, vous les aurez. »

Je partis enchanté. Une demi-heure après, rencontrant un de mes amis qui se trouvait à Bordeaux, je lui dis : « Eh bien, nous allons enfin avoir des bonnes armes ! » Cet ami me répondit : « Si vous comptez là-dessus, je crains que vous ne comptiez longtemps, car je sors à l'instant même du ministère, et en ma présence le général Thoumas est venu dire : « Puisqu'on me fait promettre des armes, quand on sait très bien que je ne puis pas tenir toutes mes promesses, je donnerai ma démission. » L'un des fonctionnaires présents a répondu : « Alors ne donnez pas d'armes ! — Mais, a repris le général Thoumas, le colonel qui sort de chez moi m'a dit que si l'on ne donne pas d'armes à tir rapide aux mobilisés du camp de Conlie, ils ne se battront pas. — Eh bien, qu'ils ne se battent pas ! »

M. DE LA BORDERIE. — Nous arrivons ainsi aux jours qui ont précédé la bataille du Mans. C'était au mois de janvier 1871, et la distribution des springfields avait été faite aux mobilisés. Vous avez dû connaître les rapports qui ont existé à cette époque entre le général Marivault et le général Chanzy ; vous avez dû y prendre part vous-même. D'après sa déposition, le général Marivault aurait itérativement déclaré au général Chanzy que les mobilisés qui restaient au camp de Conlie, et qui consistaient dans six bataillons de la brigade d'Ille-et-Vilaine, ne pouvaient pas être mis en ligne, que ce n'était pas des soldats.

Je vous demande, si vous le pouvez, de nous faire connaître la manière dont le général Chanzy a été prévenu du véritable état des troupes du camp de Conlie et de leur incapacité militaire.

M. DE VAUGUION. — Depuis longtemps, le gouvernement de Bordeaux ne pouvait pas ignorer l'état du camp de Conlie, je l'avais expliqué avec détail à M. de Freycinet ; c'était donc un devoir d'humanité d'empêcher qu'on envoyât, dans de pareilles conditions, de malheureux mobilisés en avant, sans aucune espèce de chance de leur faire rendre un service utile.

Le général Marivault avait pressé l'évacuation du camp et le cantonnement des troupes en Bretagne, espérant de là un meilleur résultat, et aussi, pour donner le temps aux armes d'arriver.

Vers le 5 ou 6 janvier, le général Chanzy avait envoyé une première fois à Conlie un officier d'ordonnance, un capitaine ou

un lieutenant d'artillerie, autant que je puis me souvenir. Le général Marivault n'était pas au camp, je commandais, et cet officier vint me trouver pour me demander la quantité d'hommes dont nous pouvions disposer. Je lui répondis de manière à ne lui laisser aucune illusion.

En ce moment, le général Chanzy discutait avec le général Marivault parce qu'il voulait marcher en avant ; il lui disait :

Les positions du Mans sont fortifiées à l'aide de fortifications passagères, il est vrai, mais elles peuvent défier l'approche de l'ennemi, et les mobilisés bretons, dans ces conditions, pourront rendre des services utiles, même avec des armes défectueuses.

Le 7 ou le 8, le général Chanzy demandait au général Marivault de lui envoyer 7 ou 8,000 hommes. Le général Marivault part immédiatement pour le Mans et lui dit :

Que voulez-vous faire de ces 8,000 hommes ? Ils sont à peine armés (ils venaient de recevoir des fusils springfields qui ne partaient pas) et ils n'ont jamais fait d'exercices. — Le général Chanzy lui répondit : « J'en ai besoin ; du reste, ils occuperont des positions autour du Mans. » A plusieurs reprises, le général Marivault prévint le général Chanzy que ces troupes ne pouvaient rendre aucun service, qu'elles n'avaient pas de cadre sérieux, pas d'armes, pas d'instruction militaire, et que, par conséquent, il était impossible d'en attendre aucun résultat utile.

Le 10 janvier, le général Marivault me donna l'ordre d'aller de nouveau trouver le général Chanzy et de lui répéter cela. Le 10, malgré mes efforts, je ne pus arriver jusqu'au général, mais je vis son chef d'état-major ; le lendemain, vers dix heures du matin, je fus reçu par le général lui-même et lui expliquai qu'il était impossible de mettre ces hommes-là en lignes :

— Je vous garantis, lui dis-je, qu'ils ne tiendront pas, j'ai l'expérience de ces choses ; j'ai passé dix ans de ma vie en campagne devant l'ennemi, et je suis certain que ces hommes, qui n'ont ni cadres, ni armes sérieuses, ni instruction militaire, ne pourront tenir en rase campagne ; vous le savez aussi bien que moi, mon général !

— Il me répondit : « Ce que je veux, c'est un nombre, ce sont des hommes pour occuper des positions en arrière ; » et il ajouta « Du reste, on va faire venir, de tous les cantonnements, des mobilisés, qu'on placera dans sept ou huit des principaux villages en arrière du Mans, suivant une ligne allant de la Suze à Ballon par Souigné-sous-Vallon. »

D'après cela, je crus jusqu'au dernier moment que la brigade Lalande serait mise en arrière du Mans et non pas maintenue à la Tuilerie qui est au centre des positions en avant de cette ville. Je partis avec cette conviction.

Malheureusement, quand les 6,000 hommes du corps Lalande avaient été envoyés au Mans, on manquait d'hommes ; une par-

tie du 16^e corps n'avaient pas encore rejoint, notamment la division Curten qui avait été envoyée à Château-Renaud.

Il fallait couvrir Pontlieue, de sorte que, pour boucher ce trou et faire un rideau, on mit de ce côté ces malheureux mobilisés bretons, auxquels on avait distribué des armes nouvelles, toujours des springfields, deux jours auparavant. Il me souvient que la veille même de la bataille du Mans on distribuait sur la place de la ville, des cartouches qui venaient d'arriver par le chemin de fer. On mit donc ces pauvres Bretons en avant de Pontlieue, à l'endroit le plus dangereux, et cela pour dissimuler l'absence de troupes de la division Curten.

Dans aucun cas, ces mobilisés ne pouvaient tenir, c'était impossible; s'ils ont lâché pied, il n'y a nullement de leur faute, cela devait être prévu. Mais à l'aide de ces mobilisés bretons, le général Chanzy voulait faire croire que le pont de Pontlieue était fortement occupé. L'ennemi ayant appuyé deux jours avant à gauche, il était évident qu'il allait tenter d'enlever le pont de Pontlieue, et c'est justement ce point important que le général Chanzy laissa confié aux mobilisés bretons, la division Curten n'ayant pu rejoindre. Ce qu'avait dit le général Marivault, ce que j'avais dit-moi-même, devait avoir parfaitement renseigné le général Chanzy sur le peu de parti qu'il pouvait tirer de ces troupes. Il n'est donc pas étonnant que ces mobilisés, ayant des fusils qui paraient à peine, aient lâché pied, d'autant plus qu'ils ont fait, en définitive, exactement la même chose — ni plus ni moins — que les cinq ou six compagnies de l'armée régulière qu'on avait envoyées pour les soutenir; car il faut noter ce fait: chasseurs, soldats de ligne, mobilisés, ont quitté en même temps la position; on ne peut dire que les derniers aient entraîné les autres; c'est le bruit inverse, au contraire, qui a couru, mais j'ignore s'il est exact.

Lorsque la gauche de l'armée Prussienne a attaqué notre droite, les mobilisés ont pris la fuite; on devait s'y attendre d'après les renseignements que nous avons donné sur leur situation. Aussi, quand je vois le général Chanzy, dans son ouvrage, accabler ces malheureux mobilisés Bretons qu'il accuse de la défaite du Mans, je crois qu'il y a là une véritable injustice. Je ne veux pas accuser le général Chanzy qui est le plus honnête homme du monde, mais cependant, qu'il me soit permis de le dire, dans les termes de sa dépêche sur l'affaire de la Tuilerie, il semble y avoir un écho des sentiments hostiles qu'on nourrissait ailleurs contre l'armée de Bretagne. Cela n'était pas, je crois dans sa pensée, mais alors son langage l'a trahi. Ce qui est certain, c'est que j'avais fait observer que ce n'étaient pas des combattants que nous pouvions fournir, et qu'on m'avait répondu: « C'est un rideau que nous voulons ».

UN MEMBRE. — Des mannequins ?

M. DE VAUGUION. — Je ne dirai pas qu'on s'est servi de cette expression, mais, évidemment, ce ne pouvait être qu'un rideau, et si ce rideau s'est déchiré, on ne peut en rejeter la faute sur les mobilisés qui n'étaient vraiment pas en état de rendre aucun service. Je trouve que faire retomber sur l'armée de Bretagne la responsabilité de la défaite du Mans, c'est vraiment peu généreux. Je suis d'autant plus à l'aise pour parler ainsi que je me trouvais par ordre au camp de Conlie, et c'était le général Lalande qui commandait. Ce qui me semble surtout cruel, odieux même, c'est d'avoir comme on l'a fait à Bordeaux, formulé cette accusation en termes assez vagues pour qu'elle pût paraître s'appliquer à la généralité des mobilisés bretons; le général Chanzy avait dit dans sa dépêche: « une partie des mobilisés de Bretagne; celle du ministère de l'intérieur, adressée de Bordeaux à tous les préfets, supprima le mot: *une partie*.

M. DE LA BORDERIE. — Ainsi quand le général Chanzy vous reçut au Mans, il vous dit qu'il placerait les mobilisés bretons en seconde ligne ?

M. DE VAUGUION. — Parfaitement.

Un membre. — Le général Lalande confirme ce fait.

Un autre membre. — C'est un fait utile à constater dans l'intérêt de tout le monde, aussi bien du général Lalande que du général Chanzy.

M. DE LA BORDERIE. — J'adresserai une dernière question à M. de Vauguion: que pense-t-il de la position de Conlie au point de vue stratégique et spécialement de la valeur de la redoute pour protéger la retraite du général Chanzy après la bataille du Mans ?

M. DE VAUGUION. — Je crois que l'importance stratégique du camp de Conlie n'était pas très grande; mais il est certain qu'on y avait fait tous les travaux de défense nécessaires. Ainsi, on ne peut nier que le colonel Rousseau ait déployé un grand talent et le général Kératry une grande énergie dans l'établissement de cette redoute.

Elle était admirablement armée; son armement était l'œuvre du colonel Jullien.

S'il ne s'y trouvait plus de pièces d'artillerie au moment de la retraite, c'est qu'on les avait envoyées, partie à Besançon sur l'ordre du ministère de la Guerre, partie au Mans sur celui du général Chanzy.

Il est certain que si l'on avait voulu user de cette redoute, on n'aurait pas pu tenir indéfiniment, mais on aurait eu le temps de sauver tous les vivres tandis que pour le peu qu'on a pu sauver, on a eu à vaincre d'énormes difficultés. J'ai conservé du

chef de gare le reçu de la communication de mes ordres. Une foule de wagons passaient pleins de munitions, et l'on refusait de prendre celles que je voulais faire enlever, je fus même obligé de menacer de faire dérailler, et ce n'est que le lendemain 12, à 5 heures, que je pus faire partir mes canons.

Maintenant, quant à la redoute, je sais qu'on en a fait beaucoup de critiques, mais, il ne faut pas l'oublier, il y avait, chez certains esprits, parti pris contre tout ce qui tenait au camp de Conlie.

J'en ai même ici une preuve curieuse.

J'ai entendu un chef d'escadron de l'armée de la Loire plaindre sur cette redoute, et pendant ce temps un général prussien du corps d'armée de Brandebourg, logé durant l'occupation au Mans, dans sa propre famille, l'appréciait comme une fortification sérieuse et très bien faite, et c'était là d'ailleurs, dit-on, l'opinion très-générale des officiers prussiens.

M. CALLET. — Quelles sont les causes qui ont empêché les mobilisés entassés au camp de Conlie d'acquérir une instruction militaire suffisante ?

M. DE VAUGUION. — Cela tient, en partie du moins à l'organisation elle-même des mobilisés. Il est évident qu'avec ce recrutement d'hommes de 40 ans, on ne pouvait guère obtenir de bons résultats.

Et toutefois, la première cause des médiocres résultats que nous avons atteints, c'est que nous n'avions ni armes, ni cadres. Ainsi, dans les mobiles vous avez eu de très bons résultats, parce que vous aviez des sous-officiers instructeurs, des cadres jeunes. Tandis que nos 50,000 mobilisés nous sont arrivés comme un troupeau de moutons, avec des officiers sortis de l'élection, dont un grand nombre incapables au point de vue militaire, quelques-uns même animés d'un assez mauvais esprit.

Et pour les instruire les hommes manquaient.

Excepté quelques officiers sortant de l'armée, il n'y avait que très peu de gradés sachant faire l'exercice, et qui ne pouvaient suffire à instruire les hommes. De plus, le terrain, le temps, et avant tout le défaut d'armes ne nous permettaient pas de donner à nos hommes l'instruction militaire nécessaire. Nous avons fait tout ce que nous avons pu.

Je faisais chaque jour le rapport à 30 chefs de bataillon ; parmi eux, il y en avait d'une très grande intelligence, d'un très grand zèle, qui malgré tous les obstacles ont fait de très bons officiers ; mais la plupart ayant été jusque là absolument étrangers aux choses militaires, vous comprenez qu'au milieu des difficultés de toute sorte où nous étions, il était comme impossible d'arriver à un résultat satisfaisant.

Joint à cela, je le répète, le défaut d'armes qui empêchait nos

hommes de se considérer comme de vrais soldats, et qui surtout répandait parmi eux cette idée démoralisante qu'on ne voulait pas les armer ni en faire des soldats, mais simplement les tirer loin de leur pays, les condamner à la boue, à la misère.

M. CALLET. — Vous aviez une boue abominable.

M. DE VAUGUION. — Oui, surtout en décembre, et c'était inévitable. Un camp d'instruction pendant l'hiver est impossible, tout ce qui est militaire vous le dira. Pour un camp de manœuvres passé encore, lorsqu'il y a de fortes gelées ; mais un camp d'instruction, les pieds dans la boue pour l'exercice et pour le maniement d'armes, c'est impossible à moins de circonstances exceptionnelles de température. Vous savez ce qu'a été l'hiver de 1870. Il était donc impossible, en s'obstinant comme on l'a fait, à nous laisser là tout le mois de décembre, il nous était impossible de faire cette instruction.

De plus, je le répète, qui aurait instruit ces hommes ? Je pourrais vous mettre sous les yeux les lettres que nous adressions aux généraux, aux préfets, pour avoir d'anciens militaires, comme instructeurs ; on nous répondait qu'ils devaient être versés dans l'armée active, et ceux que nous avions pu nous procurer, on nous les retirait encore pour les verser eux-mêmes les uns dans l'armée active, les autres dans les mobiles.

M. LE COMTE DE BOISBOISSEL. — L'emplacement du camp de Conlie avait été assez étrangement choisi surtout, s'il est vrai, comme on l'a dit, qu'il ne s'y trouvait pas d'eau pour boire ?

M. DE VAUGUION. — Je vous demande pardon. L'eau se trouvait à 7 ou 800 mètres du camp de Conlie, et le général de Kératry avait donné l'ordre au colonel Rousseau d'établir un système de conduites d'eau qui allait jusque dans l'intérieur du camp. Ce travail a été exécuté très rapidement, car à la fin de novembre ou dans les premiers jours de décembre, l'eau arrivait au milieu du camp.

Ce qui a fait défaut au camp, ce ne sont pas les vivres, l'eau, la paille, mais les effets de campement. M. Carré-Kérisonët nous avait pourvus, il est vrai, d'énormes marmites, mais ce qui manquait c'était les grands bidons, les petites marmites. L'intendance a payé un prix fabuleux pour en avoir. Nos hommes ont dû pendant quelques temps aller chercher de l'eau avec des petits bidons d'un ou deux litres, ce qui rendait les corvées fort pénibles.

C'est du reste, la seule privation qu'on ait éprouvée au camp de Conlie, au point de vue de l'alimentation.

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur, la Commission vous remercie des renseignements que vous avez bien voulu lui donner.

(Séance du 18 mai 1872.)

EXTRAIT (1) de W. RUSTOW. — *Guerre des frontières du Rhin 1870-1871. Traduit de l'allemand par SEVIN DE LARCLAUZE, colonel du 1^{er} dragons.*

Peu de jours après le départ de Gambetta, le comte de Kératry quitta également Paris en ballon, après avoir donné sa démission de préfet de police, et il fut chargé d'organiser le camp de Conlie, où devaient être réunis les gardes mobiles et les gardes nationaux mobilisés de Bretagne. Kératry déploya le plus grand zèle, et, grâce à son intelligente activité, 47 bataillons et 9 batteries, 40,000 hommes environ, étaient déjà réunis à la fin de novembre. Il eut, malgré cela, des difficultés avec Gambetta et donna sa démission. (Page 434.)

Sur ces entrefaites, les Allemands avaient occupé, le 14 janvier, le grand camp fortifié de Conlie, où ils trouvèrent une immense quantité d'approvisionnement parfaitement intacts. (page 334.)

(1) Nous plaçons sous les yeux du lecteur ce jugement de W. Rustow à l'appui des appréciations allemandes consignées par M. de Vaugouin dans sa déposition.

LES TRAVAUX DU GÉNIE AU CAMP DE CONLIE

Note adressée à la Commission d'Enquête par M. Rousseau

Ex-Directeur du génie de l'armée de Bretagne,
Député du Finistère.

I

Le camp de Conlie avait été établi sur un mamelon, au centre d'un vaste cirque formé, du côté de l'est, par les coteaux boisés de Mézières et de Lavardin, au nord par une ligne de collines qui viennent se rattacher vers l'ouest à la forêt de Sillé-le-Guil-laume. Du côté du sud, le cirque s'agrandit beaucoup, mais il présente néanmoins, à des distances suffisamment faibles pour profiter de l'appui du camp, des positions défensives très-bonnes.

Dans la pensée qui a présidé à l'établissement du camp, cette position devait constituer une espèce de place forte qui, se tenant à cheval sur le chemin de fer, reliée par lui à la Bretagne et aux arsenaux de Brest et de Lorient, pourrait servir de point d'appui utile à une armée opérant dans la Sarthe.

Dans cet ordre d'idées, il fut entendu, dès les premiers jours, que toutes les positions qui entourent le camp de Conlie et qui commandent les routes par lesquelles on y accède, recevraient des ouvrages détachés et seraient mises en défenses. Au centre même du camp, un ouvrage plus important, destiné à enfermer le parc d'artillerie et les magasins d'approvisionnements les plus précieux, devait remplir le double but de soutenir à la fois tous les ouvrages détachés et de mettre ces approvisionnements à l'abri d'un coup de main, pour le cas où l'un des passages aurait été forcé. En résumé, le camp de Conlie était donc destiné à jouer le rôle d'une place forte dans cette région qui n'en possède pas, mais où la nature coupée du pays paraît devoir favoriser singulièrement la guerre défensive.

Si ce plan avait été poursuivi avec persévérance jusqu'au bout, j'ai encore la conviction qu'après la bataille du Mans, le général Chanzy aurait parfaitement pu utiliser la position pour arrêter ses troupes en déroute et entraver la poursuite. Je ne dis pas que le camp de Conlie eût suffi pour cela; car vis-à-vis d'ar-

mées de 150 à 200,000 hommes, occupant des lignes de 10 à 15 lieues de longueur, le danger d'être tourné existe toujours. Mais le général Chanzy avait encore quelques bonnes divisions qui ont montré dans la déroute ce qu'elles pouvaient faire et qui, placées sur les quelques routes par lesquelles l'ennemi pouvait tourner la position, soit au Nord, soit au Sud, l'auraient très-probablement empêché de passer.

Malheureusement, la pensée de créer une position défensive à Conlie s'est trouvée noyée dans une foule d'autres préoccupations, tenant au nombre et à la nature des troupes qui y ont été appelées et qu'il s'agissait de former.

Si nous n'avions jamais eu à Conlie plus d'une quinzaine de mille hommes, qui y seraient arrivés tout équipés, tout armés et un peu dégrossis, je crois qu'il aurait été possible d'y maintenir l'ordre, de les camper dans des conditions convenables et de les instruire rapidement, tout en poursuivant le but de fortifier la position. Les hommes mêmes, en passant successivement des manœuvres d'ensemble du camp au service des postes détachés, soit dans les bois, soit dans les villages, se seraient familiarisés avec les circonstances diverses de la vie militaire et auraient pu se reposer à tour de rôle, par quelques jours de cantonnement chez les habitants, des misères du campement sous la tente.

Mais, sous la pression des événements, les mobilisés de Bretagne ont été expédiés à Conlie avec une précipitation excessive, sans être armés, beaucoup d'entre eux sans être même vêtus. En même temps, des approvisionnements considérables d'habillement et de campement, de vivres, de fourrages, etc., étaient, il est vrai, dirigés sur Conlie, et la plus grande activité était déployée pour accumuler sur ce point toutes les ressources nécessaires. Mais, à raison même de cette activité et de la multiplicité des opérations qu'elle entraînait, il était difficile qu'il n'en résultât pas un certain désordre dans cette masse d'hommes, commandée par des officiers dont la plupart étaient complètement étrangers à la vie militaire, et incessamment occupée à des corvées, soit pour le service de l'intendance, soit pour celui de l'artillerie.

Ces corvées étaient évidemment une entrave considérable pour l'organisation de l'instruction militaire. L'insuffisance des cadres et le manque d'instruction en étaient une plus grande encore. Enfin, on ne peut nier que la rigueur de la saison ne fût aussi un obstacle très-grand à une création de ce genre.

Telles sont quelques-unes des causes qui ont fait échouer la formation de l'armée de Bretagne au camp de Conlie et qui, dès la fin de novembre ou le commencement de décembre ont fait naître la pensée d'y renoncer. L'idée de la création d'une position défensive sur ce point est morte du même coup, et le génie

a reçu l'ordre de ralentir et bientôt même de suspendre ses travaux et de les désarmer.

J'ai trop peu de compétence pour pouvoir me prononcer sur la question de savoir si la formation de l'armée aurait pu réussir dans les conditions où on a tenté de la faire; mais je persiste à croire que la position défensive, si elle avait été complétée, pouvait rendre de grands services.

II

J'ai été appelé à Laval, le 24 octobre 1870, par M. de Kératry. Le lendemain matin, je me rendis avec lui à Conlie; il me fit voir l'emplacement du camp et me donna ses instructions générales sur ce qu'il désirait y faire. Le soir même, je me rendis au Mans et me présentai au général Fiéreck, auquel je demandai l'autorisation de me mettre en rapports avec le commandant du génie de la place et de prendre ses avis pour l'établissement des ouvrages militaires. En même temps, grâce au concours des ingénieurs de la Compagnie de l'Ouest, je pus constituer immédiatement un personnel de conducteurs et d'agents de comptabilité. J'engageai d'abord, comme tâcheron, un entrepreneur actif et intelligent, disposant d'un matériel important, d'approvisionnements considérables et d'un nombreux personnel d'ouvriers; puis je lançai dans diverses directions des dépêches télégraphiques pour appeler des ouvriers terrassiers.

Le lendemain, 26 octobre, je retournai à Conlie avec M. le commandant du génie Velay, l'entrepreneur M. Barrier, et quelques-uns des employés qui avaient été mis à ma disposition. Nous passâmes la journée à arrêter la marche des premiers travaux à mettre en train. Je m'occupai aussi de faire dresser immédiatement l'état descriptif des propriétés que nous allions occuper, afin d'avoir une base pour le règlement ultérieur des indemnités.

Le 27 octobre, dès le matin, nous avions déjà plusieurs centaines d'ouvriers à l'œuvre.

A partir de ce moment, les travaux se sont développés avec une activité très-grande. Les ouvriers ont afflué à Conlie et y ont été répartis, sous la conduite de chefs-ouvriers et la surveillance de piqueurs, en escouades d'une centaine d'hommes. Nous étions obligés de pourvoir au logement de la plupart d'entre eux et en partie même à leur nourriture.

Le personnel du génie s'était trouvé en même temps constitué par l'arrivée successive des officiers qui devaient le composer et entre lesquels le service fut réparti de la manière suivante : M. Considère, ingénieur des ponts-et-chaussées, — Construction

de routes. Établissement d'une conduite d'eau et de réservoirs. Travaux sur la ligne du chemin de fer.

M. Joly, ingénieur des ponts-et-chaussées. — Travaux de défense.

M. Picard, ingénieur civil. — Préparation de terrains de campement.

M. Libeaudière, ingénieur civil. — Baraquements.

M. Quéruel, ingénieur civil. — Établissement de la prise d'eau et des pompes d'alimentation. Direction du magasin et de l'outillage.

M. Risbec, ingénieur de la marine que j'avais appelé de Brest, fut cédé par moi au service de l'artillerie et chargé, concurremment avec M. Joly, de l'armement des ouvrages.

Grâce au zèle et à l'activité déployés par tous ces officiers, les travaux exécutés par le génie comprenaient dans les premiers jours de décembre :

5 à 6 kilomètres de route empierrée;

2 à 3 kilomètres de conduite d'eau avec 2 réservoirs et une dizaine de robinets;

150 mètres environ de quai de déchargement pour marchandises et deux voies de garage de 4 à 500 mètres chacune;

Un pont de 7 mètres de largeur sur le chemin de fer;

Les terrassements de la redoute et des autres retranchements du camp achevés aux 3/6^{es}. Les grands magasins à poudre et les petits magasins de batterie presque terminés dans la redoute.

Les plates formes des canons en place. Les gabionnages et fascines en cours d'exécution;

Les terrains de campement et de manœuvre dérasés sur une superficie que j'évalue à environ 300 hectares;

Des baraquements représentant une superficie totale de 10,000 mètres carrés entièrement terminés;

Enfin une machine à élévation établie et envoyant de l'eau jusque dans la redoute.

Le service était, à ce moment, parfaitement bien monté et pouvait donner des résultats bien meilleurs encore que dans le premier mois, où les embarras de l'organisation, la connaissance encore imparfaite des ressources du pays, la nécessité d'assurer le logement et la nourriture des ouvriers, etc., avaient nécessairement occasionné quelques pertes de temps, sans compter que le service du génie, arrivé le premier au camp, avait dû suppléer tout d'abord à l'absence des autres et se charger de leurs attributions.

En somme, je crois pouvoir dire que, dans le service qui m'avait été confié à l'armée de Bretagne, tout le monde a fait énergiquement son devoir et se console encore difficilement aujourd'hui d'avoir consacré tant d'efforts à une œuvre stérile.

A. ROUSSEAU,

député du Finistère, ex-directeur du génie de l'armée de Bretagne.

L'ARTILLERIE DE L'ARMÉE DE BRETAGNE

ET

LA REDOUTE DE TENNIE

NOTE ADRESSÉE A LA COMMISSION PAR LE COLONEL JULLIEN

A M. le Rapporteur de la Commission d'enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale.

Lorient, 17 juillet 1872.

MONSIEUR LE DÉPUTÉ,

J'ai l'honneur de vous adresser les renseignements que vous me demandez comme rapporteur de la Commission d'enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale, en ce qui concerne le camp de Conlie et l'armée de Bretagne.

Pour moi, le funeste malentendu de Conlie, qui pourtant n'a pas rendu l'œuvre du 22 octobre aussi nulle que l'on pourrait le prétendre, ne vient ni du délégué de la Défense nationale, ni du commandant de l'armée de Bretagne.

Il vient des intermédiaires appuyés par l'attitude du ministre de la marine.

Dès le premier jour, je signalai cette attitude et je m'offris de suite à reprendre le rôle modeste que j'avais d'abord accepté, afin de laisser le champ libre à des hommes qui pourraient inspirer plus de confiance. Ma proposition n'est pas admise, et je me vois condamné à travailler à une œuvre que je sens minée. Et je me considère comme très-heureux, tant que j'espère conserver une partie de ma force.

Je ne me décourage jamais, bien qu'à certains indices, je m'aperçoive que l'on semble m'englober dans une déconsidération qui atteint tout ce qui tient à l'armée de Bretagne.

Les détracteurs du camp de Conlie, qui pouvaient et devaient influer sur les décisions de la délégation de Tours, ont manqué à leur devoir en n'arrêtant pas la formation d'un camp qu'ils jugeaient devoir être mal assis, et en n'obligeant pas la délégation à relever de leurs fonctions les hommes qui se prétaient une œuvre mal entendue.

Mais le camp une fois assis, l'œuvre de la défense une fois avancée au point d'être utilisable, il fallait hâter l'armement des hommes et ne pas précipiter les départs avant d'être sûr qu'ils seraient suivis d'autres. Pour cela, il fallait que le général chargé de l'organisation ne partît qu'après s'être assuré qu'elle était assez avancée.

Et s'il fallait abandonner le camp, il n'était pas bien bon d'abattre les ouvrages dominant deux routes, et cela à la veille des plus grands événements de guerre.

Encore une fois, les inspirateurs naturels du délégué à la guerre devaient avoir assez de hardiesse pour dire toute leur pensée. Si, dès le jour où M. le ministre de la marine nous refusait le concours de plus de quarante officiers de marine qui demandaient à quitter le service des ports, si dès le jour où l'on nous laissait sans harnachement, alors que pourtant on nous encombrait de matériel roulant, si alors on fût intervenu vigoureusement pour faire cesser le malentendu, sans considération des personnes, le camp de Conlie eût changé de place et tous les dévouements eussent pu mieux profiter.

L'armée de Bretagne avait quatre batteries à peu près formées dès le 24 novembre 1870; elles étaient commandées par MM. Coq et de Rodellec du Porzic. Chacun de ces officiers supérieurs avait ses deux batteries; et par patriotisme, M. de Rodellec n'hésita pas à se placer sous le commandement de M. Coq. Nous devinions tous, en voyant partir ce digne officier, que les batteries bretonnes seraient parfaitement conduites.

Voici, d'après mon ordre du 23 novembre, de quelle manière furent formées les batteries qui durent faire partie de la division Gougeard :

OFFICIERS COMMANDANT LES BATTERIES.	PERSONNEL DES BATTERIES.				CHEVAUX.	MUNITIONS	
	Artilleurs	Conducteurs	Fionniers. du génie.	Totaux.		Aux caissons ou dans les caisses.	Comme réserves.
Commandant Coq :							
MM. Chaumereau, (batterie de 12. Normand... — 4 montagne	75	36	50	161	88	72	324
Commandant de RODELLEC DU PORZIC:							
M. Brière de la (mitrailleuses. Porte, M. d'Ostojak b. de 4 mont.	60	8	50	118	»	»	»
	60	8	50	118	3	36	198
				515			

J'avais complété les batteries avec des mobilisés.

Après le départ de ces quatre batteries, je fis mes efforts pour en organiser cinq autres. Mais, outre que j'avais acquis la certitude que je n'obtiendrais rien pour bonifier mon personnel d'officiers, j'eus à songer au moyen de me débarrasser d'un matériel roulant qu'il était facile à ceux qui ne voulaient donner ni un trait, ni un harnais de prévoir compromis. Et je portai mes vœux sur la défense de Tennie (1).

Le vrai rôle de l'artillerie de l'armée de Bretagne s'est joué sur ce point, et il est facile de se convaincre qu'il a fallu aux officiers, aux quelques marins et aux mobilisés bretons placés sous mes ordres, une énergie excessive pour en arriver, avec les faibles moyens que j'avais en quelque sorte arrachés (un seul triqueballe, une seule chèvre!) à monter à Tennie sur leurs plates-formes les 35 canons que la Marine m'avait donnés (chacun des canons pesait 3,600 k.) du 15 novembre au 10 décembre. — Le 15, nos magasins, grâce à l'activité du génie, colonel Rousseau, votre collègue, étaient terminés. — Le 23, nous nous félicitions, le génie et l'artillerie, nous étions prêts à recevoir l'ennemi! — C'est alors qu'arriva l'ordre de désarmer.

Du 23 décembre au 6 janvier, nous déployons la même énergie à défaire ce que nous avions fait. Il est vrai que nous avions encore l'espoir que nous pourrions être utilisés au Mans, avec le peu de matériel qui nous était laissé.

Au Mans, nous n'avons pu rien faire. Était-ce du 6 au 11 que j'aurais pu recommencer le travail de Conlie? — Au camp de Conlie, bien que j'eusse peu de ressources, je pouvais, connaissant l'état des lieux, m'ingénier, me débrouiller, comme disent les marins; mais au Mans, était-ce du jour au lendemain, au milieu de nouvelles glaces couvrant des terrains que je ne connaissais pas encore, sur le champ de bataille même que je pouvais, sans une seule voiture, sans chevaux, sans aide, et venant fort mal à propos, pouvais-je, dis-je, du jour au lendemain, organiser mon travail?

C'est le 11 janvier seulement que nous avons essayé de mettre pioche en glace. Il fallut abandonner le travail, notre plateau se couvrait de projectiles prussiens; nous étions en pleine bataille.

A partir du 12, nous cessons d'exister comme artilleurs, nous marchons en ordre jusqu'au jour où nous atteignons Mayenne.

Je suis, monsieur le député, etc.

Le lieutenant-colonel d'artillerie de la marine, en retraite, ex-commandant de l'artillerie de l'armée de Bretagne,
N. JULLIEN.

(1) Voir l'histoire de cette redoute jusqu'à son désarmement, dans l'extrait (qui suit) de l'Historique de l'Artillerie de l'armée de Bretagne.

EXTRAIT DE L'HISTORIQUE

DE

L'ARTILLERIE DE L'ARMÉE DE BRETAGNE

PAR M. LE COLONEL JULLIEN

(Commission d'Enquête).

La redoute de Tennie.

22 novembre 1870. — A compter de ce jour, sans précisément renoncer à l'espoir de pouvoir un jour user de mes canons de campagne comme artillerie roulante, je m'attachai plus particulièrement à la défense du camp et à l'armement complet de la redoute de Tennie.

Il me restait alors 3 batteries de 12 rayé de campagne et 4 batteries de 4 de montagne, dont 1 à limonnières et 3 avec avant-trains. J'avais donné à la division de 12,000 hommes, qui venait de recevoir ses armes, 1 batterie de 12, 2 batteries de 4 de montagne et 3 mitrailleuses.

J'avais, sur le terrain qu'ils devaient occuper, 20 canons de 16 cent., modèle 1860 (rayés se chargeant par la culasse) et 15 canons de 30 n° 1 (lisses).

Dès le principe, la lunette Nord devait recevoir 3 pièces de 16 cent. et 9 canons de 30 n° 1. La redoute de Tennie, vers le sud, plus dominante et moins commandée, devait être armée par 17 canons de 16 cent. et par 6 canons de 30 n° 1. La hauteur de la Jaunelière, près de laquelle était établi le quartier général, devait être disposée de manière à battre, soit avec du gros canon pris dans la lunette Nord, soit avec du 12 de campagne, toute la voie ferrée au-delà de la gare, c'est-à-dire un champ de tir ayant près de 2,000 mètres de profondeur, traversé par deux routes principales courant parallèlement.

Le génie ayant alors terminé presque toute l'enceinte vers Conlie et vers les hauteurs de Lavardin et vers Neuville-Lalais, le général de Kératry et les deux directeurs du génie et de l'artillerie avaient arrêté, d'un commun accord, que les 3 batteries de 12 de campagne seraient réparties sur toute la ligne de défense derrière les épaulements comme l'indique le plan tracé sur mon cahier d'ordres, et que les batteries de montagne seraient placées en avant des lignes de défense et soutenues par les meilleurs bataillons.

Il était évident qu'abandonné à lui-même, le camp était, dès le 24 novembre, en mesure de se défendre avec 6,000 hommes.

Le génie avait fait des routes empierrées en assez grande quantité pour que nos canons pussent être refoulés promptement et successivement, suivant les circonstances, sur un quai construit contre le camp. De là, notre matériel pouvait, en cas de besoin, être refoulé en arrière.

Le colonel du génie et moi ne cessions de considérer la redoute de Tennie comme un point d'appui sérieux pour une armée battant en retraite, soit que l'ennemi la poursuivît jusque sous notre feu, soit même qu'il nous tournât.

24 novembre. — Aussi, lorsque le 24 novembre, jour du départ de M. de Kératry pour le camp d'Yvré-l'Evêque, M. le ministre Gambetta vint visiter le camp, nous n'eûmes pas de peine à le convaincre et à lui montrer la vanité des arguments produits contre cette redoute que l'on disait dominée de toutes parts (on ne s'en était aperçu qu'après 30 jours de travail). Que l'on examine la carte du canton, et l'on verra que le seul point dominant est Lavardin, dont le sommet est distant de 4,800 mètres, et que les autres hauteurs, bien moins dominantes, sont à 4,200 mètres. Or, des canons marins, même sur les affûts les plus défavorables au champ de tir, pouvaient détruire toute batterie de campagne placée sur ces hauteurs sans avoir à essayer un feu sérieux, et il n'est pas probable que l'armée prussienne eût amené du canon de siège pour la campagne de l'Ouest avant d'en avoir fini avec Paris; et encore il faut se rendre compte de l'état des routes dans ce pays d'argile et de sable. Toute discussion sur ce sujet est oiseuse; pour l'entamer, il faut avoir pris le parti du dénigrement à outrance. Aussi, M. Gambetta le comprit-il bien et nous adressa-t-il des compliments sur nos travaux. Il me promit même de prendre bonne note de mes observations, au sujet des demandes de personnel que j'avais faites par la voie hiérarchique à son collègue de la marine.

Quand M. Gambetta quitta le camp, nous étions tous convaincus que nos travaux, menacés auparavant, continueraient et j'étais loin dans ce moment, de supposer qu'une commission viendrait, dix jours après, pour démontrer que tout, dans le choix de l'emplacement du camp, dans le tracé de la redoute, dans l'exécution des travaux, dans les moyens de parquer le matériel et de mettre les munitions à l'abri, était complètement contraire à toutes les règles.

25 novembre. — Le lendemain du jour où M. Gambetta vint visiter le camp, nos dispositions de défense durent changer à la suite d'une alerte qui nous avait été donnée dans la nuit du 24 au 25. Il fut décidé que l'on armerait la redoute avec tout le 12

disponible et que l'on pousserait avec la plus grande activité le placement des plates-formes des canons-marins et l'établissement de ceux-ci. Il fut convenu que tous nos efforts se concentreraient sur ce point et que la lunette Nord ne recevrait que 2 canons de 16 cent. (Je n'en aurais volontiers laissé aucun). C'est à partir de ce jour que l'on put se rendre compte exactement de toute l'activité que le personnel du génie avait déployée, de toutes les difficultés qu'il avait vaincues, concurremment avec l'artillerie, et de toutes celles qu'il était à même de vaincre. Le camp était pourvu d'eau (quoi qu'on ait dit) et la redoute eût été avant peu approvisionnée pour 1,800 hommes de garnison. Toutes les traverses étaient utilisées; tous les épaulements montaient avec rapidité, et l'on voyait que bientôt l'artillerie posséderait, outre deux grands magasins à poudre ou à munitions, 13 magasins dans les épaulements à portée des canons. On monta des baraques pour les vivres, pour les armes, on traça des parcs pour les voitures; et si l'on n'eût pas été interrompu par les glaces, il est probable que la commission du 3 décembre n'eût pas trouvé des canons à droite et à gauche, des plates-formes à moitié placées et des épaulements inachevés et non défilés.

27 novembre. — Lorsque, le 27 novembre, M. de Kératry vint nous annoncer qu'il donnait sa démission, nous étions en pleine recrudescence d'activité. Pour mon compte, je ne fus surpris que d'une seule chose, c'est que le général n'eût pas pris cette détermination aussitôt qu'il avait été clair que l'on machinait sourdement sa paralysie, tout en le poussant ouvertement à tenir des promesses que l'on devait savoir irréalisables sans l'appui sincère du Gouvernement de la Défense nationale et des agents employés à cette défense.

Dans cette nuit d'émotion j'aurais suivi M. de Kératry, si je n'avais écouté que le ressentiment que je partageais avec lui; mais réfléchissant à tout le parti que l'on devait tirer de la redoute en cas d'une retraite forcée que je ne croyais pas impossible, je refoulai au fond de mon cœur mes sentiments personnels et je me résolus à poursuivre ardemment, avec mon digne compagnon M. Rousseau, les travaux de défense.

A M. le Rapporteur de la Commission d'enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale.

Versailles, 23 novembre 1872.

MON CHER COLLÈGUE,

J'ai lu le rapport de M. le général Haca sur le camp de Conlie. Je ne veux pas le discuter en détail. Comme presque tout ce qui a été fait dans cette malheureuse guerre, il porte un caractère d'improvisation qui, sans infirmer en rien l'honorabilité de son auteur, lui enlève incontestablement une grande partie de son autorité.

M. le général Haca a passé trois jours à Conlie, et c'est dans ce court espace de temps qu'il a dû étudier et juger tous les services militaires et administratifs dont la plupart, celui du génie notamment, devaient lui être auparavant assez étrangers.

Dois-je ajouter que, dans cette inspection, nous avons cru à tort ou à raison, les officiers qui m'entouraient et moi, remarquer chez M. le général Haca un préjugé défavorable, que nous avons attribué à l'effet de la lettre adressée à M. Gambetta par M. de Kératry au lendemain de sa démission, lettre dans laquelle l'ancien général en chef de l'armée de Bretagne incriminait de la manière la plus vive les différents services du ministère de la guerre?

Quoi qu'il en soit, si M. le général Haca s'était borné à dire que les ouvrages militaires du camp étaient *mal conçus*, je me tairais. Il semble résulter d'une citation qui vous a été faite par M. de Kératry, que les Allemands n'en auraient pas tout à fait jugé de même, et j'incline, de mon côté, à croire que nos travaux, complétés comme ils devaient l'être (1), auraient pu fournir un bon appui à l'armée du général Chanzy après la défaite du Mans. Toutefois, je reconnais volontiers que je n'ai pas une compétence assez grande en pareille matière pour prétendre exprimer avec autorité mon opinion sur ce point.

Mais M. le général Haca, dans les conclusions de son rapport, dit que les travaux (de fortifications seulement, il est vrai) étaient *mal dirigés*, et ceci m'atteint d'une manière particulière, aussi bien que quelques-uns de mes très-capables et très-dévotés collaborateurs.

Les travaux de fortification, comme tous les autres, ont été dirigés au camp de Conlie avec un ordre et une activité auxquels des ingénieurs éminents ont bien voulu rendre justice, et que la

(1) Voir ci-dessus, page 100.

direction du génie au ministère de la guerre a elle-même reconnu plus tard de la manière la moins équivoque. Je me crois donc fondé à récuser ici la compétence de M. le général Haca.

Au reste, je vous en fais juge, en vous soumettant l'observation sur laquelle il a plus particulièrement insisté vis-à-vis de moi, et qu'il consigne dans ce rapport.

M. le général Haca trouve mauvais que nous ayons employé des ouvriers civils au camp de Conlie, au lieu de prendre des travailleurs militaires que l'armée aurait pu nous fournir.

Je pourrais répondre d'abord que ces travailleurs militaires, recevant, quand ils étaient employés par nous, une haute-paie de 0,30 c. par jour, nous coûtaient aussi cher que des ouvriers civils payés 2 fr. 25 c., et je n'en serai démenti, je crois, par aucun homme expérimenté. Mais ce n'est là qu'un point secondaire. J'appelle surtout votre attention sur ce jugement de M. le général Haca : nous aurions dû faire travailler les mobilisés à nos fortifications; nous aurions dû, par conséquent, augmenter, dans une proportion considérable, les corvées que les mobilisés avaient à faire au camp de Conlie, en dehors des exercices militaires.

Or, si j'en appelle au témoignage de tous ceux qui ont passé par ce camp, et si je leur demande quelle a été peut-être la cause principale de la désorganisation et de la démoralisation de l'armée de Bretagne, je ne doute pas qu'ils ne répondent : le défaut d'exercices militaires, et l'excès des corvées.

Cet état de choses, je ne le conteste pas, a été imposé, dans une certaine mesure, par les nécessités d'une création aussi rapide et aussi considérable que celle d'un camp de 50,000 hommes sur un point où il n'existait rien précédemment. Mais je persiste à croire que le service du génie a eu raison de comprendre, dès le premier jour, qu'il devait tout faire en ne demandant rien à l'armée, ou du moins en lui demandant le moins possible.

Veuillez agréer, mon cher collègue, l'assurance de mes sentiments les plus distingués,

A. ROUSSEAU,

député du Finistère,

ex-directeur du génie de l'armée de Bretagne.

EXTRAIT DE LA DÉPOSITION

DE

M. LE GÉNÉRAL DE MARIVAUT

(3 août 1871)

M. LE PRÉSIDENT. — Général, vous avez commandé l'armée de Bretagne; veuillez nous dire les faits venus à votre connaissance pendant la durée de votre commandement.

M. DE MARIVAUT. — Je vais essayer, monsieur le Président, de satisfaire à votre demande; seulement, pour donner à mon témoignage plus de précision, plus de valeur, je vous demande la permission de multiplier les citations de pièces, de lettres et de télégrammes, aimant mieux fournir à la Commission des documents que des appréciations.

J'étais au service de la marine depuis 34 ans, capitaine de vaisseau depuis 1864, quand je fus nommé général de division de l'armée auxiliaire le 1^{er} décembre 1870. — Au commencement de la guerre, je commandais la frégate *la Clorinde*, puis *l'Armide* qui fut désarmée en novembre. J'étais à Tours pour demander à être employé dans un corps d'armée, lorsque la démission de M. de Kératry se produisit. Je demandai le commandement de l'armée de Bretagne; j'y fus nommé le 7 décembre 1870, j'en pris possession le 10 du même mois.

L'armée de Bretagne constituée par un décret du 22 octobre 1870, sous le commandement de M. de Kératry, se composait essentiellement de tous les contingents mobilisés des gardes nationales de la province; elle devait s'habiller et s'équiper au moyen des ressources locales ou de celles fournies par des marchés passés à l'étranger, trouver en elle-même le personnel des divers services et y pourvoir au moyen d'un crédit spécial, en dehors des prévisions ordinaires de l'intendance. C'était un essai en administration comme à d'autres égards.

M. de Kératry fit choix de Conlie comme lieu de réunion, et parcourant la Bretagne avec l'activité qui le caractérise, excitant le zèle des particuliers, des villes, des départements, faisant appel au sentiment français, en même temps qu'au patriotisme provincial, il obtint un succès tel qu'on n'eût certes pu l'obtenir

dans aucune autre province et qui dut lui faire concevoir les plus ardues espérances.

La tâche lui en fut facilitée par l'esprit public : de tous côtés, en effet, se levèrent, pour former les cadres et grossir les rangs de cette armée, des hommes considérables, qui, dès le début, apportèrent à cette entreprise, qui n'était point sans inquiéter les populations, l'appui de leur popularité locale et de leur hono- rabilité ; la plupart d'entr'eux n'appartenaient pas aux catégo- ries mobilisées ; ils n'en quittèrent pas moins leurs maisons ou leurs châteaux, leurs familles, leurs intérêts, dirent adieu à toutes les habitudes de leur vie, pour s'imposer, avec les fatigues du corps, celles de responsabilités tout à fait nouvelles pour la plupart d'entr'eux, n'ignorant point qu'ils y risquaient encore leur repos futur et leur popularité parmi les voisins qu'ils allaient entraîner.

.....
.....
Ce fut avec cette élite que M. de Kératry se rendit à Yvré- l'Evêque, où il se rencontra avec M. Gambetta.

J'ignore les détails de cette entrevue ; mais je sais, comme tout le monde, que le général de l'armée de Bretagne, estimant qu'il ne pouvait suivre avec elle les inspirations militaires de ce mi- nistre de la guerre, donna sa démission en des termes dont la colère n'excluait point la justice, faisant appel dans un avenir prochain à la justice du pays rendu à lui-même, pour prononcer entre lui et les hommes qui s'étaient choisis eux-mêmes pour nous gouverner.

.....
.....

EXTRAIT DE LA DEPOSITION

DE

M. LE GÉNÉRAL GOUGEARD

(11 juin 1872)

M. LE COMTE DARU, président. — Vous avez demandé à être en- tendu par la Commission.

Veillez nous dire ce que vous avez à nous communiquer.

M. LE GÉNÉRAL GOUGEARD.

.....
.....
Pour terminer ce qui a trait à la marine, je dois ajouter que personne n'a jamais pu comprendre que pendant que, tous les anciens militaires et tous les célibataires (mobiles et surtout mobilisés) jusqu'à l'âge de 40 ans et n'ayant aucune attache mi- litaire, étaient appelés sous les drapeaux, on ait laissé dans leurs foyers les marins de l'inscription maritime qui sont militaires, qui tous ont servi, les uns trois ans, les autres six ans, et qui eussent donné de bons cadres. Pendant la période d'organisa- tion des gardes nationales du Morbihan, j'ai dû parcourir les côtes ; tous les marins sont venus me témoigner le désir d'être levés, ce qu'ils ne pouvaient faire spontanément, d'abord parce que l'inscription maritime, qui a la grande qualité de développer chez les marins l'esprit de discipline, a en revanche le défaut de leur enlever l'esprit d'initiative et qu'ils craignaient, s'ils n'étaient régulièrement levés, que leur délégation ne fût pas payée à leurs familles. Presque tous sont en effet mariés.

Ce fut là une grande faute.

.....
.....

EXTRAIT DE LA DÉPOSITION

DE

M. CARRÉ-KÉRISOUET

(10 juillet 1871)

M. LE COMTE DARU, *président*. — Nous sommes chargés, Monsieur, comme vous le savez, de faire une enquête générale sur les actes du Gouvernement du 4 septembre. Nous vous demanderons principalement de nous éclairer sur le camp de Conlie, M. de Kératry a déjà déposé sur ce qui s'y est passé ; il nous a parlé de votre concours. Nous aurons à nous entretenir à ce sujet.

M. CARRÉ-KÉRISOUET. — Le 29 septembre 1870, si je me rappelle bien, un décret fut rendu concernant la mobilisation des hommes de 21 à 40 ans. J'étais en ce moment-là en Angleterre où j'avais été envoyé par les départements de l'Ouest pour chercher des armes. Car, bien qu'il n'y eût pas encore d'ordre de mobiliser les contingents, ces départements voulaient avoir des armes pour mettre entre les mains des volontaires qui se consacraient à la défense locale avec une certaine organisation. J'étais en Angleterre depuis une quinzaine de jours, au milieu de difficultés sans nombre, que plusieurs de nos collègues qui s'y trouvaient aussi ont éprouvées également, lorsque nous reçûmes une dépêche de Tours par l'entremise de nos préfets, dans laquelle on disait : « N'achetez pas d'armes ; on vient de rendre un décret pour mobiliser les hommes de 21 à 40 ans, et l'Etat se charge de les armer. » Nous avons suspendu alors toutes les opérations, qui étaient, d'ailleurs, très-difficiles, et nous sommes revenus.

Ce décret m'inquiétait fort : car j'avais vécu au milieu des populations bretonnes et je songeais à l'application de ce nouveau décret dont j'ignorais les détails.

De Saint-Malo je partis directement pour Tours, afin de voir ce qui s'y passait : là, j'appris que M. de Kératry était arrivé par ballon, qu'il s'était blessé dans sa chute, qu'il était malade, et qu'il allait partir pour l'Espagne : j'appris en même temps qu'il avait demandé au Ministre de la guerre et de l'intérieur qui s'occupait complètement de la mobilisation, puisque comme Ministre de l'intérieur il était appelé à opérer cette levée, et comme Mi-

nistre de la guerre, à l'employer, — j'appris donc que M. de Kératry avait demandé le commandement de tous les contingents des cinq départements de Bretagne.

Je n'avais à ce moment aucune espèce d'idée de me mêler de cette entreprise, car je ne suis pas militaire ; seulement cela m'inquiétait au point de vue du résultat ; lorsque, le soir même, je reçus de M. de Kératry une invitation de l'aller voir avant son départ pour l'Espagne.

Je me rendis donc à la préfecture, et là, il me dit : « Je vais être probablement nommé général en chef des forces mobilisées des cinq départements de Bretagne ; voulez-vous m'aider ? »

Je lui répondis que j'étais prêt à faire tout ce qui dépendait de moi pour le service de mon pays, mais que n'ayant fait aucune étude militaire, je ne voulais avoir aucune responsabilité de ce genre, et je lui demandais dans quelle mesure mon aide devait lui être utile.

« Attendez, dit-il, que je sois revenu d'Espagne : nous en causerons. » Je l'attendis à Tours ; quelques jours après, j'appris qu'il était revenu ; il me fit prier de passer chez lui.

Je le trouvai couché, fatigué et malade, occupé avec son secrétaire, M. Jay, à rédiger un projet de décret.

— « Vous arrivez à point, me dit-il, j'ai quelques renseignements à vous demander : je me suis entendu complètement avec le Ministre de l'intérieur et de la guerre ; et il m'a chargé de rédiger le décret qui me nomme général en chef dans les termes que je veux. Quel rôle voulez-vous jouer dans cette mobilisation ? »

Je n'en avais pas d'autre à jouer que celui d'un organisateur de l'armée, qui veille à ce que les besoins matériels soient les moins possibles. Mais je voulais avoir certaines garanties de détail sur ce qui allait se faire.

Je demandai à M. de Kératry en première ligne l'obligation absolue de se pourvoir d'armes perfectionnées et à tir rapide, sachant très-bien que dans notre pays, les populations ne marcheraient pas, si elles n'avaient pas des armes semblables à celles de l'armée régulière.

M. de Kératry me répondit qu'il avait la promesse formelle de 40,000 fusils remington, et que lui-même n'aurait jamais sans cette promesse accepté le commandement de ces forces-là.

M. de Kératry me demanda donc d'organiser le service du camp, me disant que l'intendance était reconnue insuffisante par suite de la grande masse d'hommes mis sur pied ; il me donna toute liberté d'organiser avec les personnes que je connaissais, un service d'intendance, qui permit à ses hommes d'avoir toujours une nourriture régulière et abondante. J'acceptai cette mission, en mettant comme condition qu'au bout d'un mois je rentrerais à un titre quelconque dans l'armée pour marcher avec elle ; car ce service était en dehors de mes aptitudes

réelles, et je ne l'acceptais que pour grouper ensemble les personnes que je connaissais.

Nous avons quitté Tours; je me suis arrêté à Rennes, pour envoyer des dépêches à ceux de mes amis sur lesquels je comptais. Quant à M. de Kératry, il fit une tournée en Bretagne, jusqu'à Brest, et revint par la côte sud, en voyant les personnes à qui il avait affaire. — L'organisation marcha rapidement : pour moi je ne m'occupai que de mon service, et comme moins d'un mois après, M. de Kératry donna sa démission et fut remplacé par M. de Marivault, je restai auprès de lui, mais pas dans les mêmes conditions, car on avait envoyé sur ma demande des intendants prendre possession de mon service.

M. LE PRÉSIDENT. — Voulez-vous nous donner quelques détails sur ce service ?

M. CARRÉ-KÉRISOUET. — Je le constituai avec des négociants de Bretagne, que je chargeais; chacun dans sa spécialité, de pourvoir aux besoins de l'armée, non comme fournisseurs, mais comme fonctionnaires.

En raison des relations et des aptitudes de ces négociants, le plus grand ordre et la plus grande économie y ont été apportés.

Du reste, M. le ministre de la guerre m'a prié de me charger de la liquidation de tout ce qui concerne l'administration du camp de Conlie : je l'ai presque terminée, et elle donne les meilleurs résultats.

Quant au côté militaire, n'étant pas moi-même militaire, je ne m'en suis pas mêlé : j'ai été envoyé deux fois auprès du ministre pour réclamer des armes qu'on ne m'a jamais données : je le faisais cependant aussi énergiquement que possible, parce qu'il m'était pénible de voir nos soldats sans armes végéter dans un camp humide. Mais j'ai échoué, et M. de Kératry a vu aussi rester infructueux tous ses efforts pour en obtenir.

UN MEMBRE. — Il serait important de dire comment cette organisation a marché. Les hommes étaient-ils habillés ?

M. CARRÉ-KÉRISOUET. — Ils ont été habillés immédiatement, comme tous les mobilisés : seulement on avait limité leur habillement, d'après les ordres du ministère : ainsi ils ne recevaient pas de capotes.

UN MEMBRE. — Et comment étaient-ils équipés ?

M. CARRÉ-KÉRISOUET. — En arrivant à Rennes, je télégraphiai aux cinq préfets de Bretagne de vouloir bien mettre en adjudication aussitôt que possible les fournitures de l'équipement des mobilisés ; je faisais cela pour faire valoir les petites industries du pays. Je leur disais : « De telle à telle époque, demandez dans vos départements la fourniture de tous les objets qui peuvent être produits par les industries locales » — et je leur prescrivais des prix que je tenais du Ministère de la guerre et qui étaient très-modérés — « et lorsque vous m'aurez envoyé la note de vos adjudications, je demanderai aux fournisseurs du

ministère de la guerre de compléter ce qui ne sera pas fourni par les industries locales. »

Les préfets ont fait fabriquer dans leurs départements une grande quantité de vêtements et d'équipements de toutes sortes, tout cela, bon ou mauvais, je n'en sais rien ; c'était une commission départementale qui les recevait, les examinait, et les envoyait au camp, où on les remettait immédiatement aux soldats.

Mais il y a certains objets qui se sont fait attendre, parce qu'ils se fabriquaient dans les Vosges, comme les objets en fer battu, par exemple, et qu'au mois d'octobre on ne trouvait déjà plus ; on n'en avait pas au Ministère de la guerre, et lorsque j'en demandai, on me répondit par dépêche qu'il en arriverait prochainement d'Angleterre et d'Ecosse. En attendant, pour permettre aux soldats de faire leur soupe, on commanda à une fonderie voisine une certaine quantité de grandes marmites en fonte, et on en remit plusieurs à chaque bataillon : on y faisait la soupe de toute une compagnie, cela était suffisant tant qu'on restait au camp ; et on y restait faute d'armes : or, il était aussi facile de faire 200 rations que 10 rations. C'est là le côté du campement qui manquait le plus.

Cependant au bout de vingt-cinq jours environ, il sortit du camp une division de 13,000 hommes.

UN MEMBRE. — A quelle date, s'il vous plaît ?

M. CARRÉ-KÉRISOUET. — Le décret était, je crois, du 22 octobre ; le 6 novembre, les premières troupes sont arrivées au camp : c'étaient des mobilisés, des marins volontaires, des francs-tireurs. Il y avait là des hommes de différentes armes, mais tous volontaires ou mobilisés.

Vingt jours après, le 24 novembre, il est sorti du camp une division de 13,000 hommes avec armes et bagages, qui est allée camper en avant du Mans.

Elle était toute entière armée, mais c'était tout ce qu'on avait pu se procurer d'armes : encore y avait-il neuf modèles de cartouche différents. C'est à M. de Kératry que je l'ai entendu dire.

M. LE PRÉSIDENT. — On a beaucoup répété que vos hommes manquaient de tout.

M. CARRÉ-KÉRISOUET. — Ils n'ont jamais manqué de nourriture ; tout le monde est, je crois, d'accord sur ce point.

Les distributions se faisaient régulièrement et très-abondamment.

La qualité des vivres ne laissait rien à désirer.

Ce service a très-bien fonctionné, grâce à son chef, M. Charlon, auquel on ne pourra jamais donner trop d'éloges. Mais ils manquaient d'armes, et ils étaient furieux de se voir dans la boue, exposés au froid le plus rigoureux, et de ne pas servir. Cependant, malgré toutes ces souffrances, il n'y avait pas beau-

coup de maladies; les rapports des médecins étaient favorables. Il y a eu, il est vrai de la petite-vérole, mais c'était une épidémie qui ravageait tout le pays.

UN MEMBRE. — Comment étaient-ils logés ?

M. CARRÉ-KÉRISOUET. — Sous la tente en toile, aussi ont-ils souffert beaucoup du froid et de la pluie.

UN MEMBRE. — Il paraît que le terrain était, au point de vue de la pluie, d'une consistance très-mauvaise.

M. CARRÉ-KÉRISOUET. — Quand je suis allé au camp pour la première fois, M. de Kératry venait de choisir l'emplacement avec des officiers; le terrain était très-sec, et je comprends qu'on ait pu se méprendre sur sa nature. Mais quand les pluies sont arrivées, tout le dessus s'est délayé. Conlie est un coteau dont le sous-sol est formé d'argile blanche compacte et tout à fait imperméable.

Je suis d'ailleurs, complètement étranger au choix de ce terrain; si j'avais été consulté j'aurais conseillé d'établir le camp en Bretagne.

UN MEMBRE. — Quand M. de Kératry est sorti du camp avec 13,000 hommes, êtes-vous resté à Conlie ?

M. CARRÉ-KÉRISOUET. — Non, Monsieur; je l'ai rejoint à Yvré-l'Évêque, en avant du Mans, où il est resté trois jours. Puis il retourna à Conlie pour organiser une autre division, me laissant à Yvré-l'Évêque pour commander le camp pendant son absence. Le soir même je reçus de Tours une première dépêche conçue dans des termes assez blessants pour M. de Kératry, à qui elle était adressée, et qui lui ordonnait de marcher en avant. Je la lui communiquai à Conlie. Une heure après, je reçus une autre dépêche enjoignant à M. de Kératry de se mettre sous les ordres du général Jaurès, commandant le 21^e corps. A la lecture de cette dépêche, connaissant le caractère de M. de Kératry, et craignant ce qui arriverait si je n'étais pas là au moment où il la recevrait, je demandai conseil à plusieurs généraux, et nous résolûmes d'attendre le lendemain pour lui communiquer cette dépêche; mais elle avait été transmise en même temps à l'état-major général à Conlie. M. de Kératry l'avait reçue et y avait répondu; vers la fin de la nuit, il m'envoyait une dépêche m'annonçant qu'en présence de celle du Ministre de la guerre, il donnait sa démission.

M. LE PRÉSIDENT. — Et que sont devenus ces 13,000 hommes ?

M. CARRÉ-KÉRISOUET. — Ils ont combattu avec l'armée de la Loire et ont fait leur devoir dans les meilleures conditions possibles.

UN MEMBRE. — A combien estimez-vous le nombre d'hommes qui ont passé par le camp de Conlie ?

M. CARRÉ-KÉRISOUET. — A 65,000 hommes environ.

M. LE PRÉSIDENT. — Continuez, Monsieur, vos explications.

M. CARRÉ-KÉRISOUET. — M. de Kératry vint le lendemain à Yvré-l'Évêque, et retourna au Mans quelques heures après. Arriva alors le général Gougeard, officier de marine, qui commandait la brigade du Morbihan, et qui avait accompagné M. de Kératry au camp de Conlie: il avait des pouvoirs de ce dernier, pour prendre le commandement de cette division. A peine arrivé, il télégraphia au ministre de la guerre qu'il acceptait le commandement du général Jaurès, mais qu'il se refusait à se porter en avant, à moins d'avoir la certitude d'être soutenu par un autre corps d'armée; ce qui justifiait M. de Kératry.

Je quittai Yvré-l'Évêque à ce moment-là. En arrivant au Mans, je trouvai M. de Kératry qui me fit part de ses impressions. Il me dit que pour lui, il n'accepterait jamais la destruction de l'autonomie de l'armée de Bretagne. A cette époque, j'avais déjà quitté de fait mes fonctions de commissaire-général de cette armée; j'envoyai à Tours ma démission de commissaire-général, ajoutant que je resterais au camp jusqu'au moment où tous les comptes de mon administration auraient été apurés, me tenant cependant à la disposition de mon pays pendant toute la durée de la guerre.

Après une visite à ma famille, je retournai au camp, où il arrivait toujours des troupes. On avait investi du commandement du camp, le général Le Bonédec, qui demandait des contingents à tous les préfets, quoi qu'il n'eût pas de quoi les armer.

Beaucoup montaient la garde avec des bâtons.

Huit jours plus tard, je me rendis à Tours pour affaires de service; c'était dans le mois de décembre. J'y rencontrai le capitaine de vaisseau de Marivault, qui était sur le point d'être nommé général en chef du camp de Conlie: M. de Marivault me demanda si je voulais rester avec lui, à quelque titre que ce fût; « Vous serez adjoint-il, un trait d'union entre moi et les hommes qui sont là et que je ne connais pas. » Je consentis, et je suis resté avec lui jusqu'à la fin de la guerre.

Le lendemain de notre arrivée au camp, j'étais allé à Sillé-le-Guillaume: je reçus une lettre du général de Marivault, m'annonçant que MM. Glais-Bizoin et de Kératry étaient arrivés au camp la veille au soir, et qu'on prêtait à M. de Kératry l'intention de reprendre le commandement du camp.

UN MEMBRE. — Vous rappelez-vous la date ?

M. CARRÉ-KÉRISOUET. — Pas précisément, mais c'était vers le 10 décembre. On pourrait le savoir du reste exactement, c'est lors de cette visite de M. Glais-Bizoin que furent tirés 21 coups de canon, par ordre.

Je me rendis immédiatement auprès du général de Marivault; en arrivant au camp, on me dit que M. Glais-Bizoin passait une revue générale des 48,000 hommes qui s'y trouvaient; je n'ai pas assisté à cette revue, et ne puis dire avec quel enthousiasme il fut accueilli.

Deux heures plus tard, M. Glais-Bizoin revint à l'état-major ; tous les officiers furent convoqués, et M. de Kératry leur exprima combien il regrettait de les quitter. M. Glais-Bizoin prit ensuite la parole, et loin de provoquer chez eux des manifestations favorables à M. de Kératry, il leur fit beaucoup d'éloge du général de Marivault et les engagea à lui obéir pour la défense du pays. Tout se termina bien, et ces messieurs partirent pour Rennes dans l'après-midi par un train spécial avec plusieurs officiers.

Depuis cette époque, le général de Marivault n'a pas cessé un seul instant de réclamer du ministre de la guerre des armes et d'autres articles d'équipement, qui manquaient dans le commerce, mais qui devaient exister quelque part ; il lui manquait surtout des souliers de grande mesure, beaucoup de nos hommes avaient de grands pieds, et ne pouvant se chausser avec les souliers qu'on leur donnait, portaient des sabots. Il signalait tous les jours au ministère l'état fâcheux où ses soldats se trouvaient ainsi réduits. Bientôt le général Chanzy, qui était à Vendôme avec la 2^e armée de la Loire, battit en retraite, et nous craignîmes de voir le camp entraîné dans la déroute de son armée. Le général de Marivault demandait des ordres à la Guerre ; ne recevant que des réponses très-peu satisfaisantes, il décida néanmoins l'évacuation du camp.

Il fit partir une partie des contingents et les envoya cantonner à Rennes et autour de Redon dans les petites localités.

Les chemins de fer encombrés ne pouvaient transporter les troupes ; ainsi la brigade du Morbihan fut obligée d'aller camper à sa première étape dans la forêt de Sillé, où les soldats couchèrent sous la tente par un temps de neige effroyable.

Enfin dans les derniers jours de décembre, le général de Marivault reçut une dépêche où on lui enjoignait de désarmer la redoute de Tennie. C'était un ouvrage armé de grosses pièces de marine qui commandait les routes et le chemin de fer. Il fit observer qu'elle pouvait rendre de grands services, et couvrir pendant plusieurs jours la retraite de notre armée en cas de défaite. Ses observations ne furent point écoutées et il exécuta les ordres qu'on lui donnait ; mais l'expérience a prouvé que si on avait laissé les 15 pièces qui armaient la redoute avec 500 hommes seulement, on aurait pu arrêter sept ou huit jours les Prussiens en cet endroit.

Tout était donc détruit et désarmé lorsqu'arriva la défaite du Mans. Huit jours avant cette débâcle, le général Chanzy avait envoyé une dépêche au général de Marivault pour lui demander des troupes ; celui-ci répondit : « J'ai des hommes, mais je n'ai pas de troupes ; je n'ai pas d'armes à leur donner. » On échangea quelques dépêches avec le ministère et on fit distribuer aux troupes des fusils à percussion venus d'Amérique ; quatre jours avant cette malheureuse déroute on arma avec ces fusils 6,000 hommes, qui n'avaient jamais tiré un coup de fusil de leur vie,

et on leur remit des cartouches dont beaucoup n'étaient pas de calibre. Je me suis trouvé au milieu de cette armée pendant tous les combats du Mans, pour veiller aux besoins de nos mobilisés et j'affirme ce fait.

Le général de Marivault déclara d'une manière très-ferme à Chanzy, en lui envoyant ces hommes, qu'il avait la responsabilité de leur vie, que ce n'étaient pas des soldats, et que s'il les mettait dans des endroits exposés, il répondrait de leur vie ; il lui indiquait qu'ils n'avaient jamais tiré un coup de fusil. J'ai vu la dépêche adressée au général Chanzy.

Ces troupes reçurent l'ordre de prendre position en avant du Mans, en seconde ligne, vous savez le reste ; elles furent attaquées par des forces considérables et refoulées comme l'était déjà l'aile droite de l'armée.

Voilà ce qui a donné lieu à cette fameuse dépêche contre laquelle nous ne pourrions jamais trop nous élever, parce qu'elle est trop inexacte pour quiconque connaît les faits tels qu'ils se sont passés. Cette dépêche disait que la déroute du Mans était due à la débandade des mobilisés bretons.

UN MEMBRE. — De qui était cette dépêche ?

M. CARRÉ-KÉRISOUEZ. — C'était une dépêche du général Chanzy à M. Gambetta, reproduite par une circulaire du ministre de l'Intérieur aux préfets.

Voici en réalité ce qui a eu lieu. Le dimanche 15 janvier, quand nous avons su ces malheureux événements, le général de Marivault et moi, nous sommes partis et nous nous sommes avancés en chemin de fer avec une locomotive, aussi loin que possible. A Evron, nous avons trouvé nos 6,000 hommes avec leurs armes et leurs sacs : ils étaient mêlés à 20,000 hommes de toutes armes qui n'avaient plus ni sacs ni fusils ; quant à eux, ils étaient avec leurs chefs, formés en compagnies et en bataillons....

UN MEMBRE. — Avaient-ils combattu ?

M. CARRÉ-KÉRISOUEZ. — Oui, monsieur ; ils appartenaient aux 17^e et 21^e corps, je crois.

Le général de Lalande qui les commandait, était donc à Evron avec ses officiers et ces 6,000 hommes. Il a demandé inutilement une enquête sur ces faits, et il la demande encore. Le général de Marivault me dit à Evron : « Voyez-vous, on dit que ces hommes ont mis l'armée en déroute. C'est inexact, puisqu'ils ont leurs officiers, leurs sacs et leurs fusils. » Et il les fit mettre en marche immédiatement par étapes vers Mayenne, Fougère et Rennes. Pour moi, j'ai toujours cru qu'il y avait un levain d'animosité contre l'armée de Bretagne, et qu'à un moment donné, si nous avons cessé de trouver le concours nécessaire de la part du gouvernement de Tours, cela venait des préventions qu'il avait contre nous, parce qu'il craignait, à tort, que notre armée ne devint une armée politique.

UN MEMBRE. — N'avait-on pas alloué pour les dépenses du camp de Conlie une somme de huit millions ? Les dépenses sont-elles allées au delà de cette somme ?

M. CARRÉ-KÉRISOUET. — Non, ce chiffre n'a pas été atteint. M. de Kératry avait dépensé 1,800,000 fr. Les autres généraux n'ont pas atteint le chiffre alloué.

UN MEMBRE. — C'était utile à dire ; car on a fait circuler des bruits très-différents.

UN AUTRE MEMBRE. — Notre enquête doit être très-sérieuse sur le peu de concours que M. Gambetta a donné au camp de Conlie, et sur les calomnies répandues, non-seulement contre des hommes qui auraient lâché pied, mais contre le défaut d'approvisionnement. Cependant vous affirmez, monsieur, que vos hommes étaient bien nourris, et qu'ils n'ont souffert que du froid et de la pluie. On a répandu des bruits fâcheux sur la direction qui a été donnée sous ce rapport. D'où venait cette animosité que vous constatez ?

M. CARRÉ-KÉRISOUET. — Je vous l'ai dit, c'était par esprit politique, par esprit de parti. Nous apportions, du reste, la plus grande économie : la nourriture revenait à 74 centimes par jour et par homme : on donnait à chaque homme du pain, de la viande, du café deux fois par jour, une ration de vin, du poivre et du sel ; j'oubliais une ration de légumes.

J'affirme sur l'honneur que jamais une plainte ne m'a été adressée au sujet de l'abondance et de la qualité de la nourriture. Je ne crois pas que nulle part, comme prix, on soit arrivé à un chiffre aussi bas. Il est vrai que c'était dans un camp où nous pouvions recevoir nos approvisionnements à heure fixe.

UN MEMBRE. — De qui était l'idée du camp de Conlie ?

M. CARRÉ-KÉRISOUET. — C'était M. de Kératry qui l'avait eue primitivement et qui l'avait soumise à M. Gambetta.

Voilà, monsieur le Président, tout ce que j'ai à dire.

M. LE PRÉSIDENT. — Quelles sont les personnes qui pourraient nous donner des renseignements sur ces mêmes événements ?

M. CARRÉ-KÉRISOUET. — MM. de Lalande et de Marivault pourront vous en donner.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous les inviterons à venir s'expliquer.

Nous vous remercions, Monsieur, des détails que vous avez fournis à la Commission.

(Séance du 19 juillet 1871.)

EXTRAIT DE LA DÉPOSITION

DE

M. BIDARD

MAIRE DE RENNES

M. BIDARD. —

Le vice capital du camp, le peu de solidité de son sol, ne peut pas avoir d'autre date que celle des pluies qui le détremperont. Sous le commandement de M. de Kératry, la nourriture était parfaite et je n'ai pas entendu une seule plainte de la part des mobilisés sur la manière dont ils avaient été traités et nourris tant qu'ils avaient conservé leur premier général.

ANNEXE

A LA DEUXIÈME DÉPOSITION DE M. DE KÉRATRY.

A M. le Président de la Commission d'enquête sur les actes du
Gouvernement du 4 Septembre.

Marseille, le 16 juillet 1872.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Vous m'avez fait l'honneur de m'exprimer le désir de recevoir des renseignements plus circonstanciés sur deux points intéressant l'armée de Bretagne. Je m'empresse de vous les faire parvenir.

1° Vous me demandez où, à quelle époque et dans quelles conditions M. Gambetta me promit les armes à tir rapide que mon ordre du jour annonçait à l'armée de Bretagne.

Ce fut dans ma troisième entrevue à Tours, avec M. Gambetta, le 22 octobre 1870, le jour même où il signa le décret constituant l'armée de Bretagne.

Notre discussion fut longue.

Le Ministre supprima deux des sept départements désignés par ma lettre de demande de service.

Il réduisit, en outre, le nombre de soldats réguliers que je demandais comme noyau de résistance : mais, en revanche, sur la question des armes à tir rapide, nous fûmes pleinement d'accord. Nous étions seuls en tête à tête. Il me désigna M. Le Cesne comme devant faire face à tous les besoins de ce genre. Cette promesse englobait même celle des chassepots disponibles, et dans les dépêches remises par moi à la Commission, vous devez en trouver une, d'une date ultérieure, émanée de la guerre, et qui m'indiquait que je devais renoncer aux chassepots.

Je m'abouchai, en sortant de chez M. Gambetta, avec M. Le Cesne et son frère. Je discutai longuement avec eux mes besoins, et j'emportai les promesses dont vous trouvez les traces constantes dans la correspondance que je vous ai livrée. Ce qui prouvera de plus combien M. Gambetta se rappelait ses promesses si souvent invoquées par moi, c'est une dépêche que vous avez, où M. Gambetta m'annonce une future livraison par la Guerre d'armes à tir rapide, en même temps que M. Le Cesne, de son côté, m'entretenait d'espérances semblables au nom de la commission d'armement.

2° En ce qui concerne l'instruction militaire donnée aux mobilisés du camp de Conlie, tout ce que je puis dire, c'est ceci :

les premiers arrivages de troupes au camp de Conlie ont eu lieu vers les 6 et 8 novembre. Depuis cette époque, tout ce qui était armé de fusils faisait, le matin, promenade militaire sur la route de Mayenne, sous la conduite ou du général Le Bouédec, ou du colonel d'état-major, M. Léon.

Tous les soirs, sur toutes les pentes descendant de la redoute sud de Conlie, les soldats faisaient l'exercice par pelotons. Maintes fois, j'y ai assisté moi-même. Il faut se souvenir que des pluies torrentielles venaient sans cesse alors entraver nos travaux et, de plus, qu'à partir du 22 novembre, jour où M. Gambetta m'a appelé à la défense du Mans, je n'ai pu surveiller moi-même les instructions laissées au général qui me remplaçait.

Veillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

C^{te} E. DE KÉRATRY.

DÉPÊCHES OFFICIELLES
RELATIVES AU CAMP DE CONLIE
(Extrait du Rapport à l'Assemblée)

N° 5. St-Brieuc, 27 octobre, 5 h. 50 soir.

Général Kératry à ministre Gambetta, Tours (1).

Je réponds à la dépêche du délégué de la guerre relative aux cinq batteries de la garde mobile qui sont à Rennes. Ces batteries garde mobile relèvent de mon commandement. Elles sortent de mes cinq départements, et elles y sont. Le général Fiéreck dit que je m'oppose à leur organisation; je rectifie cette assertion: elles sont organisées, elles relèvent de moi, de par le décret inséré au *Journal officiel* et de par votre ordre. Je les garde en vertu de mon droit absolu et ne puis penser que vous ne me donniez raison, quand je n'ai aucune autre force d'artillerie entre les mains. Cette clause a été nettement stipulée par vous, de votre propre main, par le mot ajouté par vous sur ma demande: « *gardes mobiles actuelles.* » Je n'ai donc donné aucun ordre au détriment d'un autre général. J'ai maintenu et maintiens mon droit absolu et logique: ces batteries garde-mobile ne doivent obéir qu'à moi. J'attends toujours votre réponse pour les canons disponibles à Bayonne.

Signé : KÉRATRY.

N° 8. Tours, 27 octobre, 11 h. 50 soir.

Intérieur et guerre à général Kératry, Saint-Brieuc (2).

Le Mans a besoin d'être protégé. — Les cinq batteries sont absolument nécessaires pour défendre la ligne de Serquigny, que nous avons un si grand intérêt à protéger.

Je vous prie de n'apporter aucun trouble aux opérations de ce côté, de les faciliter, au contraire, autant qu'il vous sera possible et, pour ce faire, de laisser partir les cinq batteries.

Évitons tout ce qui pourrait ressembler à des conflits de pouvoirs.

(1) Voir ci-dessous les numéros 8, 9 et 35.

(2) Réponse à la dépêche n. 5.

N° 9. Brest, 28 octobre, 7 h. 55 matin.

Général Kératry à Intérieur et Guerre, Tours.

Vous invoquez l'intérêt public, je laisse partir les cinq batteries; mais veuillez bien me dire qu'il est entendu que lorsque je marcherai en avant des positions qu'elles couvriront, je les reprendrai immédiatement. Puisqu'il en est ainsi, je vous demande de donner de suite l'ordre au directeur artillerie Rennes de me délivrer les trois premières batteries de 12 qui seront prêtes, et au directeur artillerie de Ruelle les deux premières batteries de 12 qui seront prêtes. Je suis à Brest: il y a du 12, autorisez-moi à en emmener. *Car enfin, le temps presse,* mes troupes vont marcher; il me faut du canon rayé, et je n'en ai pas une pièce. J'attends réponse d'urgence. Je donne ordre aux cinq batteries de partir.

Signé : KÉRATRY.

N° 14. Brest, 30 octobre 1870, 1 h. 10 soir.

Préfet maritime à Marine, Tours.

Général Kératry a passé hier la revue d'une partie des gardes nationaux mobilisés, nos rapports ont été très-bons. Avons échangé nos vues ensemble sur les moyens dont marine pourrait disposer pour lui, et arrêté de concert la demande que vous avez dû recevoir ce matin.

Signé : REYNAUD.

N° 15. Quimper, 30 octobre, 1 h. 40 soir.

Général Kératry et préfet Finistère à Gambetta, Glais-Bizoin, Crémieux, gouvernement, Tours.

Votre proclamation (1) est l'honneur même du pays. Nous sommes résolus à nous faire tuer jusqu'au dernier pour l'honneur et le salut de la France.

Plus de mesures impuissantes.
Il y a 10,000 marins sur la côte qui ne font rien et veulent marcher. Autorisez-moi de suite à appeler ceux de 35 à 45 ans.

Signé : KÉRATRY, E. CAMESCASSE.

N° 17. Lorient, 31 octobre, 42 h. 40 matin.

Général Kératry à ministre Gambetta, Tours.

Décidément, je crois que mes dépêches à votre adresse sont supprimées. Voilà trois jours que des dépêches très-urgentes restent sans ré-

(1) La proclamation relative à la prise de Metz.

ponse et sans solution. Il y a péril militaire et politique, surtout aujourd'hui, je vous en avertis, à en agir ainsi. Les populations qu'on envoie au feu ne peuvent admettre qu'on les laisse désarmées et qu'on les fasse marcher, quand les arsenaux maritimes renferment des armes, canons et projectiles laissés inactifs. Le mécontentement s'accroît très-grave. Prenez des résolutions. Si vous tardez, des manifestations dangereuses vont éclater dans les ports contre les autorités maritimes, et vous n'en serez plus maîtres. J'attends votre réponse, signée de votre propre main. L'émotion est très-forte à Lorient.

Signé : KÉRATRY.

N° 18.

Tours, 31 octobre, 10 h. 45 matin.

Intérieur et Guerre à général Kératry, Lorient.

Que demandez-vous d'une manière précise ? Et je vous réponds sur le champ. Mais n'exagérez pas vos demandes.

N° 19.

Lorient, 31 octobre, 11 h. 23 matin.

Le Conseil de défense de l'arrondissement de Lorient à Guerre, Tours (1).

Attendu que les arsenaux renferment les moyens de résistance qu'on cherche inutilement à l'étranger ;

Attendu que les autorités maritimes, soit par manque d'ordres, soit par mauvaise volonté, soit par négligence absolue du département de la marine, ne mettent pas à la disposition des citoyens toutes les armes et tous les projectiles qui ne sont pas compris dans la défense de la rade et du port, ainsi que tout objet d'équipement et d'habillement ;

Le comité de défense de l'arrondissement de Lorient déclare se constituer en permanence ; ajoute que si, dans les vingt-quatre heures, le gouvernement de la délégation de Tours ne lui donne pas les pouvoirs nécessaires pour armer avec ces éléments les citoyens qu'il demande à son patriotisme, il refusera le départ des gardes nationaux mobilisés, n'entendant à aucun prix accepter la responsabilité de désastres certains.

Si, d'ici vingt-quatre heures, le comité n'a pas été saisi de pouvoirs réguliers lui subordonnant les autorités militaires et maritimes détentrices d'armes, munitions et effets, il les saisira lui-même pour les besoins de la défense de la Bretagne.

Ont signé tous les membres du conseil de défense, au nombre de vingt-deux.

Pour copie conforme :

Le préfet du Morbihan,
Signé : RATIER.

Le sous-préfet de Lorient, président du Comité,
Signé : RONDEAUX.

(1) Voir ci-dessous les numéros 20, 23, 34.

N° 20.

Quimper, 31 octobre, 2 h. 45 soir.

Préfet à Guerre, Tours.

Je vous signale de nouveau l'extrême urgence de l'utilisation des sources de toute nature des arsenaux de la marine. — Le comité de défense de Lorient vient de prendre une résolution des plus nettes, sous l'inspiration de Kératry. Les autres comités vont faire de même.

La Bretagne, si résolue et si calme, se donnerait une apparence révolutionnaire, qu'elle réprouve au fond.

De grâce, décidez ou annoncez une décision. Pression énorme de l'opinion. Le mot de trahison est sur toutes les lèvres.

1° Levée des marins de 35 à 45 ans ; 2° examen des ressources des arsenaux Brest et Lorient : voilà deux mesures à prendre immédiatement.

Je vous réponds, sous ma responsabilité de préfet et de citoyen, que c'est indispensable.

Signé : E. CAMESCASSE.

N° 21.

Vannes, 31 octobre 1870, 7 h. soir.

Préfet à Intérieur et Guerre, Tours.

Parti ce matin 31 pour Lorient rejoindre Kératry ; — revue des mobilisés et sédentaires ; — grand enthousiasme, grande énergie pour la résistance. — Assisté au conseil municipal, au conseil de défense ; vote par tous pour résistance à outrance. — A 2 heures, à Vannes, revue avec Kératry ; bataillon de mobilisés magnifique, a fait son admiration. Si j'avais complétement, de suite pourrait partir. — Bonne journée pour la république. *En présence de la trahison, tout le monde heurteur de voir que l'élément civil se redresse pour prendre en main le salut commun. — Soutenez Kératry, nous vous soutiendrons tous.*

Signé : G. RATIER.

N° 22.

Vannes, 31 octobre, 7 h. 50 soir.

Général Kératry à Guerre Gambetta, Tours.

Je reçois une dépêche du préfet maritime de Brest (1) disant : — « Que votre Ministre s'adresse au mien, qui déclare être encore à attendre du Ministre de la guerre les demandes que vous avez faites en matériel et personnel depuis trois jours. »

Ces demandes, que vous me dites de préciser vous-même ce matin par dépêche (2), je les précise ; mais il est clair que vous n'avez reçu aucune de mes dépêches.

J'ai demandé au préfet maritime de Brest, à vous, et au Ministre de la marine, 20 pièces 16 rayé avec affûts de côté et projectiles, pour cou-

(1) C'est le télégramme ci-dessus n. 16.

(2) Ci-dessous n° 18.

vrir mon camp; 2 pièces 12 rayé de campagne avec affûts et caissons disponibles; 50 canonnières brevetés; MM. Rousseau et Bisbeck, ingénieurs, Gustin, médecin marine; le tout disponible, et d'accord avec préfet maritime.

J'attends tout cela, n'ayant encore rien obtenu, malgré votre ordre de prendre du canon. De plus, l'arsenal de la guerre, ayant armé toutes les nouvelles forces, a encore 3,200 chassepots disponibles à Brest, qui ne font et ne feront rien.

Les populations commencent à être furieuses d'être ainsi traitées. Brest est très-ému, et en ce temps-ci le mot de trahison fait vite son chemin. Je vous conjure à nouveau de faire délivrer immédiatement ces 3,200 chassepots et de donner aux mobilisés cette preuve de sollicitude.

Voilà des demandes précises, déjà faites, qui veulent une solution immédiate, et j'attends les ordres de vous et de la marine. Il y a urgence. Prière de me répondre à Nantes. Que l'amiral télégraphie sans retard à Brest.

Signé : KÉRATRY.

N° 23. Tours, 31 octobre 1870, 6 h. 20 soir.

Intérieur et Guerre à général Kératry, Nantes. (Faire suivre.)

Reçue par le destinataire à Redon, le 31 octobre, à 11 heures 30 du soir.

Vu l'extrême gravité des circonstances, je vous autorise à vous emparer, après communications préalables avec les autorités maritimes, de tout ce qui vous est nécessaire pour vos opérations. Mais je vous recommande de ne pas contrarier les miennes (1).

N° 28. Nantes, 1^{er} novembre 1870, 7 h. 40.

Préfet, au nom de l'unanimité des quarante membres composant le Comité de défense de la Loire-Inférieure, au ministre de l'Intérieur, Tours.

Le comité de défense, après avoir conféré avec le général de Kératry et sur son avis formel, préoccupé de la position importante du département qui est la clef des autres départements de la Bretagne, de Nantes et d'Indret qui produisent aujourd'hui mitrailleuses et canons;

En présence des ressources énormes renfermées dans les arsenaux de Lorient et de Brest, et qu'on ne peut pas obtenir de la marine;

Demande la délivrance immédiate des pièces de siège et des munitions indispensables pour la défense et l'établissement d'un camp retranché.

En considération du concours important que la levée des marins de 35 à 45 ans peut apporter à la défense,— ces marins dont on peut faire

(1) Cette dépêche semble une réponse provoquée par les numéros 17 et 19.

de suite des artilleurs comme ceux qui rendent tant de services à Paris, — il demande un décret immédiat pour la levée de ces hommes.

Signé : LES MEMBRES DU COMITÉ.

(Suivent les 40 signatures.)

Le préfet, GUÉPIN.

N° 29. Tours, 1^{er} novembre 1870, 10 h. 25 soir.

Guerre à général Kératry, Nantes. (Urgent.)

Je vous confirme ma dépêche précédente, vous annonçant que je suis résolu à seconder par tous les moyens en mon pouvoir la mission dont vous êtes chargé. Ordre formel a été donné à Roussin, du ministère de la marine, de lever tous les obstacles que vous pourriez rencontrer de la part des préfets maritimes pour l'armement de votre corps d'armée. Je n'ai fait de réserve dans mes rapports avec vous qu'en ce qui touche les opérations militaires générales; je vous renouvelle à cet égard l'invitation de les seconder aussi activement que vous le pourrez. Agissez avec la dernière énergie. Communiquez la présente dépêche à toutes personnes tentées de vous opposer résistance.

N° 32. Vannes, 2 novembre 1870, à 8 h.

Préfet à Intérieur, Tours.

Reçu votre dépêche confidentielle 3145, j'en prends bonne note. Vieux républicain, je vous remercie de votre énergie. Soyez tranquille; Kératry, passant revue, a été reçu, à Lorient et à Vannes, aux cris de: *Vive la République!*

Signé : G. RATIER.

N° 35. Rennes, 4 novembre 1870, 11 h. 40 matin.

Commissaire général à général en chef, Laval (2).

(Faire suivre Tours.)

On s'oppose au départ des dépôts de batteries de mobiles que vous m'avez donné ordre de vous envoyer demain. Cependant, les cinq batteries réclamées par général Fiéreck lui étant abandonnées, il n'est pas admissible qu'il enlève encore les derniers éléments de ces corps qui doivent être si utiles pour nous. En un mot, le général Fiéreck a demandé que le décret du 22 octobre n'ait point d'effet rétroactif pour ce qui touchait aux cinq batteries, rien de plus, rien de moins. Répondez-moi ce que je dois faire. Je passerai outre si vous me l'ordonnez.

Signé : CARRÉ-KÉRISOUET.

(2) Voir ci-dessus les numéros 5, 8, 9.

N° 37.

Laval, 6 novembre 1870, 4 h. 45 soir.

Général armée Bretagne à colonel Le Bowédec, commandant le camp, Conlie.

Attendu que j'ai donné l'ordre de distribuer tentes et couvertures aux bataillons non équipés, que le service des vivres et du couchage est complètement assuré, veuillez faire mettre à l'ordre, aujourd'hui même, qu'il est interdit à tout soldat et officier de troupes d'entrer dans aucun village. Tout soldat qui enfreindra cet ordre sera puni de quinze jours de garde du camp; tout officier qui se mettra dans le même cas sera puni de quinze jours d'arrêt. Vous établirez à l'entrée et en dehors du village (1) un poste permanent qui fera respecter cette consigne et qui aura pour mission de faire reconduire au camp tout soldat pris en contravention. — Le commandant du poste a pour mission spéciale de ne laisser emporter au camp aucun alcool et de ne laisser pénétrer aucun homme dans ce village. Cet officier est personnellement responsable de l'exécution de cet ordre.

Signé : KÉRATRY.

N° 43.

Conlie, 19 novembre 1870.

Général armée de Bretagne à général Kérisouët, Tours.

J'ai télégraphié hier à Ministre de la guerre, que, le 28 au matin, je me porterai en avant avec 25,000 hommes et artillerie correspondante. Je refuse net de marcher, et verra camp se dissoudre s'il n'est pas donné d'armes perfectionnées. Je ne veux nullement conduire mes hommes à un désastre certain... J'ai 27,000 hommes au camp. Les deux tiers sont non armés, parce que les gardes nationales sédentaires n'ont pas voulu, avec raison, se laisser désarmer, par suite de la mesure désastreuse d'enlever à la Bretagne tous ses gendarmes, quand on laisse injustement sur la côte près de 25,000 douaniers et marins qui encombrant les ports. Il est temps que toutes les responsabilités s'établissent. Paris attend la province comme le Messie, et je suis résolu, pour ma part, à traîner à la barre toutes les culpabilités ou complicités. Je vous autorise à donner connaissance de ma dépêche au Comité d'armement et au Gouvernement. Il est temps que cette triste comédie finisse, et croyez bien que j'irai jusqu'au bout. La Bretagne est indignée, comme tous les ports, de ce qui se passe. On m'a bercé de promesses illusives, et M. Gambetta est trompé. Annoncez du reste au Comité d'armement pour demain, dans tous les journaux, une lettre officielle...

N° 48.

Conlie, 22 novembre, 6 h. soir.

Général armée Bretagne à Gambetta, Ministre guerre, Tours.

Personnelle et chiffrée (2).

Je suis très-affligé de la dépêche chiffrée que vous m'avez adressée, car

(1) Du bourg de Conlie.

(2) Réponse au télégramme n. 45. Quand cette dépêche fut expédiée de Conlie à Tours, M. Gambetta venait d'arriver au Mans.

si vous voulez relire ma dépêche à Kérisouët, vous verrez qu'il y est uniquement question du Comité d'armement.

Je finis en vous disant que ce soir j'ai 32,000 hommes au camp, dont 7,000 seulement armés, n'ayant encore reçu que 5,000 spencers, 2,000 remingtons et 500 revolvers. Rien autre n'est encore arrivé. Jugez, si le Mans était forcé, quelle attitude garderaient 9,000 fusils à percussion de tout calibre, la moitié sans munitions, et 16,000 hommes non armés. Appréiez mes préoccupations : je vous le confesse, je suis très-préoccupé. J'ajoute que, sur 7,000 armes, j'ai reçu 5,000 carabines qui n'ont pas de balonnètes. Jugez!

Signé : KÉRATRY.

N° 50.

Conlie, 23 novembre, 2 h. matin.

M. de Kératry à M. Gambetta (1).

Je profite de la présence d'un délégué de M. Ferrand pour répondre à votre dernière dépêche au sujet de notre mouvement combiné. La situation me paraît modifiée. D'une part, le percepteur de Beaumont-sur-Sarthe vient de se réfugier avec sa caisse en arrière de moi, n'ayant eu que le temps de fuir devant les Prussiens. D'autre part, le général Jaurès m'a télégraphié que le mouvement combiné avec lui était impossible, attendu que la gare de Connerre est évacuée et que les Prussiens occupent les positions. Dans cette situation, considérant que vos dispositions peuvent être changées, je m'abstiens de tout mouvement, tout en me tenant prêt. Je vous prie toutefois de me confirmer par le télégraphe si cette attitude rentre dans vos vues ou si, au contraire, il y a lieu de me porter en avant dans la direction primitivement indiquée ou dans toute autre, dès que les wagons, que vous m'avez repris et annoncés, seront arrivés.

Signé : KÉRATRY.

P. S. J'ai travaillé toute la nuit et la matinée, mais n'admettant pas un seul instant qu'il soit possible de faire partir en deux heures 15,000 hommes, à qui il faut délivrer vivres, cartouches et même fusils. Si je vais à Connerre, est-ce par voie de terre ou de fer, malgré qu'on ne puisse plus aller par voie ferrée au delà du Mans?

N° 51.

Le Mans, 23 novembre, 4 h. 55 matin.

Guerre à Kératry, Conlie.

Mon cher général, je reçois votre lettre apportée par courrier. Je ne vois point qu'il y ait lieu de modifier les plans adoptés. Que la gare de Connerre doive être occupée, à l'heure qu'il est (2 h. du matin), nous n'en savons rien ici : comment auriez-vous pu le savoir à Conlie? Ce n'est pas d'ailleurs à Connerre que vous devez opérer, mais à Saint-Calais et dans la forêt de Vibraye que votre présence est utile. L'ennemi y est signalé. Mettez-vous donc en route et opérez votre mouvement. Le chemin de fer est tout prêt, et vous avez déjà deux trains d'artillerie

(1) Cette pièce n'est pas un télégramme, mais une lettre.

tout préparés. Partez ; débarquez votre matériel d'artillerie au Mans et votre personnel en avant, vers Ivry ; occupez fortement les diverses positions sur la route de Bouloire et de Saint-Calais, en vous reliant à notre droite, qui est à Saint-Mars-la-Bruyère.

Signé : LÉON GAMBETTA.

N° 52. Le Mans, 23 novembre, 5 h. matin.

Gambetta à général Kératry, Conlie.

Mon cher général, vous commencez votre mouvement sur Saint-Calais, car c'est bien-là qu'il faut aller. Je reste au Mans ; tous mes renforts pour vous appuyer. Allez rendre à la République et à la France un signalé service et justifier d'un coup toutes les espérances fondées sur votre valeur. *Venez, nous nous battons ensemble.* Nous arrêterons la marche des Prussiens, et vous savez d'avance les résultats d'une heureuse résistance.

Signé : LÉON GAMBETTA.

N° 53. Rennes, 23 novembre 1870, 6 h. 15.

Directeur artillerie à Guerre, Tours.

Aucun harnachement délivré au général Kératry. Direction n'en possède pas un complet. Dernières batteries parties avec harnais incomplets.

Signé : NOURY.

N° 54. Le Mans, 23 novembre, 12 h. 10 soir.

Commandant Perron à général Kératry, au camp de Conlie.

Gare de Conneré évacuée (1) ; chef de gare (2) refuse de donner un train sans ordre du Ministre de la guerre. Un général arrive par train spécial, requérant transport immédiat de 15,000 hommes étant à La Hutte.

Le chef d'escadron chargé de la topographie,

Signé : A. PERRON.

N° 55. Le Mans, 23 novembre, 1 h. 5 soir.

Ministre Guerre à général Kératry, Conlie.

On me dit que vous avez demandé les wagons et trains pour 3 heures. C'est un retard énorme. Si votre mouvement avait été commencé plus tôt, il serait sur le point d'être fini. Maintenant je suis forcé de l'ajour-

(1) Par la Compagnie de l'Ouest.

(2) Du Mans.

ner, parce que j'ai besoin d'envoyer les wagons et machines sur La Hutte pour en ramener les troupes du général Jaurès, qui sont en prise et qu'il faut mettre en lieu sûr à tout prix. Tenez-vous prêt pour que votre évacuation commence cette nuit même. Aussitôt l'opération de la La Hutte terminée, on commence la vôtre. On vous envoie dès à présent les wagons nécessaires pour charger votre artillerie. Faites préparer vos hommes. C'est sur mes ordres que le chef du mouvement du chemin de fer a pris ces dispositions, qui ne sauraient être entravées par aucune réclamation ou opposition.

Signé : LÉON GAMBETTA.

N° 56. Le Mans, 24 novembre, 2 h. 15 matin.

Ministre de la Guerre à général Kératry, Conlie.

D'une dernière entente avec M. le chef du mouvement il résulte que la Compagnie est prête à faire transporter vos troupes à l'instant. Veuillez, je vous prie, vous tenir prêt et nous faire connaître vos intentions.

Pour le ministre, le secrétaire général,
Signé : Auguste JOIGNAUX.

N° 57. Du Mans, le 24 novembre, 4 h. 5 matin.

Ministre Guerre à Directeur artillerie, Rennes.

En vue d'arrêter toutes prises nouvelles et prévenir tous malentendus, je vous donne l'ordre formel de ne rien délivrer, ni en matériel, ni en munitions, à M. de Kératry ou à ses lieutenants sans une autorisation explicite de ma part ou de mon délégué à Tours. Suspendez donc d'urgence toutes livraisons cartouches, batteries, mitrailleuses et autre matériel.

Signé : LÉON GAMBETTA.

P. S. — Avez-vous expédié 50,000 cartouches à M. de Kératry ? Si non, gardez-vous de lui expédier ces cartouches, envoyez-les au Mans.

N° 58. Conlie, 25 novembre, 4 h. 35 matin.

Général armée de Bretagne à Guerre, Tours (1).

Je suis prêt à partir avec mes troupes, et j'attends depuis hier soir. Je demande qu'on m'expédie immédiatement les trains nécessaires.

(1) Cette dépêche fut par erreur expédiée de Conlie à Tours, au lieu de Conlie au Mans, méprise qui donna lieu à la dépêche suivante.

N° 59. Tours, 24 novembre, 10 h. 50 matin.

A Kératry, Conlie.

Votre dépêche de ce matin 4 h. 35 demande qu'on vous expédie immédiatement les trains nécessaires. J'ignore de quels trains vous voulez parler, et d'ailleurs, avec M. Gambetta au Mans, vous avez plus de facilités que moi pour les obtenir. Je suis avec le plus vif intérêt les rapides préparatifs de votre organisation, et je pense que la France entendra bientôt parler de vous.

Signé : C. DE FREYCINET.

N° 60. Le Mans, 24 novembre, 9 h. matin.

Ministre de la guerre à M. de Kératry, Conlie.

Il me faut une réponse urgente à mes dépêches (1). — Voilà vingt-quatre heures perdues. — Votre mouvement devrait être commencé depuis hier onze heures.

N° 61. Conlie, 24 novembre, 10 h. 40 matin

Général Kératry, commandant armée Bretagne, à Ministre de la guerre, Tours (2).

Je marche, comme vous me l'avez fait savoir, sur Yvré et Saint-Calais. Comment me dites-vous que j'ai perdu vingt-quatre heures, puisque je n'ai eu les trains que ce matin à six heures et que j'ai déjà expédié 4,000 hommes ? Vous ne vous rendez pas compte de ce que nous faisons ici avec les éléments que nous avons entre les mains. Je pars après ce quatrième convoi.

Signé : KÉRATRY.

N° 62. Conlie, 24 novembre, 8 h. matin.

Général Trinité à général Kératry, commandant en chef armée de Bretagne.

Les bataillons de Saint-Brieuc, Brest, Lorient (1^{re} brigade), ne pourront partir avant plusieurs heures, n'ayant ni armes, ni munitions, ni vivres. — Je vais faire partir les corps qui seront prêts sans tenir compte du rang des brigades ; autrement, vous n'aurez personne.

Signé : TRINITÉ.

(1) Nous avons vu tout à l'heure (n° 58) que cette réponse était allée, par erreur, Tours.

(2) Réponse à la précédente, et qui, par une nouvelle méprise du bureau de Conlie, fut encore dirigée sur Tours, tandis qu'elle était visiblement destinée par son auteur à aller au Mans, où était alors M. Gambetta.

N° 63. Conlie, 24 novembre, 10 h. 50 matin.

Commandant Hallu à général de Kératry, au Mans.

Colonel Daguet, commandant la 4^e brigade, attend depuis deux heures avec 1^{er} bataillon d'Ille-et-Vilaine ; chassepots sans cartouches. Train matériel en gare, impossible de savoir ce qu'il contient. Faut-il faire partir colonel du bataillon ?

Signé : HALLU.

N° 64. Rennes, 24 novembre, 3 h. soir.

Directeur artillerie à Guerre, Tours (1).

L'ordre formel d'aujourd'hui, de suspendre d'urgence toutes livraisons au général Kératry sans autorisation explicite, signé Gambetta, doit-il empêcher de continuer les envois en cours d'exécution, prescrits par ordre du 19 courant ?

Signé : NOURY.

N° 65. Du Mans à St-Mars-la-Bruyère, 24 novembre.

Chef mouvement à général de Kératry.

Le dernier train de troupes est partie de Conlie à dix heures (du soir) et contient des mobilisés d'Ille-et-Vilaine.

N° 68. Yvré-l'Évêque, 26 novembre, 10 h. soir.

Général Kératry à Guerre, Tours.

Je suis parti ce matin en reconnaissance avec 12,000 hommes, cavalerie, infanterie, artillerie, sur Bouloire, le Breil et Surfond, par trois colonnes. Les cavaliers prussiens, établis ce matin à Bouloire, ont évacué sans avoir trop réquisitionné. Partout ils ont battu en retraite. Je rentre à dix heures du soir, très-satisfait de mes troupes, qui ont montré beaucoup d'aplomb et de discipline. Connerré était aussi évacué.

Signé : KÉRATRY.

N° 69. Conlie, 28 novembre, 11 h. matin.

Général Bouëdec à Guerre, Tours. (Urgence).

Le général Kératry m'a remis son commandement ; je l'accepte et j'attends vos instructions. Je n'ai pas d'armes.

Signé : LE BOUËDEC.

(1) Voir ci-dessus n° 57.

N° 79.

St-Calais, 6 décembre 1870, 2 h. 45 soir.

Général Gougeard à général Jaurès, Marchenoir.

Les troupes que j'ai ne sont pas aussi manœuvrantes que vous paraissez le croire. Après avoir reçu l'ordre du Ministre de couvrir St-Calais et avoir donné des ordres en conséquence, je les ai changés d'après vos instructions au milieu de la nuit. De là désordre, et si je n'avais fait des prodiges d'énergie, j'étais menacé de désorganisation. La mauvaise nouvelle de ce matin y a contribué. Tout est réparable; mais il ne faut pas faire trop marcher des troupes qui souffrent et de la valeur que vous savez. J'attends vos ordres au télégraphe.

Signé : GOUGEARD.

N° 80.

Saint-Calais, 6 décembre 1870.

Général Gougeard à général Jaurès, Marchenoir (1).

Ferai tous mes efforts pour prendre la position indiquée; mais il m'est impossible de faire de longues marches avec ces troupes sans les désorganiser. La souffrance est pour beaucoup dans leur état, les nuits sont cruelles à passer lorsque je n'ai pas de paille de campement. C'est pourquoi je présenterai bien plus de résistance dans des positions défensives.

Signé : GOUGEARD.

N° 11.

Rennes, 10 décembre 1870.

Transmise par Nantes, à 2 h. du matin, 11 décembre.)

A ministre Guerre, Tours.

J'arrive du camp de Conlie; y ai trouvé 48,000 hommes et 1,400 officiers, qu'on m'affirme prêts à partir le 24, s'ils avaient des armes. Tous bonne tenue. Je craignais des dissensions: Kératry et Le Bouëdec m'ont accompagné et ont assisté à l'installation de Marivault selon vos ordres. Conduite de Kératry et Bouëdec très-loyale et très-approuvée par Marivault et corps des officiers. Après explications amicales, Marivault a reconnu le camp trop considérable pour lui s'il devait marcher en avant à sa tête. Je crains que cette vaste administration ne soit au-dessus de sa capacité, obligé d'apprendre, sans perdre temps, hommes et choses. Mieux serait donc de lui donner un camp moins nombreux d'abord et moins avancé, qu'il connaîtrait en le formant. Kératry et Bouëdec reprendraient leur première position, au grand bénéfice de la défense nationale. Si vous acceptiez ma proposition, l'un et l'autre s'engageraient à partir à votre ordre, le 24, à la tête de ces 46,000 hommes, peut-être plus de 50,000 alors. Plus de ressentiments, harmonie, union dans la défense entre les plus vaillants et résolus. Voilà ce que je veux et vous voulez vous-même. Télégraphiez donc que c'est chose faite. Il

(1) Nous n'avons pas l'heure exacte du dépôt de ce télégramme, mais il est certainement postérieur au précédent de plusieurs heures.

y va du salut de ce magnifique camp, et ce serait renoncer à utiliser, en temps, une armée à votre disposition. Je parle comme un témoin qui a tout vu et vérifié bataillons de ses propres yeux.

Le camp que Jannerod n'a pas accepté conviendrait mieux à Marivault.

GLAIS-BIZOIN.

N° 12.

Bordeaux, 11 décembre, 10 h. 40 matin.

Guerre à Glais-Bizoin, Conlie (1). (Urgence.)

M. Gambetta m'a dit d'ajourner l'ouverture du crédit d'un million pour le camp de Conlie. J'ai donc le regret de ne pouvoir déférer immédiatement à la demande contenue dans votre dépêche.

C. DE FREYCINET.

N° 33.

Bordeaux, 16 décembre, 10 h. matin.

Guerre à Gambetta, Bourges. (Très-urgent.)

Je reçois du général Marivault la dépêche suivante :

» Je demande de nouveau l'ordre de l'évacuation. Il y a péril physique et moral à rester plus longtemps sans pouvoir donner aux troupes l'assurance d'un changement. »

Comme le camp de Conlie confine à la politique, je ne crois pas pouvoir prendre une décision à son sujet sans vous en avoir référé. Faut-il, en présence des mauvaises conditions physiques dans lesquelles il paraît que se trouvent nos troupes, et en présence aussi de l'éventualité d'une marche de l'ennemi sur le Mans, faut-il évacuer le camp de Conlie? Et si oui, faut-il disperser purement et simplement les hommes, ou chercher un autre emplacement? Réponse urgente.

C. DE FREYCINET.

N° 34.

Bourges, 16 décembre, 12 h. 57 soir.

Gambetta à Freycinet, Bordeaux. (Extrême urgence.)

Il ne faut évacuer le camp de Conlie sous aucun prétexte. J'ignore de quelles conditions physiques on veut parler. S'il y a des malades, il faut les évacuer seuls. Le Mans peut être menacé, mais fort loin d'être attaqué. Je ne comprends rien à pareille panique et vous prie de donner des instructions énergiques, et au besoin d'envoyer un homme résolu pour les appliquer.

L. GAMBETTA.

(1) M. Glais-Bizoin était alors à Rennes, de la veille. — Cette dépêche est une réponse à celle de M. Glais-Bizoin, incluse dans le télégramme de M. Freycinet, ci-dessus n. 6.

N° 38. Bordeaux, 16 décembre, 10 h. soir.

Guerre à commandant camp Conlie ; Gambetta, Bourges. (Urgence).

Veuillez user de votre ascendant pour maintenir votre camp en bon ordre, et faites en sorte, par des travaux d'assainissement convenablement exécutés par les troupes, que les hommes n'aient pas trop à souffrir de l'humidité. — Nous espérons pouvoir les armer prochainement et donner dès lors un nouvel aliment à leur activité.

C. DE FREYCINET.

N° 41. Bourges, 17 décembre, 9 h. 25 soir.

Gambetta à Freycinet, Bordeaux. (Extrême urgence.)

Mon cher ami, je reçois une dépêche très-grave du camp de Conlie (1) ; je veux croire qu'elle est exagérée ; mais enfin, s'il y a nécessité, malgré le crève-cœur que j'en éprouve, il faut sauver les hommes, choisir un meilleur emplacement, armer au plus vite avec le chargement des derniers navires les 40,000 hommes qu'on dit être là réunis et que l'absence d'armes décourage, prévenir Chanzy à cause du matériel de marine qui se trouve au camp et voir s'il ne lui serait pas possible, à lui, d'en profiter ; enfin, faire pour le mieux, même en avouant que je me suis trompé.

L. GAMBETTA.

N° 54. Bourges, 18 décembre, 10 h. 45 matin.

Guerre à délégué Freycinet, Bordeaux.

Je vous accuse réception de toutes vos dépêches et vous remercie de votre ponctualité.

J'ai peur que dans l'affaire du camp de Conlie il ne se glisse quelque peu de passion. Je ne sais si je me trompe, il y a là des exagérations évidentes. J'ai vu ici un officier, aide-de-camp du général Trochu, qui vient de passer par Conlie, et qui ne m'a pas fait, sur l'emplacement et les conditions matérielles de l'installation du camp, un rapport aussi défavorable que je m'y attendais après les dépêches que j'avais reçues. Il dit cependant que la boue est si forte que les exercices sont impossibles. Pour cette seule raison, j'admets parfaitement qu'on étudie la question de la translation du camp, mais je vous prie de faire procéder à toute cette opération avec sagesse et lenteur.

Je ne veux pas que l'affaire du camp de Conlie puisse devenir un embarras pour nous (*sic*) moins que pour personne, et si je vois clair, je m'aperçois qu'à Nantes déjà, et bientôt à Bordeaux, on s'agitait fort autour de cette question. Je vous recommande spécialement votre cor-

(1) Cette dépêche « très-grave » n'est autre que le télégramme de M. de Marivault, inclus dans la dépêche de M. de Freycinet à M. Gambetta, ci-dessus n. 39.

respondance avec Marivault, Mettez-y tous vos soins. N'envoyez à Conlie que des hommes de confiance.

Enfin, ne perdez pas de vue qu'il ne faut pas que l'on puisse quelque jour mettre en avant l'erreur de Conlie, s'il y a eu vraiment erreur, pour attaquer l'institution des camps, que je considère comme l'un des actes les plus importants de notre administration.

LÉON GAMBETTA.

N° 62. Bordeaux, 20 décembre, 10 h. matin.

Sûreté générale à préfet, Nantes. (Urgence).

Affaire plus sérieuse : voudrez-vous me prévenir exactement si Kératry quittait Nantes.

RANC.

N° 84. Conlie, 30 décembre 1870.

Colonel Jullien au général Thoumas, ministère de la Guerre, Bordeaux (1).

Demain nous n'aurons plus à la redoute de Tennie que 6 canons-obusiers de 16 cm. modèle 1860 (se chargeant par la culasse) et les 15 canons de 30 lisses. — Je demande, dans l'intérêt de la défense nationale, que l'on conserve les 6 canons se chargeant par la culasse, et que l'on envoie des ports 14 canons de 14 cm. se chargeant aussi par la culasse. — Que l'on renvoie, s'il le faut, les 15 canons de 30 n° 1, qui ne battent pas les hauteurs les plus approchées. — Enfin, faut-il continuer le désarmement? — J'insiste à demander des officiers de marine et des marins pour consolider ce que je possède déjà.

N. JULLIEN.

N° 29. Laval, 28 janvier, 11 h. 5 soir.

Général Chanzy à Ministre guerre, Bordeaux.

Rien d'important aujourd'hui en avant de nous...
J'ai hâte d'être en mesure de tenter l'opération dont je vous ai fait part. Si nous avions eu une armée de Bretagne, un bon résultat serait au moins probable. J'ai toujours l'espoir de l'obtenir, mais je sens que le temps presse, et je maudis les difficultés qui me retardent.

Général CHANZY.

(1) Cf. ci-dessus n. 74, 81.

ANNEXES

A LA DÉPOSITION DU GÉNÉRAL GOUGEARD

Armée de Bretagne. — Etat-major général.

ORDRE.

M. le général Gougeard se rendra immédiatement au camp d'Yvré, où il se placera à la tête des troupes qui y sont concentrées. Le général Jaurès prend, par ordre du ministre de la guerre, le commandement supérieur de l'armée de Bretagne, fondue dans les forces de l'Ouest.

M. le général Gougeard, aussitôt son arrivée au camp, prendra connaissance des dépêches du général Jaurès et arrêtera toutes les dispositions militaires qui lui seront ordonnées.

Le général de division, commandant en chef l'armée de Bretagne, cesse à partir de ce moment d'exercer aucun commandement.

M. le général Le Bouëdec est nommé commandant supérieur du camp de Conlie et relèvera du commandement du général Jaurès, dont il devra prendre les ordres.

Quartier général de Conlie, 11 heures du soir, le 27 novembre 1870.

Le général de division, commandant en chef l'armée de Bretagne,
C^e de KÉRATRY.

21^e Corps d'armée. — Général commandant.

Le Mans, 27 novembre 1870.

A M. le général de Kératry.

GÉNÉRAL,

Je reçois du ministre de la guerre la dépêche télégraphique suivante :

« Par arrêté d'hier, vous avez le commandement de toutes les forces destinées à opérer dans l'Ouest, y compris le corps commandé par de Kératry. Veuillez donner des ordres en conséquence. »

En vous transmettant la décision du Ministre qui me fait l'honneur de me confier toutes les forces de l'Ouest, je ne puis que me féliciter hautement du puissant concours que le corps placé sous votre énergique commandement prêtera à l'exécution et au succès du plan qui m'est indiqué.

Ma première division marche sur Saint-Calais où elle a dû arriver ce soir. — Les deux autres divisions sont en route pour descendre sur Grand-Lucé et sur la Chartre.

Prenez la route d'Ardenay à Bouloire et de Bouloire à Lavenay, par Maisonnelle, Tresson et Vance.

Vous opérerez ainsi entre nos deux colonnes et vous serez en position de les appuyer ou d'être appuyé par elles. — Nos forces sont maintenant considérables, et nous pouvons espérer tout succès. — Mais il y a urgence extrême à se hâter ; car les colonnes ennemies arrivent déjà à la Chartre et menacent de couper le chemin de fer vers Château-du-Loir.

Ordre est donné par le ministre de couper la route de la Chartre au chemin de fer.

Je quitte le Mans et je coucherai cette nuit à Parigné-l'Évêque.

Agréé, général, l'assurance de ma haute considération,

Le général commandant en chef,
B. JAURÈS.

Lettre du général Gougeard au général Jaurès.

Yvré-l'Évêque, le 28 novembre, à 5 h. matin.

Mon général,

Je viens à l'instant d'arriver à Yvré et de prendre le commandement des gardes nationaux mobilisés réunis dans le camp ; j'y trouve un ordre de marche adressé par vous au général Kératry, qui vient de donner sa démission.

Mon premier devoir est de vous rendre compte de l'état dans lequel se trouvent ces troupes. Je les crois incapables d'entrer en mouvement offensif ; elles n'ont pour la plupart aucune instruction militaire, et ce n'est que pendant la journée d'aujourd'hui que je pourrai distribuer à deux bataillons les armes que j'amène de Conlie, et dont ils ignorent le maniement. L'artillerie est à peine attelée, et je reçois ce matin son complément d'approvisionnement.

Trois pièces de canon rayé de 0^m.16 de marine sont destinées à la défense d'Yvré ; en aucun cas je ne puis donc partir avec tout mon monde. Mon effectif est de 13,000 hommes.

Veillez me donner des ordres plus détaillés ; mais dès à présent je dois vous dire que, connaissant les hommes que je commande, la prudence la plus élémentaire prescrit de se borner à rester sur la défensive dans une position bien choisie, position qui servirait en même temps, et pendant quelques jours, de champ de manœuvre et d'instruction. En aucun cas, je ne puis me mettre en marche avant demain.

Je ne sais encore quel effet va produire dans le camp la démission du général en chef ; je crains que la dissolution de cette armée nationale, la disparition subite de celui qui, depuis deux mois, travaille à l'organiser, ne porte une sérieuse atteinte au moral du soldat et même de bon nombre d'officiers.

21^e Corps d'armée. — Général commandant.

Parigné-l'Évêque, 28 novembre 1870.

A M. le général commandant le corps de Bretagne.

Général,

Jé reçois la lettre par laquelle vous m'informez que le corps placé sous votre commandement par suite de la démission du général de Kératry n'est pas en état de coopérer aux opérations du 21^e corps.

Vous voudrez bien exercer et organiser le plus tôt possible vos troupes, et vous m'informerez du jour où vous pourrez en disposer. En attendant vous serez chargé de couvrir le Mans, et vous occuperez les bois qui s'étendent entre Ardenay et Mars-la-Bruyère.

Il importerait que vous fassiez quelques reconnaissances du côté de Conneré, de Thorigné et de Bouloire, pour menacer l'arrière-garde de l'ennemi, dont une partie des troupes se trouve encore à la Ferté-Bernard et à Vibraye.

Lorsque vos troupes seront en état de marcher, vous m'en informerez, et j'indiquerai alors la direction qu'elles devront suivre.

Je vous prie de m'envoyer immédiatement à Grand-Lucé le bataillon des Côtes-du-Nord et de la Loire-Inférieure, qui font (sic) partie de la division du général Collin. Ces troupes ne repasseront pas par le Mans, mais suivront la route qui conduit d'Yvré-l'Évêque à Parigné-l'Évêque par Changé.

Si la dissolution dont vous m'entretenez dans votre lettre venait à se produire, vous auriez à la restreindre par tous les moyens possibles, et vous informeriez directement le Ministre des mesures prises par vous à cet effet; mais j'espère que cette dissolution d'un corps placé devant l'ennemi n'aura pas lieu, quels que soient les regrets que puisse causer aux troupes le départ de leur général en chef.

Recevez, général, l'assurance de ma haute considération.

*Le général commandant en chef les forces
de l'Ouest.*

B. JAURÈS.

P. S. — Je vous serais bien obligé de m'envoyer la composition de votre corps et l'organisation par brigade.

ASSEMBLÉE NATIONALE
ANNÉE 1872.

Annexe au Procès-verbal de la séance du 22 décembre 1872.

RAPPORT

FAIT

AU NOM DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE sur les actes du
Gouvernement de la Défense nationale

PAR M. A. DE LA BORDERIE

Membre de l'Assemblée nationale

LE CAMP DE CONLIE

ET

L'ARMÉE DE BRETAGNE

PREMIÈRE PARTIE

COMMISSION D'ENQUÊTE

SUR LES ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président : M. SAINT-MARC-GIRARDIN.

Vice-Président : M. le comte DARU.

Secrétaires : } M. DE RAINNEVILLE.
} M. LEFÈVRE-PONTALIS (Antonin).

MM. PERROT,
BOREAU-LAJANADIE,
DE PIOGER,
DE LA SICOTIÈRE,
Général D'AURELLE DE PALADINES,
DE SUGNY,
Comte DE RESSÉGUIER,
DEZANNEAU,
Vicomte DE RODEZ-BÉNAVENT.
GRÉVY (Albert).
Comte DUCHATEL,
BERTAULD,
DELSOL,
Comte DE JUIGNÉ,
Comte DE DURFORT DE CIVRAC,
MALLEVERGNE,
Baron DE VINOLS,
LALLIÉ,
BARDOUX,
MAURICE,
CHAPER,
VINAY,
Comte DE BOIS-BOISSEL,
Comte DE MAILLÉ,
DE LA BORDERIE,
CALLET. (Aug).

LE CAMP DE CONLIE

ET

L'ARMÉE DE BRETAGNE

L'histoire du camp de Conlie, c'est celle de l'armée de Bretagne, ou pour parler plus exactement, celle des contingents mobilisés fournis par les cinq départements bretons : Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure et Morbihan.

D'après le rapport officiel sur l'organisation des gardes nationales mobilisées (1). Le contingent mobilisable de ces cinq départements arrivait, à peu de chose près, au chiffre de 80,000 hommes (79,305).

Un effort considérable a été, dès le mois d'octobre, fait par la Bretagne pour mettre immédiatement ce contingent en état de prendre une part active à la défense nationale, et tandis que, dans le reste de la France, les mobilisés n'ont été presque partout remis à

(1) Rapport présenté par le chef de la division d'administration générale et départementale (M. Henri Durange) à M. Jules Cazot, secrétaire général délégué du Ministère de l'intérieur, le 6 février 1871. Ce rapport est un excellent exposé de toutes les mesures générales prises par la délégation de Tours pour l'organisation des gardes nationales mobilisées. D'après le tableau qui termine ce rapport, voici le contingent mobilisable de chacun des départements bretons : Côtes-du-Nord, 17,500 hommes (population, 641,210); Finistère, 13,958 (population, 662,485); Ille-et-Vilaine, 17,873 (population, 593,659); Loire-Inférieure, 17,317 (population, 598,598); Morbihan, 12,660 (population, 501,084); total, 79,305 hommes inscrits aux rôles de la garde nationale mobilisée.

la Guerre que dans le courant de janvier 1871 (1), dès la fin du mois de novembre précédent, la Bretagne avait levé plus de 40,000 hommes, et dès le 9 décembre plus de 50,000.

Comment cet effort s'est-il produit? Pourquoi a-t-il avorté?

C'est ce que nous avons à rechercher.

L'histoire de l'armée de Bretagne se partage en deux périodes, qu'il importe de distinguer nettement dès l'abord : la première, du 22 octobre au 27 novembre 1870, est remplie tout entière par le commandement de M. de Kératry; la seconde du 28 novembre à la fin de la guerre, est pour la majeure partie occupée par le commandement de M. de Marivault (du 10 décembre 1870 au 22 janvier 1871).

Pendant la première période le camp de Conlie et l'armée de Bretagne ont une organisation particulière; le général qui les commande a rang de chef d'armée, relève immédiatement du Ministre de la guerre, et est investi de pouvoirs spéciaux que nous indiquerons plus loin.

Au contraire, dès le début de la seconde période, le

(1) D'après le rapport qu'on vient de citer, « la plus grande partie des mobilisés » aurait été remise à la Guerre au commencement de janvier. Il est plus exact, croyons-nous, de dire : dans le courant de janvier. Il est certain aussi que, dans le Midi surtout, la grande majorité des mobilisés ne sortirent de leurs départements (ceux qui en sortirent) que dans la seconde moitié de janvier, ou même le commencement de février; témoin, entre autres, les deux télégrammes suivants :

« Bordeaux, 22 janvier 1871, 5 h. 10 soir. — Intérieur à Gambetta, Lille. — Le départ des gardes nationaux du Midi s'accroît. Tous les soldats que vous avez à Guerre auront sous peu fait mouvement; j'ai prescrit, comme date extrême, aux préfets, le 1^{er} février, pour remettre la partie de leur contingent pas encore prête. — Signé : Max. »

« Bordeaux, 5 février, 10 h. 5 soir. — Guerre à général commandant, le camp des Alpes. — Insistez énergiquement pour que le départ des mobilisés ne souffre pas de retard; il ne faut pas que l'ennemi puisse dire que les mobilisés du Midi ne veulent pas servir le pays. — Signé : C. DE FAYOLLE. »

camp de Conlie rentre dans la catégorie des camps d'instruction, créés (au nombre de onze), par le décret du 25 novembre 1870, et dans l'organisation générale des services de la guerre; son commandant n'est plus que chef d'un corps d'armée, susceptible par conséquent d'être mis sous les ordres d'un général d'armée; et cependant, même après que la plupart des mobilisés bretons ont quitté Conlie pour prendre des cantonnements en Bretagne, tous ces contingents restent soumis à un commandement spécial et unique, et l'ensemble continue d'être désigné, au moins dans l'usage, sous le nom d'armée de Bretagne.

PREMIÈRE PARTIE

(Du 22 octobre au 27 novembre 1870)

I

Les origines de l'armée de Bretagne.

La conception du camp de Conlie et de l'armée de Bretagne appartient incontestablement à M. de Kératry.

Sorti de Paris le 14 octobre, uniquement préoccupé de la nécessité urgente de tendre par tous les moyens et le plus tôt possible au ravitaillement de la capitale, il s'en ouvrit le 16, en passant à Tours, à M. Gambetta, et le 21, à peine revenu de sa mission en Espagne, il lui exposa son plan à ce sujet dans une lettre qui a été publiée.

L'armée de ravitaillement devait partir du Mans, en s'appuyant d'un côté sur les forces rassemblées en Normandie, de l'autre sur l'aile gauche de l'armée de la Loire. Elle devait se composer des contingents mobilisés de la Bretagne et du Maine et des gardes mobiles restant encore à ce moment dans les sept départements de cette circonscription. Pour consolider cette jeune armée, qu'il estimait à 40,000 hommes, M. de Kératry demandait quelques milliers de soldats de l'infanterie régulière; pour l'éclairer, deux escadrons de cavalerie, et enfin une artillerie de campagne, calculée à 3 pièces pour mille hommes environ, soit vingt batteries, dont 16 de 12 rayé, et 4 de 4 rayé, avec faculté de requérir au besoin pour le service de cette artillerie, les marins de Bretagne, et aussi d'accepter pour son armée les ser-

vices des officiers de l'armée régulière (de terre ou de mer) laissés sans emploi, qui demanderaient à le suivre (1).

Le Ministre de la guerre admit ce plan et rendit le lendemain (22 octobre); un décret constituant l'armée de Bretagne, dont voici le texte :

« Le Gouvernement de la Défense nationale décrète :

- « ART. 1. — M. de Kératry est chargé du commandement en chef des gardes mobiles actuelles, des gardes nationaux mobilisés et corps francs des départements de l'Ouest, Finistère, Morbihan, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, avec faculté d'opérer et de se fixer au chef-lieu d'un département situé en dehors de la région ci-dessus désignée : Laval ou le Mans.
- « ART. 2. — M. de Kératry investi de tous pouvoirs pour organiser, équiper, nourrir et diriger ces forces, qui prendront le nom de *Forces de Bretagne*, ne relèvera que du ministre de la Guerre.
- « ART. 3. — M. de Kératry prendra immédiatement son commandement en qualité de général de division, brevet de l'armée auxiliaire et pendant la durée de la guerre.
- « ART. 4. — M. Carré-Kérissouët, ancien député, est nommé commissaire-général des Forces de Bretagne, avec rang de général de brigade.
- « ART. 5. — Un crédit de 8 millions, spécialement affecté à l'armée de Bretagne, est ouvert au commandant en chef.
- « L'armée de l'Ouest jouira en outre de la solde et des vivres de campagne réglementaires, à partir du jour où chaque corps ou fraction de corps aura été mis en mouvement.

« Signé : L. GAMBETTA.

« Tours, le 22 octobre 1870. »

Il résulte de ce décret qu'en tout ce qui touche le service des vivres, de l'habillement, de l'équipement et du campement, l'armée de Bretagne était entièrement soustraite à l'intendance militaire et pourvue d'une administration particulière désignée sous le nom de *Commissariat*, et dirigée par M. Carré-Kérissouët.

Quant au crédit de 8 millions, il peut être considéré comme une avance faite par l'État, car un autre décret

(1) Résumé d'une lettre du 21 octobre 1870, insérée par M. de Kératry dans sa première déposition; voir ci-dessous, aux Annexes du présent rapport, p. 1, 2, 3.

de ce même jour, 22 octobre, en mettant à la charge des départements et des communes l'habillement et l'entretien des mobilisés, devait faire entrer au Trésor, pour la part contributive de la Bretagne, une somme de plus de 15 millions (1).

Sur les sept départements dont M. de Kératry avait demandé les mobilisés et les mobiles encore disponibles, le Ministre ne lui en accordait que cinq, lui laissant seulement la faculté d'opérer et de se fixer dans les deux autres, la Mayenne et la Sarthe.

Enfin, dans l'entrevue où fut arrêté le texte de ce décret, un autre point, fort important, fut traité, celui de l'armement. M. de Kératry savait (comme tous ceux d'ailleurs qui connaissaient les populations de l'Ouest) que donner aux mobilisés bretons un armement inférieur à celui de l'armée régulière, c'était les énerver d'avance en leur ôtant confiance et courage (2).

Il demanda formellement pour eux des armes à tir rapide et obtint du Ministre à cet égard les pro-

(1) Aux termes du décret du 22 octobre, chaque département devait payer à l'État, pour chacun de ses mobilisés, une somme de 165 fr., savoir : pour les dépenses d'habillement, d'équipement et de campement, 60 fr., et pour trois mois de solde, à raison d'une moyenne de 1 fr. 50 par jour, 135 fr., soit, pour les 79,305 mobilisés des cinq départements de la Bretagne, 15,464,475 fr. — Un autre décret, du 5 novembre, augmenta ce contingent pécuniaire d'une somme de 20 fr. par homme pour l'armement (soit 1,586,100 fr. pour les mobilisés bretons); mais le décret de création de l'armée de Bretagne n'ayant pas mis l'armement à la charge de M. de Kératry, il n'y a pas lieu de faire entrer ici cette taxe supplémentaire en ligne de compte.

(2) Ce fut là la première préoccupation de M. Carré-Kérisouët, lorsque M. de Kératry sollicita son concours : « Je demandai, dit-il, à M. de Kératry en première ligne l'obligation de se pourvoir d'armes perfectionnées, sachant très-bien que dans notre pays les populations ne marchaient pas si elles n'avaient des armes semblables à celles de l'armée régulière. M. de Kératry me répondit qu'il avait la promesse formelle de 40,000 remington, et que lui-même n'aurait jamais, sans cette promesse, accepté le commandement de ces forces-là. »

(Déposition de M. Carré-Kérisouët devant la Commission.)

messes les plus satisfaisantes, dont il prit acte dès le lendemain (23 octobre), dans sa proclamation adressée aux mobilisés des cinq départements. Il leur dit, en les appelant à former l'armée de Bretagne :

« D'ici dix jours vous serez concentrés aux portes de la Bretagne pour faire face à l'ennemi; vous recevrez exactement tout ce qui est nécessaire au soldat : fusils à tir rapide, canons à longue portée, mitrailleuses perfectionnées seront donnés à votre courage (1). »

Dans cette proclamation, le point de concentration de l'armée de Bretagne n'est pas indiqué. L'intention première du général avait été de le fixer en avant du Mans, mais l'un des directeurs du Ministère de la guerre, M. de Lovérdo, lui ayant dit que le « Ministère ne comptait pas défendre le Mans parce qu'il n'était pas défendable, » il vit un sérieux péril « à s'acculer à une ville que quatre hulans pouvaient prendre sans résistance » et il chercha une position en arrière (2).

Celle qu'il choisit fut le mamelon de la Jaunelière, à six lieues et demie dans l'ouest du Mans, sur la grande route de cette ville à Mayenne et sur le chemin de fer de Paris à Brest, à 1,500 mètres environ du bourg et de la gare de Conlie. — Cette butte, couronnée par un plateau qui s'allonge du nord-est au sud-ouest, domine une vaste plaine circulaire, fermée au loin par une enceinte de collines dont l'élévation est surtout sensible du côté du nord et de l'est.

Le choix de cette position a été très-discuté, nous aurons occasion d'y revenir; en ce moment il suffit de dire que, ce choix une fois fait, M. de Kératry appela de Brest immédiatement un ingénieur des plus distingués,

1) Voir aux Annexes, p. 201, le texte complet de cette proclamation. (Vol. d'Enq.)

2) Voir aux Annexes du rapport, p. 93, colonne 2^e. (Vol. d'Enq.)

M. Rousseau, lui confia, avec le grade de colonel, la direction du génie de l'armée de Bretagne et lui donna la mission d'aplanir les pentes et les abords de la butte où le camp des mobilisés devait être assis, puis de tracer sur le plateau même les lignes de retranchements et les ouvrages de fortification destinés à la protection du camp (1).

Pendant que M. le colonel Rousseau, assisté d'une armée de terrassiers, entamait résolument ces travaux, M. de Kératry, partant de Laval, où était provisoirement son quartier-général, parcourait en huit jours toute la Bretagne (du 26 octobre au 3 novembre).

Ce n'était point, comme on l'a dit, un voyage de parade. Au chef d'une si ardue entreprise il importait de vérifier lui-même l'état des choses et celui de l'opinion ; les ressources de la Bretagne en hommes, en armes, en patriotisme : fallait activer la mobilisation, presser auprès des préfets l'envoi des contingents, visiter les arsenaux, mais aussi susciter les dévouements volontaires, les concours généreux sous toutes les formes, créer dans toute la province un vif courant de sympathie et de confiance, indispensable pour faire une armée réelle et vivante de l'armée sur papier créée par le décret du 22 octobre. — En effet, il s'agissait de constituer une armée de mobilisés, c'est-à-dire de découvrir, de combiner des éléments militaires cohérents et énergiques après la levée successive jusqu'au dernier homme de la classe de 1870, des mobiles, des anciens soldats de 25 à 35 ans, des volontaires, des corps francs, etc.

(1) Voir *Annexes*, p. 170. (Vol. d'Enq.)

Hé bien ! quelles que soient les déceptions survenues depuis, M. de Kératry, cela est certain, réussit vraiment alors à créer en Bretagne et dans tout l'Ouest, en faveur de son œuvre, un courant puissant de confiance sympathique, on pourrait presque dire d'enthousiasme.

L'opinion publique, sans être complètement initiée au plan de M. de Kératry, appelait de ses vœux depuis longtemps l'organisation des forces défensives de l'Ouest sous une direction unique. Six semaines plus tôt, M. Carré-Kérisouët s'étant fait, après Sedan, le propagateur de cette idée, avait groupé autour d'elle jusqu'à treize départements (1) et avait réuni à Rennes, le 16 septembre, treize préfets sous la présidence de M. le comte Daru pour convenir des résolutions à prendre et des demandes à adresser au Gouvernement sur cet objet. Si ce mouvement n'aboutit point alors, ce ne fut du moins la faute ni de ses promoteurs ni de l'opinion.

Maintenant, l'opinion voyait cette idée reprise avec éclat sous une autre forme, confiée à un homme d'un esprit résolu, entreprenant, qui, par son rôle politique et ses relations, touchait à tout en Bretagne, et qui, à peine entré dans son commandement, parlait au patriotisme sérieux des populations de l'Ouest la langue la plus sympathique. Ainsi sa proclamation se terminait par ces mots : « Que les cœurs faibles restent en arrière, que les vrais Bretons marchent en avant ; que votre seul cri de ralliement soit : DIEU ET PATRIE ! »

(1) Savoir, outre les cinq départements bretons, Manche, Calvados, Orne, Mayenne, Sarthe, Maine-et-Loire, Deux-Sèvres et Vendée. — Voir aux *Annexes* de ce Rapport, *Télégrammes officiels*, 1^{re} série, p. 179 à 183.

Partout, dans sa tournée, il protesta n'avoir qu'un seul but : défendre la France et sauvegarder la Bretagne, sans aucune arrière-pensée politique. A Nantes, où les républicains sont en nombre, il accentua davantage cette attitude (le 1^{er} novembre), à la réunion de la salle Graslin, convoquée en son honneur par le *Comité républicain*, après un discours très-politique, très-imbu de républicanisme, du président même de ce Comité, le Chef de l'armée de Bretagne, sans craindre le contraste dé- clara :

« Je ne suis pas venu ici pour faire de la politique, mais pour adresser un patriotique appel à tous les gens de cœur, afin de préserver l'intégrité du territoire et de sauver l'honneur du pays... N'énermons pas la défense nationale par des discussions, des conflits, des hostilités. Abdiquons tout esprit de parti pour être tout entier à une seule tâche, la résistance contre l'invasion... Nous allons combattre : si nous triomphons vous nous direz bravo ! si nous succombons, vous nous vengerez ! »

Ainsi parla-t-il, non-seulement devant les républicains doctrinaires de la salle Graslin, mais devant les *avancés* du club de la Renaissance et à la revue de la garde nationale.

Tout le monde, sauf les démagogues, se sentit entraîné par ce langage ; les dons en argent et en nature pour l'armée de Bretagne, surtout pour les ambulances, affluèrent ; et le général reçut en grand nombre des demandes de service qui n'étaient pas toutes réalisables, mais qui, provenant de toute classe et de toute opinion, prouvaient la bonne volonté de tous, et dont le recueil, quoique incomplet déposé sur le bureau de votre Commission par M. de Kératry, formerait un gros volume. Ce ne sont pas seulement des demandes individuelles, il y en a de collectives, des marins surtout qui par cinq, dix ou davantage écrivent au chef de l'armée de Bretagne

« Mon général, nous avons appris qu'il vous faut des canonniers : l'inaction forcée, dans laquelle nous nous nous trouvons, nous pèse ; nous vous prions de vouloir bien nous faire admettre dans votre armée. »

Deux bataillons de la garde mobile du Morbihan, cantonnés du côté de Troyes et que leur mauvais armement empêchait d'entrer en ligne devant l'ennemi, écrivent au général pour lui demander des armes, l'honneur de servir dans son armée et d'être mis à l'avant-garde ; parmi les officiers qui signent cette requête, figure un Rohan-Chabot (1). Même demande de la part d'un bataillon de mobiles d'Ille-et-Vilaine, égaré entre Chartres et Le Mans, dans des conditions encore plus mauvaises.

Pendant ce temps le préfet du Morbihan télégraphie au Gouvernement (31 octobre) : « Soutenez Kératry, nous vous soutiendrons tous. » — Celui du Finistère, « sous la pression énorme de l'opinion, » sollicite pour fortifier la défense de l'Ouest, deux mesures urgentes : 1^o la levée des marins inscrits de 35 à 45 ans ; 2^o l'examen des ressources des arsenaux de Brest et de Lorient (31 octobre) ; la même demande est faite le lendemain, en termes pressants et à l'unanimité par le Comité de défense de Nantes (1). Quant à celui de Lorient il va plus loin ; il réclame la mise immédiate « à la disposition des citoyens » de « toutes les armes et projectiles non compris dans la défense de la rade et du port, « ainsi que de tout objet d'équipement et d'habillement »

(1) Voir *Annexes*, p. 202, 203. (Vol. d'Enq.)

(2) Voir *Télégrammes officiels*, 2^e série, n^o 20, 21, 22, aux *Annexes* de ce rapport, p. 187, 188, 189. (Vol. d'Enq.)

« ment ; » si on les lui refuse, « il refusera » de son côté le départ des gardes nationaux mobilisés, n'entendant à aucun prix accepter la responsabilité de dé sastres certains. » — Ou bien même, « il saisira ces armes, munitions et effets pour les besoins de la défense de la Bretagne. » (31 octobre.)

Dans cette résolution, signée par tout le Comité, y compris son président le sous-préfet de Lorient, et notifié télégraphiquement au Gouvernement de Tours (1), il faut sans doute faire la part des exagérations de langage fréquentes dans les temps troublés ; mais encore est-ce là une nouvelle preuve de la vive et sympathique émotion produite en Bretagne par l'œuvre de M. de Kératry (2).

II

L'armement.

Le 6 novembre, cinq jours après son passage à Nantes, le chef de l'armée de Bretagne campait à Conlie avec plus de six mille hommes, le 15, il y en avait déjà plus de 13,000 (13,573), et le 23 plus de 25,500 (3).

(1) *Télégrammes officiels, 2^e série, n^o 19*, aux Annexes, p. 187.

(2) Voir encore, à ce sujet, les pièces émanées du Comité de défense des Côtes-du-Nord et de celui de la Mayenne, aux Annexes, p. 204, 205.

(3) Ces chiffres sont pris sur les situations journalières dressées par l'administration des vivres. — Du 23 novembre au 27 inclusivement, le camp veut encore dix nouveaux bataillons mobilisés formant ensemble, plus de 9,000 hommes ce qui, en y comprenant les officiers, donne un total de plus de 35,000 hommes entrés au camp, du 6 au 27 novembre, sous le commandement de M. de Kératry.

L'habillement et équipement de ces hommes, reçu par eux en partie dans leurs départements (sous le contrôle des Préfets et des commissions départementales) en partie au camp, laissait sans doute beaucoup à désirer ; mais, eu égard à la précipitation nécessitée par les circonstances, au but que l'on poursuivait de se mettre le plus tôt possible en campagne, il pouvait être, provisoirement du moins, réputé suffisant.

Pour l'armement, c'était autre chose. A la date ci-dessus marquée (23 novembre), trois bataillons de la Loire-Inférieure et un bataillon de Brest (faisant ensemble un peu plus de deux mille hommes) étaient venus au camp avec des fusils Snijder fournis par les villes de Brest et de Nantes. Quant aux autres, — comme on comptait sur les armes à tir rapide promises par le Gouvernement et formellement annoncées dans la proclamation de M. de Kératry — ils arrivèrent, ou complètement désarmés, ou armés de médiocres fusils à percussion, de dix modèles et calibres différents, la plupart en très-mauvais état et d'un usage impossible, cédés par les compagnies de pompiers ou les gardes nationales sédentaires, et dont les préfets en outre réclamaient très-instamment le retour, aussitôt faite la distribution des fusils perfectionnés.

L'armement, on peut le dire, était donc nul. Aussi, est-ce à l'armement que le chef de l'armée de Bretagne dut consacrer ses premiers et ses plus constants efforts.

En parcourant l'Ouest, M. de Kératry avait noté au passage les ressources que pouvaient offrir, pour l'armement de ses troupes et de son camp, les arsenaux soit de la Guerre soit de la Marine. Ainsi le 28 octobre dans la matinée il télégraphiait de Brest au Ministre de la guerre pour obtenir, par son entremise, du Ministre de

la marine l'autorisation de se faire remettre par le préfet maritime (avec qui il s'en était entendu) « 20 pièces de 16 rayées de siège avec affûts de siège et projectiles, 2 pièces 12 rayées de campagne avec affûts et caissons, 50 canonnières brevetés ; le tout disponible. » Et il ajoutait plus spécialement à l'adresse du ministre de la guerre : « Je n'ai pas de fusils ; ici l'arsenal de la Guerre a de disponibles 3,200 chassepots. Je vous conjure de me les donner ; cela remontera le moral des troupes qui disent n'avoir aucune confiance dans les fusils ordinaires. Il y a intérêt sérieux à donner cette preuve de sollicitude. »

Trois jours après, cette demande pressante était encore sans réponse ; mais sur de nouvelles instances, M. de Kératry, au cours de sa visite à Lorient, recevait le télégramme ci-dessous :

« Tours, 31 octobre 10^h. 45 matin.

« Intérieur et Guerre à général Kératry, Lorient.

« Que demandez-vous d'une manière précise ? je vous réponds sur le champ, mais n'exagérez pas vos demandes. »

Sur le vu de ce télégramme d'où on pouvait induire que le Ministre n'avait pas encore pris connaissance de la dépêche expédiée de Brest le 28, M. de Kératry répéta les demandes très-précises déjà formulées par lui, et le comité de défense de Lorient notifia au Ministre de la guerre cette résolution comminatoire dont on a parlé plus haut. — Le soir même, (31 octobre) première réponse :

« Intérieur à Kératry.

« Vu l'extrême gravité des circonstances, je vous autorise à vous en parer, après communications préalables avec les autorités maritimes, de tout ce qui vous est nécessaire pour vos opérations. Mais je vous recommande de ne pas contrarier les miennes. »

Le lendemain 1^{er} novembre, seconde réponse plus explicite encore (reçue à Nantes) ;

« Guerre à général Kératry. — Urgent.

« Je vous confirme ma dépêche précédente vous annonçant que je suis résolu à seconder, par tous les moyens en mon pouvoir, la mission dont vous êtes chargé. Ordre formel a été donné à Roussin, du Ministère de la marine, de lever tous les obstacles que vous pourriez rencontrer de la part des préfets maritimes pour l'armement de votre corps d'armée. Je n'ai fait de réserves dans mes rapports avec vous, qu'en ce qui touche les opérations militaires générales ; je vous renouvelle, à cet égard, l'invitation de les seconder aussi activement que possible. Agissez avec la dernière énergie. Communiquez la présente dépêche à toute personne tentée de vous opposer résistance. »

Fort d'un appui aussi explicite. M. de Kératry s'empressa de transmettre ces dépêches aux préfets maritimes et aussi au directeur d'artillerie de Brest, à qui il télégraphiait (dès le 1^{er} novembre) :

« En raison de cette dépêche, je vous prie de délivrer immédiatement au sous-préfet (de Brest), les 3,200 chassepots et cartouches correspondants que vous m'avez déclaré disponibles, et je vous fais responsable de la prompte exécution de cette mesure, le Ministre de la guerre m'ayant donné pouvoir en connaissance de cause. »

Deux jours après, réponse du directeur d'artillerie :

« Mon général, ayant l'ordre de ne délivrer de chassepots que sur une décision du Ministre de la guerre, j'ai dû l'aviser et je vous communique sa réponse (ainsi conçue) : Je vous autorise à délivrer sur demande du général Kératry, des fusils ou carabines à percussion. Ne laissez prendre sous aucun prétexte les fusils et cartouches chassepot. » Et le directeur concluait : « J'ai le regret d'ajouter, mon général, qu'il n'y a plus ici de fusils ni de carabines à percussion. »

Cependant les chassepots disponibles de la Guerre avaient été compris le 22 octobre dans les armes à tir rapide promises à l'armée de Bretagne, et la dépêche du Ministre du 1^{er} novembre répondant à la demande

de ceux de Brest, ne contenait, on l'a vu, aucune réserve (1).

M. de Kératry, bien qu'il ne dût pas s'attendre à être éconduit de la sorte, s'était déjà tourné d'un autre côté et adressé à la commission d'armement, présidée par M. Le Cesne que M. Gambetta lui avait, dès le 22 octobre désigné « comme devant faire face à tous les besoins de ce genre. » Désignation parfaitement fondée d'ailleurs, puisqu'un décret de la délégation, en date du 29 septembre, avait en termes exprès, « chargé » cette commission « de toutes les mesures relatives à l'armement des gardes nationales mobilisées. »

Dès le 26 octobre, le chef de l'armée de Bretagne avait fait connaître à M. Le Cesne que l'effectif des mobilisés bretons dépassait de beaucoup ses prévisions et « manquait totalement d'armes ; » qu'il lui faudrait, 12,000 fusils Spencer, 40,000 fusils à tir rapide n'importe de quel système, 5,000 carabines Spencer, et il ajoutait : « Je compte sur vous pour cargaison prochaine de New-York à Brest. » Ce jour même, M. Le Cesne répondait : « Je ferai pour vous plaisir tout ce qui sera possible pour fusils. » Et le 28, sur une demande de M. de Kératry, il faisait envoyer de Brest à Laval, à destination de l'armée de Bretagne, 2,000 Remington, modèle espagnol et 500 revolvers (2). Ce début donna de grandes espérances et fit tout naturellement interpréter la réponse du 26 comme

(1) Sur cet incident, voir aux Annexes du Rapport, p. 186 à 190, les *Télégrammes officiels*, 2^e série, n^{os} 10, 11, 17, 18, 22, 23, 24, 25, 26, 29, 30, 33; voir aussi Annexes, p. 127, col. 2. (Vol. d'Enq.)

(2) Voir aux Annexes, p. 184, 185, 186, *Télégrammes officiels*, 2^e série, n^{os} 3, 4, 12 et 13. (Vol. d'Enq.)

un engagement réel, une promesse sérieuse de réserver aux mobilisés bretons la première cargaison d'armes qui viendrait de New-York.

A ce moment on attendait d'un instant à l'autre le paquebot *le Saint-Laurent*, qui arriva effectivement à Brest dans la matinée du 31 octobre, avec 30,800 armes à tir rapide, 24,300 fusils rayés à percussion, 2,000 revolvers, 5 mitrailleuses et près de 8 millions de cartouches. Ce navire a eu dans l'histoire de l'armée de Bretagne un rôle et un renom quasi-légitime. Les premiers bataillons appelés à Conlie s'inquiétaient fort, en effet, de partir point ou mal armés comme ils étaient, et demandaient avec anxiété les armes perfectionnées solennellement promises.

Le 4 novembre, M. Carré-Kérisouët qui se trouvait à Rennes, assistant au « punch d'adieu » offert par les officiers de la garde nationale sédentaire à leurs collègues de la garde mobilisée, crut devoir dissiper ces inquiétudes : il annonça que *le Saint-Laurent* venait de débarquer à Brest 75,000 fusils Remington avec des munitions abondantes et que l'armée de Bretagne avait dans cette cargaison une large part.

L'auditoire n'eut qu'un cri de joie. Quatre jours après (le 8 novembre), un journal de la même ville qui avait des relations fréquentes avec les autorités civiles, affirmait de la façon la plus positive que les mobilisés bretons avaient, ce jour même, « à leur disposition, 65,000 fusils Remington. » — Les fusils du *Saint-Laurent* évidemment. — Cette heureuse nouvelle fit le tour de la Bretagne, ramena partout la confiance, et depuis lors, armés ou non, les mobilisés partirent sans nulle

inquiétude, sûrs de trouver à Conlie les excellents Remington du *Saint-Laurent* (1).

Or, voici ce qu'il en était :

M. de Kératry, avisé par le sous-préfet de Brest, avait dès le 1^{er} novembre réclamé énergiquement pour ses mobilisés les armes du *Saint-Laurent*. M. Le Cesne quatre jours après (5 novembre) lui promit « environ 35,000 Spencers, quelques mille Remington et 3 mitrailleuses Gatling. » Mais une lettre du même, et du même jour, lui parlait de « Spencers avec bayonnettes » ou fusils Spencer, de Sniders sans bayonnettes, sans la moindre mention de Remington; et une autre lettre du surlendemain (7 novembre) portait : « On vient de commander en Angleterre 25,000 bayonnettes pour vos carabines Spencer. » Ainsi on promet d'abord des fusils Remington et des fusils Spencer, puis, en place des Remington, des Sniders sans bayonnettes, et enfin, par une dernière métamorphose, les fusils Spencer à bayonnette se changent en carabines sans bayonnettes ou à bayonnettes problématiques, commandées la veille en Angleterre, et que l'armée de Bretagne ne vit jamais.

En face de ces promesses confuses, contradictoires, M. de Kératry ayant insisté pour obtenir une réponse précise et positive reçut du président de la Commission d'armement une lettre, en date du 7 novembre, indiquant avec beaucoup de précision, par quantités, espèces et provenances, les armes dont la Commission « pouvait disposer » pour l'armée de Bretagne. — Savoir : 19,000 fusils Spencer à bayonnettes, 27,000 carabines Spencer sans bayonnettes, en tout 46,000

(1) Voir Annexes, p. 155. (Vol. d'Eng.)

armes à tir rapide. Mais, chose étrange, dans cette masse considérable les armes du *Saint-Laurent* ne figurent plus que pour un chiffre insignifiant (2,275 carabines Spencer); ce qu'on promet maintenant aux Bretons, ce sont les armes du *Pereire*, dont la grosse part, — 8,000 fusils et 20,000 carabines Spencer, lui est positivement réservée, quant aux 11,000 autres fusils Spencer, ils sont en mer, assure-t-on, sur le steamer *Avon*, parti de New-York depuis sept jours seulement; il les faudra donc attendre un peu, ceux du *Pereire*, en revanche, on les tient, car ce navire doit arriver sous deux jours.

Un fait curieux, c'est que, tandis qu'on assignait ainsi l'armement des mobilisés bretons sur des cargaisons encore en mer, il y avait à Brest plus de 15,000 armes à tir rapide (carabines Joslyn, Remington, Spencer) venues d'Amérique pour le compte de la Commission d'armement et, à cette date, parfaitement disponibles. M. de Kératry le savait, les demanda et ne les obtint point (1).

Qu'importe? car le *Pereire* arrivait (9 novembre) portant — disait-on — 28,000 armes formellement promises deux jours avant à l'armée de Bretagne (2). Son arrivée se produisit même avec certaines circonstances bonnes à relever. D'après les obligations de la Compagnie transatlantique, c'est à Brest, on le sait, — à moins d'obstacles causés par le mauvais

(1) Voir sur tout ceci les pièces citées dans la 2^e déposition de M. de Kératry Annexes, p. 106, 107, 108 et la section III de nos Documents relatifs à l'armement Annexes, p. 155 à 158. (Vol. d'Eng.)

(2) Ce navire entra dans le port du Havre le 9 Novembre, mais le déchargement n'eut lieu que le 13.

temps, — que les paquebots doivent débarquer. Or le temps était très-beau, le *Pereire* était attendu à Brest depuis le 7 novembre, et ce ne fut pas à Brest, c'est au Havre qu'il aborda. A Brest, M. de Kératry avait de nombreuses relations qui le tenaient au courant de tout, qui lui avaient permis notamment de suivre, jour par jour, les diverses péripéties du *Saint-Laurent* et de sa cargaison; au Havre, ces moyens d'information lui manquaient (1). — Prévenu le 9 novembre de l'arrivée du *Pereire*, il attend quelques jours; le 12 ne voyant rien venir, il télégraphie à M. Le Cesne : « J'attends avec impatience votre réponse pour les fusils et les mitrailleuses. » Alors il reçoit une lettre et une dépêche (12 novembre); c'était tout un nouveau plan d'armement, le quatrième depuis huit jours. Au lieu des 46,000 armes à tir rapide (19,000 fusils et 27,000 carabines Spencer), on lui promettait maintenant 10,000 carabines, 28 à 30,000 fusils dont 20,000 spencers, le reste de divers modèles (Berdan, Remington espagnol, etc.), dont 8,000 environ se trouvaient encore en Amérique, mais on télégraphiait en toute hâte pour les faire venir. — Sans se lasser, le chef de l'armée de Bretagne répond (12 novembre) : « J'accepte les 20,000 fusils Spencer (2). » — Mais en vain on promettait et en vain il acceptait, rien ne venait.

Ainsi, « comblé d'espérances, mais d'espérances seulement » et « on ne peut plus désireux d'y substituer des réalités » (3), M. de Kératry crut devoir envoyer à

(1) Voir 2^e déposition de M. de Kératry, aux *Annexes* du présent Rapport, p. 104, 105. (Vol. d'Enq.)

(2) Voir *Annexes*, p. 100, col. 1 (2^e déposition de M. de Kératry), et p. 191 *Télegr. offic.*, 2^e série, n^o 40. (Vol. d'Enq.)

(3) Lettre de M. de Kératry à M. Le Cesne, du 14 novembre, aux *Annexes* du Rapport, p. 191, 192. (Vol. d'Enq.)

Tours, au siège du Gouvernement, le lieutenant-colonel Quéneau, son premier aide-de-camp, pour presser la solution de cette difficile affaire de l'armement et de plusieurs autres dont nous n'avons pas à nous occuper ici. — Cet envoyé devait d'ailleurs agir de concert avec le Commissaire-général, M. Carré-Kérisouët, aussi à Tours en ce moment, pour des questions d'administration.

Le 16 novembre, vers une heure, M. Carré-Kérisouët et M. Quéneau se présentèrent chez M. le Ministre de la guerre, qui d'abord « les accueillit très-froidement; » mais les deux Bretons ayant, parmi leurs griefs, lancé une attaque contre le Ministre de la marine, cela rompit la glace. « Je profite du moment (écrit le colonel Quéneau), je saisis mes pièces et en cinq minutes tout est signé. » Quant à l'armement, M. Gambetta leur dit « qu'il mettait tout ce qui serait disponible, en dehors « du service de la Guerre, à la disposition de l'armée « de Bretagne (1). »

Le lendemain 17, M. Quéneau ayant dû quitter Tours pour son service, M. Carré-Kérisouët vint seul présenter à la Commission d'armement les demandes de l'armée de Bretagne. Fort des promesses multiformes, mais aussi très-répétées, très-explicites, faites depuis un mois par le président de cette commission, fort de l'assurance récente donnée par le ministre, le Commissaire-général pensait arriver promptement à une solution satisfaisante. Il vit surgir contre lui une résistance des plus vives et l'un des membres de la Commission combattre le principe même de sa

(1) Lettre de M. Quéneau à M. de Kératry, du 16 novembre, aux *Annexes* du Rapport, 206, 207. (Vol. d'Enq.)

demande, en contestant formellement le droit des mobilisés bretons à un armement perfectionné.

Les fusils à percussion n'étaient-ils pas parfaitement suffisants pour des mobilisés? les autres provinces s'en contentaient bien; la Bretagne n'avait nul droit à une exception. — La réponse était aisée. Les mobilisés des autres pays étaient encore à cette heure tranquillement chez eux; les Bretons seuls étaient portés en avant à cinquante, cent lieues de leurs foyers, pour former un corps d'armée que l'on prétendait mettre à bref délai en présence de l'ennemi. D'ailleurs, le 22 octobre, en créant cette armée, le Gouvernement avait fait à ce sujet des promesses formelles, renouvelées la veille par le Ministre. Sur ces promesses, le chef de l'armée de Bretagne avait pris envers ses compatriotes un engagement solennel; au point où en étaient les choses, il était clair que pour faire battre ces troupes avec confiance, il fallait remplir ces engagements, sans quoi les mobilisés bretons déçus, découragés par leur déception, ne rendraient à la Défense nationale aucun service utile. M. Carré-Kérisouët fit valoir ces raisons avec force, néanmoins la Commission resta partagée, indécise, la question pendante (1).

Informé de cet incident, M. de Kératry éclata; dans deux dépêches adressées le 18 et le 19 novembre, l'une au Ministre de la guerre, l'autre à M. Kérisouët, il dit : « Je refuse net de marcher, et l'on verra le camp se dissoudre s'il n'est pas donné d'armes perfectionnées. Je ne veux nullement conduire mes hommes

(1) Voir aux *Annexes*, p. 116, télégramme de M. Carré-Kérisouët, du 17 novembre, lettre du même, du 18. (Vol. d'Enq.)

« à un désastre certain..... Les deux tiers de mes hommes sont non armés..... La Bretagne est indignée de ce qui se passe. On m'a bercé de promesses illusoire, et M. Gambetta est trompé. Annoncez au Comité d'armement pour demain une lettre officielle dans tous les journaux (1). »

Cette protestation semblait d'abord faire quelque effet: le 19 novembre, le Ministre de la guerre demanda expressément, pour l'armée de Bretagne, 30,000 fusils perfectionnés à la Commission d'armement, qui dut en délibérer le lendemain. Il y eut encore quelque résistance. D'autre part, M. Kérisouët, trouvant trop bas le chiffre de 30,000, insistait pour celui de 46,000 formellement promis par la lettre de M. Le Cesne, du 7 novembre. La Commission « écarta » définitivement l'engagement pris par son président, mais accéda au chiffre de 30,000, fixé par le Ministre (2), qui d'ailleurs, dès le 20 novembre, à midi et demie, télégraphiait à M. de Kératry :

« En outre des 2,500 Remingtons espagnols et des 16,700 carabines Spencer, déjà expédiés, il vous est réservé 17,000 fusils Spencer, à provenir des steamers *Avon* et *Ontario*. On fera mieux plus tard.

« Signé : LÉON GAMBETTA. »

Notez que les 17,000 armes promises ici à l'armée de Bretagne ne sont plus, comme précédemment, assignées sur le chargement du *Pereire*, débarqué depuis huit jours, ce qui eût forcé le Ministre à s'exécuter immédiatement. On les assigne sur deux

(1) Voir aux *Annexes*, p. 192, *Télogr. offic.*, 2^e série, n° 45. (Vol. d'Enq.)

(2) Voir aux *Annexes*, p. 111 et 112, télégramme de M. Carré-Kérisouët, du 19 novembre, 4 h. soir, lettre du même du 20 novembre; lettre de M. Jules Le Cesne, datée de Tours, samedi soir. (Vol. d'Enq.)

bâtiments encore en mer, dont le terme d'arrivée est incertain, ce qui fait rentrer cet engagement dans la classe des promesses mobiles, toujours fuyantes, dont on avait jusqu'alors payé l'armée de Bretagne. Et de fait, cette armée n'eut jamais une arme provenant de ces bâtiments. — Le Ministre se trompe encore sur le chiffre des armes à tir rapide expédiées jusqu'alors à Conlie par la commission d'armement, il les évalue à 13,200 (soit 2,500 Remingtons, 10,700 carabines Spencer); à peine avait-on reçu moitié, c'est-à-dire 7,000, ainsi que le prouve la dépêche suivante qui se croisa avec celle de M. Gambetta et qui était une réponse à une demande de renseignements faite la veille par le Ministre :

Conlie, 20 novembre 1870.

Kératry à Kérisouët, Tours. — Urgence.

« Le 25 novembre il y aura (au camp) 35,000 hommes; il y en a 25,000 présents (1). J'ai 9,184 fusils à percussion antiques, tous mauvais. « Comité d'armement m'a envoyé 5,000 Spencers (carabines) et 2,000 Remingtons. Je n'ai rien autre chose. C'est avec cela qu'on veut faire la guerre. Ce serait risible si ce n'était lugubre, quand on arme de fusils perfectionnés tous les aventuriers qui se présentent à Tours au cri de Vive la République (2). »

Cette dépêche ne valut pas à l'armée de Bretagne une arme de plus; à son auteur elle valut, le lendemain matin, cette réponse :

« Tours, 21 novembre 1870, 10 h. 25 matin.

Intérieur et Guerre à général Kératry, Conlie.

« Je crois m'être acquitté de mes devoirs envers le pays, envers vos soldats et envers vous... Vous écrivez que j'arme de fusils perfection-

(1) Chiffres un peu anticipés.

(2) Voir aux *Annexes*, p. 114, la dépêche de M. Kérisouët, qui avait motivé celle-ci en date de Tours, 19 novembre, 10 h. matin.

« nés tous les aventuriers qui passent à Tours au cri de Vive la République. Ce n'est point ce cri qui m'empêcherait de les armer si j'avais de quoi, et je suis tout à fait surpris que vous vous soyez permis d'en faire un grief, qui, du reste, est tout à fait injuste. Je ne vous dis rien de plus sur ce petit mouvement d'impatience.

« Signé : LÉON GAMBETTA (1). »

On voit, s'accroître dans ce télégramme, l'expression de mécontentements nourris dans l'entourage du Ministre à l'endroit de l'armée de Bretagne, et dont il est nécessaire de dire un mot.

Dès le principe, quand M. de Kératry, — au lieu de conclure sa proclamation du 23 octobre par le cri sacramentel de : *Vive la République*, — donnait à son armée pour « seul cri de ralliement » *Dieu et Patrie*, un sentiment de défiance s'éveilla chez certains républicains fanatiques. Huit jours après (1^{er} novembre), quand M. de Kératry prit à Nantes, en face du parti républicain et de toute la population, l'attitude exclusivement patriotique que nous avons indiquée plus haut, les soupçons redoublèrent dans le camp des exaltés; ces soupçons pénétrèrent jusqu'à l'esprit du Ministre, qui crut devoir s'en expliquer avec quelques vétérans de la cause républicaine.

Ainsi, le préfet du Morbihan—qui, le 31 octobre criait au Gouvernement avec une sorte d'enthousiasme : « Soutenez Kératry, nous vous soutiendrons tous ! » — télégraphiait, le 2 novembre, à M. Gambetta :

« Reçu votre dépêche confidentielle 3,145, j'en prend bonne note. « Vieux républicain, je vous remercie de votre énergie. Soyez tranquille : Kératry, passant revue, a été reçu à Lorient et à Vannes aux cris de : *Vive la République* ! »

Nous n'avons pas la dépêche confidentielle 3,145,

(1) Voir le texte complet de cette dépêche aux *Annexes*, p. 193, *Télogr. off. 2^e série*, n^o 45. (Vol. d'Enq.)

mais la réponse du préfet montre que le Ministre, peu rassuré sur les sentiments de M. de Kératry, jugeait déjà nécessaire de faire exercer autour de lui une sorte de surveillance et de pression républicaine.

M. Carré-Kérisouët et M. Quéneau, dans leurs démarches à Tours pour l'affaire de l'armement, eurent à combattre, non-seulement la résistance des préventions militaires défavorables aux mobilisés, mais aussi une autre opposition plus sourde et plus dangereuse, et d'un tout autre genre : « L'action du colonel pèse fortement contre nous (écrit M. Kérisouët), et d'un autre côté, je crois à l'existence de certaines autres influences hostiles au point de vue politique. — Nous sommes à l'index ici dans un certain monde, et si les choses n'étaient pas aussi avancées, il est certain que le décret du 22 octobre (créant l'armée de Bretagne) serait rapporté (1). »

On conçoit que ces sentiments, de plus en plus répandus autour du Ministre, n'aient pas dû accélérer la réalisation des promesses faites à l'armée de Bretagne.

III

La division de marche.

On en était là le 21 novembre : les mobilisés bretons attendaient un armement toujours promis,

(1) Lettre de M. Kérisouët à M. de Kératry, des 18 et 20 novembre 1870, aux Annexes du Rapport, p. 110, 111. (Vol. d'Énq.)

toujours remis d'un paquebot à l'autre et jamais réalisé, — quand tout à coup se produisit, dans les destinées de l'armée de Bretagne, une péripétie brusque et imprévue. Le 21 novembre au soir, M. de Kératry reçut du Ministre de la guerre cette dépêche :

« Tours, 21 novembre, 8 h. 35 soir.

« Intérieur et Guerre à général Kératry, Conlie

« Concertez-vous avec Jaurès pour couvrir Alençon, avec toutes les forces dont vous devez pouvoir disposer. »

Et le lendemain, coup sur coup, arrivèrent les trois dépêches suivantes :

« Tours, 22 novembre.

« Guerre à général en chef armée de Bretagne, Conlie.

« L'ennemi paraît vouloir nous pousser assez vivement dans la direction du Mans. Je vous conjure d'oublier que vous êtes Breton pour ne vous souvenir que de votre qualité de Français, et de vous concerter avec le général Jaurès pour opposer à l'invasion votre naissante, mais vaillante armée, c'est l'occasion de lui donner le baptême du feu. »

« Tours, 22 novembre, 1 h. 5 soir.

« Guerre à Kératry, Conlie. — Urgent.

« Je pars pour le Mans avec renforts. Je vous manderai aussitôt arrivé. Jusque-là travaillez et préparez-vous à mettre en ligne les plus grandes forces que vous pourrez.

« Signé : LÉON GAMBETTA.

« Le Mans, 22 novembre, 4 h. 25 soir.

« A général de Kératry, Conlie.

« Je suis au Mans, venez, je vous prie. Il faut nous concerter pour agir et sauver la ligne du Mans, que des incapables ont compromise. »

« Signé : LÉON GAMBETTA. »

On sait ce qui s'était passé. Le corps d'armée du grand duc de Mecklembourg, partant de Chartres et de

Houdan, s'était, depuis le 17 novembre avancé vers l'Ouest, occupant successivement Dreux, Châteauneuf, Digny et la Loupe (le 20), poussant devant lui les troupes peu nombreuses, sans cohésion et sans organisation, mises sous les ordres du général Fiéreck. Le 21, ces forces ayant été battues à Bretoncelles et à la Fourche, les Allemands avaient occupé Nogent-le-Rotrou et la ligne de Bellême, la Ferté-Bernard, Authon, prêts à descendre vers Vibraye et Saint-Calais, d'où ils menaçaient également le Mans et Tours,

De là, à Tours, grande émotion : on avait commencé, comme toujours, par accuser d'incapacité le général — très-vigoureux pourtant — à qui l'on n'avait donné que de très-insuffisants moyens de résistance; on l'avait destitué et remplacé. On cherchait maintenant à mettre dans la main de son successeur (le capitaine de vaisseau Jaurès) des moyens d'action plus énergiques, qu'on tirait à grand peine de tous les côtés. Dans cette précipitation un peu effarée, le Gouvernement s'était souvenu de l'armée de Bretagne et l'appela à son secours à grands cris.

Quoi qu'en puisse penser et dire le Ministre dans une des dépêches qu'on vient de citer, les Bretons, quand il s'agit de défendre la France, n'ont pas besoin d'oublier le nom de leur province; ils n'ont au contraire qu'à s'en souvenir.

M. de Kératry ayant transmis à ses troupes l'appel du Gouvernement, sans dissimuler la gravité de la situation et en déclarant vouloir n'emmener avec lui que des hommes de bonne volonté, tout le monde s'offrit à partir; il put former aussitôt une première division de marche de 12,000 hommes, qui, renforcée de plusieurs détachements de ligne appelés en toute hâte de divers

dépôts de Bretagne, monta au chiffre de 15,000 hommes environ (1).

M. de Kératry, secondé par son commissaire-général et par son actif état-major, redoubla d'efforts pour compléter, dans de bonnes conditions, l'armement de ce corps. Jusqu'au bout il se heurta aux mêmes obstacles. Ainsi le général Trinité, désigné pour commander cette division de marche, découvre à Laval 1,400 chassepots sans emploi; le Ministre de la guerre les accorde, ils sont expédiés au camp de Conlie (dans la nuit du 22 au 23 novembre); on les donne au 1^{er} bataillon de Rennes, mais comme ils sont dépourvus d'aiguilles de rechange et de nécessaires d'armes, on en demande immédiatement à Tours. A Tours, on refuse, — et cependant sans ces accessoires indispensables, le chassepot, on le sait, est en campagne d'un usage impossible (2).

A Nantes (23 novembre), un officier d'état-major de l'armée de Bretagne, le colonel Mengin, envoyé à la recherche de renforts, trouve dans l'arsenal du château 600 chassepots. M. de Kératry les demande au nom du Ministre; mais de Tours l'administration de la Guerre défend de les livrer aux mobilisés qu'on envoie à l'ennemi, et les fait expédier de suite au 14^e de ligne, alors à Angers, hors des attaques des Prussiens (3). En revanche, le même jour, on offre à M. de Kératry 3,600 fusils à

(1) Voir Annexes, p. 115, col. 1 (2^e déposition de M. de Kératry). — Dans les Notes et éclaircissements qui suivent ce rapport, nous indiquons la composition de cette division de marche. (Vol. d'Enq.)

(2) Voir Annexes du Rapport, p. 113, col. 1 (2^e déposition de M. de Kératry), et p. 154, col. 2 (télégrammes de Laval); et la brochure du général Gougeard intitulée : *Deuxième armée de la Loire — Division de l'armée de Bretagne*, p. 25.

(3) Voir Annexes, p. 161 (télégrammes de Nantes et de Tours, n^{os} 1 et 2). (Vol. d'Enq.)

percussion, délaissés par un régiment de mobiles, mal entretenus et ayant besoin de réparations : c'est avec cela qu'on voulait faire battre les Bretons (1).

Cependant M. Gambetta, sans tenir compte de ces difficultés, pressait avec impatience le départ de la division de marche. Le 22 novembre au soir, dans une entrevue avec MM. de Kératry et Kérisouët, il avait autorisé celui-ci à rechercher en Bretagne ce qui pourrait être disponible pour compléter l'armement des troupes ; il avait ordonné à celui-là de partir dès le lendemain matin avec sa division, de façon à occuper Saint-Calais le 24.

Or, Saint-Calais est à 48 kilomètres du Mans ; faire franchir aux mobilisés cette distance à pied, en vingt-quatre heures, était impossible. L'ordre ne devenait possible à exécuter qu'en portant les troupes par le chemin de fer jusqu'à la gare de Conerré, à 28 kilomètres de Saint-Calais. De plus, M. de Kératry devait expressément combiner son mouvement avec M. Jaurès, qui opérait du côté de la Ferté-Bernard (2).

De retour à Conlie, dans la nuit du 22 au 23 novembre, M. de Kératry apprit l'occupation de Conerré par les Prussiens et reçut de M. Jaurès une dépêche portant que, par suite de cette occupation, le mouvement combiné devenait impossible. Il prévint immédiatement de ces circonstances M. Gambetta qui, se bornant à nier l'arrivée des Prussiens à Conerré, persista dans ses ordres de la veille sans y rien changer (3) et

(1) Voir aux *Annexes*, p. 113, 114, télégr. daté de « Tours, 23 novembre : *Guerre et général Kératry*. » (Vol. d'Enq.)

(2) Voir *Annexes*, p. 194 *Télegr. offic.*, 2^e série, n° 49. (Vol. d'Enq.)

(3) Voir *Annexes*, p. 194, 195, *Télegr. offic.*, 2^e série, n° 50, 51, 52 et 54. (Vol. d'Enq.)

télégraphia le 23 novembre, dès cinq heures du matin, au chef de l'armée de Bretagne :

« Le Mans, 23 novembre, 5 h. matin.

« Gambetta à général Kératry, Conlie.

« Mon cher général, vous commencez votre mouvement sur Saint-Calais. Je reste au Mans : tous mes renforts pour vous appuyer. Allez rendre à la République et à la France un signalé service, et justifier d'un coup toutes les espérances fondées sur votre valeur. Venez, nous nous battons ensemble ; nous arrêterons la marche des Prussiens, et vous savez d'avance les résultats d'une heureuse résistance.

« Signé : LÉON GAMBETTA. »

M. de Kératry pensait que l'impossibilité de combiner son mouvement avec celui du général Jaurès devait forcément entraîner quelque modification dans sa marche ; d'ailleurs, avant d'embarquer ses hommes, il avait à leur faire des distributions de vivres, d'armes et de munitions ; pour ses 1,400 chassepots, il n'avait que 600 cartouches (1), il lui semblait impossible de lancer ses soldats au feu l'arme vide. Pour se donner le temps de résoudre ces difficultés, il commanda, pour trois heures seulement de l'après-midi, les premiers trains destinés à transporter ses troupes.

Dans l'intervalle, 15,000 hommes de Jaurès s'étant trouvés « en prise (2) » vers la Hutte, au nord du Mans, on dut, pour éviter un désastre, « les mettre en lieu sûr, à tout prix » par les voies rapides, et cette opération absorba tous les wagons disponibles. M. Gambetta en prévint à une heure, M. de Kératry, en le gourmandant de n'avoir pas commencé son mouve-

(1) Lettre du colonel Jullien au général Kératry, du 21 novembre 1870 (*Annexes*, p. 154). (Vol. d'Enq.)

(2) C'est le terme même de la dépêche. voir *Télégrammes officiels*, 2^e série, n° 55, aux *Annexes*, p. 195. (Vol. d'Enq.)

ment plus tôt; sans songer que si cela avait eu lieu, les wagons du Mans, occupés à transporter les mobilisés bretons, n'auraient pas pu être employés à tirer de « prise » le corps de M. Jaurès. Cette dernière opération ne finit que dans la nuit, et ce fut seulement le 24 novembre, à 2 heures 15 du matin, que M. Gambetta fit télégraphier du Mans au général Kératry : « La Compagnie de l'Ouest est prête à faire transporter vos troupes à l'instant; « veuillez, je vous prie, vous tenir prêt et nous faire « connaître vos intentions. »

Le général fit aussitôt demander les trains nécessaires, réveiller les troupes, faire la soupe, compléter les distributions de vivres pour deux jours, et à six heures du matin, les premiers bataillons arrivaient à la gare de Conlie; l'opération du transport commençait.

Elle fut longue, d'abord parce que le transport de 12 à 15,000 hommes peu expérimentés, divisés en vingt-et-un trains successifs, demande nécessairement beaucoup de temps; puis, elle fut interrompue à plusieurs reprises par le service ordinaire de la ligne du Mans qui n'avait pas été suspendu; l'encombrement de la gare de cette ville était tel, d'ailleurs, qu'il imposait à chaque train de mobilisés un stationnement d'une heure, ou plus, en arrière du pont de la Sarthe.

A ces causes de retard qu'on pourrait appeler normales, d'autres s'ajoutèrent. Malgré l'activité déployée par le chef de l'armée de Bretagne pour se pourvoir d'armes et de munitions, il y eut pénurie pour plusieurs corps, et les munitions ne purent être distribuées qu'à la gare, au moment de l'embarquement. Le bataillon de Rennes armé de chassepots, resta deux heures sur le quai, n'attendant que des cartouches pour partir; ces cartouches, qui eussent dû être à Conlie, on ne

savait où les prendre; on finit par les découvrir au Mans; mais par suite de cette méprise, les mobilisés d'Ille-et-Vilaine, après une très-longue attente, ne purent quitter le camp que par le dernier train, à 10 heures du soir (1).

Au fur et à mesure de leur arrivée au Mans, les troupes descendant de wagon étaient formées en colonnes dans la cour de la gare et dirigées à pied sur Yvré-l'Évêque (6 kilomètres de l'autre côté du Mans), où elles plantaient leurs tentes en avant de la rivière d'Huisne, couvertes en arrière par cette rivière et par les hauteurs d'Yvré, en tête par un épais rideau de bois, où des grand-gardes avaient été installées.

Le général s'était rendu au Mans vers deux heures après midi pour surveiller cette opération, il coucha le soir au bivouac d'Yvré avec ses troupes. Le lendemain 25, la journée fut consacrée à achever l'installation, à reposer les troupes, à tirer à la cible. Prévenu dans la nuit que les Allemands étaient à Saint-Calais et que le 26, le général Jaurès dirigerait sur cette ville (par Parigné-l'Évêque), sous les ordres du colonel Rousseau une colonne mobile de 10,000 hommes « pour attaquer « l'ennemi et l'empêcher de poursuivre sa marche sur « Tours (2). » M. de Kératry se disposa aussitôt à soutenir cette opération.

Le lendemain, ayant laissé 2,000 hommes et trois pièces de 12 pour garder les hauteurs d'Yvré et le passage de l'Huisne, il forma, du reste de ses troupes, une colonne de marche, divisée en trois sections,

1) Sur cette opération du transport des troupes, voir *Télégrammes officiels*, 2^e série, n^o 36, 58 à 63, 65, aux *Annexes*, p. 195 et 196. (Vol. d'Enq.)

(2) Voir aux *Annexes*, p. 196 et 197, *Télogr. offi.* 2^e série, n^o 66, 67, 68. (Vol. d'Enq.)

celle de droite commandée par le général Trinité, celle de gauche par le général Gougeard, le centre par le général en chef. Partie d'Yvré à 11 heures du matin, cette colonne s'avança vers Saint-Calais par la route de Bouloire; à 6 kilomètres de Bouloire, les trois sections firent une halte, puis convergèrent vers cette petite ville, où un escadron de lanciers, formant l'avant-garde, entra à 4 heures du soir.

Les Prussiens l'avaient quittée depuis midi. — Aucun ennemi n'étant signalé, aucune nouvelle ne lui venant des corps de M. Jaurès, M. de Kératry fit volte-face, et sa colonne rentra, à onze heures du soir, au bivouac d'Yvré-l'Évêque.

Dans cette marche, ces jeunes troupes s'étaient montrées pleines d'entrain et de confiance, les marins avaient traîné leurs pièces de 4 et leurs mitrailleuses sans surveiller pendant 22 kilom. aller et retour; aucun désordre sérieux ne s'était produit. — Le 27, on laissa reposer les hommes, et le général en chef revint à Conlie pour préparer une seconde division de marche.

Avant de dire ce qu'il y trouva, il est nécessaire de reprendre, dans notre récit, certaines circonstances des jours précédents.

IV

Démission du général en chef.

On se rappelle cette dépêche du 21 novembre au matin, où M. Gambetta reprochait à M. de Kératry de ne point considérer le cri de : *Vive la République!*

comme un titre suffisant à l'obtention de fusils perfectionnés. On a remarqué aussi le changement de ton soudain et complet des dépêches suivantes, pleines de caresses et d'éloges pour « la naissante, mais vaillante » armée de Bretagne et pour son « valeureux » chef.

Sous la pression du péril qui menaçait Tours et le Mans, le langage avait changé, mais non le fond des sentiments et du système. Il y avait là, en effet, deux doctrines en présence : l'une mettant la République partout au-dessus de tout, quoi qu'il en pût advenir pour la défense nationale; l'autre, laissant de côté la politique, pour ne songer qu'à une chose : le salut du pays.

Le péril, sinon écarté, du moins en grande partie conjuré par la concentration de forces imposantes sous les ordres du général Jaurès, on vit renaître aussitôt la défaveur de l'armée de Bretagne, soigneusement entretenue dans l'esprit du Ministre par les exaltés qui l'entouraient et clairement manifestée, d'ailleurs, par le triste avortement de toutes les promesses d'armement faites depuis un mois. Ce sentiment se manifesta le 24 novembre par un acte difficile à expliquer.

Le 23 au matin, on s'en souvient, M. Gambetta télégraphiait à M. de Kératry : « Venez, nous combattons ensemble, nous arrêterons la marche des Prussiens. » Ce même jour il s'impatientait contre le retard de quelques heures (si justifié pourtant) apporté dans le mouvement qui devait mettre en face de l'ennemi le chef de l'armée de Bretagne. Le 24, à 2 heures 15 du matin, il disait par dépêche à celui-ci : « La Compagnie est prête à transporter vos troupes à l'instant, veuillez vous tenir prêts. » Et moins de deux heures après, s'adressant au directeur d'artillerie de Rennes, — près duquel était alors M. Kérisouët pour tâcher d'en obtenir une partie

des ressources nécessaires à l'armement des mobilisés,
— M. Gambetta expédiait le télégramme suivant :

« Le Mans, 24 novembre 1870, 4 h. 5 matin.

« *Ministre Guerre à directeur artillerie, Rennes.*

« Je vous donne l'ordre formel de ne rien délivrer, ni en matériel, ni en munitions, à M. de Kératry ou à ses lieutenants sans une autorisation explicite de ma part ou de mon délégué à Tours. Suspendez donc d'urgence toutes livraisons de cartouches, batteries, mitrailleuses et autre matériel. — Avez-vous expédié 50,000 cartouches à M. de Kératry ? Si non, gardez-vous de lui expédier ces cartouches, « envoyez-les au Mans.

« *Signé : LÉON GAMBETTA (1).* »

Ainsi, d'une main on poussait les Bretons au combat, de l'autre on leur refusait les moyens de combattre.

Cependant le Ministre de la guerre une fois au Mans, voulut voir par lui-même cette armée de Bretagne dont il entendait parler si diversement ; car dans son entourage, paraît-il, on ne se gênait pas pour décrier cette entreprise, pour dire qu'on n'en tirerait pas seulement 5,000 hommes à mettre en ligne.

M. Gambetta se rendit à Conlie le 24 novembre, dans l'après-midi, pendant que M. de Kératry était au Mans, occupé à diriger sur Yvré les bataillons successifs de sa division de marche. A défaut du général en chef, il fut reçu par le commandant du camp, le général Le Bouëdec ; par le zélé directeur de l'artillerie, le colonel Jullien ; par l'actif et intelligent chef du génie, le colonel Rousseau. Il y vit une concentration militaire de 25,000 hommes opérée en moins d'un mois, dans des conditions, à cette époque au moins, uniques en France ; il y vit des travaux d'art et de défense considérables et habilement menés, auxquels il ne put refuser ses éloges. Mais il y

(1) Voir *Télegr. offic.*, 2^e série, n^{os} 57 et 64, aux Annexes p. 195 et 196. (Vol. d'Enq.)

avait quelque chose qu'il n'y vit pas, — l'esprit républicain. Il y avait là des républicains, sans doute, et aux premiers postes, car M. de Kératry avait [provoqué, accueilli, sans nulle acception de parti, tous les concours et tous les mérites ; mais on trouvait auprès d'eux, et en grand nombre, des hommes connus pour avoir des opinions tout autres. Tous vivaient et agissaient de concert, en parfaite intelligence, n'ayant qu'un but, qu'un désir : défendre la France.

On l'a dit avec raison : l'armée de Bretagne n'était point une armée politique. Les amis du régime improvisé le 4 septembre ne songeaient point à triompher, pas plus que ses adversaires à récriminer. Tous admettaient que la volonté nationale pouvait seule, après la guerre, statuer sur la forme définitive des institutions ; tous étaient convaincus que le devoir commandait d'ajourner ce débat, de n'y même pas songer, d'unir sans arrière-pensée tous les cœurs, tous les bras pour une même tâche : Combattre l'invasion. L'armée de Bretagne était une armée essentiellement française et patriotique, ni républicaine ni royaliste.

M. Gambetta, on le sait, prétendait tirer de la guerre de 1870 et des douloureuses épreuves de la Patrie la consécration définitive de la République du 4 Septembre (1). A ce point de vue, l'éducation de l'armée de Bretagne lui semblait mal faite ; ce fut sans doute pour y remédier que ce même jour (24 novembre), revenu au Mans, après cette visite à Conlie, il rédigea une proclamation ou « l'ordre, la discipline, la sobriété

(1) Voir discours de M. Gambetta à Grenoble, dans le recueil de ses *Allocutions*, p. 102 (Paris, Polo, éditeur 1872). — M. Gambetta avoue dans ce discours qu'il a « toujours confondu » la cause de la France avec la cause de la République.

et la bravoure » sont qualifiés de « *vertus républicaines* » en voici un extrait :

« RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

« *Liberté — Égalité — Fraternité.*

« Soldats... votre vie est rude, pleine de hasards et de sacrifices ;
« mais songez que vous vous battez pour sauver à la fois la France et
« la République, désormais indissolublement liées dans la bonne comme
« dans la mauvaise fortune... Prêtez-vous donc le serment les uns aux
« autres, comme nos pères, de marcher tous d'un pas égal à la déli-
« vrance de Paris, afin qu'il soit dit de vous comme de vos aînés :
« *Ils ont bien mérité de la patrie et de la République.*

« Vive la France ! Vive la République une et indivisible !

« Signé : LÉON GAMBETTA (1). »

En envoyant ce document à M. de Kératry, le Ministre eut soin d'y joindre ce mot : « Le Mans, 24 novembre 1870. — Mon cher général, je vous adresse « copie d'une Proclamation à l'Armée de Bretagne. Cette « proclamation sera imprimée pour être lue à trois « appels consécutifs. Je pars pour Tours où je suis ré- « clamé. Bien à vous. — Signé : LÉON GAMBETTA. »

Non seulement c'était là la contradiction, la condamnation formelle du système de M. de Kératry, qui s'était toujours attaché, avec tant de soin et de raison, à exclure la politique de son camp ; mais plus on y réfléchit, moins on comprend le résultat utile et patriotique que le Ministre pouvait avoir en vue en lançant cette adjuration républicaine à la face d'une province où, de notoriété publique, la République ne comptait qu'un bien petit nombre de partisans. Mais le Ministre n'en était plus aux ménagements, ni envers l'armée de Bretagne, ni envers son chef. Avant même de promulguer

(1) Voir le texte complet de cette proclamation aux *Annexes*, p. 419. (Vol. d'Éq.)

sa proclamation, il venait d'avoir avec celui-ci une entrevue orageuse, dont il est indispensable de parler.

Elle eut lieu le 24 novembre, de 8 à 10 heures du soir, à la préfecture du Mans et dans le cabinet du préfet, où M. de Kératry, mandé par le Ministre, se rendit accompagné de son chef d'état-major le colonel de Vauguion et où il trouva M. Gambetta et M. le capitaine de vaisseau Jaurès, promu depuis quelques jours au généralat et chargé du commandement du 21^e corps.

Après quelques mots d'éloge sur le camp de Conlie, M. Gambetta demanda à M. Jaurès de développer sur une carte son plan de campagne, et cet exposé fait, le Ministre qui approuvait se retournant vers M. de Kératry : — Vous avez entendu, lui dit-il ; êtes-vous prêt à marcher dans ces conditions ? »

M. de Kératry répondit que d'après cet exposé même, la situation lui semblait très-modifiée. Le 21 et le 22 novembre, quand le Ministre avait fait aux Bretons ce pressant appel, les troupes du général Fiéreck fuyaient débandées ; l'armée de Bretagne était, dans cette région, le seul élément de résistance que l'on pût immédiatement opposer à l'ennemi pour donner le temps de réunir des forces suffisantes et plus solidement organisées ; c'était ainsi que l'intervention de cette armée avait été entendue, le 22, entre son chef et le Ministre de la guerre. Or, maintenant, grâce aux renforts venus depuis deux jours, aux troupes que l'on avait pu rallier, ces forces suffisantes semblaient constituées sous les ordres du général Jaurès, et dès lors, l'armée de Bretagne, dont l'intervention convenue n'était que temporaire, devait naturellement être rendue à sa destination primitive et tout d'abord au travail indispensable pour achever son organisation.

On pouvait toutefois maintenir à Yvré-l'Evêque la division qu'on venait d'y installer; M. de Kératry irait au camp en organiser et en armer une seconde (si le Gouvernement lui en donnait les moyens), puis une troisième et alors, avec toutes ces forces réunies, il se trouverait en état d'aider aussi utilement que possible à la défense nationale. Que s'il s'agissait au contraire d'engager immédiatement l'armée de Bretagne dans une série d'opérations militaires plus ou moins bien combinées, mais en tout cas d'une durée indéfinie, il y voyait de graves inconvénients dont le premier était l'état de préparation insuffisante de la division d'Yvré elle-même. « Mes troupes » (disait M. de Kératry) sont mal exercées, armées « d'hier! Je leur ai distribué ce matin leurs cartouches; « je n'ai point de cavalerie, sauf un demi-escadron de « lanciers; je n'ai que deux batteries attelées, faute de « harnais; votre ministère n'a tenu aucune des pro- « messes que vous m'aviez faites. Je n'ai reçu aucun fusil « perfectionné, sauf 1,400 chassepots, sans nécessaires « d'armes, qui m'ont été livrés avant hier. »

Ici le Ministre interrompit le général :

« — J'ai tout fait pour vous! Je vous ai donné tout ce « que vous m'avez demandé! D'ailleurs des fusils à « piston suffisent à des mobilisés (1). »

C'était justement le mot prononcé huit jours plus tôt dans le sein de la commission d'armement, contre lequel le Ministre avait alors protesté en demandant pour les Bretons 30,000 armes perfectionnées, et qui maintenant, adopté par lui, tirait de cette adhésion une gravité toute exceptionnelle.

(1) Ou, avec une légère variante : « D'ailleurs vos mobilisés peuvent bien se contenter de fusils à piston; ils suffisent bien aux autres mobilisés. » Déposition du général de Vauguion, aux *Années du Rapport*, p. 68 (Vol. d'Enq.)

« — Puisque vous le prenez ainsi, M. le Ministre, répondit M. de Kératry, je vous déclare que je « considère la vie du moindre de mes soldats comme « aussi précieuse que celle de n'importe qui, et je « pense qu'il est absolument de votre devoir et du mien « de leur donner les mêmes moyens de résistance en « les exposant aux mêmes dangers. J'ai pris à leur « égard, avec votre assentiment, des engagements que « je dois tenir vis-à-vis de la Bretagne. Et dans l'état « de préparation incomplète de mes hommes, je « refuse de les exposer à une perte certaine, — sauf « le cas de nécessité absolue.....

« — Alors, vous ne voulez pas marcher?

« M. le Ministre, je vous ai fait les observa- « tions que mon devoir et ma conscience m'obligeaient « de vous faire. Vous êtes Ministre, et je suis soldat, « prêt à obéir, — mais je vous prie de me donner des « ordres écrits. »

« — Bien, je vous en donnerai. »

Et le Ministre reprit alors avec M. Jaurès l'étude du plan de celui-ci, puis se retournant encore vers M. de Kératry resté muet pendant cette dissertation.

« — Eh bien, vous avez entendu, je pense que nous « sommes d'accord. »

« — Je n'ai rien à ajouter, M. le Ministre, je suis « soldat et prêt à exécuter vos ordres écrits.

« — C'est bien, je vous les ferai connaître. »

Et l'on se sépara (1).

Au dire d'un témoin, le ton du Ministre, qui tourna à l'aigre dans la dernière partie de l'entretien, était

(1) Nous n'avons fait que reproduire les principaux traits de cette entrevue, dont on trouvera la relation complète dans la 2^e déposition de M. de Kératry, aux *Années*, p. 117, 118. (Vol. d'Enq.)

dès le principe empreint d'une froideur tellement marquée, que même avant le mot lâché sur les fusils à piston, M. de Kératry ne put s'empêcher de lui dire : — « Pourquoi cette froideur entre nous ? Il y a de votre part trop de préventions politiques vis-à-vis de la Bretagne (1). »

Mais le point important de cet entretien, c'est la parole du Ministre niant le droit des mobilisés bretons à un armement perfectionné. Par là tombaient à la fois les promesses faites à l'armée de Bretagne, les engagements pris envers son chef, et l'une des conditions essentielles, nécessaire au succès de l'entreprise; ce coup en annonçait un autre, plus grave encore, qui ne pouvait tarder.

Cependant le 25 novembre, de Tours où il était revenu dans la nuit, M. Gambetta donna l'ordre d'arrêter et de traduire en cour martiale un journaliste du Mans (M. Le Nordez, de l'*Union de la Sarthe*), coupable d'avoir imprimé que le Ministre de la guerre « n'était nullement satisfait du camp de Conlie. » pour déjouer de suite cette « calomnie, cette manœuvre odieuse, » il lança au Mans un télégramme destiné à la publicité, où il déclarait au contraire « avoir eu le plaisir de féliciter lui-même le général de Kératry, le général Le Bouëdec, les colonels Rousseau et Jullien — sur l'excellente organisation de Conlie et l'état des fortifications (2). »

Mais en même temps, sans respect pour cette « excellente organisation, » il abrogeait l'acte même d'où elle était sortie, ce décret du 22 octobre qui avait créé l'armée de Bretagne et le commandement spécial de

(1) Voir aux Annexes (p. 67, 68) la déposition de M. de Vauguion, qui confirme et complète sur certains points celle de M. de Kératry.

(2) Voir aux Annexes (pp. 209 à 214) les documents relatifs à l'arrestation de M. Le Nordez.

M. de Kératry; il ramenait le camp de Conlie au commun régime des onze camps d'instruction institués ce jour même, 25 novembre, dans des conditions tout autres que celles du décret du 22 octobre (1). Le lendemain il brisait l'autonomie de l'armée de Bretagne en la soumettant, elle et son chef, au commandement supérieur du général Jaurès (2); et pour compléter cette exécution, il prenait soin, le 27, d'en faire informer M. de Kératry par un télégramme ainsi conçu :

« Tours, 27 novembre 2 h. 35 soir.

« Délégué Guerre à général Kératry.

« Le Ministre de l'Intérieur et de la Guerre a décrété hier que, pour « établir l'unité dans le commandement des troupes destinées à opérer « dans l'Ouest, le général Jaurès aurait le commandement supérieur de « toutes ces forces, y compris celles placées sous votre autorité di- « recte (3). — Le Ministre me charge de vous en informer. Je vous prie « en conséquence de vous conformer aux instructions que vous donnera « Jaurès sur toutes les opérations militaires... — Le Gouvernement avait « espéré que vous feriez une marche plus rapide en avant, au lieu de « rester à Yvré-l'Évêque, faubourg du Mans. — Je compte toujours sur « votre vaillant concours.

« Signé : C. DE FREYCINET. »

Le général de Kératry reçut cette dépêche à Conlie, vers 4 heures après midi. A 5 h., il répondait par sa démission, en chargeant énergiquement ceux qui avaient porté le coup de s'être, envers le pays, rendus coupables de la ruine de l'armée de Bretagne (3).

Cette démission, après cette dépêche, était véritablement inévitable.

M. de Kératry avait accepté, dans des conditions spéciales et avec un commandement indépendant, la

(1) Décret du 25 novembre 1870, sur les camps d'instruction. (*Bulletin des Lois*, XII^e série, p. 201.

(2) Arrêté du Ministre de la Guerre, du 26 novembre 1870, aux Annexes du Rapport, p. 200.

(3) Voir cette réponse de M. de Kératry, la réplique de M. de Freycinet, l'une et l'autre du 27 novembre, et la lettre de M. de Kératry au ministre de la Guerre, du 28 novembre, aux Annexes de ce Rapport, pages 5 et 6.

mission de former promptement une armée de mobilisés bretons. On supprimait son commandement, on changeait les conditions stipulées, on révoquait les promesses les plus formelles, en un mot on sapait l'œuvre par la base. — Comment eût-il pu la continuer ?

Il avait désapprouvé le plan de campagne du général Jaurès, et soutenu l'impossibilité pour ses troupes d'y concourir activement. Et maintenant on le soumettait aux ordres de ce général pour toutes les opérations militaires.

Enfin, à l'heure même où, dans une reconnaissance hardie, il venait de pousser ses jeunes soldats sur un poste encore tenu par les Prussiens, on blâmait son inaction, sa mollesse, et pour rendre le reproche plus sanglant, on y joignait une louange ironique à l'adresse de « son vaillant concours. »

Quelle dignité, quelle autorité morale serait-il resté à un général capable d'accepter un pareil blâme et une pareille situation ?

Quant au refus de concourir — du moins sur-le-champ — aux opérations projetées par M. Jaurès, ce qui démontre le bien-fondé de ce refus, c'est que le premier acte du général Gougeard, substitué à M. de Kératry dans le commandement de la division de marche, fut de déclarer au Ministre et au général Jaurès, l'impossibilité où il était de se mettre en mouvement avant d'avoir complété la préparation de ses troupes (1). — et de fait il ne put quitter Yvré que

(1) Voir, dans la déposition du général Gougeard, sa correspondance par lettres et télégrammes, du 28 et du 29 novembre 1870, avec le Ministre de la Guerre et le général Jaurès, aux *Annexes* de ce rapport, pages 81, 89, 90; cf. dépêche de M. Jaurès au Ministre de la Guerre, du 27 novembre, dans la deuxième déposition de M. de Kératry (*Annexes*, page 123), et aussi deux télégrammes de M. Gougeard à M. Jaurès, du 6 décembre, aux *Annexes*, p. 199.

le 4 décembre, délai sensiblement analogue à celui réclamé comme nécessaire par M. de Kératry.

D'abord pourquoi les troupes de Conlie n'étaient-elles pas au 24 novembre prêtes à faire campagne ?

Parce que dix-huit jours (du 6 au 24 novembre 1870), sont un délai un peu court pour instruire et mettre sur pied une armée. Mais il convient d'aller au fond de cette question qui nous mènera à examiner, avant de passer outre, les conditions et les circonstances dans lesquelles s'était produite l'entreprise de M. de Kératry. — Ces conditions peuvent se classer sous trois chefs :

1° Les qualités et les défauts de l'élément mobilisé pris en lui-même.

2° Le camp, ses inconvénients, ses avantages.

3° Le concours promis, donné ou retiré par le Gouvernement.

V

Conditions générales de l'organisation de l'armée de Bretagne.

§ 1^{er}. — LES MOBILISÉS BRETONS.

Ce qu'était au moyen-âge l'arrière-ban à l'égard des armées féodales, la garde mobilisée l'a été pour nous dans la guerre 1870 : la dernière ressource de la résistance — mais hélas ! la moins solide. Après avoir drainé la nation de tous ses éléments militaires les plus jeunes, les plus forts, les plus actifs — la classe de 1869 et celle de 1870, les gardes mobiles, les anciens soldats de 25 à 35 ans, les volontaires, les corps-francs — on finit par

rencontrer cette dernière couche, la plus étendue, la plus profonde (635,000 hommes à elle seule), mais nécessairement aussi, à raison de l'âge et des habitudes, la moins riche en énergies militaires. De 30 à 40 ans, on s'arrange pour vivre : les calculs d'avenir, et souvent même l'égoïsme, remplacent l'imprévoyance et l'enthousiasme d'un autre âge ; si l'on a été soldat, on peut, non sans peine, revenir à ce rude métier ; mais si jamais on ne l'a mené, il est bien tard pour l'apprendre.

A ces conditions défavorables un seul sentiment peut faire contre-poids, celui du devoir. Les mobilisés bretons l'avaient. Nous en avons souvent vu partir. D'ordinaire, le bataillon faisait dire une messe à la paroisse, le prêtre bénissait le drapeau et les exhortait à se comporter bravement en bons français et en bons chrétiens. Il y avait quelques larmes chez les plus jeunes ; mais chez tous la contenance grave d'hommes résolus. Pas un réfractaire pour ainsi dire, et chose plus notable, souvent au départ, pas un homme ivre. — Par exemple, il y avait des non-valeurs, car on avait la manie du nombre ; on se plaisait à réviser les résultats des Conseils de révision jusqu'à ce que tout le monde y eût passé. On ne semblait pas se douter qu'à la guerre les éléments faibles sont non-seulement inutiles et encombrants, mais éminemment funestes parce qu'ils paralysent l'action des éléments forts.

Donc les soldats ne savaient rien, mais ils avaient bonne résolution d'apprendre et de faire leur devoir. C'était aussi la situation des officiers : parmi eux fort peu d'anciens militaires, car les anciens militaires capables de reprendre du service étaient presque tous partis avec les volontaires, les mobiles ou les recrues. Pourtant

parmi les officiers supérieurs des mobilisés il s'en trouvait ; les autres, à défaut d'expérience, étaient pleins de bonne volonté. Mais parmi les officiers inférieurs et les sous-officiers, l'élection, il faut bien le dire, — par suite des influences de clocher et des influences de cabaret, — avait assez fréquemment donné de tristes résultats. Ce qui manquait surtout à tout ce monde, officiers et soldats, c'était l'instruction ; c'était aussi, hélas ! les instructeurs. Si du moins on avait eu l'idée, comme pour les mobiles, d'instruire ces troupes aux chefs-lieux d'arrondissements, on eût pu trouver encore un nombre suffisant d'instructeurs auxiliaires dans les anciens militaires, mariés ou célibataires, au-dessus de 40 ans, les gendarmes laissés dans les départements, sur les côtes d'anciens marins et même les marins inscrits de 35 à 45 ans, qu'on omit de lever et qui auraient fourni de bons cadres.

Malheureusement, outre la manie du nombre, on avait alors la manie du camp. Un décret du gouvernement de Tours, du 20 octobre, venait de décider que du moment où il y aurait dans une ville plus de 2,000 hommes de troupes, on devrait les en faire sortir et les envoyer camper à 3 kilomètres, au moins, pour les exercer assidûment, les former aux exigences de la discipline et de la vie militaire (1). Quand vint la levée des mobilisés, on songea immédiatement à les mettre sous la tente, et ceux de l'Ouest, entre autres, semblent avoir été spécialement prédestinés aux camps. Dès le milieu d'octobre, on leur en préparait de tous côtés : A Ouéé (près Saint-Aubin-du-Cormier), dans l'Ille-et-Vilaine ; à Quélern (près Brest), dans le Finistère,

(1) Voir *Bulletin des Lois, XII^e série*, p. 87.

à Nesmy), dans la Vendée, etc. Chaque préfet voulait avoir le sien.

Cette tendance était d'ailleurs, il faut le dire, généralement approuvée par l'opinion. L'automne était beau et sec; on ne songeait pas que l'hiver allait tout à l'heure amener le froid et la pluie; que les camps d'instruction, parfaits dans la belle saison, ont, dans la mauvaise, des inconvénients qui les rendent presque impossibles: la boue qui délaie le sol et oppose aux exercices un obstacle énorme, les rigueurs de la température, excessives pour des troupes neuves, surtout dans les conditions où étaient celles-ci. — On songea encore bien moins que les instructeurs auxiliaires, si indispensables, dont nous parlions tout à l'heure, et dont il était aisé d'avoir le concours au chef-lieu d'arrondissement, c'est-à-dire à petite distance de chez eux, ne pourraient être concentrés avec les mobilisés, sur un seul point du département, qu'il serait même presque impossible de s'en procurer un seul, si le point de concentration était porté, pour toute une province, à quarante lieues de sa frontière.

Nous n'en sommes pas moins très-convaincus que si l'on avait su prendre, à temps, les moyens de donner aux mobilisés bretons une instruction militaire sérieuse, suffisante et d'éliminer les non-valeurs, on eût fait d'eux de bons soldats, valant au moins la moyenne de ceux qui ont combattu dans cette guerre.

Ce qui le prouve, c'est que la division de marche envoyée le 24 novembre, du camp de Conlie à Yvré-l'Évêque, a fait, sous les ordres du général Gougéard, la campagne de la Loire et du Mans, et y a rendu constamment de très-bons services. — On a cru devoir, il est vrai, établir une distinction: les mobilisés de la

division Gougéard provenaient, a-on dit, de contingents *urbains*, supérieurs aux contingents *ruraux*. Ce fait est inexact: sur les six bataillons mobilisés que le général Gougéard garda jusqu'au bout dans ses brigades actives, il y en avait deux du moins tout à fait ruraux — le 3^e de la légion de Nantes, le 1^{er} de la légion de Saint-Nazaire — qui firent, aussi bien que les autres, preuve de courage. Les mobilisés ruraux pouvaient, tout comme les urbains, faire de bons soldats.

§ 2. — LE CAMP DE CONLIE.

Avec ce goût marqué pour les camps qui régnait en France, dès le mois d'octobre, on ne peut s'étonner de voir M. de Kératry songer à mettre son armée sous la tente. C'était d'ailleurs le moyen d'exécution de son projet primitif, consistant à diriger du Mans sur Paris, une armée entière, formée des contingents de la Bretagne, pour laquelle il lui fallait un lieu de concentration voisin du Mans; pour une armée de 60,000 hommes, ce lieu ne pouvait être qu'un camp.

On s'est demandé pourquoi le chef de l'armée de Bretagne n'avait pas placé son camp en avant du Mans. C'était sa première pensée; mais après les événements qui se sont produits, on ne peut guère regretter qu'elle n'ait pas été suivie d'effet. Si, le 21 novembre, les mobilisés bretons, peu exercés, point ou mal armés, avaient campé en avant du Mans, au moment de la pointe hardie poussée si près de cette

ville, par le duc de Mecklembourg, le camp breton eût couru un grand danger, et qui sait s'il n'aurait pas été le théâtre d'un grand désastre ?

Au point de vue stratégique, la position de Conlie a été très-critiquée ; on a dit entre autres choses, que la redoute élevée au centre du camp, dans la partie sud du plateau de la Jaunelière et que l'on appelait redoute de Tennie (1) ou redoute du Sud, était très-fortement dominée, à 3,500 mètres au plus, du côté de l'Est par les coteaux de Mézières et de Lavardin ; qu'étant d'ailleurs facile à tourner, elle n'avait aucune valeur.

C'est là une question spéciale que nous laissons à débattre aux hommes compétents, en nous bornant à faire remarquer que les hauteurs situées vers l'Est, dont on vient de parler, n'étaient pas à 3,500 mètres, mais à près de 5 kilomètres (4,800 mètres) de la redoute de Tennie et, que le feu des grosses pièces de marine qui armaient cet ouvrage portait à 7,000 mètres (2).

En outre, dans le plan primitif, la redoute au lieu de rester isolée, devait servir de centre à tout un système d'ouvrages défensifs qui l'auraient rendue évidemment plus difficile à tourner. En effet, suivant une note que notre collègue, l'honorable M. Rousseau, a bien voulu nous communiquer, « il fut entendu dès les premiers jours que toutes les positions qui entourent le camp de Conlie, et qui commandent les routes par lesquelles on y accède, recevraient des ouvrages détachés et seraient mises en état de défense. Au centre même du camp, un ouvrage

(1) Tennie est le nom d'un village voisin. Voir, sur la redoute de Tennie, *Annexes du Rapport*, p. 174 à 178.

(2) Voir *Annexes*, p. 174, col. 2, et p. 175, col. 1.

« plus important (la redoute de Tennie), destinée à renfermer le parc d'artillerie et les magasins d'approvisionnement les plus précieux, devait remplir le double but de soutenir tous ces ouvrages détachés et de mettre ces approvisionnements à l'abri d'un coup de main, dans le cas où l'un des passages aurait été forcé (1). » Mais la défaveur dont fut frappé, après la démission de M. de Kératry, tout ce qui se rattachait à son œuvre arrêta l'exécution de ce plan, et l'on se borna à achever la redoute, qui elle-même, ainsi qu'on le verra plus tard, fut désarmée à la veille du jour où elle aurait pu être utile.

Comme camp d'instruction, Conlie avait tous les inconvénients des camps d'hiver, entre autres la boue qui, dans cette saison se retrouve également à Satory, à Chalons, à Lannemézan, et qui, ici, dans un sol détrempe par de grosses pluies, continuellement piétiné par 40,000 hommes, devint insupportable à partir du commencement de décembre. Les six kilomètres de routes empierrées construites avec soin par le génie pour le service du camp ne purent qu'imparfaitement remédier à cet inconvénient.

Quant à l'eau, les troupes étaient forcées dans le principe, d'aller la chercher par corvée à un et deux kilomètres (selon la position des divers corps) ; mais le génie se mit à l'œuvre, établit sur une longueur de 2 à 3 kilomètres un système de tuyaux de fonte armé d'une dizaine de robinets, et amena ainsi jusqu'au milieu du camp la source qui grâce à une machine à vapeur, put arriver à une production quotidienne d'environ

(1) Voir toute la note de l'honorable M. Rousseau, aux *Annexes*, p. 169, 170.

360,000 litres. Ce travail était terminé au commencement de décembre; il avait coûté environ 24,000 fr. (1).

La nourriture des soldats a toujours été à Conlie régulièrement distribuée, de bonne qualité et abondante, plus abondante à certains égards et cependant beaucoup moins chère que dans les autres armées. Chaque homme recevait, tous les huit jours, 10 livres de paille de couchage, le double de ce qu'on en donnait à l'armée de la Loire (2). Cette paille il est vrai n'empêchait pas la pluie de pénétrer sous la tente.

Cependant l'état sanitaire n'était pas mauvais; dans la période du commandement de M. de Kératry, sur 35,000 hommes qui entrèrent au camp il n'y eut que sept morts; et pendant toute la durée du camp, du 6 novembre 1870 au 7 janvier 1871, sur près de 60,000 hommes qui y passèrent, il entra en tout aux ambulances 1942 malades, dont 143 morts (88 de variole et 55 d'autres maladies) 1433 évacués, 208 réformés et 70 congédiés. — Les ambulances étaient bien organisées; chaque département avait la sienne qui recevait continuellement de Bretagne de nombreux dons en nature et en argent (3).

Enfin, on comprend difficilement que l'on ait fait un grief à l'armée de Bretagne, d'avoir, dans son organisation, — improvisée sous le coup de la nécessité, — substitué à l'intendance militaire un commissariat civil, alors que ce commissariat a obtenu pour sa

(1) Voir la seconde partie de la note de M. Rousseau, aux *Annexes*, p. 170, 171.

(2) Voir 1^{re} déposition de M. de Kératry, aux *Annexes*, p. 13.

(3) Voir *Rapport sur le service sanitaire du camp de Conlie*, par M. Morlet, aux *Annexes*, p. 129 à 131, et un autre rapport de M. le docteur Aubry, p. 285. — Sur les 1,433 évacués, il y eut évidemment un nombre plus ou moins grand de décès, dont on ne peut fixer le chiffre.

gestion, le suffrage des hommes compétents; d'abord celui des délégués des départements bretons constitués en commission de contrôle, puis celui de l'intendance militaire elle-même qui, ayant pris, après la retraite de M. de Kératry, l'administration du camp, déclara ne pouvoir mieux faire que de continuer les marchés passés par le commissaire-général et exprima le désir de conclure dans d'aussi bonnes conditions tous les traités qu'elle aurait à faire dans l'avenir (1).

Ce n'est pas à dire que le commissariat eût pu satisfaire à tout. Ainsi on a beaucoup parlé des *sabots* de Conlie. Ce n'est pas seulement à cause de la boue qu'une partie des mobilisés bretons se chaussaient de la sorte; c'est parce qu'il ne trouvaient de souliers assez grands ni dans les magasins du commissariat ni dans ceux de l'administration de la Guerre. Les fournisseurs militaires calculaient en effet leur plus grandes pointures sur les besoins ordinaires des soldats de 21 à 25 ans; ici il s'agissait d'hommes de 40 ans dont le pied s'était élargi à l'aise dans des sabots, les plus grands souliers qu'on leur offrait étaient pour eux (comme ils le disaient) des *souliers de demoiselle*.

Ce fut un des besoins le plus vivement ressentis au camp de Conlie et qui ne fut que tardivement et jamais entièrement satisfait (2).

Ce qui fit défaut encore aux mobilisés, ce fut les grands bidons et les petites marmites. Au moment de la formation du camp on n'en trouvait nulle part; la Guerre, qui avait promis son concours, ne put ou ne

(3) Voir *Procès-verbal de la Commission de contrôle*, aux *Annexes*, p. 208, 209; et la lettre de M. l'intendant Describes à M. de Kératry, aux *Annexes*, p. 41.

(4) Voir *Rapport sur la 2^e légion d'Ille-et-Vilaine*, voir aux *Annexes*, p. 154.

voulut pas en fournir. Le manque de grands bidons obligeait les hommes à aller chercher de l'eau dans de petits bidons d'un ou deux litres, ce qui rendait les corvées fort pénibles. — Quant aux marmites, il fallut les remplacer par de grandes chaudières en fonte où l'on faisait la soupe pour toute une compagnie (150 à 200 hommes en moyenne) (1); c'était bon pour un camp, mais en campagne ce procédé devenait impraticable.

Le camp avait d'autres inconvénients. La surveillance y était fort difficile; il était comme impossible d'empêcher les hommes d'aller courir aux villages voisins ou de céder aux sollicitations de ces marchands de cidre qui, avec leurs charrette chargées de tonneaux, venaient faire en quelque sorte le siège de cette armée bretonne (2).

Le général en chef tenait la main, autant qu'il le pouvait, aux exercices militaires. Il avait prescrit, pour le matin, la promenade sur la route de Mayenne, pour le soir l'exercice par pelotons sur les pentes de la redoute (3). Mais le mauvais temps, la boue qui en résultait y mettait souvent obstacle, ainsi que les nombreuses corvées auxquelles donnaient lieu les travaux, aménagements et emmagasinevements nécessaires pour l'installation du camp : corvées pour l'eau, pour les terrassements de la redoute, pour le débarquement et le transport en magasin des effets et provisions de toutes sortes. « Quelquefois, — écrit un chef de légion, dans un rapport que nous avons sous les yeux, — quelquefois

(1) Voir *Annexes*, p. 19, 20.

(2) Voir *Rapport sur la 2^e légion d'Ille-et-Vilaine*, aux *Annexes*, p. 126, col. 1.

(3) Voir *Annexes*, p. 128.

on me demandait d'un coup 400 hommes, et je ne les voyais plus de la journée (1). »

Pour être vrai toutefois, disons que les deux plus grands obstacles à l'instruction des mobilisés (nous les avons déjà signalés) : c'était d'une part l'extrême disette d'instructeurs capables, de l'autre le défaut d'armement qui, en se prolongeant de plus en plus, décourageait fortement ces jeunes soldats.

Ceci nous ramène à examiner le degré de concours donné, par le Gouvernement, à l'organisation de l'armée de Bretagne.

§ 3. — CONCOURS DU GOUVERNEMENT.

Et d'abord, revenons, pour en finir, à la question de l'armement. Le 22 octobre le Ministre de la guerre avait formellement promis d'armer les mobilisés bretons de fusils à tir rapide. Cette promesse solennellement annoncée à la Bretagne par la proclamation de M. de Kératry, renouvelée d'ailleurs à celui-ci sous dix formes différentes tant par la Commission d'armement que par le ministre, et qui avait abouti le 20 novembre à un engagement précis de livrer aux Bretons, — « en attendant mieux, » — 30,000 armes perfectionnées. — Comment avait-elle été tenue ?

Nous l'avons vu : le 24 novembre, lorsque M. de Kératry sortit de Conlie avec une division de marche

(3) *Rapport sur la 2^e légion d'Ille-et-Vilaine*, aux *Annexes*, p. 126, col. 1 et 2.

pour se porter au-devant des Prussiens, l'armée de Bretagne comptait environ 30,000 hommes; et elle avait reçu du gouvernement en armes perfectionnées 2,000 fusils Remington, 5,000 carabines Spencer, et, au moment même de la marche vers l'ennemi, 1,400 fusils chassepot dépourvus d'aiguilles de rechange et de nécessaires d'armes.

Donc les engagements pris envers l'armée de Bretagne et envers son chef n'avaient pas été tenus.

Était-il impossible de les tenir ?

Si oui, pourquoi le ministre de la Guerre et le président de la Commission d'armement avaient-ils écrit le contraire, dix fois à M. de Kératry ?

Mais cette impossibilité n'existait pas.

A s'en tenir aux armes acquises par la Commission d'armement et débarquées en France jusqu'au 13 novembre 1870 (date du déchargement du *Pereire*), il y eut. — cela est constant, — pendant le mois de novembre, plus de 38,000 armes à tir rapide laissées sans emploi et qu'on eût pu réserver aux mobilisés bretons (1).

Si on ne les arma pas, la cause en est ailleurs.

Mais ce n'étaient pas seulement des armes que M. de Kératry avait demandé au Ministre de la Guerre en lui exposant son plan. — Comprenant l'impossibilité de mettre en campagne une armée composée uniquement de mobilisés, il avait demandé (on l'a vu), pour la soutenir, un noyau de troupes régulières; au minimum 2,000 hommes d'infanterie, deux escadrons de cavalerie, 20 batteries de campagne, avec faculté de requérir

(1) Voir aux Notes et Éclaircissements qui suivent le présent rapport, la Note sur les armes.

au besoin pour son artillerie les marins de Bretagne, et aussi de recevoir dans son armée les officiers de l'armée régulière de terre et de mer qui, sans emploi dans la guerre présente demanderaient à le suivre.

Or, comme infanterie on lui donna, au lieu de troupes de ligne, 2,000 mobiles bretons, à peu près aussi neufs que les mobilisés.

En fait de cavalerie on fit d'abord miroiter devant lui deux beaux escadrons de chasseurs qui devaient venir d'Afrique, et qui, au dernier moment, quand il partit pour Yvré, se changèrent en un escadron de lanciers incomplet (1).

Pour l'artillerie, ce fut mieux. Le décret du 22 octobre mettait sous son commandement les mobiles bretons restés en Bretagne. A Rennes étaient alors, justement, les cinq batteries d'artillerie des cinq départements, bien complètes, bien exercées, bien commandées; elles formaient naturellement aux yeux de M. de Kératry, le fond sur lequel il avait compté. Il cherchait des chevaux pour les atteler; le Ministre lui ôta ce soin en lui enlevant ses batteries et les mettant, malgré ses protestations, sous les ordres du général Fiéreck (2). — En revanche on lui donna des canons tant qu'il en voulut, même plus, car, comme on n'y ajoutait ni traits, ni harnais, il n'en pouvait donc faire aucun usage, d'autant que le personnel lui manquait. Bon nombre d'officiers de marine (3), oisifs dans les ports de l'Ouest, demandèrent à servir dans l'armée de Bretagne; le Ministère refusa de les y autoriser, pour avoir des

(2) Voir, 2^e déposition de M. de Kératry, aux *Annales*, p. 100 et 161.

(3) Voir, *Télégrammes officiels*, 2^e série, n. 5, 8, 9, aux *Annales*, p. 185.

(4) Quarante, selon M. de colonel Julien, voir *Annales*, p. 172, col. 2.

artilleurs, M. de Kératry fit un appel aux anciens marins; mais, restant l'autorité maritime étrangère à ce mouvement, ils craignirent d'être rappelés, il n'en vint que très-peu. Il demanda la levée régulière des marins inscrits de 35 à 45 ou au moins à 40 ans; mais bien que cette demande fût appuyée en Bretagne de tous les côtés, le Gouvernement ne crut pas devoir s'y rendre.

Peu de marins et pas de mobiles : où prendre des artilleurs? Ils ne s'improvisent pas. Aussi tout ce que put faire le brave colonel Jullien, commandant en chef l'artillerie de l'armée de Bretagne, après des efforts désespérés ce fut de former quatre batteries qui sortirent du camp le 23 novembre avec la division de marche, sous les ordres du commandant Coq. Encore deux de ces batteries n'avaient pas d'attelages et durent être traînées à bras par les marins dans la reconnaissance poussée le 26, d'Yvré sur Bouloire.

Enfin, les officiers de l'armée de terre, non employés dans la guerre, et qui demandèrent à servir dans l'armée de Bretagne, ne furent pas plus heureux que ceux de la marine, ils trouvèrent devant eux mille obstacles; et en somme, quand, le 24 novembre, la division de marche quitta le camp de Conlie, l'armée régulière avait fourni en tout à celle de Bretagne sept officiers (1).

Tel fut le concours du Gouvernement.

(1) Voir Annexes du Rapport, p. 95, col. 2, à la note, p. 96 à 100, et p. 101, col. 2.

CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

Maintenant que nous connaissons les conditions principales de cette entreprise, il semble possible de faire la part de chacun.

Les trois grandes difficultés de l'œuvre de M. de Kératry, c'est-à-dire de la rapide formation de l'armée de Bretagne, étaient :

1° La qualité même de l'élément mobilisé, condamné pour ainsi dire à avoir de mauvais cadres et disette d'instructeurs;

2° Le défaut d'armement, qui, après les solennelles promesses faites à cet égard, découragea les mobilisés et fut un très-grand obstacle à l'instruction, sans armes, point d'exercice complet, surtout de la part du soldat, pas de cœur à l'exercice — et l'on ne doit pas oublier que parmi les bataillons venus au camp jusqu'au 27 novembre, plus de la moitié restèrent, non-seulement sans armes perfectionnées, mais sans armes d'aucune sorte;

3° Enfin, la boue de Conlie.

Le Gouvernement (nous l'avons vu), pouvait supprimer la seconde difficulté en donnant des armes en grande partie, aussi la première, en levant les marins inscrits; dès lors, à force de zèle, la troisième aurait pu être surmontée; on n'en peut vraiment douter, quand on tient compte de l'entrain, de l'espoir, de la confiance, que l'armée de Bretagne eut en elle, en son chef, en sa mission, pendant la première période de son existence.

Le général en chef, de son côté, qu'on pressait d'agir, à qui le Ministre écrivait : « Agissez avec la dernière énergie, je seconderai par tous les moyens en mon pouvoir la mission dont vous êtes chargé, » le général était fondé à croire que le Gouvernement ne reculerait pas devant les moyens indispensables à la réussite de sa mission.

On ne peut donc guère s'étonner que, sous la triple pression des circonstances, de son ardeur, enfin du Gouvernement, M. de Kératry ait précipité, comme il le fit, la concentration de l'armée de Bretagne.

Mais le Gouvernement n'ayant point agi, cette précipitation fut regrettable ; car si, au lieu de venir de suite à Conlie, les bataillons mobilisés fussent restés un mois à s'exercer aux chefs-lieux d'arrondissement, ils y auraient trouvé, comme on l'a dit, beaucoup plus de facilités pour leur instruction, ils seraient arrivés au camp dégrossis, disciplinés, maniables, aptes à entrer dans une organisation définitive.

Enfin, même en admettant la nécessité de cette concentration précipitée, si le Gouvernement avait tenu l'essentiel de ses promesses et laissé à l'armée de Bretagne un délai suffisant de préparation, nous ne voyons aucune raison de douter que, dans le courant de décembre et le commencement de janvier, elle eût fourni à la Défense nationale deux ou trois divisions de même qualité que la première, c'est-à-dire 20 à 30,000 bons soldats, avec lesquels on eût pu, au lieu de la perdre, gagner la bataille du Mans.

SECONDE PARTIE

(Du 28 novembre 1870 au 12 février 1871)

CHAPITRE PREMIER

L'évacuation du camp et le désarmement de la redoute

§ 1^{er}. — Nécessité d'évacuer Conlie.

Du jour où l'ordre du Ministre de la guerre fit prématurément sortir de Conlie une division de l'armée de Bretagne appelée à opérer en avant du Mans, les plus actifs collaborateurs de cette entreprise, les hommes les mieux placés pour juger la situation, regardèrent comme une nécessité imminente l'évacuation du camp. Le 22 novembre 1870, le directeur de l'artillerie, le colonel Jullien, écrivait à M. de Kératry :

« Mon général, vous ne pouvez pas compter avoir
 « sous les armes avant huit jours plus de 8 à 12,000
 « hommes... Avec l'énergie que vous déployez vous
 « arriverez probablement à arracher, morceau par mor-
 « ceau, quatre batteries véritables. Quant au reste (du
 « matériel d'artillerie), il ne faudra pas le compter
 « pour d'autre mission que pour la défense du camp.
 « Voilà votre point de départ dans huit jours.

« Si j'étais général en chef, dans une telle situation, je me préoccuperais immédiatement : 1° de la redoute ; 2° du moyen de faire évacuer sur Rennes, le matériel roulant non pratiqué, par des hommes spéciaux et le personnel du camp actuel ; 3° de la marche en avant du corps de 8,000 hommes avec 8 batteries bien servies.

« Pour ce qui regarde la redoute, je continuerais sans relâche les travaux en tenant compte des impossibilités de la saison et pourtant j'arriverais, avant dix jours, à la rendre très-défendable ; avec 2,000 hommes, dont 500 marins, je répondrais de sa résistance tant qu'il y aurait un projectile.

« Pour ce qui regarde l'évacuation du matériel roulant et du personnel non encore en mesure d'entrer en ligne, je le ferais filer sur Rennes avec les troupes mobilisées, que l'on exercerait sous les ordres d'un divisionnaire. »

Et de son côté M. Kerisouët écrivait de Rennes le lendemain (23 novembre) à M. de Kératry :

« Mon cher ami, nous ne devons pas user inutilement les forcés qui sont dans nos mains, et dont le pays aura le plus grand besoin plus tard. Nous avons 15,000 hommes armés ; le reste est un troupeau sans défense qui tomberait au pouvoir de 500 hommes avec tout le matériel du camp ; mais le matériel n'est rien, les hommes sont tout, en dehors même de l'immense responsabilité qui nous incombe. Mon avis est donc que vous laissiez des ordres précis pour faire évacuer le camp en cas de danger, et que toutes les précautions soient prises à l'avance pour cela. Je vous dirai même plus : je serais d'avis de cesser tout

« envoi de troupes ou de les faire camper au polygone de Rennes. Je crois qu'il faudrait renvoyer tous les hommes sans armes et tous ceux dont les armes n'ont pas de munitions. On ne peut laisser une masse désarmée si près de l'ennemi (1). »

Le départ de la division de marche et l'absence du général en chef avaient effectivement privé le camp de tout ce qui en faisait le nerf et la force. Après la démission du général ce fut bien pis. M. de Kératry n'était pas seulement le premier auteur de l'entreprise, il en était aussi le moteur, l'agent le plus zélé et le plus puissant, le plus immédiatement responsable. Pour lui, et pour lui seul, l'échec ou le succès de cette œuvre avait nécessairement toutes les conséquences d'un échec ou d'un succès personnel. Nul donc ne pouvait avoir autant d'intérêt que lui à la réussite, nul autant de moyens de se la procurer. Dans sa situation politique, dans ses relations, dans les qualités et les défauts de son tempérament aventureux, surtout dans la confiance qu'il avait inspirée aux Bretons, il trouvait contre les difficultés de son entreprise des ressources précieuses ; mais toutes personnelles, qui s'en allaient avec lui. Restaient au contraire les difficultés qui s'aggravaient de jour en jour. Là où il avait échoué (et nous avons vu contre quels obstacles), qui pouvait espérer de réussir ? Qui même, n'étant pas comme lui poussé par le pressant aiguillon de l'intérêt personnel, voudrait tenter cette aventure ?

La retraite de M. de Kératry entraînait donc forcément l'abandon de son entreprise, du moins sous la forme où il l'avait conçue. C'est là notre opinion rai-

(1) Voir *Annales*, p. 207. (Vol. d'Enq.)

sonnée, c'était celle de tous les hommes capables de voir et de juger la situation, entre autre du général Gougeard, qui écrivait le 28 novembre à M. Jaurès :

« Je ne sais quel effet va produire dans le camp la « démission du général en chef; je crains que la dis-
« lution de cette armée nationale, la disparition de celui
« qui depuis deux mois travaille à l'organiser, ne porte
« une sérieuse atteinte au moral du soldat et même d'un
« bon nombre d'officiers(1). »

Dans cet état, il ne restait qu'un parti à suivre : évacuer Conlie sauf la redoute, cantonner les mobilisés en Bretagne, et reprendre, dans chaque département et arrondissement, par des moyens plus lents, mais peut-être plus sûrs, cette formation militaire des contingents bretons, qu'on avait tenté d'accélérer par des procédés hâtifs. De la sorte, il y avait encore moyen d'en tirer parti et de créer, en temps utile, une force militaire sérieuse, qui eût pris toute sa valeur au moment même où la guerre se serait rapprochée des régions de l'Ouest.

Le Gouvernement sembla d'abord disposé à entrer dans cette voie. Il frappa en effet le camp de Conlie d'un interdit véritable, lui fermant tout crédit, et prescrivant formellement à l'intendance militaire « de ne délivrer quoi que ce soit à l'armée de Bretagne(2). » C'était lui retirer le pain et l'eau. En même temps, le Ministre de la guerre laissait cette armée aux ordres d'un intérimaire (le général Le Bouëdec) et envoyait, dès le commencement de décembre, pour lui rendre

(1) Voir *Annexes*, p. 89. (Vol. d'Enq.)

(2) Voir aux *Annexes*, p. 197, 198. *Télegr. offic.*, 2^e série, n° 70, 71. (Vol. d'Enq.)

compte de la situation du camp, une commission d'enquête (1) présidée par le général Hacca, qui conclut, dans son rapport rédigé le 5 décembre, à « suspendre « immédiatement l'arrivée de nouvelles troupes et re-
« porter en arrière tous les bataillons non armés. » Or, comme ce rapport constate que les deux tiers des bataillons présents à Conlie n'ont pas d'armes et que l'autre tiers a des armes « impropres au service, » c'était réellement conclure à l'évacuation complète du camp par les mobilisés(2).

Cependant, loin de se vider, le camp continuait de s'emplier avec une rapidité extrême. Pendant douze jours que dura le commandement intérimaire du général Le Bouëdec, du 29 novembre au 10 décembre, Conlie reçut 23 nouveaux bataillons de mobilisés, faisant ensemble 20,000 hommes, et le chiffre des troupes présentes monta de 25,700 à 46,000 (3).

Le 12 décembre, la population du camp comprenait jusqu'à 52 bataillons de garde nationale mobilisée et dépassait 49,000 hommes (4).

Ce fut là son maximum. — Le 10 décembre, Conlie et l'armée de Bretagne avaient reçu un nouveau commandant en chef, le général de Marivault (5), qui, dès le 11,

(1) Cette commission, composée du général Hacca, de MM. Bézard, lieutenant-colonel d'artillerie, et Broyère, intendant militaire, fonctionna à Conlie les 2, 3 et 4 décembre : voir son rapport aux *Annexes*, p. 214. (Vol. d'Enq.)

(2) Voir *Annexes*, p. 219, 220, 221. (Vol. d'Enq.)

(3) De 25,782 à 46,135 suivant les états dressés par l'administration des vivres, savoir, le 28 novembre, 24,922 soldats et 853 officiers ; le 10 décembre, 44,708 soldats et 1,427 officiers.

(4) Exactement, d'après les états susdits, 49,112 hommes, dont 47,610 soldats et 1,502 officiers.

(5) M. de Marivault, nommé « commandant supérieur du camp de Conlie » par décret du 7 décembre 1870, mentionné au *Moniteur* du 9 (édit. de Tours), prit possession de son commandement le 10 décembre. Voir aussi *Annexes*, p. 279-280 (vol. d'Enq.), et *Télégrammes officiels*, 3^e série, n° 17; aux *Annexes*, p. 223 (vol. d'Enq.).

expédia aux cinq préfets des départements bretons l'ordre de suspendre tout envoi de troupes, après avoir, le soir même de son entrée en fonctions, adressé la lettre suivante au Ministre de la guerre :

« Conlie, 10 décembre 1870.

« Monsieur le Ministre,

« Je vous prie de vouloir bien envoyer les ordres les plus formels et les plus immédiats pour que le camp de Conlie soit évacué sur un point de l'Ille-et-Vilaine. La journée passée sur cette position m'a convaincu qu'elle n'a aucune importance stratégique. Son réduit seul (la redoute de Tennie), qui est à peu près achevé et muni de pièces de marine avec très-peu de munitions; serait susceptible d'une défense par 500 hommes environ qu'il pourrait contenir.

« 43,000 hommes d'effectif, dont la moitié à peine est armée de fusils de onze modèles différents, n'ont point encore l'organisation qu'il faudrait pour qu'on pût les présenter, s'ils avaient des armes, à un ennemi qui dépasserait la force d'une brigade. — Point de cavalerie, point de harnais pour des batteries de très-belle artillerie, dont deux seulement sont approvisionnées pour quelques heures de combat. En résumé, tout ce qu'il faut pour attirer une pointe en force de l'ennemi, si l'invasion prenait cette direction; rien de ce qu'il faudrait pour le repousser.

« En Bretagne, ce personnel vaillant et robuste serait sur son terrain, et avec Rennes sur ses derrières, il arrêterait dans le pays de Vitré toute force qui ne dépasserait pas 20,000 hommes.

« Voilà mon appréciation de la situation. Elle est

« tellement formelle que si vous en aviez une différence, je vous demanderais de me donner immédiatement une autre destination.

« *Le général commandant le camp de Conlie,*
« DE MARIVault (1). »

Cette résolution si nette et si nettement formulée reposait sur les plus sérieux motifs.

Depuis le départ de M. de Kératry pour Yvré-l'Évêque (24 novembre), la situation avait beaucoup empiré. Les divers inconvénients que nous avons dès lors signalés dans le camp de Conlie, et dont on n'aurait pu triompher qu'en armant les hommes, en redoublant d'efforts pour les instruire et les mieux organiser, ces inconvénients n'avaient fait que s'accroître, d'abord parce qu'on n'avait pas donné d'armes (2), ensuite parce que la seule influence assez puissante pour obtenir, des soldats et des chefs, l'effort nécessaire avait disparu. Deux circonstances contribuaient en outre à aggraver le mal de jour en jour : l'encombrement progressif du camp par de nouvelles masses désarmées, sans instruction et sans organisation suffisante; l'état de plus en plus mauvais de la température. Aux brumes et aux premières pluies d'hiver avaient succédé les glaces, les neiges, les verglas, et ensuite d'affreux dégels, dont les eaux ruisselantes, inépuisables, ne pouvant être absorbées par un sous-sol argileux, détrempaient si complètement la couche supérieure du sol, que cet humus semi-liquide, remué déjà par un labour récent, délayé par les pieds

(1) Voir le texte complet de cette lettre, aux *Annexes*, p. 37. (vol. d'Enq.).

(2) Ou du moins on n'en avait donné qu'un nombre tout à fait insuffisant; nous reviendrons sur ce sujet dans le chapitre suivant.

de cinquante mille hommes, finit par former un vrai cloaque. On n'y pouvait faire un pas sans enfoncer à mi-jambe. Non-seulement l'exercice y était impossible ; mais les corvées indispensables pour les vivres, l'eau, le bois, la paille, y devenaient d'une difficulté extrême.

L'humidité pénétrait sous toutes les tentes, dont plusieurs furent envahies en diverses circonstances par de véritables inondations. Les officiers chargés de dresser les états et autres pièces indispensables à l'administration militaire, avaient peine à découvrir un coin sec pour y faire et y conserver leurs écritures.

Dans cette situation, que devaient penser tant de braves gens, arrachés à leurs travaux, à leurs professions, à leurs familles sous prétexte de défense nationale, et maintenant, mal vêtus, mal abrités, non armés, réduits à croupir dans un lac de boue sans la moindre utilité pour la patrie ?

Ils pensaient que la défense nationale, en ce qui les concernait, était un prétexte ; qu'on ne voulait point armer les Bretons, mais les réduire à l'impuissance en les tirant de leur pays et en les livrant à l'oisiveté, à la misère, à la fange. Cette idée, qui devint bientôt générale, les meneurs, les mauvais sujets la traduisirent brutalement en disant que « les chefs voulaient les faire crever dans la boue » et ils prêchèrent ardemment la désertion. Si bien qu'enfin, un jour où le temps était plus vilain encore que d'habitude, on entendit tout-à-coup dans le camp, de divers côtés, les cris répétés : « Partons ! Retournons chez nous ! à la maison ! à la maison ! » Ce n'était pas un complot tramé dans l'ombre, c'était une résolution annoncée ouvertement et dont il eût été bien difficile d'empêcher la réalisation. Le général Marivault, assisté des principaux chefs de

corps, y parvint cependant ; mais avec des paroles sympathiques, en faisant appel aux bons sentiments et à l'honnêteté bretonne ; nullement à l'autorité militaire (1).

Et de fait, dans une armée où les grades, issus de l'élection, ne constataient ni les services rendus, ni la supériorité des connaissances et des aptitudes, quel prestige, quelle autorité disciplinaire pouvaient avoir les chefs ? Quant aux voies de rigueur proprement dites, impossible d'y recourir par une bonne raison : les moyens de répression manquaient ; la prison de la prévôté était tout-à-fait insuffisante et la prévôté encore plus que la prison ; on avait, pour 48,000 hommes, 40 gendarmes.

Cette situation était pleine de périls ; le plus grand de tous, c'était l'approche des Prussiens.

Le général Chanzy avait bravement résisté pendant cinq jours dans les positions de Josnes et de Villarceau ; mais il venait de se replier sur Vendôme (le 12 décembre), et il était aisé de prévoir que son armée trop jeune, fatiguée de ces rudes combats, se verrait bientôt forcée d'abandonner la ligne du Loir, pour se retirer sur celle de la Sarthe. Dès lors l'objectif de l'ennemi serait le Mans, si important comme nœud de chemins de fer. Et si le général Chanzy, forcé dans cette dernière position, était contraint de battre en retraite sur la Mayenne, que deviendraient alors les 50,000 hommes du camp de Conlie, sans armes et, comme on l'a dit, incapables d'une défense sérieuse ?

Ou ils seraient pris en bloc, d'un coup de filet, et ils

(1) Voir Annexes, p. 39 et 136 (vol. d'Enq.).

iraient pourrir dans les prisons prussiennes ; ou, à l'approche du péril, cette masse, se jetant en désordre sur toutes les voies comme un troupeau effaré, viendrait obstruer la ligne de retraite du général Chanzy, arrêter la marche de ses troupes poursuivies par le vainqueur et les livrer à une destruction certaine. D'une façon ou de l'autre, pour la France et la Bretagne, c'était un affreux désastre.

Comme Français, comme militaire, comme chef de l'armée de Bretagne, M. de Marivault jugea que son premier devoir était de tout faire pour empêcher ce désastre et pour arracher cette armée au triste sort dont la menaçait la prolongation de son séjour à Conlie.

Son premier souci fut donc de tirer de là les mobilisés et de les ramener en Bretagne, soit pour les y réunir dans un nouveau camp, si l'on trouvait un terrain commode ; soit plutôt pour les distribuer dans de bons cantonnements, où leur existence serait moins dure et leur instruction plus facile.

§ 2. — *Hésitations du Gouvernement.*

A en juger par les mesures prises depuis la démission de M. de Kératry, par les résultats connus de l'enquête du général Hacca, il semble qu'en sollicitant l'évacuation de Conlie, M. de Marivault ne faisait qu'abonder de tout point dans le sens du gouvernement ; — et cependant, pour tirer du Ministère l'autorisation formelle d'évacuer ce camp boueux, malsain, et éventuellement si périlleux, il lui fallut lutter près d'un mois.

C'est là un des points curieux de cette histoire, sur lequel il importe de citer les documents eux-mêmes.

Voici d'abord la réponse du Ministère de la guerre à la demande pressante d'évacuation rédigée par le général de Marivault le 10 décembre (1) ; ayant pris la voie de la poste, elle ne parvint à Bordeaux que le 12. Le lendemain le délégué à la Guerre télégraphiait :

« Bordeaux, 13 décembre 1870, 2 h. 15 soir. — *Guerre*
« à Marivault, Conlie. — *Urgence.*

« Votre devoir, c'est d'organiser le plus rapidement
« possible toutes vos troupes et de les mettre en état
« d'aller au feu. Il vous manque des armes : réclamez-
« en au directeur de l'artillerie de la Guerre, lequel
« avisera dans la mesure de ses attributions. Faites-
« moi connaître incessamment combien vous pourrez
« me fournir de bataillons prêts à entrer en ligne. —
« Quant à l'emplacement du camp, c'est une bonne
« étude à faire, mais qui doit passer après l'organisa-
« tion même des troupes. A moins que l'ennemi ne
« vous menace, occupez-vous surtout de vous organi-
« ser là où vous êtes.

« DE FREYCINET (2). »

C'était un refus à peine déguisé. M. de Marivault ne s'en émut pas ; il avait, le 11 décembre, discuté la nécessité de l'évacuation dans le comité de défense d'Ille-

(1) Ci-dessus, p. 63.

(2) Voir *Télogr. offic.*, 3^e série, n. 27, aux Annexes, p. 228 (vol. 4^e Bnq.). Dans une autre dépêche du même jour (*Télogr. offic.*, 3^e série, n. 29), M. de Freycinet disait encore : « Jusqu'à nouvel avis, servez-vous de votre mieux du camp de Conlie. »

et-Vilaine qui, après mûre délibération, s'était tout entier rangé à son avis ; ce jour-là même, il avait adressé aux cinq préfets de Bretagne l'ordre de suspendre tout envoi de troupes. Le lendemain de la dépêche qu'on vient de lire, il les invita, pour préparer l'évacuation, à rechercher dans chaque département et à lui indiquer : 1° les terrains les plus commodes pour l'installation d'un nouveau camp ; 2° les ressources des diverses localités au point de vue du cantonnement (1).

Le 15 décembre, il télégraphiait au Ministère de la guerre :

« J'ai écrit de suspendre les envois de personnel parce que le camp est inondé, défoncé, au point que certaines tentes ont été enlevées par l'eau (2).

Et dans une autre dépêche :

« Je demande de nouveau l'ordre d'évacuation. Il y a péril physique et moral à rester plus longtemps sans pouvoir donner aux troupes l'assurance d'un changement. »

Cette fois, le délégué à la Guerre fut ébranlé ; le Ministre (M. Gambetta) était à Bourges, il lui expédia de suite (16 décembre, 10 h. du matin), cette dernière dépêche de M. de Marivault, en y joignant ce curieux commentaire :

« Comme le camp de Conlie confine à la politique, je ne

(2) Voir *Annales*, p. 37 et 38 (vol. d'Enq.).

(3) *Télegr. offic.*, 3^e série, n. 34, aux *Annales*, p. 228 (vol. d'Enq.). Réponse à une dépêche où M. de Loverdo lui disait : « Pourquoi écrivez-vous à Nantes de ne plus envoyer de troupes au camp de Conlie » (*Télegr. offic.*, 3^e série, n. 28).

« crois pas pouvoir prendre une décision à son sujet sans vous en avoir référé. En présence des mauvaises conditions physiques dans lesquelles il paraît que se trouvent nos troupes, en présence aussi de l'éventualité d'une marche de l'ennemi sur le Mans, faut-il évacuer le camp de Conlie ? Si oui, faut-il disperser purement et simplement les hommes, ou chercher un autre emplacement ? — Réponse urgente.

« DE FREYCINET (1). »

Et d'urgence le Ministre répondit :

« Bourges, 16 décembre 1870, 12 h. 57 soir. — Gambetta à Freycinet, Bordeaux. — Extrême urgence.

« Il ne faut évacuer le camp de Conlie sous aucun prétexte. J'ignore de quelles conditions physiques on veut parler. S'il y a des malades, il faut les évacuer seuls. Le Mans peut être menacé, mais est fort loin d'être attaqué. Je ne comprends rien à de pareilles paniques, et vous prie de donner des instructions énergiques et au besoin d'envoyer un homme résolu pour les appliquer.

« L. GAMBETTA. »

Même jour, à 3 h. 25, M. de Freycinet répliqua :

« Permettez-moi de revenir sur la question du camp de Conlie, qui ne me paraît pas aussi simple. Les conditions physiques tiennent à ce que, par suite des pluies et de la nature du terrain, le camp est devenu très-boueux et inondé sur plusieurs points. Les condi-

(1) *Télegr. offic.*, 3^e série, n. 33, aux *Annales*, p. 229 (vol. d'Enq.).

« tions morales résultent d'une part, des conditions phy-
 « siques, d'autre part, du mécontentement *qu'éprouvent*
 « les hommes à être *maintenus sur place sans être armés.*
 « Enfin, je ne crois pas qu'on doive repousser l'éven-
 « tualité d'une attaque sur le Mans. Je pense au con-
 « traire que Chanzy pourrait bien être repoussé pro-
 « chainement dans le nord, et le prince Charles se
 « porter sur le Mans et Conlie. J'ajoute que le général
 « Hacca, que je viens de voir et qui a présidé la com-
 « mission d'enquête, affirme que ce camp n'est pas te-
 « nable et qu'il faut absolument se reporter en arrière
 « de Rennes. Cet officier général redoute, comme moi,
 « une attaque de l'ennemi, et considère la défense de
 « Conlie comme impossible. »

M. de Freycinet est là aussi pressant pour l'évacuation que M. de Marivault lui-même, mais il a beau dire, M. Gambetta, à cette seule idée, proteste et s'écrie :

« Il ne faut se résigner à cette triste extrémité que
 « s'il est bien établi qu'on ne peut agir autrement. »

Et M. de Freycinet, délégué docile, malgré son opinion si formelle sur la nécessité de l'évacuation, rend enfin, de Bordeaux (16 décembre, 10 h. soir), à la demande de M. de Marivault reçue le matin, cette étrange réponse :

« Veuillez user de votre ascendant pour maintenir
 « votre camp en bon ordre, et faites en sorte, par des
 « travaux d'assainissement convenablement exécutés
 « par les troupes, que les hommes n'aient pas trop à
 « souffrir de l'humidité. Nous espérons pouvoir les

« armer prochainement, et donner dès lors un nouvel
 « aliment à leur activité.

« C. DE FREYCINET (1). »

Quels pouvaient être ces travaux capables d'assainir à bref délai toute une plaine boueuse, où l'humidité était sans cesse ramenée à la surface par l'imperméabilité du sous-sol? Le délégué oublie de le dire et nous ne saurions le deviner. Quels qu'ils fussent d'ailleurs, pour les exécuter, il fallait des outils, et le camp en manquait : ni outils, ni armes à Conlie. Aussi le lendemain, sans insister sur ce point, le général de Marivault se borna à répliquer :

« Conlie, 17 décembre, 9 h. 20 matin. — Le méde-
 « cin Cuche vient de donner sa démission, pour cause
 « d'impuissance à soigner les malades dans l'eau. Reçu
 « dépêche qui promet armement et encourage à mainte-
 « nir l'ordre. L'ordre existe, on meurt silencieusement;
 « mais la mesure est comble. Aucune arme à feu ne
 « reste efficace au camp actuel. Je cherche abri pour
 « les bataillons armés dans les villes voisines. Si l'in-
 « specteur est venu en temps de pluie, reportez-vous à
 « ses rapports sur le camp, sinon, croyez-moi, déci-
 « dez l'évacuation rapide (2). »

Cette dépêche, communiquée à M. Gambetta, l'émut; elle lui sembla *très-grave*: « Je veux croire qu'elle est
 « exagérée » écrit-il par télégraphe à M. de Freycinet

(1) Voir *Télégr. offic.*, 3^e série, n. 34, 35, 36, 37, 38, aux *Annexes*, p. 229, 230; voir aussi *Annexes*, p. 41, col. 1 (vol. d'Enq.).

(2) Voir *Télégr. offic.*, 3^e série, n. 39, 40, aux *Annexes*, p. 230 (vol. d'Enq.).

(de Bourges 17 décembre, 9 h. 25 soir); « mais enfin, « s'il y a nécessité, malgré le crève-cœur que j'en éprouve, » il faut sauver les hommes, choisir un meilleur emplacement, armer au plus vite avec le chargement des « derniers navires les 40,000 hommes qu'on dit là réunis et que l'absence d'armes décourage, prévenir Chanzy « à cause du matériel de marine qui se trouve au camp, « et voir s'il ne lui serait pas possible à lui d'en profiter, — enfin faire pour le mieux, même en avouant « que je me suis trompé.

« L. GAMBETTA (1). »

Dépêche curieuse, où M. Gambetta engage lui-même complètement sa responsabilité dans l'affaire de Conlie. L'idée de ce camp, la conception de M. de Kératry, M. Gambetta avoue l'avoir si bien épousée, que son échec sera pour lui un échec personnel.

Aussi l'impression causée par la dépêche de M. de Marivault du 17 ne dura guère. Le lendemain matin, le ministre a vu « un officier qui vient de passer par Conlie » et dont les rapports sur l'emplacement et sur les conditions matérielles du camp ne sont point aussi défavorables qu'on eût dû croire d'après les dépêches. — « Il « dit cependant (cet officier) que la boue est si forte que « les exercices sont impossibles. » Aussi, ajoute M. Gambetta en écrivant à ce sujet au délégué, M. de Freycinet, « j'admets parfaitement qu'on étudie la question de « translation du camp, mais je vous prie de faire procéder « à toute cette opération avec sagesse et lenteur. Ne perdez « pas de vue qu'il ne faut pas que l'on puisse quelque

(1) Voir *Télegr. offic.* 3^e série, n. 41, aux *Annexes*, p. 230 (vol. d'Enq.).

« jour mettre en avant l'erreur de Conlie, — s'il y a eu « vraiment erreur, — pour attaquer l'institution des « camps, que je considère comme l'un des actes les plus « importants de notre administration (1). »

Ce fut là le dernier mot du Ministre, et d'après ces instructions, M. de Freycinet, ce jour même (18 décembre, 2 h. 1/4 soir), pour mettre fin à cette correspondance, télégraphia au général Marivault que « si les « nécessités y obligent, il faudra bien se résoudre à évacuer Conlie, » mais que le Gouvernement lui recommande « d'y apporter une extrême circonspection, de ne « céder à aucune exagération; qu'on lui saura gré de « tous les efforts qu'il fera pour prévenir cette extrémité; » à tout le moins doit-il rester à Conlie « de « manière à laisser aux armes le temps d'arriver (2). »

Elles étaient depuis si longtemps promises, ces armes, depuis si longtemps annoncées chaque jour pour le lendemain, que le terme de leur arrivée n'offrait rien de rassurant aux esprits.

Quoi qu'il en soit, si les Bretons demeuraient ainsi, malgré les réclamations de leur général, à croupir dans l'oisiveté, la boue et la misère, nous en savons maintenant la raison : c'est qu'il ne fallait pas qu'on pût un jour se prévaloir de l'erreur de Conlie contre l'institution des camps, l'un des actes les plus glorieux de l'administration de M. Gambetta.

Il y avait peut-être encore un autre motif. Dans une des dépêches ci-dessus (du 16 décembre), M. de Frey-

(1) Voir *Télegr. offic.* n. 54, aux *Annexes*, p. 233 (vol. d'Enq.).

(2) Voir *Ibid.* n. 55, aux *Annexes*, p. 233 (vol. d'Enq.).

cinet — qui devait le savoir mieux que personne — nous apprend que « le camp de Conlie confine à la politique ; » il ne nous dit pas par quel côté, mais seulement ce côté est assez important pour faire réserver à M. Gambetta, seul, toute décision un peu grave concernant ce camp. M. Gambetta aussi touche légèrement ce côté politique dans la dépêche du 18 décembre, où il invite M. de Freycinet à étudier « avec sagesse et lenteur » la demande d'évacuation : « Je ne veux pas, » dit-il, que l'affaire du camp de Conlie puisse devenir « un embarras, pour nous moins que pour personne, » et je m'aperçois qu'à Nantes déjà, et bientôt à Bordeaux, on s'agitiera fort autour de cette question (1). » Agitation politique et de parti, cela va de soi ; mais de quel parti ? Le préfet de la Loire-Inférieure (M. Fleury), républicain avancé, grand partisan et ami de M. Gambetta, va nous l'apprendre : « Général Marivault, écrit-il au ministre de la Guerre, veut évacuer Conlie ; le « renvoi des hommes dans leurs foyers ou dans les « villes produit découragement et alarme. *La réaction* « *l'exploite déjà comme abandon de la défense* (2). »

Du moment que la réaction était soupçonnée de pouvoir tirer profit de l'évacuation de Conlie, n'était-il pas bien naturel, de la part des adversaires de la réaction, d'ajourner le plus possible cette mesure ! C'était là sans doute un des côtés par où le camp de Conlie confinait à la politique.

(1) Voir *Télégr. offic.*, 3^e série, n. 54, aux *Annexes*, p. 233 (vol. d'Enq.).

(2) *Ibid.*, n. 56, aux *Annexes*, p. 232. Voir aussi lettre du préfet du Morbihan au Ministre de la guerre, du 21 décembre 1870, aux *Annexes*, p. 233 (vol. d'Enq.).

§ 3. — *Comment s'exécute l'évacuation.*

Pendant ces hésitations, ces ajournements, les événements se précipitaient.

Après avoir tenu, le 13 et le 14 décembre, dans les positions de Vendôme, le général Chanzy se vit enlever, le 15, les hauteurs de Bel-Essort (rive gauche du Loir), qui livraient à l'ennemi l'entrée de la ville, rendaient la ligne du Loir intenable pour nous, et forçaient l'armée de la Loire à battre dès le lendemain en retraite sur le Mans. Sans qu'il y eût poursuite sérieuse, cette retraite, dans plusieurs corps, surtout à l'aile droite, prit bientôt la physionomie d'une déroute, et dès le lendemain des masses de fuyards, débandés et démoralisés, commencèrent à encombrer les rues du Mans.

Le général Marivault, en l'apprenant, crut avec raison que si — comme il était probable — les Prussiens suivaient de près ces fuyards, on n'avait que juste le temps de soustraire les mobilisés bretons à un immense désastre, et malgré tous les ajournements, tous les refus opposés à ses demandes réitérées, il entreprit aussitôt l'évacuation de Conlie.

Déjà même, il avait commencé à dégarnir peu à peu son camp. Ainsi, ayant reçu du ministère, le 12 décembre, l'ordre d'envoyer aux lignes de Carentan 2,500 de ses mobilisés, il y en expédia environ 3,600 (1). Deux jours après (16 décembre), il dirigea sur le Mans la légion de Vitré-Fougères, forte de 3,700 hommes, la

(1) Voir *Télégr. offic.*, 3^e série, n. 54, et la lettre du général Marivault du 11 décembre [aux *Annexes* du présent rapport, p. 227 et 232 (vol. d'Enq.)].

mieux exercée du camp, et qui, par une faveur unique, avait reçu, pour la moitié de son 1^{er} bataillon, 560 chassepots. M. de Marivault comptait qu'elle trouverait dans les ressources de cette ville les moyens de compléter son armement, son habillement et son équipement, d'achever son organisation, et de se mettre promptement en mesure de prendre part aux opérations actives de la guerre (1).

Ces deux premiers groupes, sortis de Conlie le 13 et le 15 décembre, ne faisaient guère ensemble que 7,000 hommes (7,300). Eux partis, le camp renfermait encore plus de 40,000 soldats (40,557), — dont 37,300 répartis dans 45 bataillons de mobilisés, — 1,900 mobiles, chasseurs, gendarmes, cuirassiers, — le reste artillerie, génie, remonte, avec les divers services du camp, soit environ 1,300 hommes, parmi lesquels un bon nombre prélevé sur les contingents mobilisables.

En face de l'invasion ennemie qui s'avancait, qui pouvait dans quelques jours atteindre le Mans, le plus pressé était de retirer des boues de Conlie et de porter rapidement en arrière, dans une situation moins exposée, cette masse de 45 bataillons d'infanterie mobilisée qui, sans armes, sans défense, pouvait, le cas échéant, devenir la proie de quelques escadrons de hulans.

(1) Sur tous ces points l'espoir du général fut trompé; malgré les efforts de l'excellent chef de cette légion, l'équipement, l'habillement ni l'armement de ses hommes ne purent être complétés au Mans; on lui refusa même le petit nombre de chassepots nécessaire pour armer la seconde moitié de son 1^{er} bataillon. Alors le général Marivault, ayant constaté dans une revue passée le 20 décembre, le dénuement persistant de la légion, en armes et en effets de toute nature, lui prescrivit de retourner de suite en Bretagne chercher les ressources que le Mans lui refusait et d'y achever son organisation. En suite de cet ordre, ce corps était, six jours après (26 décembre), installé à Redon, dans des cantonnements. Voir le récit de ces faits et de ces pérégrinations dans l'*Historique* du colonel de Coniac, aux *Annexes* du présent rapport, pp. 137, 138, 146 (vol. d'Eng.).

La tâche n'était pas aisée. Le général Marivault, agissant sous le coup d'une nécessité pressante, mais de sa propre autorité, sans ordres du Gouvernement ou plutôt contre ses ordres, manquait de pouvoirs suffisants pour s'assurer le concours efficace des chemins de fer, pour faire préparer d'avance des vivres et des logements.

N'importe, le premier devoir du chef de l'armée de Bretagne était de soustraire ses troupes à un tel désastre. Il n'hésita point. En trois jours, les 18, 19, 20 décembre 1870, il fit sortir de Conlie 28 bataillons de mobilisés, ensemble 21,000 soldats et 700 officiers, soit 11 bataillons du Finistère (300 officiers et 9,800 soldats), 3 bataillons de la Loire-Inférieure (84 officiers, 2,260 soldats), et 14 bataillons du Morbihan (9,000 soldats et 320 officiers).

Après ces nombreux départs, Conlie ne garda plus que 18 bataillons (1) de mobilisés bretons (12 des Côtes-du-Nord et 6 de l'Ille-et-Vilaine), forts ensemble de 400 officiers et 15,200 soldats, et du chiffre de 40,500 hommes, qu'elle atteignait encore le 17 décembre (non compris 1,350 officiers), la population totale du camp était tombée, le 20, à 600 officiers et 18,300 hommes.

Mais où porter cette colonne de 21,000 mobilisés sortis de Conlie en trois jours? Il avait été question à plusieurs reprises, entre le général Marivault, le préfet et le comité de défense d'Ille-et-Vilaine, de l'installation d'un nouveau camp dans ce département, soit en

(1) De 45 bataillons, 28 étant partis, il n'aurait dû en rester que 17; mais la légion de Dinan, inscrite d'abord pour 2 bataillons présents au camp, y figure pour 3 bataillons à partir du 23 décembre, sans augmentation sensible de son effectif, par suite probablement du dédoublement d'un de ses bataillons: ce qui porte le chiffre total à 18.

avant de Vitré dans les landes du Pertre, sur la limite de la Bretagne et du Maine, soit dans les landes de Dingé et de Tanouarn, à huit lieues environ au nord de Rennes, au bord du chemin de fer de Saint-Malo ; mais ces projets étaient à l'étude sans aucun commencement d'exécution. Craignant d'écraser la place de Rennes, M. de Marivault envoya les bataillons du Morbihan camper provisoirement à deux lieues en arrière de Conlie, dans la forêt de Sillé-le-Guillaume, position qui les mettait à couvert d'une attaque des Prussiens et où ils pouvaient trouver de l'eau, du bois, un peu d'abri.

Quant aux bataillons du Finistère et de la Loire-Inférieure (environ 12,000 hommes), ils furent acheminés sur Rennes, tantôt par le chemin de fer, tantôt par étapes, comme on pouvait. Ils y arrivèrent successivement, dans la nuit du 19 au 20 décembre et dans les deux journées suivantes (20 et 21 décembre).

Le préfet et le général savaient depuis le 17, par une dépêche de M. de Marivault, que « l'évacuation précipitée » du camp de Conlie était imminente (1). Le 19 décembre au matin, la municipalité, prévenue que 10,000 mobilisés environ allaient venir immédiatement séjourner à Rennes, s'était aussitôt très-activement mise en quête de logements, mais, l'après-midi, elle s'était arrêtée dans cette recherche, sur l'avis que l'administration militaire avait pris toutes les mesures nécessaires (2). Malgré cela, quand les mobilisés arrivèrent,

Voir *Tél. g. offic.*, 3^e série, n. 42 et 58, aux *Annexes*, p. 231 et 234. M. de Marivault prévint aussi de ce mouvement le Ministre de la guerre et son délégué, voir *Télég. offic.* 3^e série, n. 56 et 59, aux *Annexes*, p. 233 et 234 (vol. d'Enq.).

(2) Voir lettre du maire de Rennes, dans le *Journal de Rennes* du 21 décembre 1870 aux *Annexes* (supplément) (vol. d'Enq.).

rien n'était préparé pour les recevoir, et il leur fallut, les premiers jours, par un temps affreux, d'abord dans la boue, puis dans la glace, bivouaquer péniblement sur les promenades de Rennes.

Le mauvais accueil fait à ces pauvres soldats blessa au vif les sentiments hospitaliers de la population Rennaise, et ce premier mécontentement fit place à une émotion poignante, quand on vit dans quel état revenaient les mobilisés.

Tous les journaux publiés à Rennes, sans distinction de parti, tous les documents officiels eux-mêmes, traduisent énergiquement cette impression, et avec des traits bons à rappeler :

« Des bataillons mobilisés sont en ce moment campés sur les boulevards entourant le Champ-de-Mars : la vue de ces hommes est navrante. Des vêtements en lambeaux, pleins de boue, des visages pâles, fatigués, malades, voilà ce que présentent ces jeunes gens que nous avons vus, il y a un mois et demi, passer pimpants et bien vêtus, ne demandant qu'à être instruits pour marcher à l'ennemi. » (*Avenir de Rennes*, 20 décembre 1870).

Ainsi s'exprime la feuille radicale, et le journal monarchiste reprend :

« Ah ! oui, ils font mal à voir ces braves jeunes gens venus du camp de Conlie. Oui, c'est un triste et navrant spectacle. Les vêtements en désordre et couverts de boue, portant de gros sabots, errant au hasard dans les rues, ils paraissent accablés par l'inaction, rongés, minés par la plus énervante et la plus stérile de toutes les fatigues, par la fatigue de l'ennui. Un

« petit nombre a des armes : dans quel état sont-elles ?
« Maculées par la terre et la rouille, hors de service. »
(*Journal de Rennes*, 21 décembre 1870).

Dans ses dépêches au Ministre, le général de division parle comme les journaux :

« Les arrivées successives à Rennes des troupes ve-
« nant du camp de Conlie, portent leur effectif à plus
« de 10,000 hommes. Un grand nombre est à peine
« habillé, armé, et n'a dans les pieds que de gros sabots.
« Ils ont l'air de mendiants pour la plupart, et leur
« présence à Rennes produit l'effet le plus déplorable.
« — Émotion profonde et douloureuse dans la popu-
« lation, à leur aspect misérable. » (Télégr. du 22 et
du 24 décembre 1870).

Voilà l'état dans lequel Conlie rendait à la Bretagne ses enfants. Les loger convenablement, à l'abri de la pluie et du froid, fut bien aisé; quoique déjà surchargés de logements militaires, les habitants de Rennes, d'accord avec leur digne maire (notre honorable collègue M. Bidard), s'empressèrent d'ouvrir leurs portes aux mobilisés et se firent une joie de les héberger de leur mieux. Mais pour relever le moral de ces hommes, les rappeler à leur mission patriotique, pour en faire des soldats, il fallait plus.

Il fallait tout d'abord régulariser la situation anormale où ils se trouvaient, ayant évacué Conlie sans ordre du Ministre de la guerre (1); décider le Gouvernement à leur donner des chaussures, des habillements et des armes; l'amener à faire cesser l'état de banque-

(1) Voir *Télog. offic. 3^e série*, n. 69 et 70, aux *Annexes*, p. 235 et 236 (vol. d'Enq.).

route dans lequel restait depuis un mois l'armée de Bretagne.

Le commissariat de cette armée, créé par le décret du 22 octobre, avait cessé d'exister le 1^{er} décembre, après la retraite de M. de Kératry, et à partir de ce jour, les services administratifs du camp de Conlie, remis à l'intendance militaire, s'étaient trouvés sous la direction, d'abord de M. l'intendant Pérot, puis de M. Describes (1). A partir de ce jour, plus de crédit pour Conlie. Plus moyen, par conséquent, de payer aux troupes leur solde, aux fournisseurs le prix de leurs marchés. En vain, dès le 10 décembre, M. Carré-Kerisouët signale au Gouvernement le danger de cette situation et sollicite instamment, au profit de M. Describes, l'ouverture d'un « crédit suffisant pour liquider le passé, « assurer le présent et préparer l'avenir (2). » En vain M. Glais-Bizoin, de passage à Conlie ce jour-là, appuie énergiquement cette demande et fixe, comme minimum nécessaire, le chiffre d'un million. Pendant que les bureaux de la guerre répondent à M. Kerisouët : « Crédits vont être ouverts, » le délégué, M. de Freycinet, télégraphie au contraire à M. Glais-Bizoin : « M. Gam-
« betta m'a dit d'ajourner l'ouverture du crédit d'un
« million pour le camp de Conlie; j'ai donc le regret de
« ne pouvoir déférer à la demande contenue dans votre
« dépêche. » — Et c'est cette dernière réponse qui fait loi.

(1) M. Describes, intendant militaire de 2^e classe, fut nommé administrateur-intendant du camp de Conlie par décret du 12 décembre 1870, mentionné au *Moniteur universel* du 15 décembre (édition de Bordeaux); mais il était au camp depuis les premiers jours de décembre. Cf. *Annexes* du présent rapport, p. 12, 280, 281 (vol. d'Enq.).

(2) Voir *Télog. offic. 3^e série*, n. 7 et 8, aux *Annexes*, p. 225, 226 (vol. d'Enq.).

En vain M. Glais-Bizoin, justement choqué de ce refus et se croyant aussi dictateur que M. Gambetta, donne de son autorité et signe de sa main (à Rennes, 11 décembre) l'ordre d'ouvrir immédiatement à l'administration du camp de Conlie, sur la caisse du trésorier-général d'Ille-et-Vilaine, un crédit de cinq millions (1). Cet ordre dictatorial, un peu excessif d'ailleurs dans son chiffre et assez original dans sa forme, ne fut pas obéi. Conlie resta sans argent. Une semaine et deux passèrent, et malgré toutes les réclamations, pas le moindre crédit. L'armée de Bretagne ne semblait plus être, aux yeux du Gouvernement, qu'une épave sans valeur dont on n'avait point à se préoccuper, qu'on laissait flotter ou sombrer, vivre ou mourir, comme elle pouvait, à la grâce de Dieu.

Elle vivait pourtant, mais à grand peine. Après avoir consommé le reste des approvisionnements formés par le commissariat et épuisé les marchés conclus par lui, l'intendance en avait renouvelé plusieurs ; mais comme aucun fournisseur n'avait, depuis le 1^{er} décembre, touché un centime, tous étaient en droit de suspendre, quand ils le voudraient, l'exécution de leurs marchés. Plusieurs, constitués en avances considérables, se trouvaient fort gênés ; les autres, lassés d'attendre, tous, inquiets de voir l'administration impuissante à payer ses dettes criardes (indemnités pour voitures et denrées réquisitionnées en cas d'urgence, dans les environs de Conlie), commençaient à concevoir des doutes sérieux

(1) Voir *Télog. offic.* 3^e série, n. 12, 13, 30, 43 et 53, aux *Annexes*, p. 224, 225, 226, 228, 231, 232. — Sur la visite de M. Glais-Bizoin au camp de Conlie, voir la 2^e déposition de M. de Kératry (aux *Annexes*, p. 124, 125, 126, 127, et *Télog. offic.*, 3^e série, n. 2, 3, 4, 5, 6, 11, 12, 13, 16, 17, 22, 23, 25, 30, 43, aux *Annexes*, p. 223, 224, 225, 226, 227, 228, 231 vol. d'Enq.).

sur la solvabilité du camp, et ne semblaient point disposés à prolonger leurs services au delà du 1^{er} janvier.

Aussi, le 23 décembre, après avoir exposé au Conseil d'administration du camp cette situation impossible contre laquelle il luttait depuis trois semaines avec zèle et habileté, M. l'intendant Describes conclut que, sans un crédit d'un million pour solder l'arriéré, « l'administration du camp va devenir sous peu de jours impossible. »

Nota de M. de Kératry. — Nous arrêtons là la reproduction de la seconde partie du Rapport de la Commission : l'agonie du camp de Conlie est au paroxysme : le 15 janvier, les Prussiens y entraient sans coup férir.

DÉPOSITION DE M. GAMBETTA

Séance du 7 septembre 1871.

M. GAMBETTA. — Ces hommes là aussi (les mobilisés bretons) n'ont point été menés au feu. Il y a beaucoup d'hommes en France qui n'ont point eu d'armes; cela tient à ce que nous n'en avions pas.

EXTRAIT DE LA NOTE SUR LES ARMES

Imprimée à la suite du Rapport de l'Assemblée nationale.

Cette note a été dressée : 1° sur les « Relevés des armes et munitions expédiées de l'étranger pour le compte de la Commission d'armement » dans les ports de Brest, Cherbourg et le Havre; « relevés établis par les directeurs d'artillerie de Brest et de Cherbourg et par le commandant d'artillerie de la place du Havre; » — 2° sur les « Tableaux faisant connaître la destination et l'emploi des armes et munitions reçues de la Commission d'armement » par nos divers arsenaux; tableaux dressés par les directeurs de ces arsenaux. »

Cette note constate que, par suite des arrivages de paquebots venant d'Amérique avec des cargaisons d'armes, du 4 octobre au 15 décembre 1870, il s'est trouvé disponible pendant les mois de novembre et de décembre, au moment même où il fallait armer les mobilisés bretons,

105.789 armes à tir rapide.

Savoir :

En nov.	22.384 fusils et 16.151 carab.	ensemble	38.535
En déc.	32.860 —	34.394 —	67.254
Total...	55.244	50.545	105.789

Il est établi en outre, par cette note, que si une partie de ces armes reçurent très-tardivement (en janvier 1871) des destina-

tions quelconques, il y en eut plus de 52,000 qui ne reçurent aucun emploi pendant la guerre; les unes furent égarées sur les routes, les autres se bornèrent à voyager d'arsenal en arsenal,

Savoir :

Armes égarées.

Fusils à tir rapide.	4.160	}	8.837
Carabines	4.677		

Armes restées dans les arsenaux.

Fusils à tir rapide.	7.094	}	44.007
Carabines	36.913		

Total des armes restées sans emploi... 52.844

Aussi le rapporteur conclut :

« Il est certain que le Gouvernement pouvait munir d'armes à tir rapide tous les mobilisés du camp de Conlie. Pourquoi, malgré tant de promesses et tant de réclamations qui lui furent adressées, pourquoi donc ne l'a-t-il pas fait? Est-ce mauvais vouloir? impéritie? incurie? — L'Assemblée nationale, la conscience publique, éclairées par tous les faits et documents que votre Commission a rassemblés, répondront à cette question en connaissance de cause. »

Enfin, pour montrer jusqu'au bout quel a été le bon vouloir du Ministre de la guerre et de l'intérieur pour les mobilisés de Bretagne, la Note sur les armes examine si — à défaut des armes à tir rapide qu'on leur refusait malgré tant de promesses — il n'eût pas été possible de les armer promptement de fusils rayés à percussion, qu'on eût remplacés plus tard par des fusils perfectionnés.

Le rapporteur établit que, du commencement d'octobre au 15 décembre 1870, il est entré en France, par suite des achats de la Commission d'armement, 232,673 fusils rayés (39,760 Enfields, 192,913 Springfields); que, sur ce nombre, 222,493 ont été distribués à 53 départements pour l'armement de leurs gardes nationales, soit mobilisées, soit sédentaires; et que, dans cette masse de 222,493 fusils, il en a été donné 157,393 à 33 départements du Midi, dont les mobilisés ne sont jamais sortis chez eux, ou n'en sont sortis qu'à la fin de janvier et au commencement de février 1871. Quant aux cinq départements bretons ils ont eu sur cette masse, à eux cinq, 6,900 fusils, tandis que, dans le Midi, on en donnait, par exemple, 10,000 au seul département du Puy-de-Dôme, 10,000 à la Dordogne, 9,000 à la Loire, et ainsi de suite.

Et quant aux mobilisés de Conlie, ils n'eurent pas un seul de ces fusils; on en attendit, pour leur en donner, les derniers arrivages, qui ne pouvaient guère contenir que le rebut, et on les arma tellement avec les mauvais Springfields déchargés à Brest, du 22 au 27 décembre 1870, par le navire l'*Erie*; armes funestes, dont le rapporteur, dans un autre chapitre, fait connaître par le détail le déplorable état.

Voici à cet égard la conclusion de la *Note sur les armes*. Après avoir énuméré dix départements du Midi, dont les mobilisés ne sortirent pas de chez eux avant les 25, 27, 28, 31 janvier, 1^{er}, 4, 10, 13, 20 février 1871, et qui n'en avaient pas moins reçu, dès le mois de novembre 1870 et le commencement de décembre, 32,640 fusils rayés (Enfields et Springfields), le rapporteur ajoute :

« N'eût-il donc pas mieux valu pour la défense nationale que ces 32,000 armes (à ne parler que de celles-là), au lieu d'aller s'enfouir dans le Midi où elles ne servirent à rien, fussent données aux mobilisés de Bretagne, concentrés dès le mois de novembre à Conlie, c'est-à-dire à 30, 50, 80 lieues de leurs départements, et dès le mois de novembre appelés devant l'ennemi ? »

« A défaut des armes à tir rapide qu'on leur avait promises, et en attendant l'effet de ces promesses, ils se seraient arrangés de ces fusils rayés, pour peu qu'on eût pris la peine de les leur livrer en bon état, — et cela n'eût retardé en rien l'organisation des gardes mobilisées du Midi, car longtemps avant le départ de ces dernières, les nouveaux arrivages d'Amérique auraient amplement fourni de quoi les armer. »

« Le Gouvernement de Tours préféra suivre l'ordre inverse; armer ceux qui n'étaient pas prêts avant ceux qui l'étaient. Ce système, qui nous semble malheureux, avait apparemment ses motifs, mais nous ne les avons pas pénétrés. »

Les conclusions de la note officielle sur les armes que nous venons d'opposer aux assertions de M. Gambetta, auront un douloureux retentissement dans le pays; elles attesteront que M. Gambetta n'a pas armé les Bretons, non parce qu'il ne le pouvait, mais parce qu'il ne le voulait.

Le pays jugera.

C^{te} DE KÉRATRY.

Paris, 18 novembre 1873.

CORRECTIONS A FAIRE

Dans la Deuxième Déposition de M. de Kératry.

- P. 57, l. 11. Au lieu de : « C'étaient des fusils à tir rapide. »
Il faut : « C'était de fusils à tir rapide. »
- P. 86, l. 10. Au lieu de : « du général en chef Thoumas. »
Il faut : « du colonel Thoumas. »
- P. 88, l. 17. Au lieu de : « décret du 22 novembre. »
Il faut : « décret du 22 octobre. »
- P. 98, l. 26-27. A ces mots : « C'est le premier entretien que vous avez eu avec M. Gambetta ? »
Il faut ajouter : « Avec M. Gambetta au Mans ? »
- P. 101, l. 16-17. Au lieu de : « Dont le sens mystérieux m'a vivement préoccupé. »
Il faut : « Qui me semble significative »
- P. 101, l. 29. Au lieu de : « N'y empêcher. »
Il faut : « M'empêcher. »
- P. 101, l. 31. Au lieu de : « Méfiance. »
Il faut : « Désiance. »
- P. 102, l. 2. Au lieu de : « Républicains purs. »
Il faut : « Républicains exclusifs. »
- P. 102, l. 9. Au lieu de : « Publique. »
Il faut : « Public. »
- P. 105, l. 33. Au lieu de : « Aux troupes. »
Il faut : « Adressée aux troupes chargées de couvrir le Mans. »
- P. 107, l. 2. Au lieu de : « Songez. »
Il faut : « Mais songez. »

- P. 107, l. 13. Au lieu de : « Était destinée à l'armée. »
Il faut : « Destinée à faire l'éducation politique de l'armée. »
- P. 108, l. 1, de la Note. Au lieu de : « Cette proclamation. »
Il faut : « Cette *partie* de la proclamation. »
- P. 117, l. 19. Au lieu de : « J'ai deux observations. »
Il faut : « J'ai *encore* deux observations. »
- P. 118, l. 8. Au lieu de : « M. DE LA BORDERIE. — C'est à Conlie. »
Il faut : « M. DE LA BORDERIE. — *Est-ce à Conlie ou à Yvré que ce changement a été fait?* »
- P. 118, l. 10. Au lieu de : « M. Gougeard a fait allusion. »
Il faut : « M. Gougeard *aussi* fait allusion. »
- P. 118, l. 22. Au lieu de : « M. CHAPER. — N'existe-t-il pas une dépêche. »
Il faut : « M. CHAPER. — *D'autant plus qu'il existe si je ne me trompe, une dépêche.* »
- P. 149, l. 17, 2^e col. des Annexes. Au lieu de : « 48,000. »
Il faut : « 40,000. »
- P. 158, l. 2, 2^e col. des Annexes. Au lieu de : « raisonnables. »
Il faut : « *saisissables.* »

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
Préface.	5
Première déposition.	7
Deuxième déposition.	43
Pièces annexes et justificatives.	125
Déposition de M. le général de Vauguion.	199
Extrait de Rustow. — Guerre des frontières du Rhin, 1870-1871.	212
Travaux du camp de Conlie.	213
L'artillerie de l'armée de Bretagne et la redoute de Tennie.	217
Extrait de l'histoire de l'armée de Bretagne, par M. le colonel Jullien.	220
Rapport de la Commission d'enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale.	223
Extrait de la Déposition de M. le général de Marivault.	225
Extrait de la Déposition du général Gougeard.	227
Extrait de la Déposition de M. Cornu-Parisouët.	228
Extrait de la Déposition de M. Bidon.	237
Annexe de la deuxième déposition de M. de Kératry.	238
Dépêches officielles relatives au camp de Conlie.	240
Annexes à la Déposition du général Gougeard.	256
Rapport fait au nom de la Commission d'enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale par M. de La Borderie. — Première partie.	266
Conclusion de la première partie du Rapport.	321
Seconde partie du Rapport.	323
Déposition de M. Gambetta. — Séance du 7 septembre 1871.	350
Carte du plan de Conlie.	